



**COMMUNE DE
DOURDAN**
(ESSONNE)

**CHARTRE DE
DEVELOPPEMENT DURABLE**
(AGENDA 2030)

2019 – 2022



Charte « Notre Village Terre d'Avenir »[®]

Sommaire

Avant-propos

Le concept de Développement Durable	page	3
Le contexte au niveau national	page	3
Quelques moyens de mise en œuvre du Développement Durable	page	5
L'Agenda 21 : une procédure de référence en matière de Développement Durable	page	7

L'Agenda 2030 de Dourdan: un projet global de territoire

Fiche de présentation de la commune de Dourdan	page	10
Le mot du maire	page	15
Délibération d'approbation de l'Agenda 2030	page	17
La démarche « Notre Village Terre d'Avenir » : une démarche de gouvernance pour élaborer son Agenda 2030	page	18

Le diagnostic territorial

Finalité 1	page	24
Finalité 2	page	37
Finalité 3	page	52
Finalité 4	page	73
Finalité 5	page	95

Plan d'actions 2019-2022

Les axes stratégiques et la chronologie des actions	page	109
Le programme d'actions	page	113
Fiches actions relatives aux critères discriminants	page	222

Transversalité du programme d'actions

Transversalité avec les 17 Objectifs de Développement Durable	page	232
Transversalité avec les 5 finalités du développement durable	page	232
Transversalité avec tous les acteurs	page	233

Localisation des actions sur le territoire	page	234
---------------------------------------------------	------	-----

Un aperçu de la commune	page	235
--------------------------------	------	-----

Annexes	page	
----------------	------	--

Avant-propos

Le concept de développement durable

Le **développement durable** se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Rapport Brundtland de 1987).

C'est un concept qui repose sur le maintien fragile de l'équilibre entre l'homme et ses activités sur le milieu naturel : il correspond à un processus économiquement **viable**, socialement **équitable** et écologiquement **vivable**.

La **démocratie participative**, l'**accès à l'information** et la **transparence** sont également des notions importantes prises en compte dans cette démarche.



Le contexte au niveau national

Depuis le sommet de Rio de 1992 puis celui de Johannesburg en 2002, la communauté internationale a pris conscience progressivement des enjeux du développement durable et de la nécessité de transformer nos repères culturels, nos modes de vie et nos stratégies de recherche et de développement. Tous les pays ont été invités à élaborer des stratégies de développement durable afin de mettre en œuvre des politiques globales cohérentes.

En France, pour la première fois, la **Stratégie Nationale de Développement Durable 2003-2008 (SNDD)**, actualisée en 2006 pour la mettre en cohérence avec la Stratégie Européenne (SEDD), a fait du **développement durable une composante de l'action publique**.

Cette démarche s'est poursuivie par l'adoption de la loi « de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement » (dit « Grenelle I ») (en 2009) et de la loi « portant engagement national pour l'environnement » (dit « Grenelle II ») (en 2010).

La SNDD 2010-2013 proposait une architecture commune à tous les acteurs de la Nation, publics et privés, pour les aider à structurer leurs propres projets de développement durable autour de choix stratégiques et d'indicateurs qui avaient fait l'objet d'un large consensus.



Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Elle s'articulait à cette fin autour de **neuf défis stratégiques**, cohérents avec nos engagements européens, et que nous devons relever pour aller vers une économie verte et équitable :

- ▶ Une consommation et une production durables
- ▶ La société de la connaissance
- ▶ La gouvernance

- ▶ Le changement climatique et l'énergie
- ▶ Les transports et la mobilité durables
- ▶ La conservation et la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles
- ▶ La santé publique, la prévention et la gestion des risques
- ▶ La démographie, l'immigration et l'inclusion sociale
- ▶ Les défis internationaux en matière de développement durable et de lutte contre la pauvreté dans le monde

Succédant à la stratégie nationale de développement durable 2010-2013, la **stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD)** a été adoptée par le Gouvernement en Conseil des ministres, le 4 février 2015. Issue des engagements pris au niveau international lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992, cette troisième stratégie innove par son ambition de définir un nouveau modèle de société plus sobre à horizon 2020.

La SNTEDD repose sur trois piliers :

-Définir une vision à l'horizon 2020 :

- Axe 1 : Développer des territoires durables et résilients
- Axe 2 : S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
- Axe 3 : Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales

« La lutte contre le changement climatique, la reconquête de la biodiversité, la sobriété dans l'utilisation des ressources, la réduction des risques sanitaires environnementaux sont des défis aux multiples implications économiques et sociales. Pour y répondre, il faut agir de manière collective et coordonnée. La stratégie, en dépassant les politiques sectorielles, propose une vision intégrée à horizon 2020 ».

-Transformer le modèle économique et social pour la croissance verte :

- Axe 4 : Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers
- Axe 5 : Accompagner la mutation écologique des activités économiques
- Axe 6 : Orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique

« Les citoyens sont prêts, à condition de disposer des outils pour agir. La stratégie offre des leviers pour mettre la France sur le chemin de la croissance verte : économiser l'énergie, lutter contre le gaspillage, développer les transports propres, promouvoir l'économie circulaire, partager nos connaissances, faciliter l'innovation... ».

-Favoriser l'appropriation de la transition écologique par tous :

- Axe 7 : Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique et le développement durable
- Axe 8 : Mobiliser les acteurs à toutes les échelles
- Axe 9 : Promouvoir le développement durable au niveau européen et international

« La mutation nécessaire appelée par l'ampleur des défis conduit à faire évoluer profondément nos modes de pensée, de travailler, de se comporter, à changer nos habitudes. La stratégie renforce la pédagogie et l'accompagnement des acteurs pour les aider à structurer et amplifier leurs démarches en faveur de la transition écologique, au niveau national, européen et international ».

La stratégie prévoit que tous, personnes morales privées et publiques, puissent adhérer à la SNTEDD par une démarche d'engagement volontaire pour une durée de 3 ans. Enfin, à l'échelle des territoires, la SNTEDD 2015-2020 a également vocation à être utilisée par les partenaires locaux et tout particulièrement les collectivités locales. Celles-ci, avec l'appui des services de l'État, poursuivront l'élaboration et le déploiement des territoires à énergie positive pour une croissance verte, des projets territoriaux de développement durable et des Agendas 21 locaux.

Lors du sommet sur le développement durable le 25 septembre 2015, les États membres de l'ONU ont adopté un nouveau programme de développement durable, les ODD (Objectifs de Développement Durable), pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice et faire face au changement climatique d'ici à 2030. Les objectifs de développement durable couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation...

Ainsi, 17 objectifs de développement durable (et 169 cibles, ou sous-objectifs), forment le cœur de l'agenda 2030 :



5

Les objectifs de développement durable, par leur caractère ambitieux et transversal, soulèvent de nombreux enjeux pour les prochaines années :

- Assurer un état des lieux réaliste, puis mettre en œuvre un suivi rigoureux des progrès réalisés et identifier les domaines d'amélioration possible.

- Créer une dynamique d'appropriation des objectifs de développement durable par les territoires, la société civile, le secteur privé et les citoyens.

- Favoriser un contexte de coopération : diffuser les bonnes pratiques et construire un cadre de coopération entre les acteurs pour mener des actions conjointes.

Tous les pays doivent mettre en œuvre l'intégralité de l'agenda, avec le même degré d'ambition, tout en tenant compte de la variété des situations.

Quelques moyens de mise en œuvre du Développement Durable

➡ Trame verte et bleue

La **Trame verte et bleue** est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers



Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services. Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

➡ Outils de gestion du territoire

☞ **Le Plan Climat Energie Territorial (PCET)** : Le PCET est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Institué par le Plan Climat national et repris par la loi Grenelle 1 et le projet de loi Grenelle 2, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire.

Le PCET vise deux objectifs :

- l'atténuation, il s'agit de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) dans la perspective du facteur 4 (diviser par 4 ces émissions d'ici 2050) ;
- l'adaptation, il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire puisqu'il est désormais établi que les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités.

La Loi Grenelle 2 oblige les régions, les départements, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération ainsi que les communes et les communautés de communes de plus de 50 000 habitants à élaborer un PCET pour le 31 Décembre 2012 (Art 75). Le texte précise également que "Lorsque ces collectivités publiques s'engagent dans l'élaboration d'un projet territorial de développement durable ou Agenda 21 local, le PCET en constitue le volet climat." Le même article oblige également ces collectivités à réaliser un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici fin 2012, en précisant qu'une "méthode d'établissement de ce bilan est mise gratuitement à la disposition des collectivités territoriales et de leurs groupements."

☞ **Le schéma de cohérence territoriale (SCoT)** : Le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale en orientant l'évolution d'un territoire dans le cadre d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace.... Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux (Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains), et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou des cartes communales établis au niveau communal. Le SCoT doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

☞ **Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)** : La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) préconise l'instauration d'un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ce PADD est lié au Plan Local d'Urbanisme (PLU) et au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Son objectif est d'intégrer les principes du développement durable dans l'aménagement du territoire. Ainsi, chaque territoire, en fonction de ses problématiques, va définir son PADD. Les préoccupations du PADD sont de plusieurs ordres : développement urbain équilibré, mixité sociale, implantation favorisée de zones économiques durables, préservation de

l'environnement et valorisation du cadre de vie, développement des équipements, amélioration des déplacements, de la circulation, développement des transports en communs.

☞ **Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) :** Le plan local d'urbanisme (PLU) est un outil essentiel d'aménagement de l'espace et les problématiques s'y rattachant doivent être, dans un souci de cohérence, réglées à une échelle territoriale où elles font sens, c'est-à-dire à l'échelle intercommunale. En effet, la réalité du fonctionnement et de l'organisation des territoires fait de l'intercommunalité l'échelle pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements. Les enjeux actuels exigent d'être pris en compte sur un territoire large, cohérent et équilibré, pour traiter les questions d'étalement urbain, de préservation de la biodiversité, d'économie des ressources ou de pénurie de logements. Par ailleurs, l'intercommunalité, par la mutualisation des moyens et des compétences qu'elle permet, exprime et incarne la solidarité entre les territoires. **En s'appuyant sur une réflexion d'ensemble permettant de mettre en perspective les différents enjeux du territoire, le PLU intercommunal (PLUi) constitue donc un document de planification privilégié pour répondre aux objectifs du développement durable.** La loi Alur rend obligatoire le transfert de la compétence en lien à l'élaboration d'un PLUi aux communautés de communes et communautés d'agglomération, dans un délai de trois ans après la publication de la loi (**le 26 Mars 2014 au Journal Officiel**). Le PLUi doit, s'il y a lieu, respecter les orientations fixées par différents documents de planification de rang supérieur : il doit en particulier être compatible avec le SCoT et prendre en compte les «schémas de cohérence écologique» (trames vertes et bleues) et «plans territoriaux pour le climat».



☞ **La revitalisation des centres bourgs :** La revitalisation des centres bourgs est une des réponses pour les collectivités où le développement urbain est trop important. Cette démarche peut être menée par le recensement des gisements fonciers en centre-bourg, par un travail sur la qualification de ces secteurs, par une proposition de formes architecturales respectueuses du patrimoine et par la mobilisation des chaînes d'acteurs locaux du bâtiment. Les enjeux majeurs en terme de développement durable de cette démarche sont d'ordres patrimonial (préservation et valorisation du patrimoine bâti existant...), économique (maintien d'une économie locale..), social (réhabilitation des bâtiments en logements sociaux...), touristique (réhabilitation des bâtiments en gîtes ruraux...) et environnemental (restauration du patrimoine bâti et donc non consommation de terres agricoles...).

L'Agenda 21 : une procédure de référence en matière de Développement Durable

☞ Définition

L'**agenda** du latin « ce qui doit être fait », **21** pour le 21^{ème} siècle, est la déclinaison opérationnelle de la Stratégie Nationale de Développement Durable au sein de chaque territoire.

C'est un **programme d'actions** définissant les **objectifs** et les **moyens** de mise en œuvre du **développement durable** à l'échelle du territoire concerné ; une **série d'actions** à entreprendre afin d'améliorer les conditions de vie et de développement sur le territoire ; l'engagement d'une collectivité dans un **projet d'avenir**.

Il est élaboré sur la base des **5 finalités et des 5 éléments de démarche du cadre de référence ministériel** :

FINALITES	INDICATEURS DE DEMARCHE
<ol style="list-style-type: none"> 1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère 2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources 3. Epanouissement de tous les êtres humains 4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations 5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Participation de la population et des acteurs 2. Organisation du pilotage du projet 3. Transversalité de la démarche 4. Evaluation 5. Stratégie d'amélioration continue

L'ensemble des moyens de mise en œuvre du développement durable cités précédemment peuvent intégrer l'Agenda 21 en renforçant ces 5 finalités.

☞ **Le Label « Notre Village Terre d'Avenir » : l'Agenda 21/2030 local des collectivités**

L'**Agenda 21/2030 local** est un projet de développement durable, conçu à l'échelle d'un territoire. Ce projet vise à répondre aux besoins de toute la population, avec le souci de préserver l'environnement, d'assurer l'accès de tous aux services essentiels, de développer des activités économiques soutenables. Impulsé par l' élu, il est élaboré et mis en œuvre en concertation avec les forces vives de la collectivité (collectivités voisines, intercommunalités, syndicats, fédérations, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'Etat, réseaux de l'éducation...).

Au niveau des collectivités, l'Agenda 21 local doit être une réponse pratique, de terrain, **adaptée aux spécificités locales** (moyens humains, financiers et matériels).

L'attribution du label « Notre Village Terre d'Avenir » a fait l'objet d'une modélisation par l'association nationale Notre Village. Cette modélisation est identique dans toutes collectivités ayant intégré la procédure de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ».

L'Agenda 21 local « Notre Village Terre d'Avenir » repose à la fois sur les perceptions et les attentes des acteurs du territoire et sur la prise en compte du long terme.

L'Association Nationale Notre Village accompagne les communes, les communes nouvelles et les intercommunalités dans la mise en place de l'Agenda 21 local, de la réalisation du diagnostic à l'évaluation. Cette dernière permet de déterminer l'engagement réel de la collectivité dans le développement durable et s'inscrit dans le cadre du Référentiel d'Evaluation du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

La commune de Dourdan a décidé le 22 février 2019 de s'engager dans la réalisation d'un Agenda 2030 local avec l'association afin de contribuer, à sa mesure, aux réflexions et actions globales en faveur du développement durable.

Dourdan est situé à cinquante-deux kilomètres au sud-ouest de Paris dans le département de l'Essonne dans la région Île-de-France. Elle est le chef-lieu du canton de Dourdan, le siège de la communauté de communes « Le Dourdannais en Hurepoix ». Capitale du Hurepoix, Dourdan est aujourd'hui encore célèbre pour son château du XIII^{ème} siècle exceptionnellement conservé et sa vaste forêt. Mêlant patrimoine historique et environnemental de qualité, située aux portes de l'agglomération parisienne à mi-chemin entre la capitale et Chartres, elle dispose d'un cadre de vie préservé et accessible. Ses monuments, son musée et ses espaces naturels en font un site touristique important du département.



L'Agenda 2030 de Dourdan: un projet global de territoire

Fiche de présentation de la commune de Dourdan

Nom du maire :	BOQUET Maryvonne
Région/Département :	Ile de France/Essonne
Nombre d'habitants :	10 864 habitants
Superficie du territoire :	30,64 km ²
Infos pratiques	<p>Site internet : www.dourdan.fr Dourdan Tourisme : www.dourdan-tourisme.fr Courriel : secretariat-dg@mairie-dourdan.fr Téléphone : 01 60 81 14 14 Réseaux sociaux :</p> <p>Retrouvez Dourdan sur les réseaux sociaux</p> <p>https://fr-fr.facebook.com/MairiedeDourdan/ https://twitter.com/villededourdan https://www.youtube.com/channel/UC1MufJ6_Ph5kObgCL7QK7dA https://www.flickr.com/photos/121347518@N03/albums https://www.instagram.com/villededourdan/</p>





**La commune de Dourdan appartient à la communauté de communes
« Le Dourdannais en Hurepoix ».**

Le territoire de la communauté de communes est délimité par le Hurepoix, l'une des plus importantes provinces du royaume de France dont les vallées et plateaux entourés d'une forêt dense, étaient très prisés des rois comme terrain de chasse. De ce passé seigneurial, le Hurepoix et Dourdan sa capitale, ont conservé un riche patrimoine, un paysage verdoyant, une identité forte, entre campagne et ville dans le Sud-Essonne et la région parisienne, fière de son histoire et tournée vers l'avenir, qu'elle aborde avec bien des atouts.

Née le 22 novembre 2005, la Communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix (CCDH) couvre désormais les onze communes suivantes :

- Breux-Jouy
- Corbreuse
- Dourdan
- La Forêt-le-Roi
- Les Granges-le-Roi
- Richarville
- Roinville
- Saint-Chéron
- Saint-Cyr-sous-Dourdan
- Sermaise
- Le Val-Saint-Germain.



Dès sa création, le 22 novembre 2005, le Dourdannais en Hurepoix s'est inscrit dans la volonté de mutualiser les efforts. Les équipements, les services et les ressources pour construire des projets en commun répondent aux besoins des habitants.

Les compétences de la communauté de communes :

La communauté de communes gère de plein droit huit compétences, qui vont de la petite enfance à l'action auprès des séniors.

Elle intervient dans les champs du social, de l'économique, du sportif, de l'accueil des enfants, de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

COMPÉTENCE PETITE ENFANCE

La CCDH gère trois structures, depuis le 1er janvier 2013, qui accueillent les enfants de 4 mois (18 mois pour le multi accueil de Dourdan) à l'entrée en maternelle. Plus de 130 enfants sont pris en charge par des équipes de professionnels de la petite enfance. Des Relais assistantes maternelles ont été ouverts à Dourdan (2018) et Saint-Chéron.

COMPÉTENCE ENFANCE

Quatre accueils de loisirs intercommunaux proposent des activités et des animations aux enfants du territoire. Chaque accueil a défini un projet pédagogique et respecte le projet éducatif intercommunal.

COMPÉTENCE EQUIPEMENTS SPORTIFS

Seize terrains de football et de rugby et quatre gymnases sont directement rattachés à la communauté de communes. Leur gestion (nettoyage, entretien, réparation, mise à disposition) est assurée par l'équipe du service Technique intercommunal. 4 000 collégiens, lycéens et adhérents des associations sportives utilisent les équipements de la CCDH.

Ouvert en juin 2011, le centre aquatique Hudolia est la réalisation la plus marquante du Dourdannais en Hurepoix. Ses trois bassins (deux intérieurs, 1 extérieur), sa pataugeoire, ses jeux d'eaux, sa salle balnéo, sa salle multi-sports et sa salle d'activités collective accueillent une grande variété d'activités sportives et de loisirs.

COMPÉTENCE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La communauté de communes anime les 11 zones d'activités du territoire et accompagne les chefs d'entreprises lors de leur installation et tout au long de leur développement. Elle gère une bourse des locaux, a mis en place des permanences création d'entreprise... Elle est l'interlocuteur privilégié des entreprises et des créateurs.

COMPÉTENCE ACTION SOCIALE

Regroupés au sein du centre intercommunal d'action sociale (CIAS), huit services et partenariat permettent une prise en charge complète des bénéficiaires. Ces services (aide à domicile, soins infirmiers, portage de repas, téléassistance, accompagnement et transport, aide sociale légale, écrivain public et épicerie sociale).

COMPÉTENCE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Dourdannais en Hurepoix a défini ses grandes ambitions en termes d'aménagement à travers son diagnostic de territoire et son Projet de territoire.

12

COMPÉTENCE ENVIRONNEMENT

Pour plus d'efficacité, la CCDH a transféré la gestion des ordures ménagères au syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (Sictom du Hurepoix et actuellement au SIREDOM), dont elle contrôle le fonctionnement dans l'intérêt de tous les habitants.

COMPÉTENCE VOIRIE DES ZONES D'ACTIVITÉS

Sa compétence s'exerce sur la voirie des zones d'activités de plus d'un hectare. L'amélioration de ces voies de communication est en enjeu pour le développement de l'attrait de ces zones d'activités.

Par ailleurs, le Dourdannais en Hurepoix gère l'aire d'accueil des gens du voyage, située à Dourdan.

La CCDH a pour objectif de proposer des modes de garde adaptés (crèche familiale, multi-accueils) et des structures d'information et d'orientation pour les familles et les assistantes maternelles (Ram) – compétence Petite enfance. De permettre aux enfants de s'épanouir, de grandir dans les accueils de loisirs – compétence Enfance. De gérer les stades et gymnases du territoire pour permettre la pratique sportive des scolaires et des adhérents des clubs sportifs – compétence Equipements sportifs. De dynamiser l'activité économique - l'implantation de nouvelles entreprises créatrices de richesse et d'emplois – compétence Développement économique. D'accompagner les personnes en difficulté, les personnes âgées ou handicapées dépendantes pour faciliter leur maintien à domicile – compétence Action sociale. De prévoir l'aménagement futur du territoire - (logement, équipement, transport, économie...) pour préserver la qualité de vie tout en permettant le développement – compétence Aménagement du territoire intercommunal. De gérer la collecte et le traitement des ordures ménagères – compétence Environnement et d'améliorer et valoriser la voirie des zones d'activités – compétence Voirie des zones d'activités.



Par une délibération approuvée à l'unanimité le 18 avril 2019, la Communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix s'est dotée de son **Projet de territoire**, véritable feuille de route pour les prochaines années.

A partir d'un diagnostic partagé entre experts, élus, partenaires et habitants, ayant permis d'identifier les principales forces et faiblesses du territoire, il a été élaboré une stratégie permettant de répondre à 6 défis majeurs :

- Affirmer un positionnement différenciant aux portes du Grand Paris
- Conforter l'image d'un territoire de campagne urbaine
- Structurer l'écosystème économique
- Accompagner les parcours résidentiels au sein du territoire
- Pérenniser le maillage d'équipements et de services
- Préserver, donner à voir et à connaître les ressources du territoire

Par un plan d'actions ambitieux mais réalistes, à court, moyen et long termes, le Projet de territoire de la CCDH prévoit de valoriser les ressources internes du territoire pour préserver la qualité de vie de ses habitants et pour réaliser un développement économique en cohérence avec le tissu existant. Il engage aussi des coopérations thématiques avec les territoires voisins, comme par exemple sur le tourisme et le transport.

Dans le cadre de sa compétence Aménagement du territoire intercommunal, la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix doit se projeter dans l'avenir et imaginer un développement harmonieux de son territoire. A cet effet, elle conçoit et élabore différents documents stratégiques qui contribuent à construire une réflexion à l'échelle du bassin de vie. Elle est notamment en charge de l'élaboration et du suivi du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) et de différents documents cadre des politiques publiques d'aménagement du territoire : schéma de développement économique, plan local de mobilité...

13

Le conseil communautaire se réunit environ une fois par mois à 20h30, dans une commune différente. Il délibère sur les différentes actions à mener dans les secteurs qui dépendent de ses compétences.

Les 40 membres du conseil communautaire titulaires (42 membres suppléants) ont été élus lors des élections de mars 2014 dans les communes membres de la CCDH. Chaque commune est représentée au conseil communautaire au minimum par deux de ses élus municipaux selon le nombre d'habitants de la commune, sauf Dourdan et Saint-Chéron qui en comptent respectivement 13 et 7. Le conseil communautaire élit le président et les 13 membres (Vice-présidents et membres) du bureau, représentatifs du territoire.

Au sein des services administratifs dont les bâtiments sont à Dourdan (en face de la Mairie), la communauté de Communes compte actuellement 145 agents répartis entre le personnel CCDH et Accueils de Loisirs (101), les aides à domicile et personnel administratif (23), les services de Soins Infirmiers A Domicile (23) et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (4).

Le principal support de communication de la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix est le magazine 11 Com'Une. Publié trois fois par an, il



relate l'actualité du territoire et met en lumière ses atouts ainsi que l'ensemble de ses acteurs.



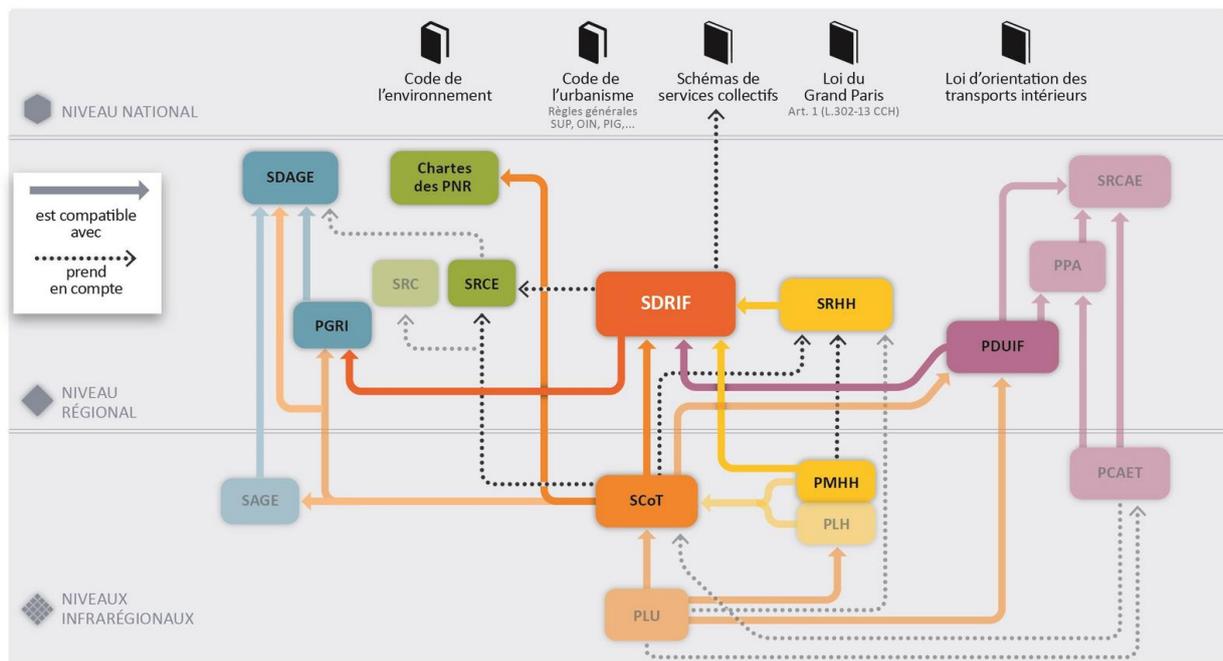
Dourdan est intégré dans le SDRIF : Schéma Directeur Régional d’Île de France.

Le schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) est un document de planification stratégique. Il a pour objectif de maîtriser la croissance urbaine et démographique, l’utilisation de l’espace tout en garantissant le rayonnement international de cette région. Il est élaboré par le conseil régional d’Île-de-France en collaboration avec l’État et engage résolument le territoire régional dans une relation vertueuse entre développement urbain et transport. Ce document a été approuvé par décret en Conseil d’État, le 27 décembre 2013. Conjuguant ces enjeux, le projet spatial régional Île-de-France 2030 -

Défis, projet spatial régional et objectifs promeut la solidarité et l’attractivité dans le respect des ressources territoriales. Cette vision stratégique de la région Île-de-France à l’horizon 2030 repose sur trois piliers :

- relier-structurer : le réseau de transports collectifs francilien s’enrichira de nouvelles dessertes pour une meilleure accessibilité ;
- polariser-équilibrer : des bassins de vie multifonctionnels polariseront le territoire ;
- préserver-valoriser : la consommation d’espaces naturels sera limitée et les continuités écologiques seront préservées.

Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) conforte Dourdan et Saint-Chéron comme secteurs à fort potentiel de densification et pôles de centralité à conforter, garants d’une plus grande mixité fonctionnelle. La CCPH, conformément au projet spatial régional, doit veiller à l’effort de construction de logements et d’optimisation, de diversification et de densification des espaces urbains. Différentes continuités écologiques doivent être aussi préservées (vallée de l’Orge, forêt de Dourdan) en lien avec les réflexions menées autour de la planification des espaces naturels, comme le maintien des activités agricoles et des conditions favorables pour leur exploitation.



PCAET : Plan climat-air-énergie territorial / PDUIF : Plan de déplacements urbains d’Île-de-France / PGRI : Programme de gestion du risque d’inondation / PMHH : Plan métropolitain de l’habitat et de l’hébergement / PLH : Programme local de l’habitat / PLU : Plan local d’urbanisme / PNR : Parc naturel régional / PPA : Plan de protection de l’Atmosphère / SAGE : Schéma d’aménagement et de gestion des eaux / SCoT : Schéma de cohérence territoriale / SDAGE : Schéma directeur d’aménagement et de gestion des eaux / SDRIF : Schéma directeur de la Région Île-de-France / SRC : Schéma régional des carrières / SRCAE : Schéma régional du climat, de l’air et de l’énergie / SRCE : Schéma régional de cohérence écologique / SRHH : Schéma régional de l’habitat et de l’hébergement

Le mot du Maire



Dourdan, le 30 octobre 2019

Objet : Agenda 2030 - Lettre de motivation - Demande de labellisation Notre village, Terre d'avenir

Madame, Monsieur,

Convaincue que c'est à l'échelle locale que l'on peut agir concrètement en faveur d'un monde plus durable et solidaire, la ville de Dourdan a décidé d'élaborer son Agenda 2030 et de le soumettre à la labellisation Notre village – Terre d'Avenir. Cette démarche est la traduction concrète de notre engagement en faveur d'un développement durable de notre territoire.

Dourdan dispose d'ores et déjà d'un patrimoine naturel et historique très riche et d'un cadre de vie que nous souhaitons continuer à préserver et à valoriser.

En effet, Dourdan est une ville de près de 11 000 habitants, située en Essonne, dans un environnement rural. Elle est structurée par l'Orge qui la traverse et entourée d'un véritable écrin agricole et forestier.

Ainsi, plus de la moitié de son territoire est couvert par une forêt en partie domaniale et un quart de sa surface est constituée d'espaces agricoles. Dourdan est ville-porte du Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse. Nous accueillons 2 AMAP et la grande majorité des agriculteurs sont engagés dans une démarche de certification bio ou d'agriculture raisonnée.

Ville royale et capitale de l'Hurepoix, la commune de Dourdan se caractérise également par un important patrimoine classé Monuments historiques (église Saint Germain l'Auxerrois du XII^{ème} siècle et château de Philippe Auguste du XIII^{ème} siècle) ou inscrits (le centre ancien, l'hôtel-Dieu...).

La révision du Plan Local d'Urbanisme en cours de finalisation, ainsi que l'AVAP – Aire de Valorisation du Patrimoine, devenue aujourd'hui Site Patrimoine Remarquable (SPR) doivent contribuer à protéger et mettre en valeur cette richesse patrimoniale.

Dourdan est par ailleurs reconnue par le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France comme un Pôle de centralité à conforter dans le Sud Essonne. Située au carrefour de différents axes de communication et à proximité de l'A10 et de la N20, la commune de Dourdan est desservie par deux gares, le RER C et le TER.

La commune de Dourdan rayonne ainsi sur un bassin de 25 000 habitants et accueille de nombreux équipements structurants : 5 écoles, 2 collèges, 1 lycée, un cinéma municipal, une médiathèque, une salle de spectacle de près de 330 places, un musée de France, ainsi qu'un conservatoire municipal labellisé, mais également un Hôpital public, une piscine intercommunale, des Ehpad, une Maison de santé...

Avec un centre-ville commerçant dynamique et près de 180 associations, 200 entreprises et 5 000 emplois présents sur le territoire, ainsi qu'un habitat diversifié et plus de 30% de logements sociaux, Dourdan est une ville équilibrée et agréable à vivre. Nous avons la conviction qu'il nous faut continuer à approfondir encore nos actions en faveur du vivre ensemble et du lien social.

Hôtel de Ville - Esplanade Jean-Moulin - 91410 DOURDAN - Tél. : 01 60 81 14 14 - mairie-dourdan.fr

Jusqu'ici, la ville de Dourdan a déjà mené ou contribué à de nombreuses actions avec des objectifs de développement durable.

Elle a par exemple passé un contrat d'éclairage public à performance énergétique, mis en œuvre la gestion différenciée de ses espaces verts tout en étant labellisée « 3 fleurs » et n'utilise plus de produit phytosanitaire ; elle a augmenté les aliments bio, labellisés et issus des filières de circuit-court dans son marché de fourniture des repas des restaurants scolaires. Dourdan a également été labellisée « 2 abeilles » par APICité, pour son action en faveur de la défense des pollinisateurs sauvages et de la biodiversité.

La ville soutient également les initiatives, par exemple à travers son appel à projet associatif, la semaine de l'inclusion ou la journée citoyenne. Cette dernière manifestation illustre la volonté de la Ville de mettre en synergie les différents acteurs du territoire, élus, associations locales, entreprises et surtout habitants pour œuvrer ensemble à améliorer la vie des Dourdannais. Ces projets, ces désirs de changement, la commune souhaite aujourd'hui les accompagner en s'appuyant sur un projet constructif et partagé. Ce projet de territoire, nous voulons qu'il soit au service d'un développement durable de notre Ville et qu'il rentre en résonance avec les actions menées à l'échelle supracommunale.

En effet, la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix à laquelle appartient Dourdan a également démarré l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial. Il nous a semblé comme une évidence d'accompagner cet élan, à notre échelle.

En parallèle, la ville de Dourdan a initié depuis 2014 des démarches de démocratie participative, avec la création de conseils de quartiers, des balades et assemblées de quartiers. Nous nous sommes fixés pour objectif de concerter régulièrement la population, avec par exemple la tenue d'un vote citoyen sur les rythmes scolaires ou des ateliers participatifs pour la réflexion sur le futur quartier du Puits des champs.

C'est dans cet état d'esprit que nous avons souhaité travailler, en concertation avec les habitants et les associations locales, à travers une quinzaine d'ateliers qui se sont déroulés entre avril et septembre. Le projet qui vous est soumis est le fruit du diagnostic de territoire et de la réflexion citoyenne, que les élus ont souhaité respecter, sans y ajouter ce qui était déjà engagé (déploiement de la fibre, rénovation des écoles...).

Nous sommes conscients d'avoir encore d'importantes marges de progression. Aussi, pour aller plus loin et apporter notre pierre à la lutte contre le changement climatique, pour donner un cadre structurant et davantage de lisibilité à nos actions, tout en mettant en synergie les acteurs du territoire, il nous a semblé indispensable de changer d'échelle et d'élaborer un véritable projet territorial de développement durable.

L'Agenda 2030 comporte ainsi 4 axes stratégiques : Dourdan, une ville plus verte et plus durable ; Mieux vivre ensemble à Dourdan ; Une économie et une agriculture plus locales et plus durables ; Dourdan, une commune engagée et exemplaire. Il se décline en 12 objectifs et 43 fiches action.

Il s'agit d'un programme d'actions concrètes, à la fois ambitieux et réalisable, qui nous donne une feuille de route pluriannuelle et qui nous engage de manière volontariste, pour la préservation de notre territoire. Soyez certains que nous mettrons tout en œuvre pour faire vivre cet outil et atteindre nos objectifs en faveur d'un mieux vivre ensemble plus respectueux de notre environnement et des générations futures.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations durables et solidaires.

Maryvonne BOQUET,

Maire

Délibération d'approbation de l'Agenda 2030

La démarche « Notre Village Terre d'Avenir » : une démarche de gouvernance pour élaborer son Agenda 2030

La première étape de cette démarche a consisté en un diagnostic territorial de la commune les 16 et 17 avril 2019.

Un agent de l'Association s'est rendu sur place afin de compléter la grille d'audit « Notre Village Terre d'Avenir » notée et informatisée sur plus de 700 critères, en lien avec les 5 finalités du Ministère et permettant un état des lieux précis du territoire (montrer les problématiques et les enjeux territoriaux). Ce diagnostic s'est réalisé avec la ou les personnes compétentes sur les communes pour permettre de collecter leurs points de vue, l'ensemble des pièces justificatives et d'apprécier la situation de la collectivité par rapport au développement durable. Une visite du territoire a complété cette démarche.

Après analyse de ces différents éléments, l'agent a réalisé un diagnostic du territoire qui a été transmis à la commune afin qu'il soit partagé avec les membres du Comité de pilotage et la population. Ce travail prospectif a permis de poser les orientations de l'Agenda 2030 que souhaitait la commune et d'aboutir à une stratégie territoriale.

Comme le souligne le Ministère de la Transition écologique et solidaire en 2005 dans son document : « Projets territoriaux de développement durable et agendas 2030 locaux. Un cadre pour l'action », cinq éléments sont déterminants dans la démarche de développement durable à savoir :

18

1. Participation des acteurs, des habitants et évaluation partagée

Elle est nécessaire pour rendre compte de la complexité du système local, permettre à tous les habitants et acteurs du territoire de s'approprier et de faire vivre le projet. Elle doit être recherchée à toutes les étapes de la démarche, du diagnostic au programme d'actions et à l'évaluation.

Les acteurs locaux et les habitants ont été rassemblés une première fois par la commune le 17 avril 2019 afin que leur soit présenté, lors d'une réunion publique, le concept de développement durable et sa traduction concrète dans un Agenda 2030 grâce à la démarche de labellisation « Notre Village Terre d'Avenir ». Cette réunion a rassemblé **une quarantaine de personnes**. Lors de la 1^{ère} réunion de travail, le diagnostic a été partagé avec participants en vue d'y apporter des modifications ou des éléments complémentaires si nécessaire.

Au fur et à mesure de l'avancement du projet, des articles sont parus sur le site internet de la ville, le journal municipal et les réseaux sociaux pour informer les habitants ne faisant pas partis du Comité de pilotage des nouvelles orientations de la collectivité. Après avoir été formalisé par la Comité de pilotage et adopté définitivement par la Conseil municipal, l'Agenda 2030 a fait l'objet d'une présentation à la population. Le Comité de pilotage se réunit régulièrement après l'obtention du label « Notre Village Terre d'Avenir » pour suivre l'évolution de l'Agenda 2030 local, la mise en œuvre des actions.

2. Organisation du pilotage



Un projet de développement durable doit être adapté et souple. L'objectif est d'assurer d'une part la cohérence et la complémentarité, dans le temps et dans l'espace, entre les politiques menées sur le territoire, sur les territoires voisins et l'intercommunalité, et d'autre part la représentation des différents intérêts et les arbitrages entre eux.

Le portage du projet par la collectivité, est une des réussites à la mise en œuvre d'un Agenda 2030 local. Cela va de pair avec la prise en compte du développement durable dans l'ensemble des services et par tous les acteurs de la collectivité.

La formalisation du Comité de pilotage a lieu, à l'initiative du maire, lors de la réunion publique du 17 avril 2019. Le Comité de pilotage de la commune de Dourdan est composé de 24 personnes (habitants, représentant d'associations, d'activités économiques, du milieu social...) et de 10 élus, réparties en 5 groupes de travail. Chaque groupe de travail s'est réuni à trois reprises, en mai, juin et juillet (comptes rendus en annexes) et la réunion de restitution s'est tenue le 12 septembre réunissant les 5 groupes.

Liste des membres du Comité de pilotage:

Nom / Prénom	Groupe de travail	Vie associative/Vie publique	Secteur habitation (centre-ville/faubourgs/hameaux)
Cécile B	Groupe 3	/	Faubourgs
Fabrice B	Groupe 4	/	Faubourgs
Cécile B	Groupes 3 et 4	/	Faubourgs
Emmanuel C	Groupe 2	/	Faubourgs
Philippe D	Groupe 5	Association de défense de l'environnement	Faubourgs
Annie G	Groupe 3	/	Hameaux
Natacha L	Groupe 3	/	Faubourgs
Patricia L	Groupes 3 et 4	Association de couture	Faubourgs
Denise L	Groupe 2	Association de découverte de la nature	Faubourgs
Jean-Pierre L	Groupe 2	Association de défense de l'environnement	Centre-ville
Virginie M	Groupes 2 et 5	/	Faubourgs
Cyril M	Groupe 3	Association sportive	Non renseigné
Benoit P	Groupe 5	/	Faubourgs
Mauricette P	Groupe 2	Association de découverte de la nature	Faubourgs
Bernard P	Groupe 2	Association de découverte de la nature	Faubourgs
Eric P	Groupe 4	Association de défense de l'environnement	Faubourgs
Matthieu P	Groupes 1 et 2	/	Faubourgs
Jocelyne R	Groupe 1	Association de défense de l'environnement	Hameaux
Thierry R	Groupe 2	/	Faubourgs
Virginie R	Groupe 5	/	Non renseigné

Alexandre T	Groupe 5	Association de défense de l'environnement	Centre-ville
Bertrand T	Groupe 5	/	Centre-ville
Sandrine V	Groupes 1 et 2	/	Hors Dourdan - Corbreuse
Marie W	Groupe 4	Association sportive	Faubourgs
BERTONE Alessandro	Groupe 1	Conseiller municipal	Faubourgs
BOUTON Olivier	Groupe 1	Maire Adjoint	Faubourgs
DAVRAIN Nessa	Groupe 5	Conseillère municipale	Faubourgs
DUCOLONER Pierre	Groupe 5	Conseiller municipal	Centre-ville
EL GACHBOUR Tarik	Groupes 3 et 4	Maire Adjoint	Faubourgs
GILBERT Thérèse	Groupe 5	Conseillère municipale déléguée	Faubourgs
HULBACH Séverine	Groupe 3	Maire Adjoint	Faubourgs
KIEFFER Thomas	Groupe 3	Maire Adjoint	Faubourgs
LECRENAIS Didier	Groupe 1	Conseiller municipal délégué	Faubourgs
VITEAU Romain	Groupe 2	Conseiller municipal	Faubourgs

24 habitants : 11 membres d'associations locales / 16 domiciliés dans les faubourgs / 2 domiciliés dans les hameaux / 3 domiciliés dans le centre-ville / 1 domicilié dans un village limitrophe / 2 au secteur d'habitation non renseigné

10 membres du Conseil municipal : 4 Maires adjoints / 2 conseillers municipaux délégués / 4 conseillers municipaux / 9 domiciliés dans les faubourgs / 1 domicilié dans le centre-ville

Agents municipaux, Directeur Général des Services....

20

Le directeur général des services porte le projet avec madame le maire et l'agent en charge du dossier « Agenda 2030 ». Ils organisent les réunions de pilotage, les réunions publiques. Pour chaque groupe, un référent est identifié pour rédiger les synthèses et comptes rendus. Le Comité de pilotage va permettre de diffuser le développement durable sur la commune et favoriser la diffusion de l'information et des bonnes pratiques auprès des autres structures. Une stagiaire a été embauchée pour ce projet pendant 6 mois, repris ensuite par un agent municipal (services archives et démocratie locale).

Une fois l'Agenda 2030 local formalisé, il est approuvé par le Conseil municipal et des réunions de suivi sont organisées par le Comité de pilotage.

3. Transversalité de l'analyse et des méthodes de travail

La transversalité de l'approche est capitale. Il s'agit de mettre en œuvre un projet de territoire conciliant le développement économique avec l'amélioration du bien-être des habitants et de la cohésion sociale, tout en préservant les ressources environnementales et du climat. Elle doit s'exprimer à la fois dans le diagnostic préalable du projet, dans la stratégie et dans le plan d'actions. Elle se traduit également dans les méthodes de travail et les modes d'organisation des différents acteurs du projet.

La transversalité de l'analyse réside dans le fait que l'évaluation de la collectivité est réalisée en fonction des 5 finalités tout en prenant en compte les préoccupations économiques, sociales et environnementales. On a ainsi une approche transversale au niveau de l'analyse.

Transversalité dans la méthode de travail :

Concernant les méthodes de travail, la commune organise des réunions de travail du Comité de pilotage, favorisant la transversalité. En effet, plusieurs groupes de travail sont ainsi constitués en fonction des 5 finalités et/ou des axes stratégiques.

Une mise en commun des réflexions finales permet de synthétiser les propositions et d'obtenir un programme d'action favorisant la transversalité (les fiches actions et les tableaux de bord permettent aux membres du Comité de pilotage et aux différents acteurs du territoire d'échanger les informations suivant leurs compétences).

Transversalité avec tous les acteurs :

La transversalité se retrouve également dans la prise en compte par la collectivité de l'ensemble des échelles territoriales et par les différents enjeux sur lesquels elle souhaite agir comme l'environnement, la prise en compte des milieux naturels et du cadre de vie, la démographie, les moyens économiques et touristiques...

4. Évaluation

L'évaluation du projet et des actions menés a pour objectif de vérifier non seulement l'adéquation et la pertinence des politiques menées au regard des enjeux locaux, des principes du développement durable, et des attentes de la population, mais également l'efficacité des moyens affectés, et leur évolution. Pensée en amont du projet, elle gagnera en efficacité si les acteurs et les habitants du territoire sont appelés également à participer à la définition et à la mise en œuvre de la méthode d'évaluation choisie.

Annuellement, l'association évalue le programme d'action de la commune en suivant la mise en œuvre des actions.

Trois ans après avoir obtenu le label « Notre Village Terre d'Avenir », la commune va être diagnostiquée une nouvelle fois, afin d'évaluer son engagement dans le Développement Durable. Cette évaluation sera faite d'une part :

-par le renseignement d'une grille de « ré-audit » informatique comprenant 700 critères (élaborés par l'Association) et d'autre part,

-par la mise en place de 15 indicateurs issus du Développement Durable. L'engagement réel de la collectivité dans le développement durable se fait par la « mesure » de l'impact de son programme d'actions sur le territoire. Cette démarche est effectuée en étroite collaboration avec le Ministère de la Transition écologique et solidaire, en s'appuyant sur leur «Référentiel d'Evaluation».

Les 15 indicateurs se déclinent par 10 indicateurs finalités:

-Indicateur 1 : Consommation énergétique



- Indicateur 2 : Production énergétique
- Indicateur 3 : Proportion du territoire couvert par un diagnostic de biodiversité
- Indicateur 4 : Consommation totale d'eau des bâtiments publics
- Indicateur 5 : Rejets
- Indicateur 6 : Déchets
- Indicateur 7 : Ruralité
- Indicateur 8 : La jeunesse de la commune
- Indicateur 9 : Cohésion Sociale et solidarité
- Indicateur 10 : Favoriser les circuits courts

et 5 indicateurs démarche

- Indicateur 11 : Participation
- Indicateur 12 : Pilotage du projet
- Indicateur 13 : Transversalité
- Indicateur 14 : Evaluation
- Indicateur 15 : Stratégie d'amélioration continue

**Des indicateurs supplémentaires
ont été créés pour chaque fiche
action**

Les points qui restent à améliorer vont permettre d'aboutir à un nouveau diagnostic territorial et donc à un nouveau programme d'actions (Agenda 2030, programme 2). Une fois ce dernier établi, il sera présenté devant le comité de labellisation et d'évaluation de l'association. Une graduation « d'hirondelles » symbolisera alors l'investissement de la collectivité dans le Développement Durable.

5. Une stratégie d'amélioration continue

Tous ces éléments doivent permettre d'inscrire le projet de territoire dans une stratégie d'amélioration continue : apporter une amélioration de la situation initiale au regard des finalités du développement durable, et améliorer les méthodes de travail pour les rendre plus ouvertes, plus transversales, plus participatives. Les avancées doivent alors être mesurées pour pouvoir évoluer. Il est dès lors indispensable d'afficher clairement les objectifs du projet et de les assortir de moyens adaptés.

La commune de Dourdan s'engage dans une stratégie d'amélioration continue par le biais de la labellisation « Notre Village Terre d'Avenir », le label étant attribué notamment en fonction de son évaluation vis à vis du diagnostic de départ, des actions mises en place (programme d'actions) et des progrès réalisés.

Au bout d'une période de 3 ans suivant l'obtention du label (correspondant au début de la mise en œuvre de la Charte « Notre Village Terre d'Avenir »), la commune fera l'objet d'une nouvelle évaluation qui débouchera sur l'établissement d'un nouveau diagnostic qui permettra de faire évoluer l'Agenda 2030. De plus, pour conserver le label, la collectivité devra avoir amélioré sa situation pouvant occasionner l'attribution de distinctions (sous forme d'hirondelles), dans une perspective d'amélioration continue. Il faudra améliorer ses méthodes de participation, d'évaluation, son approche transversale au sein de la collectivité territoriale et avec tous les acteurs externes...

Liens utiles :

- Cadre de référence :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Cadre-de-referance-pour-les.html>

- Référentiel national pour l'évaluation des projets territoriaux :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Le-referentiel-pour-l-evaluation-.html>

- Site de l'Association Nationale Notre Village :

<http://www.notrevillage.asso.fr/>

- Observatoire des villages labellisés :

http://www.notrevillage.asso.fr/index.php?option=com_auto&view=auto&Itemid=26

- Guide des bonnes pratiques :

<http://www.notrevillage.asso.fr/guidebonnespratiquesdd/index.html>

Le diagnostic territorial

FINALITE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHERE



1.1. GESTION DE L'ÉNERGIE

1.1.1. Energies consommées par la commune

Les bâtiments communaux sont essentiellement chauffés par des énergies fossiles. Ces bâtiments sont essentiellement alimentés par le gaz de ville.

Une petite cuve « d'appoint » de fuel est présente sur la commune dans le cas où il y aurait un problème d'alimentation au gaz. Cette cuve n'a qu'une fonction de dépannage.

La municipalité a très peu recours à l'électricité pour le chauffage mais essentiellement pour l'éclairage (recours énergie 100% verte).

La municipalité de Dourdan utilise du Gazoil Non Routier pour ses véhicules municipaux comme ses tracteurs, ses tracteurs-tondeuses...

1.1.2. Recours aux énergies renouvelables

La commune de Dourdan n'a pas recours aux énergies renouvelables au niveau de ses bâtiments communaux ni pour le chauffage des bâtiments ni pour l'eau chaude...

Cela pourrait être une alternative à l'utilisation d'énergies fossiles et cela permettrait de faire diminuer la facture de chauffage des bâtiments communaux.

En revanche, un réseau de chaleur est présent au centre-ville de la commune de Dourdan et permet d'alimenter en chauffage, 15 à 20% des logements sociaux. La municipalité a pour projet d'étendre son réseau de chaleur sur une plus grande partie du centre-ville de la commune.

1.1.3. Maîtrise de la consommation d'énergie

La municipalité de Dourdan tente de maîtriser sa consommation énergétique mais elle est confrontée à de nombreux facteurs comme le nombre important de bâtiments communaux, la majorité sont très anciens et également situés dans une zone de protection architecturale. Ces bâtiments sont dans le périmètre du Site patrimonial remarquable.

Face à ces contraintes, la municipalité a réalisé peu d'actions en termes d'isolation des bâtiments communaux. La grande majorité des bâtiments anciens ne sont pas isolés, ils n'ont pas bénéficié de travaux comme le changement des huisseries (fenêtres bois ou PVC, double vitrage...). On retrouve ces problèmes de chauffage dans les bâtiments anciens comme la Médiathèque, la mairie, le centre culturel, le Point jeunes, les salles pour les associations... ce manque d'isolation entraîne des consommations très élevées en terme de chauffage et donc de dépense financière mais également des problèmes de confort de travail pour les salariés et les utilisateurs (très froid en hiver et très chaud en période estivale).

La municipalité, très consciente de ces problèmes énergétiques (chauffage, isolation, inconfort...) réalise au fur et à mesure de ses chantiers d'amélioration, des travaux d'isolation. Elle a effectué des remplacements d' huisseries dans certains bureaux de la mairie, lors de la création du nouveau local de la police municipal dans la mairie de Dourdan mais compte tenu du nombre important de bureaux dans la mairie, elle réalise les travaux en fonction des besoins et des priorités. Il va être important de créer un tableau de phasage des travaux à engager sur de nombreuses années pour l'ensemble des bâtiments communaux.

Au niveau des logements sociaux, des travaux d'isolation par l'extérieur sont réalisés dans les immeubles anciens.

La municipalité a installé des régulateurs pour la gestion du chauffage raccordés à une télécentralisation qui permet une gestion à distance et un contrôle du chauffage dans les bâtiments communaux. Cela a pour objectif de diminuer les pertes de chauffage inutiles de certaines salles lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Le fonctionnement des appareils électriques est contrôlé grâce à l'installation d'interrupteurs temporisés. Ils permettent de contrôler la durée de fonctionnement des appareils électriques dans les bâtiments communaux. Ils fonctionnent comme des minuteries et permettent une extinction automatique de ces appareils. Cela évite de fonctionner sans raison.

Concernant l'éclairage public, la municipalité de Dourdan a recours à des ampoules basse consommation. Tout le parc d'éclairage public n'est pas encore en basse consommation, il reste encore des lampes « boules » dans certains secteurs de la commune qui devront être changées. L'éclairage public a recours au led sur 1/3 du parc d'éclairage de la commune de Dourdan.

De nouveaux travaux vont être réalisés dans le cadre du nouveau marché de performance énergétique réalisé par la municipalité (installation de nouveaux candélabres et ampoules led).

25

Concernant l'éclairage public, la municipalité ne réalise pas l'extinction complète la nuit mais elle diminue l'intensité lumineuse après une certaine heure de la nuit. Elle a pour projet de réaliser une expérimentation afin d'éteindre l'éclairage public pendant quelques heures la nuit.

La municipalité souhaite réaliser un diagnostic énergétique pour l'éclairage public.

Concernant l'éclairage nocturne des bâtiments publics non résidentiels, ils sont éteints exceptés certains bâtiments publics classés au titre des monuments historiques comme l'église et les fossés du Château de Dourdan. La municipalité envisage de changer les projecteurs présents dans les fossés du château car ils sont anciens et très énergivores. Elle envisage également d'éteindre la nuit.

Des ampoules basse consommation sont installées dans les bâtiments communaux au fur et à mesure des changements ou des travaux de rénovation réalisés comme au centre technique, dans les écoles...

Très peu de détecteurs de présences ou de minuteries sont installés dans les bâtiments communaux. La municipalité envisage d'installer de nouveaux détecteurs de présence ainsi que des minuteries dans l'objectif de diminuer sa consommation énergétique et de réduire sa facture.

La municipalité a fait l'acquisition de véhicules propres comme un véhicule électrique et un véhicule hybride.

La municipalité n'a pas encore réalisé de diagnostic énergie et n'a pas réalisé non plus de diagnostic de performance énergétique (DPE) dans ses bâtiments communaux.

Elle n'a pas constitué de tableau de bord qui permettrait aux élus et aux agents de suivre la consommation énergétique des bâtiments communaux (consommation en kilowattheure et en coût financier). Elle envisage de créer des tableaux pour suivre sa consommation et sensibiliser les agents, élus et utilisateurs de certaines salles à être vigilant sur l'utilisation du chauffage, des lumières...

1.1.4. PCAET

Lors du Conseil communautaire du 21 février 2019, ses membres ont réaffirmé à l'unanimité leur engagement à élaborer et mettre en œuvre un Plan Climat-Air-Energie Territorial. Ils ont approuvé la déclaration d'intention de ce dernier.

La CCDH organisera, conformément aux conditions fixées à l'article L121-16 du code de l'environnement, une concertation préalable du public lors de l'élaboration du document, c'est-à-dire lorsque les caractéristiques principales du plan peuvent encore évoluer. Celle-ci est envisagée à partir d'octobre 2019 pour une durée de deux mois. De plus, dès validation du document complet (diagnostic, stratégie territoriale et programme d'actions) par le Comité de pilotage une consultation du public par voie électronique encadrée par l'article L123-19 du code de l'environnement sera organisée. Celle-ci est envisagée dès lors que l'autorité environnementale aura rendu son avis, à partir de septembre 2020 pour une durée d'un mois. Au-delà des aspects réglementaires de concertation et consultation, l'implication d'un grand nombre de partenaires de la CCDH (institutions, acteurs économiques et associations), le plus en amont possible est une condition de réussite de la démarche. Elle permet le partage du diagnostic, l'appropriation des enjeux et la mobilisation sur un temps long. Des réunions de groupes de travail thématiques rassemblant les élus et les partenaires seront organisées lors de chacune des phases d'élaboration (diagnostic, stratégie et programme d'actions).

Cinq groupes de travail thématiques (sectoriels) sont envisagés, et se réuniront au moins une fois par phase d'élaboration :

- Groupe de travail « résidentiel »
- Groupe de travail « économique »
- Groupe de travail « agriculture »
- Groupe de travail « mobilité »
- Groupe de travail « déchets »

Une page internet sera dédiée à l'information sur la démarche de mise en œuvre et de suivi du PCAET sur le site internet de la Communauté de communes.

Les dates de début et de fin de la concertation préalable et de la consultation par voie électronique seront communiquées au public au moins 15 jours avant le début sur le site internet de la Communauté de communes et par voie d'affichage.

Le 21 mars dernier 2019, les élus municipaux des communes membres de la CCDH ont participé à un atelier découverte des enjeux du plan climat. Animé par l'ALEC Ouest-Essonne, association partenaire et experte de ces questions, cet atelier a permis aux élus de partager leurs attentes, d'échanger sur les priorités et de réfléchir aux actions à mener sur l'ensemble du territoire.



1.1.5. Sensibilisation de la population



La municipalité a réalisé des actions de sensibilisation auprès de ses habitants afin de les aider à réduire leur facture d'énergie et d'améliorer le confort de leur habitation. Pour cela, elle est aidée de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat Ouest Essonne (ALEC Ouest Essonne). Elle a réalisé des balades thermiques en centre-

ville pour sensibiliser les particuliers sur les déperditions de chaleur de leur habitation. Alec Ouest Essonne a également organisé des concours de logement durable. Des stands sur l'énergie sont également présents sur la commune lors de certaines manifestations.

Alec Ouest Essonne a installé sur la commune de Dourdan une permanence. Des conseils sont désormais disponibles toutes les semaines sur l'isolation et la rénovation énergétique. La permanence est ouverte tous les mercredis de 14h à 19h, 15 rue Pierre Ceccaldi, à côté des bureaux de la CCDH. L'Agence Locale de l'Energie et du Climat Ouest Essonne, service public de l'efficacité énergétique sur la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix, accompagne les particuliers dans leur projet de rénovation énergétique. Un conseiller fournit des conseils techniques personnalisés et gratuits en matière d'amélioration énergétique : isolation thermique, chauffage, ventilation, rénovation énergétique globale, énergies renouvelables, aides financières mobilisables...



CONSEILS PERSONNALISÉS ET GRATUITS
pour maîtriser ses consommations énergétiques en maison individuelle ou en copropriété

- Rénovation ou construction
- Isolation thermique / menuiserie
- Chauffage et eau chaude sanitaire / ventilation
- Énergies renouvelables
- Dispositifs d'aides financières

SUR RENDEZ-VOUS PAR TÉLÉPHONE OU PAR COURRIEL
Permanence les mercredis de 14h00 à 19h00
15 rue Pierre Ceccaldi (1er étage gauche)
91410 DOURDAN

Agence Locale de l'Énergie et du Climat
Place Gutenberg 108, 3
13 rue la Caron, 91120 PALAISEAU
Tél. : 01 60 19 10 95
Courriel : ale@alecoe.fr

Suivez notre actualité :
www.alec-ouest-essonne.fr
@alecouestessonne
Alec Ouest Essonne



La municipalité a pour projet de refaire des actions de sensibilisation auprès de la population sur le thème des économies d'énergies et des moyens de les appliquer.

Il n'y a pas de bornes de recharges pour les véhicules électriques sur la commune de Dourdan mis à disposition pour les particuliers et les visiteurs.

2 bornes de recharge pour les véhicules des agents communaux sont présentes sur la commune (au centre technique et au niveau du bâtiment de la communauté de communes). Ces bornes sont réservées aux agents communaux et intercommunaux.

La commune a pour projet d'installer des bornes de recharge pour véhicules électriques pour les visiteurs et les Dourdannais.

Points forts	
	<ul style="list-style-type: none"> * La commune de Dourdan a installé des régulateurs et une télécentralisation de gestion du chauffage des bâtiments communaux chauffés à distance. Un réseau de chaleur est présent au centre-ville qui alimente notamment 15 à 20% des logements sociaux * Elle réalise, dans les bâtiments communaux, au fur et à mesure de ses chantiers d'amélioration, des travaux d'isolation comme le changement d' huisseries dans certains bureaux de la mairie, dans le bureau de la police municipale... * La commune a installé des interrupteurs temporisés afin de contrôler la durée de fonctionnement des appareils électriques. Ils fonctionnent comme des minuteries et s'éteignent automatiquement afin d'éviter de fonctionner sans utilité. * La commune utilise des ampoules basse consommation pour l'éclairage public, de nouveaux travaux vont être réalisés dans le cadre du nouveau marché de performance énergétique réalisé par la municipalité. Ils restent encore d'anciens candélabres à changer. L'éclairage public a recours au led sur 1/3 du parc d'éclairage. * Un diagnostic énergétique de l'éclairage public a été réalisé il y a 6 ans. * Extinction de l'éclairage nocturne de tous les bâtiments publics non résidentiels mais encore certains projecteurs allumés comme l'église et les douves du château * Généralisation et remplacement au fur et à mesure par des ampoules basse consommation dans les bâtiments publics, changements lors des travaux (centre

	<p>technique, écoles...)</p> <ul style="list-style-type: none"> * La commune a recours au GNR pour alimenter le matériel technique des agents communaux (tracteurs, tracteur-tondeuse...). * 1 véhicule électrique et 1 véhicule hybride sont présents sur la commune * Un Plan Climat Air Energie Territorial est en cours au niveau de l'intercommunalité * La municipalité a réalisé des actions de sensibilisation auprès du public comme la thermographie, la présentation de moyens d'isoler sa maison... * Deux bornes de recharges pour véhicules électriques ont été installées sur la commune (au centre technique pour les agents et un au niveau de l'intercommunalité pour les agents)
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> * Les bâtiments communaux sont essentiellement chauffés par des énergies fossiles. Elle a recours à l'électricité pour l'éclairage et le chauffage de certains bâtiments (100 % énergie verte). La grosse majorité des bâtiments sont chauffés par du gaz. En cas de problème d'alimentation en gaz, la commune a une petite cuve de fuel pour alimenter les bâtiments mais pour une fonction de dépannage. * La commune n'a pas recours aux énergies renouvelables pour améliorer le chauffage des bâtiments communaux ni à la production d'énergie renouvelable * Une grande partie des bâtiments communaux sont des bâtiments anciens et certains sont sous contraintes des bâtiments de France. La plupart ne sont pas isolés, n'ont pas bénéficiés de travaux comme le changement de fenêtres par du double vitrage (bibliothèque, mairie, centre culturel, l'espace pour les jeunes...). Cela entraîne une consommation très importante de chauffage... * Très peu de détecteurs de présence ou de minuteries dans les bâtiments communaux * La commune n'éteint pas complètement l'éclairage public la nuit mais elle diminue l'intensité lumineuse après une certaine heure de la nuit * La commune n'a pas réalisé de diagnostic énergie pour ses bâtiments communaux ni de diagnostic de performance énergétique (DPE) * Pas de tableau de bord de suivi de la consommation énergétique par bâtiment communaux (consommation et coût) * Il n'y a pas de bornes de recharges pour véhicules électriques à disposition des habitants et des visiteurs de la commune
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> * La commune a pour projet de réaliser au fur et à mesure de ses aménagements, des travaux d'isolation et changement des huisseries dans les bâtiments communaux afin de réduire la dépense de chauffage et améliorer le confort du travail des agents (médiathèque, PIJ...) * Réflexion pour créer des tableaux de bord de suivi de consommation énergétique par bâtiment * Projet d'étendre le réseau de chaleur sur une plus grande partie du centre de la commune * La commune envisage d'installer de nouveaux détecteurs de présence et de minuteries afin de réduire sa consommation énergétique * La commune continue d'installer de nouveaux candélabres et ampoules basse consommation pour l'éclairage public * Projet de réaliser une expérimentation afin d'éteindre l'éclairage public pendant une certaine heure de la nuit * La commune va refaire un diagnostic énergétique pour l'éclairage public

Une promenade géologique de Dourdan (avec guide papier et plan) peut également se faire dans le centre-ville. Le centre historique de Dourdan révèle l'histoire géologique à travers ses bâtiments, ses revêtements de sol.... Cette promenade à pied est composée de 20 étapes.

Un itinéraire de promenade « L'Orge à Dourdan – Promenade au fil de l'eau » de 2 km permet de découvrir la rivière l'Orge, son passé et les métiers dépendant de la rivière comme les tanneurs, mégissiers et fouteurs de laine. On y découvre les nombreux lavoirs encore présents...

Un circuit « Sur les pas des artistes et écrivains à Dourdan » est également proposé. Ce circuit de 3 km permet de découvrir de nombreux édifices et bâtiments architecturaux (maisons de villégiature, l'église, maison de Michel Audiard...) qui rappellent la présence au fil de l'histoire d'écrivains, de cinéaste, d'architecte dans la ville.

Dans la forêt domaniale de Dourdan, un circuit de 9 km a été créé « Circuit de l'Abbaye de l'Ouÿe » permettant de découvrir cette ancienne abbaye et la forêt qui l'entoure.

Une promenade découverte de 6 km à faire à pied ou à vélo « De la forteresse médiévale aux Fontaines bouillantes » permet également de découvrir des paysages naturels comme les prairies humides, le bassin de rétention de Grillon et le site des Fontaines bouillantes. Cette zone humide abrite une multitude d'espèces d'oiseaux et d'insectes. Elle accueille une flore inféodée à ce type de milieux, tels que la baldingère, la salicaire, l'aulne, le saule ou bien encore le frêne. La peupleraie abrite une station d'Epipactis à larges feuilles, espèces d'orchidées relativement répandues dans la région. Présence sur cette balade de nombreux lavoirs du XIXe siècle.



Un circuit des « plaques historiques » en centre-ville de Dourdan a été créé, il permet aux visiteurs d'allier la promenade en ville et la découverte du patrimoine architectural à Dourdan. 13 plaques historiques ont été installées (château, église Saint Germain l'Auxerrois, la halle et la place du marché, l'hôtel-Dieu, l'église Saint Pierre, l'hôtel de ville, les remparts, les portes d'entrées de la ville, l'hôtel Blanche de Castille...).

En 2019, la ville de Dourdan, Dourdan Tourisme et le Lycée Tesla travaillent au balisage d'un circuit de randonnée, dans la continuité des itinéraires et balades urbaines existantes. Ce nouveau projet de circuit « Entre ville et forêt » complète l'offre existante. Son objectif est de baliser un circuit de randonnée de 7 kilomètres avec la pose de 16 bornes d'interprétation, de 4 panneaux d'information et de 2 plaques murales. Un dépliant est à l'étude.



3 randoland ont été créés pour les enfants (4/6 ans, 7/9 ans et 9/12 ans) qui permettent aux plus petits de découvrir la ville de Dourdan de manière ludique. Ce sont des promenades sous forme d'enquête adaptée à tous les âges. Pour l'apprenti lecteur ou non lecteur, la recherche des indices lui

apprendra à développer son sens de l'observation, à reconnaître des formes graphiques et à s'initier à la lecture, l'écriture... Les 7/9 ans développeront leur sens de l'orientation et enrichiront leur vocabulaire. Les 9/12 ans feront appel, à chaque énigme, à leurs compétences pour résoudre l'énigme principale tout en améliorant leur sens de la déduction. Cela permet de se promener et d'explorer villes, villages et sites naturels en famille, en suivant les indices laissés par l'inspecteur Rando pour une balade familiale inattendue. Pour résoudre les énigmes de départ, les indices sont à collecter tout au long des parcours de promenades. Ils incitent ainsi à lever les yeux sur un patrimoine historique, architectural et naturel souvent oublié.

Dourdan

FACILE
2 km
1 h 00

Deux mille ans d'histoire à découvrir en parcourant la ville et son patrimoine.

L'église Saint-Germain, impressionnante par la hauteur de ses clochers et ses fleches dont une s'élève à 50 m de hauteur, fut achevée au XIII^e siècle. Vous admirerez ses gargouilles et sa girouette en forme de dragon ailé. Face à l'église, s'élève le château-fort de Dourdan, place forte militaire du XIII^e siècle, témoignant d'une belle architecture médiévale de Philippe Auguste. La rue de Chartres vous conduira jusqu'à la porte de la ville où vous longerez les anciens remparts construits au XV^e siècle sous le Duc de Berry. Vous passerez devant l'hôtel Dieu édifié dès le XIII^e siècle et les halles. Vous apprécierez la beauté des demeures du XIX^e siècle et le charme de l'hôtel de ville construit au XVII^e siècle, nommé également le château du Parterre, autrefois propriété d'un conseiller du roi.

Pour les personnes arrivant en RER C, suivre l'itinéraire suivant :
 En sortant de la gare, prendre en face rue André Gatiné. Au croisement, prendre la rue de Faldouby de Chartres en face. Passer devant la Poste. Au croisement suivant, suivre la direction « Centre ville ». Passer devant le monument aux morts en longeant les remparts par la gauche. Au bout aller à droite en direction de l'église et arriver à l'Office de Tourisme.

En sortant de l'Office de Tourisme tourner à droite puis encore à droite sur la rue pavée. Continuer rue des Fossés du Château (rue pavée). Au bout, tourner à droite, passer devant le donjon-person et tourner à gauche rue de Chartres. Traverser la place Armande Briand et continuer tout droit jusqu'à la porte de Chartres. Prendre à droite avenue de Carnot jusqu'au rond-point. Emprunter le boulevard des Allées (direction Arjanjag) puis longer les remparts.

Passer devant l'école maternelle et la rue Michel puis prendre en face la rue Daubigny. Longer un parking et descendre en direction de l'hôtel de ville. Passer la porte de Paris et observer l'hôtel de ville. Le longer et face à l'aire de jeux, tourner à droite. Passer à côté des vestiges de l'ancienne église puis continuer tout droit rue St Pierre. Passer devant l'hôtel Dieu et arriver à la halle. La longer par la gauche et descendre, à gauche, la rue de l'Abbé Fevre. Tourner ensuite à droite, rue de l'Abbé Gérard, puis revenir place du Général de Gaulle pour terminer devant l'Office de Tourisme.

Infos locales

La halle

Histoire :
 Sous la halle se tenaient des commerces. La justice était rendue dans la grande salle située au premier étage, c'est à cet endroit que l'on jugeait les délits et que se tenaient les assemblées des habitants.

- 1228 : construction d'une première halle en bois ;
- 1829 : démolition de la halle à cause de son très mauvais état ;
- 1836 à 1850 : reconstruction de la halle ;

Aujourd'hui elle mesure 38 mètres de long et 14 mètres de large et accueille le marché deux fois par semaine (mercredi et samedi matin) ainsi que certaines manifestations annuelles.

Le château

Visites du musée et du château :
 Toute l'année - Horaires d'ouverture du musée et du château :
 Du mercredi au dimanche : 10h-12h / 14h-18h
 Vendredi : 10h-12h / 14h-17h

Animations de la ville

Fête Médiévale :
 1^{er} week-end de juin chaque année

Scènes d'été :
 Juillet / Août

Journées Européennes du Patrimoine :
 Au mois de Septembre

Festival des voitures anciennes :
 1^{er} week-end d'octobre chaque année

REponses ENIGMES

WELLA 1000 CLIC
 PIERRE/MICHEL
 H 1000 010

Pour en savoir plus

Accès : RER C, Dourdan
Office de Tourisme de Dourdan
 Place du Général De Gaulle
 91410 DOURDAN
 Tél. 01.64.59.86.97

Horaires d'ouverture :
 Du mardi au samedi : 10h00-12h00 / 14h00-18h00
 Dimanche : 10h00-12h30 / 14h30-18h00
 Courriel : info@dourdan-tourisme.fr
 Site Internet : www.dourdan-tourisme.fr

Comité départemental du tourisme de l'Essonne :
 Site Internet : www.tourisme-essonne.com

www.randoland.fr

D'autres circuits sont disponibles dans l'Essonne au Domaine de Chamaramand et à La Ferté Alais - Plus d'infos sur www.tourisme-essonne.com

Du géocaching est également présent sur Dourdan.

1.2.2. Réseau ferroviaire

Le réseau ferroviaire est présent sur la commune de Dourdan, cette dernière est traversée par la ligne RER C. 2 stations sont présentes sur la commune (station Dourdan et station Dourdan la Forêt).

Passage également des TER avec arrêt 3 fois par jour à la gare de Dourdan qui permettent de relier Paris Austerlitz en ½ heure. Cette ligne est plus rapide et directe sans arrêt.

Le RER et le TER sont des atouts pour la ville de Dourdan car cela rend la ville attractive aux visiteurs mais également aux résidents. Beaucoup de nouveaux habitants choisissent de s'installer à Dourdan grâce à la présence des services et des moyens de locomotion pour se rendre au travail en dehors de Dourdan mais également pour les loisirs. Cela a un impact important pour la ville de Dourdan et pour le maintien des services, commerces et emplois.

Dourdan est reconnu comme pôle de centralité et d'attractivité grâce à la présence de ses services, de ses infrastructures mais aussi grâce à la présence de ses nombreux moyens de déplacement (RER, TER, bus...).

Cela permet à la ville de Dourdan de devenir attractive en terme d'emplois... et facilite l'attractivité

pour les employeurs notamment l'hôpital de Dourdan. Ce dernier étant un très gros employeur, beaucoup de personnes y travaillant s'y rendent par le biais des transports en commun, comme le RER/TER/bus...

1.2.3. Voies navigables

Il n'y a pas de voie navigable sur la commune.

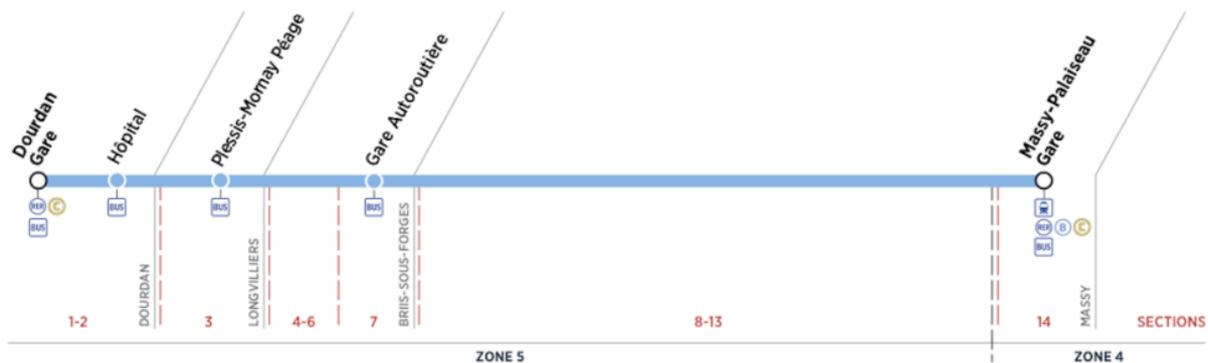
1.2.4. Développement des transports peu ou non polluants

Une gare routière est présente sur la commune et permet de relier Dourdan à Massy, Orsay, Etampes et Rambouillet par autocar.

Un réseau de transport urbain est très présent sur la commune et permet de se déplacer sur la commune de Dourdan mais également à l'extérieur.

Les réseaux de bus sont nombreux avec plus d'une dizaine de lignes régulières exploitées par Ile-de-France Mobilités. Dourdan est ainsi reliée par le transport départemental ALBATRANS, aux différents pôles urbains de la région tels que Massy, Orsay et Etampes :

- ligne 91.03 : Dourdan – Massy Palaiseau



- ligne 91.02 : Dourdan – Orsay



- ligne 91.07 : Dourdan – Etampes



Lignes de transports en commun de Transdev:

- 03** Saint-Arnoult-en-Yvelines - Zone Industrielle - Dourdan - Gare de Dourdan
- 10** Dourdan - Gare de Dourdan - Rambouillet - Gare de Rambouillet [Prairie]
- 18** Ablis - Champarts - Dourdan - Gare de Dourdan
- 22** Corbreuse - Eglise - Dourdan - Gare de Dourdan
- 29** Bullion - Moutiers - Dourdan - Gare de Dourdan
- 61** Angervilliers - Route du Val - Dourdan - Collège Emile Auvray
- 62** Forges-les-Bains - Chardonnet - Dourdan - La Forêt

et 3 lignes de Keolis Ormont :

Ligne 68-13	Roinville, Villeconin, Sermaise
Ligne 306.04	Méroberty, Saint-Escobille, Authon-la-Plaine, Plessis-Saint-Benoît, Richarville, Les Granges-le-Roi- Chalou-Moulineux
Ligne 306-12	Méreville, Angerville, Pussay, Thionville, Congerville, Saint-Escobille, Authon-la-Plaine, Les Granges-le-Roi, Monnerville

De nombreux moyens de transports sont à disposition des usagers pour circuler dans la ville, y accéder et se rendre dans les communes voisines. De nombreux bus desservent les axes principaux de la ville et permettent de se rendre dans les villes alentours, de Corbreuse à Rambouillet, en passant par Etampes.

Ces lignes régulières sont dédiées à tout usager en possession d'un titre de transport et desservent les collèges et le lycée de la ville. Elles sont gérées, ainsi que tous les services de transport en commun en Essonne, par Île de France mobilités. C'est l'autorité organisatrice des transports de la région. Si les lignes régulières sont gérées par Ile de France Mobilités, Le SITRD joue un rôle de coordinateur entre les transporteurs, les 22 communes que composent le syndicat, les usagers, les parents d'élèves et les établissements scolaires du secondaire situés à Dourdan. Le syndicat

intercommunal des transports de la région de Dourdan (SITRD) est composé de lignes régulières, exploitées principalement aujourd'hui, par Transdev, Keolis Ormont et Perron. Ces lignes permettent aussi de desservir les établissements scolaires de Dourdan (les collèges Emile Auvray, Condorcet et Jeanne d'Arc ainsi que le lycée Nikola Tesla), de relier les communes au RER C et au TER des gares de Dourdan et de permettre les correspondances avec les lignes départementales du réseau Albatrans.

Le long de l'A10, un parc multimodal va s'implanter et verra le jour en 2020. La nouvelle infrastructure comprendra une gare routière aménagée avec huit quais, desservie par cinq lignes de bus et de cars express sur autoroute et la mise à disposition gratuite de 255 places de parking, soit 100 de plus que sur l'actuel parc.

Des transports scolaires sont également présents sur la commune. Ces transports desservent les écoles maternelles et primaires. Pour assurer ces transports, la Ville de Dourdan a signé une convention de délégation de compétences avec Ile de France Mobilités, qui gère l'organisation des transports scolaires (carte SCOL'R). Au regard des besoins, trois circuits spéciaux ont été mis en place:

	Arrêts	Écoles desservies
Circuit 1	Cité des Petits Prés, gare SNCF, rue Pierre-Sémart, rue de Bel Air	Gegres Leplâtre, les Alliés, Charles Péguy
Circuit 2	Hameau de Rouillon, avenue de Paris et Résidence du parc	Les Alliés et Charles Péguy
Circuit 3	Chemin du Pont Guénée, rue de la Gaudrée (arrêt Ermitage)	Jean-François Regnard

Commune * 91410 - DOURDAN

Etablissement scolaire

Commune 91410 DOURDAN

Etablissement scolaire * ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE CHARLES PEGUY

Rayon de recherche * 3 Km

Date de recherche * 19/06/2019

Sens Aller Retour

Annuler Rechercher les transports

Sélectionnez un arrêt sur la carte ou dans la liste pour voir ses horaires.

3 DOURDAN - ECOLE MATERNELLE DES ALLIES

4 DOURDAN - RUE DE BEL AIR

5 DOURDAN - ECOLE ELEMENTAIRE LEPLATRE

59111011A - DOURDAN ECOLES LEPLATRE PEGUY LES ALLIES

Service 1 08:00 08:25 1m15s

6 DOURDAN - RESIDENCE DU PARC

7 DOURDAN - AVENUE DE PARIS

8 DOURDAN - CITE DES PETITS PRES

9 DOURDAN - HAMEAU DE ROUILLON

Afficher les itinéraires à la sélection d'un arrêt

* Champ obligatoire

Les transports scolaires sont pris en charge entièrement par la municipalité.

35

Il n'y a pas de pédibus organisé sur la commune.

Il n'y a pas de co voiturage sur la commune ni de gestion communale ou intercommunale. Aucune association n'organise le co voiturage sur la commune excepté individuellement. Il serait intéressant de communiquer sur les moyens nationaux ou départementaux déjà existants et de les relayer.

Des pistes cyclables sont présentes sur la commune de Dourdan mais la municipalité a pour projet de développer son réseau de pistes cyclables sur 3 ans via un Plan vélo. Elle a également pour projet de créer un réseau vélib sur la commune et de mettre en location, des vélos électriques (partenariat avec la SNCF). Elle souhaite inciter les habitants et les personnes qui travaillent sur la commune à utiliser des vélos et les transports en commun.

La municipalité souhaite que le nombre de voitures dans le centre-ville diminue, que ces utilisateurs préfèrent le vélo, la marche à pied...

Elle imagine un centre-ville réservé uniquement aux piétons...

A ce jour, il y a des voies partagées, il y a également des itinéraires piétonniers, des liaisons piétonnes qui permettent de relier différents quartiers entre eux et qui permettent l'accès aux différents équipements de la ville comme les gymnases, stades, parc de jeux... Ces sentes présentes en ville permettent de valoriser le cadre de vie et de diminuer l'utilisation de la voiture et de mettre en valeur la ville et le centre historique de Dourdan.

La municipalité sensibilise ses habitants sur les pratiques alternatives à l'utilisation de son véhicule en communiquant sur les lignes de transport en commune, sur les horaires...

De nombreux articles sur ce sujet sont présents dans le bulletin municipal et permettent d'informer les habitants sur les voies douces, sur les projets de pistes cyclables...

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> * Le réseau routier est très important sur la commune et à proximité. 5 départementales traversent la commune ainsi que de nombreuses routes communales. Des routes intercommunales sont également présentes dans les zones d'activités dont la gestion est intercommunale *Présence de l'Autoroute A10 avec péage autoroutier de Saint Arnoult en Yvelines. De nombreuses manifestations sont organisées par des associations afin de la rendre gratuite. * Une aire de co voiturage est présente à proximité de la commune *Des chemins ruraux sont présents sur la commune ainsi que de nombreux sentiers de randonnées (3 circuits présents sur la commune, 1 circuit des plaques historiques en cœur de ville, circuit sur les pas des artistes et écrivains à Dourdan, un itinéraire de promenade au fil de l'eau ainsi qu'une promenade géologique). Présence de 3 itinéraires de grande randonnée traversent la commune GR1, GR 111 et GR du pays de l'Hurepoix. Présence également d'un circuit de randonnée équestre. 3 randoland pour les enfants et un circuit de l'abbaye de l'Ouÿe en forêt domaniale. *Le réseau ferroviaire est présent sur la commune, elle est traversée par la ligne RER C avec 2 stations (Dourdan et Dourdan la Forêt). Des TER s'arrêtent 3 fois par jour à la gare de Dourdan, cette ligne est plus rapide et plus directe. Une gare routière est présente sur la commune en direction de Massy, Orsay, Etampes et Rambouillet... *Un réseau de transport urbain de la ville est également présent et dessert les établissements scolaires (2 circuits). Les transports scolaires sont pris en charge financièrement par la municipalité. * La présence des transports en commun très développés sur la commune est un facteur attractif pour les nouveaux habitants. Dourdan est reconnu pour être un pôle de centralité et d'attractivité en raison des ses services, infrastructures, moyens de déplacements... * Les transports en commun, la proximité de la sortie autoroutière, le maillage routier apportent à la collectivité une attractivité pour les employeurs et facilitent l'installation de nouveaux équipements, entreprises.... Cela permet de maintenir les emplois, les services et les commerces. L'hôpital est également un très grand employeur et de nombreux travailleurs se rendent à leur travail sur Dourdan par le biais des transports en commun * Des pistes cyclables sont présentes sur la commune mais il est nécessaire d'en créer de nouvelles et permettre des boucles cyclables *Présences d'itinéraires piétonniers sur la commune, de liaisons piétonnes reliant différents quartiers et qui permettent l'accès aux équipements de la ville. Nombreuses sentes piétonnes améliorant la qualité de vie des habitants et permettant de diminuer l'utilisation de la voiture. Des voies partagées sont également présentes sur la commune *La municipalité sensibilise régulièrement les habitants aux pratiques alternatives à l'utilisation de son véhicule personnel comme les transports en commun présents sur la commune (horaires)... La municipalité communique par le biais d'articles dans le bulletin pour informer les habitants sur le projet des voies douces...
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> *Des nuisances en lien avec la présence de l'autoroute sont présentes sur la commune du fait que de nombreux camions sortent de l'autoroute pour éviter le péage et roulent sur les axes secondaires. Cela entraîne des problèmes de circulation, routes saturées...

	<ul style="list-style-type: none"> * Il n'y a pas de pédibus sur la commune * Il n'y a pas de co-voiturage sur la commune, pas de gestion communale/intercommunale ou associative...
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> * Projet de développer le réseau de pistes cyclables sur la commune sur 3 ans * Projet de créer un réseau de vélib sur la commune et des vélos électriques en location en partenariat avec la SNCF * Réflexion pour imaginer le centre-ville de Dourdan réservé à 100% aux piétons

FINALITE 2 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



2.1. RESPECT DES MILIEUX NATURELS ET PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

2.1.1. Protection de la flore et de la faune

La biodiversité est très présente sur la commune de Dourdan. Des moyens de protections de la faune et de la flore sont répertoriés.

3 zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I sont présentes sur la commune :

- Les mares de la forêt de Dourdan (n° 110320040)
- Les ruisseaux de la forêt de l'Ouÿe (n° 110320041)
- Le bassin et Aulnaie de Roinville (n° 110001604)

1 ZNIEFF de type II :

- La vallée de l'Orge de Dourdan à Arpajon et ses affluents (n°110001599)

Des espèces faune et de flore protégées sont présentes sur la commune. Des recensements ont été effectués régulièrement par la direction régionale de l'environnement. Certaines espèces sont classées parmi les espèces rares et très rares.

Un Atlas est présent sur le département d'Essonne et répertorie les fleurs sauvages présentes en Essonne.

Il n'y a pas d'arrêté de biotope sur la commune. La commune de Dourdan n'appartient pas au Parc Naturel Régional mais elle est classée « Ville porte du Parc Naturel Régional de la Haute vallée de Chevreuse » par la signature d'une convention le 23 juin 2012.



Une « ville-porte » est située en périphérie d'un parc et entretient une complémentarité territoriale avec ce dernier. Des projets communs sont initiés dans le but d'établir un vrai partenariat avec des actions communes basées sur des axes de coopération définis dans une convention.

La convention signée le 23 juin 2012 définit plusieurs axes de coopération :

- Le développement touristique : information touristique coordonnée, développement du réseau de liaisons douces (randonnée, vélo, cheval, ...), enrichissement de l'offre en activités ludiques et sportives, ...
- Le développement économique : promotion d'un développement économique de qualité (artisans, filière bois, ...), préservation, développement et diversification des cultures agricoles, ...
- Le développement culturel : projets fédérateurs pour faire vivre les patrimoines et la création artistique, soutien aux initiatives locales, ...
- La sensibilisation à l'environnement : développement de projets pédagogiques en direction des jeunes publics, organisation de manifestations de sensibilisation, soutien et valorisation d'actions exemplaires en matière de développement durable, ...
- La valorisation du paysage et l'amélioration du cadre de vie par échange d'expérience, de compétence et de savoir-faire dans ces domaines.
- La convention prévoit également que le Parc et la ville de Dourdan pourront mener des actions communes complémentaires pour promouvoir leurs territoires.

La municipalité envisage d'intégrer une partie de ses espaces naturels notamment les espaces forestiers dans le PNR mais pas le centre-ville.

Des espaces naturels sensibles sont présents sur la commune de Dourdan, ce sont des zones humides et des espaces du domaine forestier. Ces espaces sont très présents sur la commune et représentent environ 2/3 du territoire communal.

38



La municipalité travaille également avec des organismes spécialisés dans la gestion des milieux naturels comme l'Office National des forêts qui s'occupe de la gestion des forêts domaniales.

Un arboretum est présent sur la commune, il est situé dans le parc municipal Lejars-Rouillon depuis 2017. Ce projet, a été financé par le Lions club de la ville et a été réalisé avec les services municipaux de la ville. 50 arbres remarquables sont identifiables par un panneau qui les localise dans le parc. Une plaque informative a été installée devant chaque espèce, du ginkgo-biloba au thuya géant, donnant des indications sur leur nom et leur origine. L'objectif est de permettre aux habitants de mieux découvrir cet espace vert d'une superficie de 3,5 ha, propriété de la



commune depuis 1983. Ce parc accueille également 3 ruches et la médiathèque. L'arboretum permet de le mettre en valeur. Sa proximité avec les serres municipales en fait un espace de découverte et de conservation des espèces. L'arboretum sert également de support à de nombreuses visites pédagogiques organisées pour les élèves de Dourdan et des environs. Les promeneurs peuvent suivre un parcours, retranscrit sur un panneau installé à l'entrée du parc, entre les différentes espèces.

2.1.2. Protection des milieux naturels et paysages

La municipalité n'a pas appliqué de réglementation au niveau de l'affichage sur les espaces publics. En revanche, elle a pour réflexion d'établir et de faire appliquer un règlement sur les dispositions concernant l'affichage. Réflexion également pour une taxe locale sur les enseignes et les publicités extérieures (TLPE). Elle souhaite diminuer le nombre de publicités présentes sur la commune notamment aux entrées de ville et supprimer l'affichage sauvage.

Ne faisant pas partie du PNR de la haute Vallée de Chevreuse, la commune ne bénéficie pas de la Charte paysagère du PNR. Il n'y a donc pas de charte paysagère ou de contrat de paysage sur la commune.

L'enfouissement des lignes n'est pas réalisé sur l'ensemble de la commune mais seulement sur une petite partie du territoire communal. Elle souhaite augmenter le pourcentage de ses réseaux enfouis sur le territoire communal mais cela ne dépend pas d'elle car c'est une compétence intercommunale. L'enfouissement des réseaux sera réalisé en fonction des aménagements urbains.

La municipalité organise des journées de nettoyage de la nature, elle participe aux journées « Essonne Verte-Essonne Propre », elle organise également des chantiers Brisfer pour les jeunes avec le SIREDOM.

Dans le cadre du projet dénommé « J'aime ma ville » organisé par l'association No Joke Dourdan en partenariat avec l'équipe de l'école Jean-François Regnard, et dans le cadre de l'opération Essonne verte Essonne propre initiée par le Conseil départemental de l'Essonne, les enfants de l'école Jean-François Regnard effectuent un ramassage des déchets dans Dourdan. Cette action consiste à sensibiliser les enfants à leur environnement.

La municipalité a pour projet de recourir à l'éco pâturage pour l'entretien de certains espaces municipaux notamment pour l'entretien des fossés du château de Dourdan par des moutons.

2.1.3. Sensibilisation des populations

De nombreuses actions de sensibilisation sont organisées par la municipalité, cela passe par des articles de sensibilisation dans le bulletin municipal mais également par des articles pour présenter aux citoyens les actions de la municipalité et des agents municipaux afin d'agir en faveur d'une gestion communale responsable (passage en zéro phyto, fleurissement responsable, gestion des déchets, gestion de l'eau...).

De nombreuses associations communales organisent des manifestations en lien avec le développement durable, la préservation de l'environnement, le nettoyage de la nature, la découverte des milieux naturels...

La commune envisage de créer de nouveaux moyens de sensibilisation de la population concernant la protection de la biodiversité, la découverte des milieux naturels, de la faune et de la flore locale. De nouvelles campagnes de communication vont être réalisées par les services de la municipalité.

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> * La protection de la faune et de la flore est très présente sur la commune de Dourdan. On trouve 3 zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I : les mares de la forêt de Dourdan, les ruisseaux de la forêt de l'Ouÿe et bassin et Aulnaie de Roinville et 1 ZNIEFF de type II: la vallée de l'Orge de Dourdan à la Seine * Des recensements d'espèces de flores et de faunes ont été réalisés régulièrement par la direction régionale de l'environnement. Certaines espèces sont classées comme des espèces rares et très rares. Atlas des fleurs sauvages en Essonne * La commune de Dourdan est classée « Ville porte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse » * Des espaces naturels sensibles sont présents sur la commune de Dourdan (zones humides et domaine forestier). La municipalité travaille avec des organismes spécialisés dans la gestion des milieux naturels comme l'ONF... Pour la gestion des forêts domaniales * Un arboretum est présent sur la commune (parc) depuis 2017 * De nombreuses actions de sensibilisation sont organisées par la municipalité notamment des articles de sensibilisation dans le bulletin municipal, des actions de campagnes de communication notamment sur le passage en zéro phyto... La municipalité ainsi que des associations de la commune organisent des journées de nettoyage de la nature comme « Essonne Verte Essonne Propre », chantier Brisfer...
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> * Il n'y a pas de réglementation sur l'affichage afin de diminuer le nombre de publicité et de supprimer l'affichage sauvage * Il n'y a pas de charte paysagère ni de contrat paysage sur la commune * L'enfouissement des lignes est réalisée sur une petite partie du territoire communal, cependant c'est un compétence intercommunale
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> * La municipalité envisage d'intégrer une partie de leur espace naturel au PNR de la Haute Vallée de Chevreuse (espaces forestiers) * Réflexion de la part de la municipalité pour créer et appliquer une réglementation sur l'affichage et voir éventuellement pour une taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures (TLPE) * La commune souhaite développer les moyens de sensibilisation de la population à la protection de la biodiversité et des milieux naturels. De nouvelles campagnes de communication vont être réalisées * Projet de recourir à l'éco pâturage pour l'entretien de certains espaces municipaux comme les douves du Château

2.2. GESTION RATIONNELLE DE LA RESSOURCE EN EAU

2.2.1. Gestion des cours d'eau

Une rivière est présente sur la commune de Dourdan : l'Orge. Elle traverse la ville de Dourdan d'ouest en est.

3 affluents de l'Orge qui sont des petits ruisseaux sont localisés au sud de la commune.

Au nord de Dourdan est localisé le ruisseau du Rouillon.

L'Orge est une rivière qui est entretenue par le Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SyORP) qui est un nouveau syndicat depuis le 1^{er} janvier 2019. Le SyORP est le syndicat qui permet

l'entretien de l'orge et de ses affluents. Le 31 décembre 2018, l'arrêté interpréfectoral de fusion de 3 syndicats de rivière et d'assainissement (SIVOA pour l'Orge aval, SIBSO pour l'Orge supérieure, SIHA pour la Prédecelle) a été publié. Le nouveau syndicat a pour mission depuis le 1^{er} janvier 2019 d'assurer la gestion globale du bassin versant de l'Orge et de ses affluents, gage d'une meilleure efficacité. Cette nouvelle structure regroupe désormais 115 agents. Elle couvre une centaine de kilomètres de rivières principales, 34 communes (Essonnes et Yvelines) et 8 EPCI et concerne le bassin versant de l'Orge de sa source à l'ouest de Dourdan jusqu'à la Seine à Athis-Mons.

Cette nouvelle organisation vise à :

- améliorer la prévention des inondations en faisant jouer une solidarité amont aval des territoires,
- aménager les rivières et les vallées au profit des habitants et dans le respect des écosystèmes, et améliorer la biodiversité
- gérer l'assainissement intercommunal/communal et l'épuration des eaux usées en poursuivant les rénovations nécessaires des équipements,
- poursuivre une gestion administrative et technique rigoureuse permettant des taux de redevance parmi les plus bas.

Le SyORP gère 5 compétences :

- **Production, distribution d'énergie**
 - 1) Hydraulique
- **Environnement et cadre de vie**
 - 2) Assainissement collectif (assainissement eaux usées ou eaux pluviales : collecte, transport et traitement)
 - 3) Assainissement non collectif (eaux usées ou eaux pluviales)
 - 4) Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI, gestion des milieux naturels et d'accueil du public, compétence hydraulique agricole)
 - 5) Autres actions environnementales (études, travaux et acquisitions foncières, actions de sensibilisation et de communication associée)

Les ruisseaux sont entretenus par les agents municipaux.

Il y a très peu de réunions de concertation organisées avec le SyORP, la municipalité et les propriétaires riverains de la rivière l'Orge et des ruisseaux. En revanche, la municipalité organise des actions en lien avec les cours d'eau comme « Lavoires et berges en fête » avec les particuliers et les associations. Cela permet de mettre en valeur les cours d'eau mais également le patrimoine de la commune.

Une valorisation touristique des berges de la rivière est présente sur la commune notamment sous la forme de sentier de promenade en direction de la découverte des fontaines bouillantes.

La municipalité envisage de créer des actions afin de mettre en valeur les berges des cours d'eau de la commune mais également de permettre la découverte des zones humides en créant d'autres sentiers pédestres. Ces actions peuvent être réalisées en partenariat avec des associations locales.



La commune de Dourdan fait partie du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Seine Normandie. Ce Comité de bassin s'est réuni le 5 novembre 2015 sous la présidence de François SAUVADET et a adopté le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 et émis un avis favorable sur le programme de mesure.

Ce nouveau plan de gestion trace, pour les six prochaines années (2016-2021), les priorités politiques de gestion durable de la ressource en eau sur le bassin, priorités

ambitieuses mais qui restent réalistes. Le SDAGE vise l'atteinte du bon état écologique pour 62 % des rivières (contre 39 % actuellement) et 28 % de bon état chimique pour les eaux souterraines.

Le SDAGE 2016-2021 compte 44 orientations et 191 dispositions qui sont organisées autour de grands défis et leviers d'actions comme :

- la diminution des pollutions ponctuelles ;
- la diminution des pollutions diffuses ;
- la réduction des pollutions par les micropolluants ;
- la protection de la mer et du littoral ;
- la protection des captages pour l'alimentation en eau potable ;
- la restauration des milieux aquatiques ;
- la gestion de la rareté de la ressource en eau ;
- la prévention du risque d'inondation ;
- l'acquisition et le partage des connaissances
- le développement de la gouvernance et l'analyse économique.



La commune de Dourdan appartient au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Orge-Yvette. Découlant de la politique du SDAGE Seine-Normandie, le SAGE Orge-Yvette est un outil de planification à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin-versant) fixant des objectifs généraux d'utilisation, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau, afin de répondre à l'enjeu de bon état écologique et chimique des masses d'eau et des milieux aquatiques associés, fixé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau de l'année 2000 et renforcé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006.

Situés en région Ile-de-France, les bassins des rivières Orge, Yvette ainsi que la Rémarde forment un espace variant d'un pôle urbain (Paris) à un pôle agricole (plaine de Beauce). L'urbanisation croissante de ce territoire depuis les années 1950 s'est traduite par une altération des milieux aquatiques. Dès les années 1970, les collectivités territoriales ont engagé des actions afin de maîtriser les pollutions d'origines domestiques, industrielles et agricoles. La saison hivernale et les eaux de ruissellement qui entraînent des inondations récurrentes font également l'objet d'une préoccupation accrue des différents acteurs de la gestion hydraulique. Enfin, la forte concentration de la population, la diversité des activités humaines, (industrie, agriculture, loisirs), ainsi que la situation hydrogéologique régionale, ont engendré la volonté d'une gestion cohérente des ressources pour le présent et pour l'avenir.



Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) permet de définir une gestion intégrée des risques inondations à l'échelle du bassin versant en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économique et l'environnement. C'est un outil opérationnel de contractualisation entre l'Etat et les collectivités qui permet d'élaborer une politique globale intégrant les enjeux liés à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme ainsi qu'à la préservation de milieux naturels. Il définit les actions et travaux à réaliser à l'échelle du bassin versant Orge-Yvette. Le PAPI doit contribuer aux objectifs et dispositions du PGRI (Plan de gestion des risques d'inondation), des SLGRI (Stratégie locale de gestion des risques d'inondation) ainsi que, du SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux).

Il existe 2 types de PAPI :

- Les PAPI d'intention : Le PAPI d'intention Orge-Yvette a pour but d'améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation afin que s'élabore, dans une concertation commune, un programme de mesures.
- Les PAPI complets (ou PAPI « travaux ») : le PAPI d'intention se concrétise dans une seconde phase par le « PAPI complet ».

2.2.2. Gestion des plans d'eau

Des plans d'eau sont présents sur la commune comme les fontaines bouillantes. Ces zones humides sont gérées et entretenues par les agents communaux. Les fontaines bouillantes sont situées à proximité d'un chemin de randonnée, de nombreux promeneurs sont présents sur ce site. Présence également d'équipements de détente comme des bancs...

Présence également d'un étang privé « Moulin de Choiselier ».

2.2.3. Gestion des eaux de baignade

Il n'y a pas de plan d'eau pour la baignade sur la commune.

2.2.4. Economies d'eau

La municipalité met en place des moyens pour agir en faveur d'une économie de la ressource en eau. Au fur et à mesure des travaux de rénovation des bâtiments communaux, elle installe des moyens qui permettent de diminuer et d'économiser la ressource eau comme des robinets à bouton poussoir, des chasses d'eau économiques...

Concernant l'arrosage municipal, les agents municipaux sont très impliqués dans la diminution de la consommation d'eau pour l'arrosage des fleurs surtout lors des périodes de fortes sécheresses. Les agents adaptent leurs comportements en arrosant les fleurs de très bonne heure. Des systèmes de goutte à goutte ont également été installés pour l'arrosage des fleurs dans les serres communales.

43

Concernant la ressource en eau et la préservation de cette ressource, la municipalité réalise très peu d'actions de sensibilisation auprès des habitants pour les accompagner dans leurs démarches d'économie d'eau, leurs présenter les moyens, les outils à installer... Elle envisage de développer les actions de sensibilisation des habitants afin de leur permettre de diminuer leur consommation d'eau, réduire leur facture et protéger la ressource.

2.2.5. Gestion des eaux pluviales

La municipalité récupère les eaux pluviales, elle a installé une citerne de récupération d'eau de pluie dans le nouveau centre technique de la ville de Dourdan. Cette citerne de 7500m³ d'eau de pluie récupérée permet l'arrosage des fleurs de la ville mais permet également le nettoyage des véhicules et des engins municipaux.

Il n'y a pas de récupération des eaux pluviales pour la défense incendie (pas de cuves...), bornes incendie branchées sur le réseau.

Des bassins de rétention des pluies d'orage sont présents au niveau des lotissements récents et dans tous les nouveaux projets de construction et d'aménagement urbain. La municipalité et les promoteurs des nouvelles constructions installeront des bassins de rétention pour les pluies d'orage.

La municipalité n'a pas créé d'équipements qui permettent de traiter les eaux de ruissellement notamment au niveau des parkings avant envoi dans les ruisseaux.

En revanche, certains de ces équipements sont présents dans des zones d'activités pour certains professionnels comme des garages.

La municipalité a pour projet de créer des équipements pour traiter les eaux de ruissellement

notamment dans la nouvelle zone d'activité en installant des noues avec des plantes qui filtrent les effluents.

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> * La rivière l'Orge est présente sur la commune de Dourdan, elle traverse la ville d'ouest en est. Au sud de la commune, on trouve 3 affluents de l'Orge (petits ruisseaux). Au nord de la commune, on trouve le ruisseau du Rouillon. * La rivière est entretenue par le Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SYORP), les ruisseaux sont également entretenus par la commune * Des actions de mise en valeur des cours d'eau sont mises en place comme le fleurissement des lavoirs par la commune et les particuliers (lavoirs fleuris), manifestation des lavoirs et berges en fêtes * Une valorisation touristique des berges de la rivière est présente sur la commune sous forme de sentier de promenade notamment vers les fontaines bouillantes... * Des plans d'eau sont présents sur la commune comme les fontaines bouillantes qui sont gérées et entretenues par la collectivité. Un étang privé est également présent sur la commune * La municipalité met en place des moyens pour économiser la ressource en eau comme l'installation de robinets à bouton poussoir et de chasses d'eau économiques au fur et à mesure des travaux dans les bâtiments communaux * Concernant l'arrosage municipal, les agents communaux arrosent les fleurs le matin de très bonne heure et ils utilisent le système du goutte à goutte pour les fleurs qui sont dans les serres * La commune a installé des récupérateurs d'eau de pluie au nouveau centre technique de la ville (7500 m³). Cette eau récupérée est utilisée pour l'arrosage des fleurs de la ville mais également pour le nettoyage des véhicules et engins municipaux * Des bassins de rétention des pluies d'orage sont présents au niveau des lotissements récents et dans toutes les nouvelles constructions
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> * Très peu d'actions de sensibilisation des habitants à la préservation de la ressource en eau, aux moyens d'économiser l'eau chez eux... * Absence d'équipements de prétraitement des eaux de ruissellement notamment au niveau des parkings. Certains équipements sont présents sur des espaces privés professionnels (garage)
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> * Réflexion pour mettre en valeur les berges des cours d'eau mais également des zones humides comme d'autres promenades... * Réflexion pour mettre en place des actions de sensibilisation des habitants à diminuer leur consommation d'eau et à protéger la ressource * Installation de bassins de rétention des pluies d'orage dans les nouvelles constructions * Projet de créer des équipements pour traiter les eaux de ruissellement notamment dans la nouvelle zone d'activité (noue avec plantes filtrantes)

2.3. GESTION DES REJETS

2.3.1. Zonage d'assainissement

Un zonage d'assainissement est présent sur la commune de Dourdan.

2.3.2. Zones d'assainissement individuel

Présence de 2 zones qui sont en assainissement individuel, quartier des Jalots avec le centre équestre et zone d'activités « la Belette ». Ces 2 zones géographiques non raccordées à l'assainissement collectif ne représentent que très peu d'habitations.

La compétence assainissement est déléguée au SyORP. C'est le syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle qui s'occupe de l'assainissement individuel et du SPANC. Il contrôle les quelques habitations non raccordées à l'assainissement collectif. Il n'y a pas de nouvelles installations d'assainissement individuel car lors des nouvelles constructions, elles ont l'obligation de se raccorder au tout à l'égout.

2.3.3. Zones d'assainissement collectif

La commune est en assainissement collectif sur environ 99% de ses habitations.

2.3.3.1. RPQS assainissement

La commune est destinataire du rapport du prix et de la qualité des services (RPQS) au niveau de l'assainissement. Il est fourni par le syndicat. Un RPQS est également adressé aux collectivités au niveau de l'alimentation en eau potable.

2.3.3.2. Réseau de collecte

Le réseau de collecte au niveau de l'assainissement collectif est séparatif sur l'ensemble du territoire communal. Il y a très peu de réseau unitaire ce qui n'entraîne donc pas de perturbation au niveau du traitement ni d'inondation lors des pluies d'orage.

2.3.3.3. Station de traitement

Il n'y a pas de station de traitement sur la commune.



La station de traitement qui gère les eaux usées de Dourdan se situe à Ollainville à proximité de la commune d'Arpajon. Cette station « Moulin Neuf » date de 2010 (60 000 équivalents habitants). La station de relevage est toute neuve. Elle traite les eaux usées par boues activées et filtrations membranaires.

Lors des moments où les m³ d'eau sont très élevés pour y être traités, le trop plein est envoyé à la station d'épuration de Valenton.

La compétence de l'assainissement collectif est gérée également par le SyORP.

Concernant les 2 zones qui ne sont pas en assainissement collectif, présence sur la commune de petites stations qui traitent les eaux usées de ces habitations. Ce sont des traitements par filtres à sable situés à Semont et à Rouillon. Ces 2 stations individuelles sont également gérées par le SyORP.

Les rejets sont de bonne qualité. L'évacuation des boues sèches se fait essentiellement par l'épandage agricole.

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> * Un zonage d’assainissement est présent sur la commune * La commune est couverte à 99% par l’assainissement collectif. En effet, seulement 2 zones sont en assainissement individuel ce qui représente très peu d’habitations. * C’est le Syndicat de l’Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle (SYORP) qui s’occupe de l’assainissement individuel (SPANC) et contrôle les quelques habitations non raccordées au collectif * La commune est destinataire du rapport sur le prix et la qualité des services (RPQS) autant au niveau de l’assainissement que du service de l’alimentation en eau potable * Le réseau de collecte concernant l’assainissement est séparatif sur toute la commune. il y a très peu de zone unitaire et pas de conséquence en cas de pluie d’orage * Il n’y a pas de station de traitement sur la commune, elle est située à Ollainville à proximité d’Arpajon et date de 2010. En cas de trop plein, c’est envoyée sur la station d’épuration de Valenton. La station d’Ollainville est gérée par le SYORP * Présence de stations de types filtres à sables sur la commune de Dourdan pour les zones d’assainissement individuel (Semont et Rouillon) * Les rejets sont de bonne qualité (épandage agricole en majorité)
Points faibles	
Orientations	

2.4. GESTION DES DECHETS

2.4.1. Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMr)

2.4.1.1. Collecte



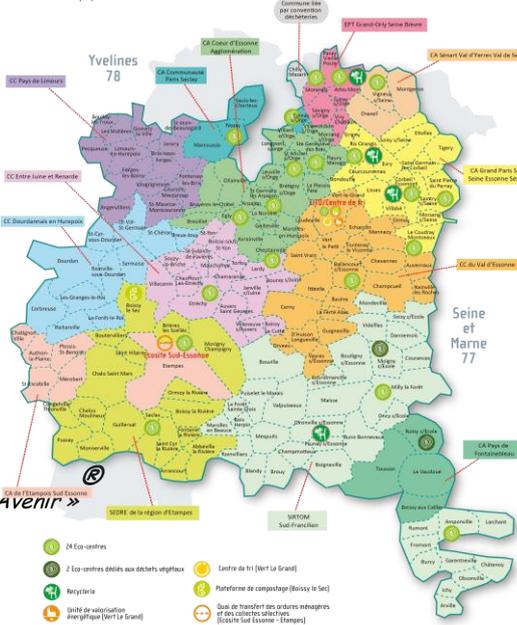
La collecte des déchets sur la commune de Dourdan est effectuée par le SIREDOM depuis le 1^{er} janvier 2018. En effet, depuis le 1er janvier 2018, la fusion entre les deux syndicats SIREDOM et SICTOM du Hurepoix est devenue effective. Les 60 000 habitants des territoires des intercommunalités du

Pays de Limours, du Dourdannais en Hurepoix, d’Entre Juine et Renarde et de l’Etapois Sud Essonne ainsi que Leudeville sont collectés par le SIREDOM. Ils ont bénéficiés dès 2018 d’une baisse de 18% de l’impôt sur les ordures ménagères qui inclut le coût du traitement et celui de la collecte.

Le nouveau territoire du SIREDOM regroupe 177 communes et couvre les deux-tiers de l’Essonne, soit près de 900 000 habitants. Le SIREDOM est le 2ème syndicat de traitement en France. Il offre aux collectivités adhérentes un traitement performant des ordures ménagères et déchets assimilés dans le cadre du Centre Intégré de Traitement des Déchets de Vert-le-Grand. Le SIREDOM réalise la collecte des déchets sur la commune de Dourdan. Ses missions :

- Traiter et valoriser les déchets : recyclage, compostage, production d’énergie...

Territoire et équipements du SIREDOM 2018



Charte « Notre Village Terre d’Avenir »

- Accompagner les collectivités du syndicat à mettre en place la collecte sélective et les aider pour en assurer le suivi,
- Sensibiliser aux questions de prévention et réduction des déchets, promouvoir des opérations de prévention et accompagner les collectivités dans la mise en place et le suivi de celles-ci,
- Produire des outils d'information et de communication.

Les ordures ménagères sont collectées en porte à porte 3 fois par semaine en centre-ville et 1 fois par semaine pour tout le reste de la commune.

Il y a également sur la commune, des bornes semi enterrées ou complètement enterrées pour déposer ses ordures ménagères. Elles sont au nombre total de 19 bornes seulement pour les ordures ménagères résiduelles. Des bornes semi enterrées sont présentes au niveau des logements collectifs. Des bornes sont également installées dans les lotissements. Toutes les bornes sont collectées une fois par semaine. En revanche, la municipalité rencontre des contraintes pour installer de bornes enterrées dans le centre-ville du fait du sous-sol archéologique mais plusieurs implantations sont à l'étude.

La municipalité souhaite installer de nouvelles bornes semi enterrées au niveau des nouvelles constructions et installer également de nouveaux équipements dans les zones qui n'en sont pas pourvues actuellement.

2.4.1.2. Efficacité globale du dispositif

Le nombre d'équipements sur la commune de Dourdan est suffisant. La municipalité ne rencontre pas de problèmes particuliers, les bornes sont bien utilisées par les habitants et les visiteurs.

2.4.1.3. Pré-traitement et stockage ultime

Les déchets des communes sont traités dans l'éco-site de Vert-le-Grand qui est à la fois une unité de valorisation énergétique pour le chauffage urbain de l'agglomération d'Evry, un centre de tri, une plate-forme de transfert du verre et une plate-forme de maturation des mâchefers.

47

2.4.2. Tri sélectif

2.4.2.1. Collecte

Le tri des déchets est présent sur la commune de Dourdan. Il est effectué en porte à porte une fois par semaine (poubelle jaune) pour les emballages ménagers légers et le papier. Des bornes de tri des déchets sont également présentes sur la commune (bornes aériennes, enterrées ou semi enterrées) pour faciliter le tri des déchets chez les particuliers.

On trouve des bornes aériennes et enterrées qui permettent de récupérer le verre.

Des contenaires enterrés ou semi-enterrés sont présents pour récupérer les emballages ménagers légers comme le plastique... Le papier est également récupéré dans des contenaires sur la commune.

LE RELAIS

3 bornes pour déposer les textiles (en lien avec l'association Le Relais) sont présentes sur la commune de Dourdan, au niveau de la déchetterie et au parking du magasin de bricolage.

2.4.2.2. Efficacité globale du dispositif

Les équipements (bornes) et collectes sont suffisants et sont bien utilisés par la population. Des équipements spécifiques sont présents au camping municipal.

2.4.2.3. Traitement du tri sélectif

Le tri du papier est réalisé par les agents municipaux en mairie grâce à la présence de borne pour le recyclage du papier dans les bureaux. Les cartouches d'encre usagées sont également récupérées ainsi que les toners vides des copieurs. Recyclage en interne de différentes fournitures

administratives récupérées au service achats par les services qui ne les utilisent plus et qui sont redistribuées. Recyclage en interne du mobilier.

Le tri des déchets dans les bâtiments communaux n'est pas optimisé, la municipalité envisage d'augmenter le nombre de poubelles jaunes, de sensibiliser les agents sur le tri des déchets, d'adapter les équipements et de mettre suffisamment d'équipements et de matériels pour améliorer cette action par les agents.

2.4.2.4. Valorisation des déchets organiques et verts

Les déchets verts sont collectés en porte à porte pour les particuliers, tous les 15 jours entre mars et octobre de chaque année.

Les particuliers peuvent également déposer leur sapin de Noël après les fêtes afin qu'ils soient récupérés et transformés en paillage.

Une serre municipale est présente sur la commune, les agents techniques effectuent eux même les plantations, les cultures, le paillage...

Des composteurs (400 ou 600 litres) sont proposés aux particuliers par le SIREDOM à un prix très inférieur au prix des magasins.



Des poules ont été distribuées par le syndicat SIREDOM pour les particuliers qui le souhaitent afin de réduire leurs déchets. Le Siredom a lancé l'opération « 200 gâtinaises pour réduire les déchets » et a sélectionné 100 foyers candidats pour adopter 2 poules de race gâtinaise avec leur poulailler. Cette race locale et rustique a été relancée en 2003 par le Parc naturel régional du Gâtinais français et la Maison de l'Élevage en travaillant avec des éleveurs locaux. Le retour des Gâtinaises dans les élevages a pour objectifs de pérenniser cette race à petits effectifs, une très bonne chose pour la biodiversité animale, et enrichir notre patrimoine régional et proposer aux agriculteurs locaux de diversifier leurs activités.

Cette opération permet de participer à une action en faveur de la prévention des déchets et de la lutte contre le gaspillage alimentaire. En effet, une partie de l'alimentation des poules peut être composée de restes de cuisine : fruits, légumes, épluchures, trognons, pain, pâtes, riz... Sur une année, ce sont près de 150 kg consommés par poule de déchets alimentaires qui sont détournés des ordures ménagères. Une matinée d'information et de distribution des poules aura lieu (un samedi matin). FARMILI est le fournisseur des poules et des poulaillers pour l'opération "200 gâtinaises pour réduire les déchets" et l'interlocuteur privilégié du Siredom et de tous les adoptants. En effet, durant l'opération, Farmili se tient à la disposition des adoptants souhaitant obtenir des conseils.



2.4.2.5. Autres déchets

Les déchets inertes communaux sont stockés dans une zone communale et sont utilisés lors de certains travaux communaux.

Le ramassage des encombrants est présent sur la commune, il est géré par le SIREDOM. Ce service est sur rendez-vous téléphonique et payant (33€ l'enlèvement). Il est cependant gratuit une fois par an pour les personnes de plus de 65 ans et les personnes handicapées.

2.4.2.6 : Récupération sur la commune de certains déchets ménagers spéciaux

La municipalité ne récupère pas certains déchets ménagers spéciaux, en revanche certains déchets spécifiques peuvent être déposés sur la commune notamment en déchetterie ou dans les bornes des grandes surfaces. Les piles peuvent être déposées en déchetterie et dans certaines grandes surfaces. Les téléphones portables et les cartouches d'encre sont également récupérés en déchetterie.

Depuis 2017, les déchetteries sont dotées de récupérateurs de capsules de café. En mars 2015, le Siredom annonçait aux habitants de son territoire qu'ils pouvaient trier les petits emballages en métal, dont les capsules en aluminium dans leurs poubelles de tri. Les habitants peuvent également déposer les capsules dans les éco-centres du Siredom. Un partenariat entre la société Nespresso et le syndicat a permis en effet de compléter le maillage des points de collecte déjà existants. La société Nespresso développe depuis plusieurs années le recyclage de ses capsules avec pour objectif de valoriser l'aluminium, mais aussi le marc de café. Celui-ci est revalorisé de trois façons différentes : le méthane qui en est issu est transformé en biogaz, transformé en granules, il peut être utilisé comme énergie pour chauffer des serres et enfin la matière organique peut être intégrée à du compost et servir d'engrais pour la filière agricole.

Les bouchons plastiques sont récupérés dans les écoles mais également dans certaines salles de sport.

La municipalité envisage d'installer en mairie des espaces de récupérateurs de certains déchets spéciaux comme les bouchons, les crayons dans un but humanitaire...

Il est important de sensibiliser l'ensemble des agents et des services à la démarche interne de développement durable et donc de réduire les déchets, protéger les ressources...

La municipalité constate un nombre important de mégots de cigarettes sur la voie publique et dans les espaces verts et souhaite améliorer le tri de certains déchets spécifiques comme les mégots en installant des bornes à cet usage (cendrier).

2.4.3. Décharge sauvage

Il n'y a pas de décharge sauvage sur la commune.

2.4.4 : Sensibilisation de la population à une bonne gestion des déchets

Un ambassadeur du tri des déchets est présent au syndicat SIREDOM et pour objectif de vérifier la bonne utilisation des bornes, de sensibiliser les scolaires au tri des déchets.

Des actions de sensibilisation auprès des habitants sont organisées afin d'améliorer la gestion des déchets, le tri... Ces actions sont organisées par la municipalité avec le soutien des organismes spécialisés. Des réunions publiques sont mises en place ainsi que de nombreux articles d'explications et de sensibilisation dans les bulletins municipaux.

2.4.5. Maîtrise des déchets industriels

Les déchets industriels en lien avec les entreprises et les artisans localisés dans les zones d'activités de la commune sont gérés par la communauté de communes.

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> * La collecte des déchets de Dourdan est gérée par le SIREDOM * Les ordures ménagères sont collectées en porte à porte une fois par semaine en dehors du centre-ville et 3 fois par semaine en centre-ville. * Des bornes semi ou enterrées pour les OMR sont également présentes (19). Le porte à porte est effectué en centre-ville et dans les lotissements. Des bornes sont principalement installées dans les lotissements ou résidences et la collecte est effectuée 1 fois par semaine * Suffisamment d'équipements sur la commune, pas de problème particulier, bonne utilisation mais contraintes au niveau du centre-ville car impossibilité d'installer des contenants enterrés * Bonne utilisation des contenants par la population. Un ambassadeur du tri est présent au niveau du syndicat et effectue des actions de sensibilisation sur le tri des déchets notamment au niveau des écoles * Distribution de poubelles par le syndicat de déchets pour les foyers qui le souhaitent * Tri sélectif présent sur la commune, il est effectué en porte à porte une fois par semaine mais également grâce aux bornes implantées sur le territoire (bornes aériennes, semi enterrées ou enterrées) * On trouve des bornes pour le verre (aériennes ou enterrées). Les emballages ménagers légers sont collectés en porte à porte mais également par le biais de contenants semi-enterrés ou enterrés. Le papier est également collecté en porte à porte mais également par des bornes (aériennes ou enterrées). <ul style="list-style-type: none"> * 3 bornes pour le textile sont présentes sur la commune * Il y a suffisamment d'équipements actuellement qui sont bien utilisés par la population * Déchetterie récemment rénovée présente sur la commune * Le tri du papier est réalisé à la mairie grâce à la borne à papier dans les bureaux ainsi que le recyclage des cartouches d'encre * Les déchets verts sont collectés en porte à porte pour les particuliers (tous les 15 jours de mars à octobre) et récupération des sapins de Noël des particuliers pour en faire du paillage * Des composteurs sont proposés aux particuliers par le SIREDOM * Une serre municipale est présente sur la commune * Les déchets inertes communaux sont stockés dans une zone pour resservir lors des travaux communaux * Les encombrants sont ramassés chez les particuliers sur rendez-vous * Récupération sur la commune de certains déchets ménagers spéciaux comme les piles en déchetterie ou dans certaines grandes surfaces, les téléphones portables sont récupérés en déchetterie. Cette dernière récupère également les cartouches d'encre ainsi que les capsules de café * Les bouchons plastiques sont récupérés dans les écoles, certaines salles de sport... * Des actions de sensibilisation auprès de la population pour une bonne gestion des déchets est réalisée par la municipalité avec le soutien des organismes spécialisés (réunions publiques, infos dans le bulletin)
---------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Points faibles	<ul style="list-style-type: none">* Améliorer le tri des déchets dans les bâtiments communaux (poubelles jaunes), sensibiliser les agents, adapter les équipements* Sensibiliser l'ensemble des agents et des services à la démarche interne de développement durable* Améliorer le tri de certains déchets spécifiques sur la commune comme les mégots de cigarettes (bornes spécifiques)
Orientations	<ul style="list-style-type: none">* Projet d'installer de nouvelles bornes semi enterrées au niveau des nouvelles constructions mais également pour compléter certains espaces qui n'en possèdent pas* Réflexion pour améliorer le tri des déchets dans les bâtiments communaux, sensibiliser les agents...* La municipalité souhaite lutter contre les mégots de cigarettes présents sur la chaussée et dans les espaces verts de la municipalité en installant des bornes cendrier collecteur de mégots* Réflexion pour installer en mairie des espaces de récupérateurs de certains déchets spéciaux comme les bouchons, les crayons dans un but humanitaire...

FINALITE 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS



3.1. QUALITE DE L'EAU ET PROTECTION DE LA SANTE

3.1.1. Gestion de l'eau potable

La gestion de l'eau potable est assurée par Véolia Eau Arpajon. La commune est destinataire du rapport du prix et de la qualité des services (RPQS) au niveau de l'alimentation en eau potable. Il est fourni par le syndicat.

Un diagnostic du réseau a été réalisé par Véolia, un Système d'Information Géographie (SIG) a été créé et mis à jour régulièrement.

3.1.1.1. Gestion quantitative de la ressource

L'alimentation en eau est suffisante, il y a suffisamment d'eau pour alimenter toutes les habitations ainsi que les nouvelles constructions. Le surplus d'eau potable est revendu à 2 autres collectivités.

La pression de l'eau est satisfaisante sur l'ensemble de la commune mais la municipalité souhaite améliorer la gestion de la pression de l'eau de certains secteurs afin d'améliorer le confort des habitants de ces foyers et l'accessibilité et débit pour les pompiers.

Le réseau d'eau potable est assez vétuste, des travaux de modifications des réseaux devront être réalisés sur la commune mais la municipalité et le syndicat mettent la priorité des travaux sur la gestion de la ressource et des réservoirs, la réfection des stations de pompage... Les canalisations vétustes seront également remplacées.

3.1.1.2. Gestion qualitative de la ressource

L'eau est de bonne qualité. Elle est contrôlée par la commune ainsi que par le syndicat.

C'est une eau issue des nappes souterraines provenant de 3 captages situés à proximité de la commune sur les communes de Saint Martin de Bréthencourt (2 captages) et de Longvilliers (1 captage) dans les Yvelines. Les 3 captages sont protégés physiquement.

Un autre captage est présent à Longvilliers mais n'est pas exploité.

Toutes les canalisations en plomb ont été supprimées. Il n'y a pas de matériaux qui entraînent des incidences sur la qualité de l'eau. En revanche, la municipalité est très vigilante sur ses canalisations et a demandé au prestataire Véolia de lui fournir un détail des canalisations. Ce document complètera les suivis effectués annuellement par le prestataire pour la surveillance des fuites. Tous les branchements en plomb ont également été supprimés en 2015-2016.

Le diagnostic plomb hydrique n'a pas été réalisé encore pour toutes les écoles ni les cantines. Il est mesuré par l'ARS dans les analyses de type D2 qui sont effectuées chaque année sur des points de distribution différents.

3.1.2. Points d'eau publics

4 points d'eau publics sont présents sur la commune, ce sont des bornes vertes (bornes de puisages). Elles permettent de prélever de l'eau en bordure de la voie publique mais elles sont réglementées (clé spéciale pour y avoir accès) sur demande auprès de la mairie. Cela a pour objectif de réduire la consommation d'eau et de protéger la ressource.

Des toilettes publiques sont présentes sur la commune. Celles sous la halle sont très vétustes. Tous les points d'eau publics sont branchés sur le réseau.

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> * La gestion de l'eau est assurée par Véolia qui a réalisé un diagnostic du réseau d'eau de la commune. RAPQS fourni par Véolia * L'alimentation en eau est suffisante, ils ont plus d'eau qu'ils n'en ont besoin et ce surplus est revendus à 2 autres collectivités * La pression de l'eau est satisfaisante, une amélioration est réalisée pour certains secteurs * L'eau est de bonne qualité. Les branchements en plomb ont été supprimés en 2015 et 2016. * La commune de Dourdan est alimentée en eau potable par 3 captages qui sont situés à proximité de la commune (St martin de Brethencourt et Longvilliers dans les Yvelines). Ces 3 captages sont protégés physiquement. * Pas de problèmes de canalisations, toutes les canalisations en plomb ont été supprimées et aucuns matériaux n'ont d'incidence sur l'eau. La municipalité a demandé à Véolia un détail des canalisations. Un suivi est effectué annuellement pour surveiller les fuites * 4 points d'eau publics sont présents sur la commune (bornes vertes), il faut une clé spéciale pour y avoir accès (disponible en mairie sur demande spéciale). Toilettes publics présents. Tous les points d'eau publics sont branchés sur le réseau
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> * Le diagnostic Plomb hydrique n'a pas été réalisé dans les écoles et les cantines et n'est pas mesuré dans les analyses de l'ARS
Orientations	
Critères discriminants	<ul style="list-style-type: none"> * Le diagnostic plomb hydrique n'a pas été réalisé dans les écoles et les cantines (voir avec ARS pour être mesuré dans les prochaines analyses)

3.2. SYSTEME EDUCATIF

3.2.1. Système scolaire



Le système éducatif est présent sur la commune de Dourdan : 5 écoles publiques et 1 école privée.

Pour les 5 écoles publiques : 2 écoles maternelles (les alliés et Jean François. Regnard) et 3 écoles élémentaires (Georges Leplâtre, Jean François Regnard et Charles Peguy).

Une école primaire privée Notre Dame (maternelle et élémentaire).

Au total, cela représente environ 918 élèves pour l'année scolaire 2018-2019.

Projet d'un futur établissement scolaire avec 8 classes en remplacement des préfabriqués.

Les écoles publiques appliquent la semaine de 4 jours.

Les classes sont numériques avec tableaux interactifs et tablettes.

Le RASED est présent dans les écoles de Dourdan. Le Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) est une structure éducative instaurée en France en 1991. Ces réseaux ont été créés afin de remédier aux limites que présentaient les groupes d'aide psychopédagogique et les classes d'adaptation (GAPP). Ils consistent en l'intervention de professeurs spécialisés et de psychologues scolaires en renfort aux équipes enseignantes, dans le but de prévenir mais surtout de palier l'échec scolaire au sein des écoles primaires. Il apporte une aide aux enfants en difficulté au sein des écoles primaires (maternelles et élémentaires²). Un médecin scolaire est également présent.

Dourdan compte également 2 collèges publics (Condorcet et Emile Auvray) et 1 collège privé (Jeanne d'Arc).

Un lycée public polyvalent « Nikolas Tesla » est présent sur la commune avec des formations générales, professionnel et technologique.

Des restaurants scolaires sont présents dans chaque école publique, ce qui représente au total 4 cantines. L'établissement privé compte 1 cantine.

Chaque collège a son propre restaurant scolaire.

Concernant la restauration scolaire dans les établissements publics, la municipalité ne produit pas ses propres repas mais travaille avec un prestataire extérieur dont l'entreprise est située dans la Sarthe (entre 100 et 130 000 repas). Les produits utilisés ne sont pas issus de la région de Dourdan, ce ne sont pas des circuits courts.

Dans son nouveau contrat, elle a diminué les composants de ses menus afin de diminuer les déchets et le gâchis alimentaire (passe de 5 à 4 composants). Elle a également intégré 3 aliments bio par semaine ainsi qu'une viande avec label rouge et 2 aliments provenant de circuits courts à proximité de l'entreprise de confection des repas. Le pain est acheté dans les boulangeries présentes sur la commune.

La municipalité a également supprimé tous les bacs en plastiques et les a remplacé par des bacs en inox.

Présence de tables de tri dans les restaurants scolaires mais elles ne sont pas utilisées actuellement.

Les restaurants scolaires sont sous la forme de selfs « éducatifs » afin de limiter le gâchis alimentaire et de pouvoir sensibiliser les scolaires et limiter les déchets alimentaires.

La municipalité envisage de rendre ses restaurants scolaires éco-responsable et de développer les actions contre le gaspillage alimentaire.

3.2.2. Sensibilisation des scolaires au développement durable

Des actions de sensibilisation des enfants et des scolaires sont organisées sur la commune et dans les établissements scolaires. Des projets d'actions sont mis en œuvre dans les écoles sur la base de thématiques comme le recyclage des déchets, le jardinage de manière durable, la biodiversité...

Les écoles et la mairie sensibilisent également les scolaires à la protection des animaux grâce à la présence du centre équestre communale de Dourdan qui organise de nombreuses manifestations et moments de découvertes.

Le collège Condorcet est engagé dans une démarche éco-école depuis 2016 et a obtenu 2 labels Eco-Ecole (2017/2018 et 2018/2019). Plusieurs écoles ont le label E3D niveau 1 du Ministère de l'Éducation nationale et un groupe de pilotage a été créé pour faire vivre ce label et l'étendre à l'ensemble des écoles élémentaires et maternelles de la commune.

Des projets pédagogiques sont organisés dans les classes sur différents thèmes comme la gestion de la ressource en eau et les moyens d'économiser l'eau. Le tri des déchets est organisé dans les classes. Un projet pédagogique sur la permaculture avec la visite du jardin pédagogique géré par « Aux Cœurs des Possibles » (jardins des senteurs, compost, toilettes sèches...) a été mené à l'école Leplâtre.

Un jardin pédagogique est présent dans une école. La municipalité a pour projet de créer un nouveau jardin pédagogique dans d'autres écoles et d'y installer des composteurs.

Un arboretum est présent dans le parc Lejars-Rouillon.



Un rucher pédagogique a été installé dans le Parc Lejars-Rouillon avec l'installation de 3 ruches qui sont gérées par un apiculteur de Dourdan « les Ruchers du Dourdannais ». Des visites de ces ruches et la découverte du monde des abeilles sont organisées régulièrement par l'apiculteur de la commune.

Des sorties scolaires sont organisées par les écoles notamment pour faire découvrir aux élèves, les milieux naturels, la faune et la flore locale. Des visites du patrimoine architectural comme des châteaux... sont organisées régulièrement. Cela permet de faire découvrir le territoire régional aux enfants de la commune. Des intervenants extérieurs sont également sollicités pour expliquer aux enfants les caractéristiques du territoire.

Des intervenants extérieurs sont également invités dans les écoles afin d'expliquer aux enfants, les notions de développement durable (gestion des déchets et « vie d'un déchet » avec le recyclage par des intervenants du Siredom). Les agents techniques de la commune qui fleurissent le territoire de manière durable, sensibilisent les scolaires au jardinage de manière raisonnée...

55

La municipalité a pour projet de sensibiliser les enfants à l'éveil concernant l'alimentation, leurs faire connaître les produits de saison, les sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire et agir en faveur d'un objectif de territoire « territoire zéro gaspi ». L'objectif est de sensibiliser les scolaires à la notion de déchet et de réduire la masse de déchets produits par les restaurants scolaires (valorisation des déchets et réflexion pour la redistribution des produits alimentaires à des structures en faveur des personnes dans le besoin).

Le Projet DEMOS est présent sur la commune de Dourdan. Démos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) est un projet de démocratisation culturelle s'adressant à des enfants (entre 7 et 12 ans) issus de quartiers relevant de la politique de la ville ou de zones rurales insuffisamment dotées en institutions culturelles. Depuis 2010, Démos s'attache à favoriser l'accès à la musique classique par la pratique instrumentale en orchestre. Le dispositif doit sa réussite notamment à un encadrement éducatif adapté, à la coopération entre acteurs de la culture et acteurs du champ social, au développement d'une pédagogie collective spécifique et à la formation continue des intervenants. Initié et coordonné par la Cité de la musique - Philharmonie de Paris, Démos se déploie aujourd'hui sur le territoire national grâce à des partenariats avec les collectivités territoriales.

Complètement gratuite pour les familles, le but de cette initiative est de permettre aux enfants de s'engager dans un projet musical et orchestral pendant 3 ans pour apprendre à jouer d'un instrument en orchestre. 15 enfants, du CE1 au CM2 âgés de 7 à 12 ans, n'ayant aucune pratique musicale ont été sélectionnés. Sollicitée pour rejoindre ce dispositif, la Ville de Dourdan y a répondu favorablement. Les enfants, participant à l'opération, se réunissent 4 heures par semaine au

Conservatoire de musique de Dourdan (les mercredis et samedis) et une fois par mois en orchestre (au théâtre de Longjumeau ou à la Philharmonie de Paris), pour préparer les concerts.

La Philharmonie prête les instruments aux enfants en organisant une remise officielle des instruments en présence des familles. Les participants ont également découvert le solfège, le chant, la danse avec notamment l'initiation aux percussions corporelles, les gumboots et quelques chorégraphies. Un spectacle est organisé à la Philharmonie de Paris au mois de juin.

3.2.3. Système périscolaire de proximité

Plus de 50 assistantes maternelles sont présentes sur la commune de Dourdan.

Un Relais Petite Enfance pour les assistantes maternelles est présent sur la commune depuis mars 2018. Le R.A.M est un service d'information, de rencontre et d'échange au service des parents et des assistantes maternelles agréées ou qui veulent le devenir. Les RAM ont pour objectifs d'apporter aux parents :

- Des informations sur les modes d'accueil existant sur la Communauté de Communes.
- Des informations sur les aides et démarches en tant que particulier employeur.
- Un accompagnement pour établir des relations de qualité avec l'assistante maternelle.
- Des informations sur le développement et l'éveil de votre enfant.

Pour les assistantes maternelles agréées :

- Des informations sur l'agrément et le statut professionnel.
- Des informations sur les démarches en tant que salarié du parent employeur.
- Des informations sur le développement, l'éveil et l'accueil du jeune enfant.
- Un lieu d'écoute, d'échange et d'accompagnement professionnel.
- Des matinées d'activités d'éveil

56

De nombreuses infrastructures pour les enfants de moins de 3 ans sont présentes sur la commune de Dourdan. On trouve :

- **une crèche familiale (Service d'Accueil Familial A Petits Pas : SAF)**

Le SAF emploie des assistantes maternelles agréées qui accueillent à leur domicile des enfants âgés de un à trois ans révolus. Les enfants sont accueillis au domicile des assistantes maternelles (entre 7h et 19h). Elles sont employées par la collectivité et accompagnées dans leur pratique professionnelle par la directrice et l'adjointe. Des animations collectives au Jardin d'éveil sont proposées une matinée par semaine aux enfants âgés de 2 à 3 ans. Ces regroupements permettent à l'enfant d'évoluer au sein d'un groupe avant l'entrée à l'école maternelle. L'équipe du SAF est constituée d'une directrice, infirmière puéricultrice, d'une adjointe, éducatrice de jeunes enfants, d'une psychologue et de 14 assistantes maternelles qui sont agréées pour 2 ou 3 enfants, soit au total 39 places.

Un travail partenarial avec le multi-accueil les Sucres d'orge, la PMI et la Caf existe depuis plusieurs années permettant ainsi une réflexion permanente autour des pratiques et de l'application de la réglementation. Très présente auprès des assistantes maternelles, l'équipe d'encadrement du SAF l'est aussi auprès des familles qu'elle accompagne et avec lesquelles elle établit le contrat d'accueil.

- **un multi-accueil** dont la gestion est assurée par la communauté de communes. Le Multi-accueil Les Sucres d'Orge associe, au sein du même équipement, l'accueil régulier de type crèche et l'accueil occasionnel de type halte-garderie. La structure accueille les enfants de 7h30 à 18h30 avec une capacité de 27 places. L'accueil de l'enfant est possible quelques heures par jour ou plusieurs journées complètes par semaine. L'accueil régulier fait l'objet d'un contrat de garde signé par la collectivité et les parents.

Un accueil périscolaire est présent sur la commune le matin et le soir dans chaque école pour les maternelles et les élémentaires ainsi que de l'étude surveillée pour l'élémentaire. Les dossiers d'inscription sont téléchargeables via l'Espace Citoyens en ligne, accessible depuis la page d'accueil du site. La municipalité a pour projet de créer un nouvel établissement périscolaire sur la commune et de réaliser également des travaux de rénovation énergétique dans les écoles notamment sur le plan de l'isolation...



Un centre de loisirs sans hébergement est présent à Dourdan et peut accueillir 240 enfants. Sa gestion est assurée par la communauté de communes. LA GARENNE à Dourdan accueille les enfants des communes de Roinville, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Sermaise et Le Val-Saint-Germain. Il est ouvert toute l'année. L'accueil de loisirs est ouvert de 7h à 19h pendant les vacances et les mercredis. Des mini-séjours sont organisés l'été afin de proposer un vrai dépaysement aux enfants qui ne partent pas toujours en vacances.

3.2.4. Services médico-éducatifs de proximité

Un ESAT « Les ateliers de l'ermitage » est présent sur la commune. Cet E.S.A.T. est ouvert depuis 1990 et accueille 70 personnes reconnues travailleurs handicapés. Cet ESAT effectue des travaux comme le contrôle qualité, le tri (hors mécanique, électrique, électronique), l'assemblage d'articles et sous-ensembles, du kitting, de la blanchisserie industrielle, de la mise sous pli, du mailing et du routage.

Un Foyer d'hébergement Beaulieu est présent sur la commune avec 17 places. Les Foyers d'hébergement pour adultes handicapés assurent l'hébergement et l'entretien des personnes adultes handicapées qui exercent une activité pendant la journée, en milieu ordinaire, dans un établissement ou un service d'aide par le travail (ESAT), ou dans une Entreprise Adaptée. Il peut également s'agir d'adultes accueillis la journée en Centre d'Initiation au Travail et aux Loisirs (CITL). Selon les foyers, il peut s'agir de personnes handicapées physiques ou mentales. Les Foyers d'hébergement pour adultes handicapés sont souvent annexés à des ESAT et peuvent prendre des formes diverses et laisser plus ou moins de place à l'autonomie sociale. Dans certains cas, il s'agit d'un hébergement collectif, mais d'autres foyers proposent à la personne de vivre non pas dans une chambre mais dans un petit studio aménagé de telle sorte que l'entretien de ce logement soit de sa responsabilité.

Un Foyer de vie « Les soleils d'or » est présent sur la commune de Dourdan, c'est un établissement destiné à accueillir les handicapés mentaux et ou physiques. Les Foyers de vie, parfois appelés Foyers occupationnels, mettent en œuvre des soutiens médico-sociaux destinés aux adultes handicapés qui disposent d'une certaine autonomie et qui ne relèvent pas d'une admission en Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM) ou en Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), mais qui ne sont pas aptes malgré tout à exercer un travail productif, même en milieu protégé (y compris en ESAT). Il s'agit de développer l'autonomie des résidents ou, tout au moins, de prévenir toute forme de régression par la réalisation d'activités quotidiennes diversifiées. Les activités proposées sont diverses et adaptées aux capacités des résidents. Il peut s'agir d'activités manuelles (peinture, sculpture...), d'activités de gymnastique, de danse, d'expression corporelle, d'activités d'ergothérapie...

Un Foyer d'Accueil Médicalisé « Les Myosotis » est présent à Dourdan. Il a pour mission d'accueillir des personnes handicapées physiques, mentales (déficients intellectuels ou malades mentaux handicapés) ou atteintes de handicaps associés. L'état de dépendance totale ou partielle des

personnes accueillies en FAM les rend inaptes à toute activité professionnelle et nécessite l'assistance d'une tierce personne pour effectuer la plupart des actes essentiels de la vie courante ainsi qu'une surveillance médicale et des soins constants. Il s'agit donc à la fois de structures occupationnelles et de structures de soins. Créé en 2004, le FAM Myosotis dispose d'équipements de pointe et peut accueillir jusqu'à 30 personnes.

Un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) est présent à Dourdan. Il peut accueillir 16 places. Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ont pour mission de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité. Les besoins de l'usager sont définis par l'équipe pluridisciplinaire avec lui, dans le cadre de l'élaboration de son projet individualisé de prise en charge et d'accompagnement. Ce projet tient compte de son projet de vie (en matière de logement, de vie sociale et familiale, de citoyenneté...), de ses capacités d'autonomie et de vie sociale et des préconisations de la commission des droits et de l'Autonomie des personnes handicapées (CASF – Article D312-172).

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale s'adresse à des personnes adultes déficientes intellectuelles et/ou souffrant d'un handicap psychique vivant dans leur propre logement situé à Dourdan. L'intervention au domicile de la personne à des rythmes réguliers, en fonction des besoins et des demandes, constitue le socle de l'accompagnement à laquelle s'ajoutent des temps collectifs et individuels en extérieur ou au sein des locaux du service. Basé sur un travail de réseau et de partenariat avec les structures et les dispositifs de droit commun situés sur le territoire, l'accompagnement des bénéficiaires du SAVS s'exerce dans les domaines suivants et dans le respect du projet personnalisé de chacun :

- ▶ organisation dans les tâches de la vie quotidienne
- ▶ insertion sociale
- ▶ bien-être et épanouissement personnel
- ▶ accès à un parcours de soin
- ▶ relations affectives et familiales
- ▶ gestion administratives
- ▶ apprentissage de l'autonomie

La création d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) est autorisée par le Président du Conseil Départemental. Par ailleurs, les coûts de fonctionnement du SAVS sont à la charge du département et en conséquence financés par le Conseil départemental au titre de l'accompagnement à la vie sociale.

Des personnes spécialisées sont présentes dans les établissements scolaires. Ce sont des auxiliaires de vie scolaire. L'AVS est en charge d'accompagner les enfants handicapés dans le cadre de leur vie scolaire et parascolaire. Contractuel de l'éducation nationale, elle exerce ses fonctions au sein d'établissements scolaires accueillant des élèves handicapés. On compte une dizaine d'AVS sur Dourdan mais elles n'ont pas les mêmes horaires.

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> * Le système éducatif est présent sur la commune avec 5 écoles publiques et 1 école privée. 2 écoles maternelles et 3 écoles élémentaires publiques et 1 école primaire privée. Au total, 918 élèves en 2019. Semaine de 4 jours. Classes avec tableaux interactifs et tablettes * 2 collèges publics et 1 collège privé * 1 lycée (général/professionnel et technologique) * Des restaurants scolaires sont présents dans chaque école publique soit au total 4 cantines et 1 cantine pour l'établissement privé. Chaque collège a son propre restaurant
---------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

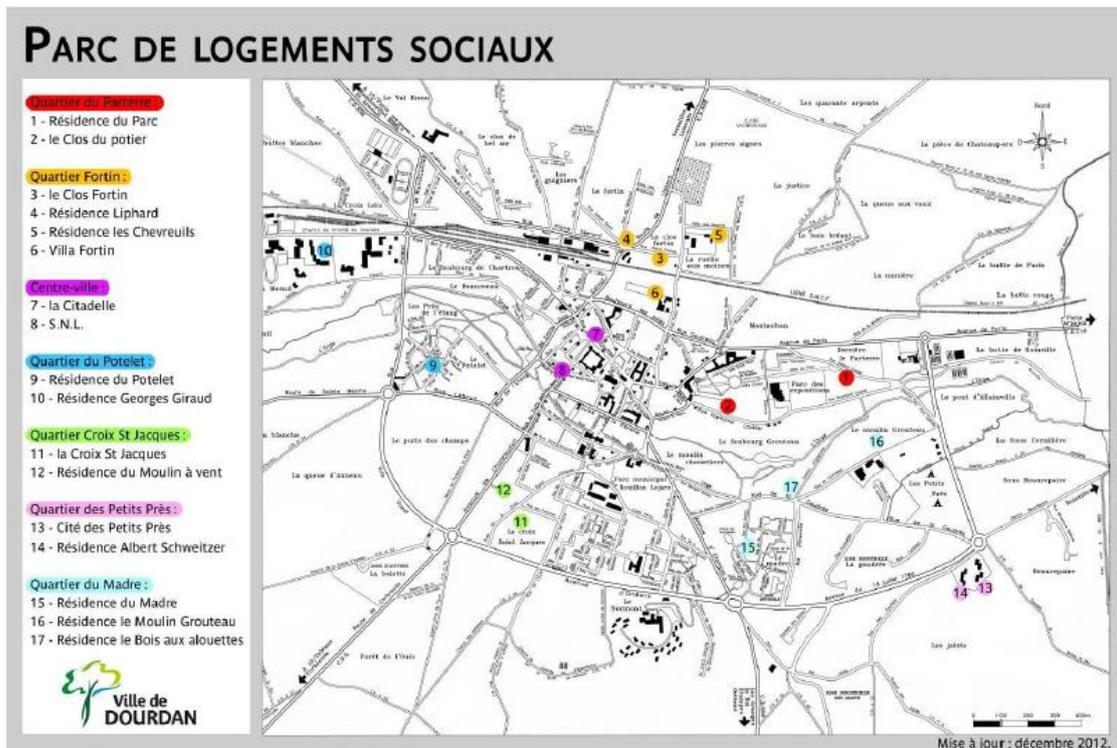
	<p>scolaire</p> <ul style="list-style-type: none"> * La municipalité a diminuer les composants de ses menus pour diminuer le gâchis et a intégré 3 aliments bio par semaine, 1 viande avec label rouge et 2 aliments en circuits courts près de l'entreprise. Le pain provient des boulangeries de la commune. La municipalité a supprimé les bacs en plastique pour des bacs en inox. * Les élèves sont sensibilisés au développement durable grâce aux aux thématiques du développement durable dans les programmes. Actions de sensibilisation sur le thème du recyclage des déchets, sur le jardinage. .. Lien avec le centre d'équitation municipale * Un jardin pédagogique est présent dans une école ainsi qu'un rucher pédagogique dans le parc * Des sorties scolaires pour la découverte des milieux naturels sont organisées fréquemment ainsi que pour la visite du patrimoine architectural (château...). Cela permet aux enfants de découvrir d'autres régions et d'autres milieux naturels <p>* Des intervenants extérieurs présentent les notions de développement durable comme la gestion des déchets par un intervenant du SIREDOM. Les agents techniques de la commune spécialisés dans le fleurissement sensibilisent les enfants au jardinage...</p> <ul style="list-style-type: none"> * Des projets pédagogiques sont organisés dans les classes comme la gestion de l'économie d'eau, le tri des déchets dans les classes. Projet DEMOS pour démocratiser la musique et la culture dans des quartiers difficiles <p>* Plus de 50 assistantes maternelles sont présentes sur la commune</p> <p>* Un Relais petite enfance (Relais Assistantes Maternelles) est présent sur la commune</p> <p>* Des infrastructures pour les enfants de moins de 3 ans sont présents sur la commune comme une crèche familiale et un multi-accueil qui est géré par l'intercommunalité</p> <p>* Un accueil périscolaire est présent sur la commune la matin et le soir dans chaque école</p> <p>* Un centre de loisirs sans hébergement est présent sur la commune, il peut accueillir 120 enfants. Il est géré par l'intercommunalité</p> <p>* Plusieurs établissements scolaires sont labellisés E3D</p>
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> * Il n'y a pas de cuisine centrale sur la commune, les repas proviennent d'une entreprise située dans la Sarthe, les produits ne sont pas issus de la région de Dourdan donc pas de circuit court
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> * Projet de créer un nouvel établissement périscolaire et des travaux de rénovation des écoles (isolation...) * Présence d'une table de tri qui n'est actuellement pas utilisé dans les restaurants scolaires. Self "éducatif" pour limiter le gâchis et sensibiliser les enfants à ne pas jeter les aliments. Projet de la municipalité à rendre ses restaurants scolaire éco-responsable. Encourager les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

	<p>* Sensibiliser les enfants à l'éveil concernant l'alimentation, aux produits de saison, à la lutte contre le gaspillage alimentaire et lancer l'objectif d'un "territoire zéro gaspi" (valorisation des déchets, voir pour redistribution à des structures qui accompagnent les personnes dans le besoin...)</p> <p>* Projet de créer un nouveau jardin pédagogique dans d'autres écoles et projet de mettre en place le compostage</p>

3.3. VALORISATION DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA VIE LOCALE

3.3.1. Dispositions en faveur des personnes défavorisées

De nombreuses actions en faveur des personnes défavorisées sont présentes sur la commune, notamment la présence de plus de 30% de logements sociaux. Différents bailleurs sociaux gèrent les logements sociaux comme BATIGERE, O.P.I.E.V.O.Y., Coopération et Famille, Valophis Sarepa, SOGEMAC, ADOMA, AXIMO, EFIDIS...



Source : Ville de Dourdan, 2012

PLU révisé approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2013
 Dossier modifié suite aux observations du contrôle de légalité du Préfet
 Conseil Municipal du 14 mars 2014

Il n'y a pas de dispositif d'amélioration de l'habitat sur la commune.

En revanche, de nombreuses actions sont réalisées par les Offices HLM pour réhabiliter et rénover les logements sociaux de la commune. En effet, des travaux d'isolation sont réalisés sur les façades des

HLM ainsi que des changements d'huissierie. L'objectif étant de réduire la consommation de chauffage des habitants de ces logements.

La commune n'emploie pas de personne en difficulté d'insertion et n'a pas de partenariat avec des organismes de solidarité comme UNICEF ou Emmaüs.

La Mairie a constitué un listing de « personnes ressources » qui parlent des langues étrangères afin de pouvoir faciliter les échanges dans le cadre administratif et pouvoir apporter les réponses aux citoyens demandeurs.

La municipalité constate des problèmes d'insécurité dans certains quartiers de la commune.

Le CIAC soutient l'épicerie solidaire afin de permettre à des personnes en difficulté de se procurer des denrées alimentaires et des produits d'hygiène avec une participation financière modique, pendant une période définie. Cela permet de faciliter les échanges et l'information en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires intervenants dans la recherche de solution de recherche adaptée (MDS, Caf, EDF...). Le CIAS du Dourdannais en Hurepoix subventionne l'association et met à disposition un agent, intervenant social, les mardis et vendredis matin pour constituer les dossiers. L'orientation du public vers l'épicerie sociale passe obligatoirement par un travailleur social de la Maison Départementale des Solidarités (MDS) ou des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS).

3.3.2. Dispositions en faveur des personnes handicapées

La commune réalise des travaux en faveur des personnes handicapées notamment des travaux d'aménagement pour rendre accessible des lieux publics. Des travaux ont été réalisés à la mairie, une rampe d'accès pour les fauteuils roulants a été installée afin de pouvoir accéder aux services administratifs et à l'accueil de la mairie. Certains services comme l'urbanisme ont été déplacés dans la mairie et réinstallés au rez de chaussé afin de les rendre plus accessibles aux personnes à mobilité réduite ou aux personnes ayant d'autres handicaps. Le musée du château a subi également des aménagements afin de le rendre accessible au public pour tout type de handicap au rez-de-chaussée.

La municipalité a créé le 21 novembre 2014, une Commission Communale Accessibilité (CCA) qui analyse chaque futur projet d'aménagement urbain.

Les missions de la CCA sont de :

- dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- organiser un recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées ;
- tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public (ERP) situés sur le territoire communal qui ont élaboré un Ad'AP d'une part, et ceux qui sont accessibles aux personnes handicapées d'autre part ;
- être destinataire des projets d'Ad'AP concernant les ERP situés sur le territoire communal et des documents de suivi de l'exécution des travaux prévus dans ces Ad'AP ;
- établir et présenter annuellement au Conseil municipal un rapport sur ces différents aspects.

La commission est consultée avant chaque projet de travaux sur les bâtiments communaux avec une visite sur le terrain et munie des plans du projet. L'avis de la commission conduit le plus souvent à des ajustements du projet qui s'en trouve ainsi amélioré.

La municipalité de Dourdan a élaboré et signé en 2016 un Ad'ap. Un Ad'ap a déjà été déposé par la ville de Dourdan mais une partie de son patrimoine n'avait pas été pris en compte (le précédent a été

déposé le 25/09/2015). La ville a donc engagé une nouvelle démarche en prenant en compte les IOP lui appartenant. Cela lui permet d'obtenir 3 périodes soit une mise en conformité sur 9 ans. Cela concerne 33 établissements recevant du public (ERP) et 20 installations ouvertes au public (IOP).

La mise en accessibilité se fera donc sur 3 périodes de 3 ans :

- 1^{ère} année (2016) : mise en accessibilité du groupe scolaire Jean-François Régnard et du restaurant scolaire et de l'Office du tourisme
- 2^{ème} année (2017) : l'Hôtel de ville
- 3^{ème} année (2018) : bâtiments culturels (bibliothèque, centre culturel et le cinéma)
- 4^{ème} et 5^{ème} années (2019 et 2020) : bâtiments associatifs et le patrimoine historique – bâtiments de musique, de danse et les autres bâtiments culturels ainsi que les écoles, les administrations et l'église
- 6^{ème} année (2021) : mise en conformité pour les installations ouvertes au public
- 3^{ème} période (2022-2023-2024) : mise en accessibilité des parcs et des ERP moins fréquentés

Certains bâtiments historiques ont reçu des dérogations.

Le Plan de Mise en Accessibilité de la Voierie (PAVE) n'a pas encore été réalisé sur la commune. De nombreuses places de parking pour personnes handicapées sont présentes sur la commune.

La municipalité emploie des personnes handicapées mais n'atteint pas encore le quota. Elle travaille également avec un ESAT qui est présent sur la commune pour certains travaux. Cet ESAT effectue des travaux de blanchisserie et de travaux à façon.

Dourdan Tourisme est labellisé « Tourisme handicaps ».

3.3.3. Manifestations solidaires

De nombreuses manifestations solidaires sont organisées sur la commune notamment des activités de solidarité comme la participation annuelle au Téléthon en partenariat avec Nathan, l'ambassadeur de l'édition locale et de nombreuses associations de la commune, des commerçants, les pompiers et la municipalité depuis 3 ans. En 2018, la municipalité a installé un village du Téléthon pendant 2 jours avec de nombreuses animations (animations par les pompiers, des relais solidaires, danses, ventes de crêpes, marche nordique, ateliers tricots, bridge et aikido, self défense, yoga...).

La municipalité par le biais du CCAS de la commune organise d'autres manifestations notamment pour les personnes âgées comme le repas des aînés qui rassemblent environ 500 personnes, l'organisation d'ateliers à thème comme « comment utiliser sa tablette » pour les plus de 60 ans, la création et l'application du plan canicule de Dourdan, des séances de cinéma gratuites avec des navettes pour venir chercher les personnes âgées et faciliter les déplacements...



Les chantiers BRISFER à Dourdan : le Siredom, en partenariat avec la Ville de Dourdan, invite 8 jeunes âgés de 16 à 25 ans à participer au prochain chantier pédagogique environnemental répondant au nom de Brisfer, Brigades sud-franciliennes pour l'enlèvement et le recyclage. Pour ce faire, le Point Information Jeunesse et le Syndicat intercommunal pour la revalorisation et l'élimination des déchets et des ordures ménagères (Siredom) se chargent donc de sélectionner huit jeunes motivés pour nettoyer les bords de l'Orge ainsi que certains quartiers de la ville. L'objectif principal réside dans le fait de sensibiliser la jeunesse quant à la protection de son propre environnement et du patrimoine

« Notre Village Terre d'Avenir » 

naturel. A l'issue de ce chantier de nettoyage, des récompenses en chèque-cadeau ainsi qu'une attestation de participation sont attribués à chacun des candidats.

Les chantiers BRISFER sont les Brigades sud-françaises pour l'enlèvement et le recyclage. Elles participent à des opérations de nettoyage et de mise en valeur de sites communaux, d'espaces verts et forestiers sur le territoire du SIREDOM. Un chantier dure une semaine du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires et les congés d'été. Chaque Brigade est composée de 8 jeunes encadrés par des animateurs du SIREDOM. Une formation théorique est délivrée sur le site pour apprendre à utiliser les équipements et outils. Le transport vers le site du chantier est pris en charge par le SIREDOM. La commune prend en charge les repas du midi. A l'issue du chantier, une cérémonie de clôture est organisée pour remettre à chaque participant une attestation de participation et une gratification en chèques cadeaux multi-enseignes d'une valeur de 230 euros.



Des chantiers de jeunes bénévoles sont proposés aux jeunes d'Ile de France (jeunes et adultes) en partenariat avec Cotravaux. Les chantiers de jeunes bénévoles sont des chantiers internationaux avec la réalisation d'un travail volontaire en collectivité pour une durée de 2 à 3 semaines en France et à l'étranger. Ils poursuivent tous le même objectif : faciliter les échanges entre jeunes d'origines différentes pour œuvrer ensemble à la restauration d'un lieu, à la protection de l'environnement ou pour venir en aide à des populations. En France ou à l'étranger, en aménagement du territoire ou en archéologie, les chantiers sont ouverts à tous, avec un âge minimal variant de 14 à 18 ans et sans exigence de formation préalable. Les chantiers de bénévoles sont des expériences de rencontres et d'ouverture sur d'autres cultures. Les missions sont variées. L'objectif d'un chantier est de réaliser ensemble un projet utile à la collectivité. Les chantiers de jeunes bénévoles permettent de venir en aide à des populations, de participer à la restauration d'un lieu ou à la protection de la nature, avec des jeunes venus du monde entier. Les chantiers se déroulent en France et dans plus de 90 pays. La majorité des chantiers se déroulent en juillet ou en août. Certains sont ouverts les week-ends et pendant les vacances scolaires, ou en continu.

Depuis 1959, Cotravaux a pour but de promouvoir l'action volontaire et de favoriser son développement sur l'ensemble du territoire national. Créé d'abord en organisme de "cogestion pour le travail volontaire des jeunes" (en parité services de l'Etat et associations), puis Coordination d'associations du travail volontaire des jeunes de 1987 à 2010, Cotravaux est depuis 2011 "Réseau d'acteurs du travail volontaire". Cette dernière évolution est motivée par une volonté d'ouverture, une envie de travailler avec d'autres... et l'aspiration à co-construire le travail volontaire du 21ème siècle. Plusieurs chantiers, sous l'égide de REMPART Ile-de-France ont ainsi été menés pour restaurer les remparts de la ville.

Des séjours estivaux de 5 jours sont organisés par le Point Jeunes de Dourdan pour les 11-13 ans et les 14-17 ans. Tout au long de l'année, les animateurs du Point jeunes programment des activités riches et variées pour satisfaire le plus grand nombre. Des programmes pour toutes les vacances scolaires, des soirées à thème où les familles sont invitées. L'équipe favorise la découverte de nouvelles pratiques sportives, culturelles et artistiques, encourage le vivre ensemble... en lien avec les objectifs de la structure. L'équipe mène une démarche pédagogique sur la citoyenneté avec des rencontres et les échanges avec les personnes âgées dans les maisons de retraite, les personnes en situation de handicap... Le Point jeunes organise plusieurs séjours. À travers ces séjours, le but est de permettre à tous de partir en vacances et de prendre du plaisir autour d'activités de détente et de découverte. Ces temps conviviaux sont l'occasion de se retrouver entre amis, se dépenser par la pratique sportive et de changer d'air.

Des actions en faveur de la solidarité sont également organisées par les agents de la collectivité notamment des moyens de lutter contre les discriminations (plan de lutte contre les discriminations

2017-2020). Un plan d'égalité Homme/Femme a également été créé et mis en application (2017-2020).

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> * De nombreuses dispositions en faveur des personnes défavorisées sont présentes sur la commune comme des logements sociaux (32%). Liste de « personnes ressources » en Mairie connaissant des langues étrangères pouvant faciliter les échanges dans le cadre administratif * Des actions de réhabilitation des logements HLM sont réalisés par les bailleurs sociaux notamment dans la rénovation des façades et le changement des huisseries pour réduire la consommation de chauffage des habitants * La commune met en place des dispositions en faveur des personnes handicapées comme les travaux d'aménagement pour rendre accessible des lieux publics comme la mairie (rampe, accès au rez de chaussée pour certains services...) mais également pour le musée afin de le rendre accessible à de nombreux handicaps. Commission communale accessibilité avant chaque aménagement urbain * Un Ad'ap a été élaboré et signé en 2016, les travaux sont échelonnés sur 9 ans en fonction des opportunités et des priorités. Certains bâtiments historiques ont reçu des dérogations * De nombreuses places de parking sont présentes sur la commune * La municipalité emploie des personnes handicapées mais elle n'atteint pas encore le quota mais elle augmente son pourcentage annuellement * La municipalité travaille également avec un ESAT * Un ESAT est présent sur la commune, il effectue des travaux de blanchisserie et de travaux à façon. La municipalité utilise l'ESAT pour certains travaux * Dourdan tourisme est labellisé "Tourisme handicaps" * La municipalité a recours à des manifestations solidaires comme le programme Brisfer du SIREDOM qui sont des chantiers de jeunes pour l'environnement. La mission locale organise également des chantiers pour l'étranger. D'autres séjours pour les jeunes sont également organisés mais à vocation de loisirs ou dans le cadre du jumelage * La commune participe activement à des activités de solidarité comme le Téléthon en partenariat avec de nombreuses associations mais également des commerçants, les pompiers... De nombreuses activités ont lieu sur les 2 jours comme la course à pied, des animations, des ventes... <p>Elle participe également à d'autres manifestations avec l'appui du CCAS notamment pour les personnes âgées comme le repas pour les aînés, des ateliers pour utiliser une tablette, le plan canicule, des séances de cinéma gratuites avec navette pour faciliter les déplacements</p> <ul style="list-style-type: none"> * Actions en interne au sein de la collectivité afin de lutter contre les discriminations, création d'un plan d'égalité Homme/Femme...
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> * Le PAVE n'a pas été réalisé sur la commune * Problèmes d'insécurité dans certains quartiers
Orientations	
Critères discriminants	<ul style="list-style-type: none"> * Le PAVE n'a pas été réalisé

3.4. ACCES A DES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS PAR UN RÉSEAU ASSOCIATIF

La ville de Dourdan possède une diversité d'associations variées et très dynamiques sur le territoire. En effet, on compte plus de 160 associations présentes sur la commune sur des domaines très variés.

3.4.1. Associations et activités culturelles et artistiques

Des activités culturelles et artistiques sont présentes sur la commune ainsi que des associations de musique, chant et de théâtre :

Culturelles et autres:

- AVF Dourdan (accueillir et faciliter l'intégration des nouveaux arrivants en proposant des activités culturelles, sportives, créatives et ludiques pour faire connaître et mettre en valeur la ville)
- Bridge club de Doudan
- Les fées du fil (art du fil et création de lien social)
- Club philatélique de Dourdan
- Compagnie d'art de lame (troupe pour écrire, mettre en scène et jouer des spectacles mêlant escrimes artistique et théâtre)
- Generalettres (créer des liens d'amitié, d'entraide et de convivialité entre les membres, activités récréatives et culturelles)
- Il était une fois (promouvoir le conte)
- La voix créative (techniques thérapeutiques psychocorporelle et psychophonie)
- Les compagnons Philippiens (troupe de reconstitution médiévale)
- Les ripailleurs en Hurepoix
- Scouts et guide de France
- Tête de l'art (promouvoir la création artistique – phonographie, théâtre, musique, création picturale ou littéraire)
- SEDA 441 (proposer des enseignements, animations ou animations artistiques et culturelles)

Arts plastiques :

- Atelier de la terre folle (poterie, mosaïque et couture)
- Société artistique de Dourdan (SAD) peintres, graveurs, sculpteurs, ateliers arts plastiques enfants adultes, expositions.

Musique et chant :

- Chorale à travers chants
- Traces de pas (danses folkloriques)
- Les Fêlés du Vocal
- Société musicale de Dourdan
- Chœur de femme « GAIA »

Théâtre :

- Rien que du beau monde
- Sembadelle
- Théâtre émergence
- Comme un théâtre
- Compagnie les âmes bien née

Chasse et pêche :

- Pêche à la ligne de Dourdan
- Société de chasse de Dourdan

3.4.2. Associations et activités sportives et de loisirs

De nombreuses activités sportives sont présentes.

Arts martiaux et sports de combat :

- AC-CHINEE méditation (méditation)
- Association Dourdannaise de Capoeira
- Association Dourdannaise Kung-Fu pour tous (kung-fu vietnamien, Qi Gong et cours de self défense)
– loisirs et compétition
- Cercle d'escrime de Dourdan
- Shotokaraté de Dourdan (karaté, kobudo, tai chi chuan, qi-gong et self défense)
- Dourdan Aïkido
- Interco-Boxe
- Judo-club de dourdan
- Kenjutsu Kenkyukai
- Taekwondo du Hurepoix

Athlétisme:

- Hurepoix Dourdan Marolles Athletic Club
- Perche club de l'Hurepoix (saut à la perche)

Cyclisme :

- Cycle sportif Dourdannais
- Dourdan Cyclotourisme
- VTT Club Dourdannais
- Handi.Roue-Loisirs

Gymnastique – Danse - boxe :

- Cadence (G.R) – gymnastique rythmique en loisir ou en compétition
- Dans'Active
- Evi'Danse
- Fit'N Move (cours de Fitness et stretching)
- Funny Boots – Western Danse
- Gymnastique volontaire
- Intensif
- Association No Joke Dourdan (boxe)

Natation :

- Club des nageurs Dourdannais

Relaxation – Forme :

- Association Bio Centrique de l'Essonne
- Association Yoga de Dourdan
- Bougez Autrement – Sport adapté (pour personnes porteuses de handicap psychique)
- La ronde des souffles (taiji quan – tai-chi-chuan)
- Millenergies (techniques de bien être pour une qualité de vie durable)
- Shanti Yoga
- So-Relax (sophrologie et relaxation)

- Des petits riens qui changent tout (techniques pour le bien être de la personne – sophrologie, relaxation, méditation...)

Sports canins :

- Club canin Dourdannais
- Centre d'éducation canine de Dourdan

Sports collectifs :

- Dourdan basket
- Dourdan Hornets Touch (rugby sans contact)
- Dourdan sport (football)
- Handball club de Dourdan
- Rugby club de Dourdan
- Club de roller hockey, Les Démons de Dourdan

Sports d'adresse :

- Compagnie du tir à l'arc du Hurepoix
- Dourdan club de pétanque
- Tir du Hurepoix (tir sportif et de loisir)

Sports mécaniques :

- Association sportive de karting de Dourdan
- Model club Dourdannais (modélisme, pilotage, construction d'avions et d'hélicoptères)

Sports de raquettes :

- Les fous du volant – badminton
- Tennis club de Dourdan
- entente pongiste du Val d'Orge (tennis de table)

3.4.3. Associations et activités à but social et humanitaire

Des associations envers les jumelages de la commune sont présentes :

- Le Donjon et l'amandier (jumelage avec Montserrat - Espagne)
- L'entente cordiale (jumelage avec Great Dunmow - Angleterre)
- La rencontre entre le chêne et l'érable (jumelage avec Lac Mégantic - Québec)
- Les amis du jumelage Dourdan-Bad Wiessee (jumelage avec Bad-Wiessee en Allemagne)
- Maliance (jumelage avec Troungoumbé au Mali)

Des associations d'anciens combattants et de commémorations sont également présentes sur la commune :

- Comité Départemental du souvenir du Général de Gaulle
- Le souvenir Français
- Union des anciens combattants et victimes de guerre de la région de Dourdan
- FNACA

Des associations en faveur du 3^{ème} âge et des personnes en résidence :

- Amitiés et loisirs
- CLIC du Hurepoix
- L'Entraide
- Section locale interprofessionnelle des retraites

- UNRPA

Il est important d'encourager les actions intergénérationnelles grâce aux différentes actions de la commune pour favoriser le lien social.

Association d'aides culturelles et sociales :

- Association Antoinette Bervas
- Association des amis de l'Aumônerie de Dourdan
- Centre socio-culturel des musulmans de Dourdan
- Conseil des béninois de France

Associations caritatives humanitaires et solidaires :

- Le sourire d'Erwan (réculte de fonds pour les enfants hospitalisés)
- Les jeunes sapeurs-pompiers et l'Amicale des sapeurs-pompiers et celui des 2 anciens cantons
- APAEI Essonne Sud (défense intérêts des enfants et adultes handicapés mentaux et de leurs familles)
- Aide aux sans-abris de Madagascar (ASAM)
- Association de solidarité avec les travailleurs immigrés (ASTI) – aide à l'insertion des immigrés dans la cité, cours de français, aide aux devoirs pour les écoliers et collégiens
- Association « Les remparts » (centre de prévention spécialisée du Hurepoix)
- Association des familles de Dourdan (aide matérielle et morale aux familles)
- Association nationale des membres de l'ordre national du mérite
- Association paroissiale
- La récré des bouts de chou (regroupement d'assistantes maternelles)
- E.M.I assistantes maternelles (aider à la création, au fonctionnement et à la gestion d'une maison d'assistantes maternelles)
- Cara-Pattes (aide aux animaux domestiques et à leur maître)
- CCFD (ONG pour le soutien de projets de développement)
- Conjointes survivants
- Handicapés de Dourdan et son canton
- Association des orphelins sauvés (A.D.O.S) – pour le développement du Congo
- IADES (Soleil d'or) – promotion et gestion d'établissement pour adultes handicapés
- LICRA (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme)
- L'Hosto en scène (spectacle pour les restos du cœur)
- La Fraternité et amitié Hurepoises
- La Leche League (allaitement)
- Les amis de l'école laïque (organisation de vacances pour la jeunesse)
- Les Restos du Cœur
- Lions Club
- Miroir du Gabao (association humanitaire avec le Gabon et les pays partenaires)
- Rotary Club
- Secours Catholique
- Société Saint Vincent de Paul (aides aux plus démunis)
- Solidarité Nouvelles pour le logement
- Les alcooliques anonymes
- Visiteurs des malades (dans les établissements hospitaliers)

D'autres associations en faveur des citoyens :

- A10 gratuite (suppression du péage de Dourdan)
- APEEMDD (parents d'élèves)
- Association des parents d'élèves école élémentaire J-F Régnaud
- Association des parents d'élèves école maternelle J-F Régnaud

- Association de parents d'élèves de l'enseignement libre
- FCPE Lycée Nikola Tesla
- FCPE Collège Condorcet
- PEEP de Dourdan (parents d'élèves pour l'enseignement public)
- GLAPE (parents d'élèves de l'école Leplatre)
- Les écoliers des alliés
- APE2C (collège Condorcet)
- Charles Peguy Energie
- ADOVAL (événements conviviaux pour la résidence des Petits Prés)
- Le Clos de Dourdan (antenne collective du Clos de Dourdan)
- Le Potelet (pour le quartier Potelet)
- Association Beaurepaire (pour le quartier Beaurepaire)
- A.R.Y.E.D (pour le quartier du Clos Fortin)

3.4.4. Associations de sauvegarde de la nature et du patrimoine

Présence de nombreuses associations en faveur de la protection des milieux naturels, du patrimoine et du développement durable :

- Association APAVIE (protection patrimoine et environnement)
- Amis du Château et musée de Dourdan
- Aux cœurs des possibles (éducation et sensibilisation à l'environnement, à la santé et à la citoyenneté)
- Graines de Colibri (groupe d'action locale pour la transition écologique, humaine et sociale)
- La clé des champs 91 (organiser des sorties et courts séjours pour la découverte du patrimoine, du terroir...)
- Les amis de la Forêt (SAFODORE) pour protéger la forêt, le patrimoine forestier et la découverte du terroir artisanal et gastronomique
- Société historique de Dourdan en Hurepoix (étudier l'histoire et le patrimoine de Dourdan et de sa région)
- Les amis de l'Orge, de son patrimoine et de ses lavoirs (AOPLD) – Défense et la protection de l'Orge, de son patrimoine et de son environnement et de ses lavoirs
- Association Saint-Germain-l'Auxerrois (restauration, mise en valeur et préservation de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois de Dourdan ainsi que les bâtiments attenants)
- Collectif nuisances aériennes Dourdan et sa région (contre les nuisances sonores ou autres liés au trafic aérien)
- Dourdan en transition
- Le Panais
- Dourdan environnement (défense et protection de l'environnement de la commune)
- Jardins en Hurepoix (maintien de l'agriculture paysanne)
- Le Coin de la Terre (jardins familiaux de Dourdan)

3.4.5. Associations professionnelles

- GEHU (groupement des entrepreneurs du hurepoix)
- Cœur de ville (association des commerçants)

3.4.6. Mise à disposition de moyens matériels pour les associations

Un guide annuel des associations est présent sur la commune et regroupé en fonction des thèmes.

De nombreux équipements communaux sont mis à la disposition des associations. On compte environ 14 salles mises à la disposition des associations. Mais également 3 gymnases et projet de construction d'un nouveau gymnase, des terrains de sport, un centre aquatique, le Centre Culturel

René Cassin, le Conservatoire de musique et de danse, le Centre équestre municipal.

La municipalité a constaté, malgré la présence d'infrastructures sur la commune, un manque d'espaces et de lieux de rencontres pour les associations. En effet, toutes les salles sont régulièrement utilisées. Elle a pour projet de créer une maison des associations à proximité du stade. Du matériel est également mis à la disposition des associations comme des tables, des chaises, des barnums, une sono...

Un minibus communal est également mis à la disposition des associations qui le demandent.

Des subventions sont également versées aux associations ainsi que des aides pour le soutien d'activités en faveur des jeunes de la commune.

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> * Le monde associatif et sportif compte 182 associations présentes sur la commune avec divers domaines comme les activités culturelles, les activités sportives, les activités de protection de la nature et du patrimoine, en faveur de la solidarité mais également pour tous les âges (personnes âgées, les jeunes, les adolescents, les actifs...) * Environ 14 salles sont mises à la disposition des associations mais également des gymnases, des terrains de sport, la salle de spectacle au centre culturel. La municipalité achète et met à disposition du matériel comme des tables, des chaises, des barnums et la sono... Un minibus est également à disposition sur demande * La municipalité attribue des subventions aux associations ainsi que des aides pour le soutien d'activités en faveur des jeunes
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> * Malgré la présence de nombreuses infrastructures mises à disposition pour les associations, l'ensemble des salles sont occupés quotidiennement et il manque donc d'espaces pour ces rencontres entre habitants * Encourager les actions intergénérationnelles grâce différentes associations de la commune. Encourager le lien social...
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> * Face à la forte utilisation des salles et des espaces fournis par la commune aux associations, la municipalité a pour projet de créer une maison des associations qui se situerait au stade * Un projet de construction d'un nouveau gymnase est envisagé

3.5. ACCUEIL DE QUALITE POUR LA POPULATION

3.5.1. Arrivée de nouvelles populations

La population de Dourdan est très diversifiée ce qui en fait sa richesse sur le plan de la mixité sociale. Les nouveaux arrivants sont nombreux sur la commune.

3.5.2. Accueil des populations

La municipalité de Dourdan organise annuellement une cérémonie d'accueil pour les nouveaux arrivants. Ils sont conviés à y participer par l'envoi d'un courrier adressé à chaque nouvel arrivant. Une visite de la commune est organisée pour les nouveaux arrivants et rencontre avec les élus. Des documents touristiques de la commune et des alentours sont remis par Dourdan Tourisme ainsi que des documents de présentation de la commune sur le plan administratifs, économique et social.

La municipalité leur offre un petit pot de miel de la commune de Dourdan ainsi que des places de spectacle.

La municipalité constate un manque de logements locatifs pour répondre à la demande. En effet, l'offre locative privée et publique n'est pas suffisante. De plus, il manque des logements de type 2 ou de type 3 malgré les constructions réalisées depuis ces dernières années. Face à la forte demande, les prix des loyers augmentent.

La commune de Dourdan estime en 2012, 4900 résidences principales et une cinquantaine de résidences secondaires ou de logements occasionnels. Environ 400 logements sont vacants. Environ 57% sont des appartements contre 43% de maisons individuelles. Certains quartiers sont composés en majorité de maisons individuelles et d'autres en logements collectifs ou appartements. Les dernières constructions mixtes les 2 afin de répondre à la demande.

Dourdan présente un parc de résidences principales assez ancien, ¼ des logements ont été construits avant 1950 et 1/3 entre 1950 et 1975. Le parc de logements construits depuis 1975 correspond à 45% du nombre total de logements.

Une aire d'accueil pour les gens du voyage est présente sur la commune qui comprend 25 emplacements, comportant une cinquantaine de caravanes.

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> * La population de Dourdan est très diversifiée et cela crée de la mixité sociale. Les nouveaux arrivants sont très nombreux sur la commune * La municipalité organise une cérémonie d'accueil pour les nouveaux arrivants avec un courrier annuel. Un pot de miel de Dourdan est offert aux nouveaux arrivants ainsi que des places de spectacles * Des documents de présentation de la commune et des alentours mais provenant également de Dourdan tourisme sont distribués aux nouveaux arrivants. Une visite de la commune est organisée ainsi qu'une rencontre avec les élus
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> * L'offre locative sur la commune n'est pas suffisante en effet, il y a beaucoup de demandes et pas assez de logements disponibles ou bien les loyers sont trop élevés. Il manque de logements intermédiaires de type T2/T3
Orientations	

3.6. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS

De très nombreux services publics sont présents à Dourdan :

- Mairie
- CCAS et CIAS
- La Poste dont le bâtiment appartient à la commune
- La Caserne de Pompiers
- Trésor Public mais ce service est strictement réservé aux collectivités mais plus aux habitants (Arpajon)
- Police municipale depuis 2018 dont les bureaux sont dans la Mairie
- Gendarmerie dont le bâtiment est communal (projet de construction d'un nouveau bâtiment et réutilisation de l'actuelle gendarmerie)
- Pôle emploi et la mission locale

D'autres services publics sont également présents sur la commune :

- Médiathèque municipale « Le Grimoire » (ouverte 3 jours par semaine et Racont'ines tous les 1ers jeudis du mois pour les enfants de 1 à 3 ans). Présence de boîtes à livres sur la commune
- Maison des solidarités
- Centre de Protection Maternelle et Infantile de Dourdan (PMI)
- CPAM
- Point Jeunes et point Avenir 16-25 ans (PIJ)
- Cinéma « Le Parterre » avec 2 salles équipées du numérique et de la 3D et classement « Art et Essai » (rénovation récente)
- Musée du Château
- Conservatoire de Musique et de Danse qui accueille 450 enfants. Réflexion pour agrandir le conservatoire et créer une salle supplémentaire pour déplacer la salle de danse.

Les services publics sont de très bonnes qualités.

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> * Les services publics sont présents et nombreux sur la commune, on y trouve la mairie, la poste (bâtiment communal), les pompiers, le Trésor Public dont le service est réservé spécifiquement aux collectivités. Présence également de la police municipale depuis 2018 et de la gendarmerie * Présence également d'autres services publics comme une médiathèque, une maison des solidarités, la PMI, un cinéma, un musée, un conservatoire de musique et de danse qui accueille 450 enfants * Les services publics sont de très bonne qualité
Points faibles	
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> * Réflexion pour créer une extension (verrière) au Conservatoire et ainsi déplacer la salle de danse

FINALITE 4 : COHESION SOCIALE ET SOLIDARITE ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS



4.1. DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

4.1.1. Politique d'information interne à la commune

Bonne politique d'information en interne au sein de la municipalité. De nombreuses réunions sont organisées :

- Un comité de direction tous les 15 jours
- Des réunions chaque semaine
- Un Conseil municipal mensuel
- Une réunion des membres du bureau par semaine

Des lettres internes aux conseillers municipaux sont adressées régulièrement.

Un guide pour les agents a été créé par la municipalité, il existe en version papier et en version électronique téléchargeable.

En revanche, il n'y a pas d'espace intranet pour les conseillers municipaux qui pourraient consulter les documents administratifs sans avoir besoin de les imprimer.

Il a également été constaté que les agents techniques n'avaient pas de boîtes mail ni d'accès internet. Il devient de plus en plus nécessaire que les agents techniques puissent consulter internet, pouvoir communiquer par mail... des ordinateurs devront être installés dans la salle qui sert aux formations.

Très bonne communication entre la mairie et l'intercommunalité grâce à la localisation, la communauté de communes est localisée dans la même rue en face de la mairie ce qui facilite l'accès aux documents. De plus, Madame la Maire de Dourdan est 1^{ère} vice-Présidente de l'intercommunalité.

Malgré cela, des manques de liens apparaissent dans certains projets. De plus en plus de projets se créent ensemble et impliquent l'ensemble des communes.

Dans le cadre des nouveaux projets, les structures sont associées comme l'Agenda 2030 de Dourdan, le PCAET...

De nombreux moyens sont présents sur la commune pour informer les habitants des projets et des manifestations de la commune. Des panneaux d'affichage sont présents pour diffuser les informations légales. Des tablettes pour la consultation des informations sont présentes. La commune a installé 18 « sucettes publicitaires » réservées aux informations légales et 29 « sucettes publicitaires » pour diffuser les événements.

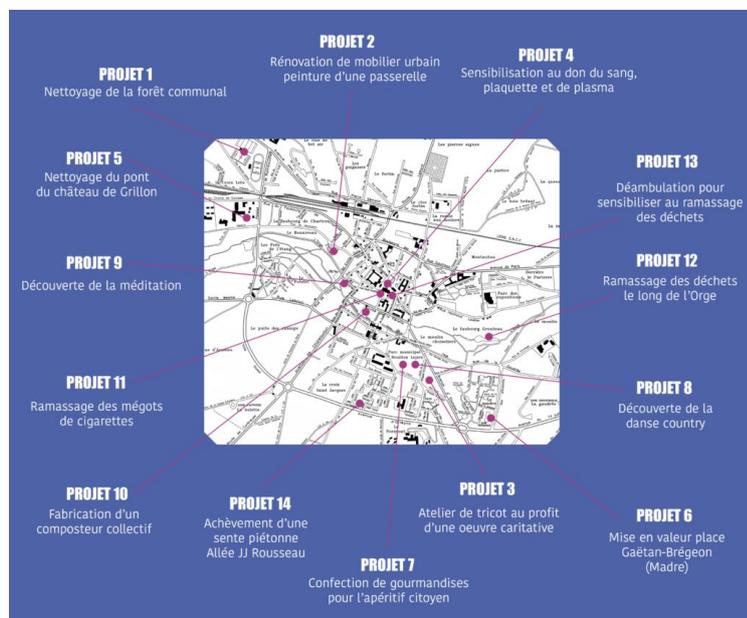
Des informations complémentaires sont disponibles en mairie, des documents sont sur des présentoirs.

De plus, Les documents sont également téléchargeables sur le site internet de la mairie ainsi que sur les réseaux sociaux de la mairie (Facebook...).

4.1.2. Participation de tous aux décisions collectives

Des réunions publiques sont organisées très régulièrement par la municipalité sur des thèmes variés en fonction des projets de la municipalité comme les aménagements urbains, l'Agenda 2030...

Le territoire a été divisé en 10 quartiers pour lesquels des balades diagnostic et des assemblées retour ont été organisés.



Des Journées Citoyennes sont organisées annuellement afin de proposer des projets pour la vie de la commune pour que les citoyens apportent volontairement leur contribution (nettoyage de la forêt communale, rénovation du mobilier urbain, atelier tricot, Sensibilisation au Don du sang, de plaquettes et de plasma...). Chaque année, durant une journée, les habitants se mobilisent bénévolement pour réaliser ensemble des projets qu'ils ont eux-mêmes proposés (chantiers d'amélioration du cadre de vie, rénovation d'équipements, valorisation de l'histoire et du patrimoine, contribution aux projets

associatifs, projets culturels...), dans des lieux symboliques utiles à tous. Cette démarche s'illustre par sa forte dimension participative puisque le choix des travaux à réaliser et l'organisation de la Journée citoyenne résultent de la collaboration entre les habitants (citoyens, associations, entreprises), les élus et les services de la commune. Cette initiative, portée par la Ville, les agents municipaux et les partenaires locaux (associations, entreprises, artisans, commerçants...), favorise l'échange entre les habitants, toutes générations confondues, et crée un lien fort et fédérateur, plaçant le citoyen en tant que véritable acteur de sa ville. La commune se place dans un rôle d'accompagnant, c'est l'implication des habitants, en amont et pendant la Journée citoyenne, qui donne toute sa valeur à une Journée citoyenne.

Des permanences de Madame la Maire sont également organisées régulièrement en mairie pour qu'elle soit présente pour les habitants et qu'elle puisse apporter des solutions aux problèmes soulevés.

Très peu de consultations publiques sont organisées sur la commune excepté le vote citoyen concernant le choix à adopter de la semaine à 4 jours ou à 4 jours et demi. Lors de cette consultation publique, une conférence a été organisée avec Claire Leconte sur l'explication des rythmes scolaires pour les enfants.

Il n'y a pas de Conseil Municipal de Jeunes. La municipalité envisage d'en créer un pour le prochain mandat. Ce serait un conseil Consultatif des jeunes. C'est un lieu où les jeunes peuvent se rencontrer et agir au sein de leur commune. Il s'agit aussi d'un lieu où les jeunes sont représentés. A travers ce lieu, la jeunesse s'exprime, rencontre et agit au sein de la vie communale. C'est un lieu de rencontre entre les mandataires politiques et les jeunes, entre ceux-ci et les différents acteurs présents dans la Commune. En parallèle, il élabore et réalise des projets propres sur des enjeux spécifiques afin

d'élargir sa visibilité et devenir le porte-parole de toute la jeunesse au sein de la Commune.

Un bulletin municipal mensuel est présent sur la commune. Il est géré par le service de communication de la mairie. Une Newsletter est également envoyée régulièrement avec les informations et les manifestations.

4.1.3. Politique d'information externe de la commune

La municipalité communique également par le biais de son site internet et par les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, youtube, instagram, flickr).

Dourdan possède également un espace interactif « e Ressources » permettant aux citoyens de consulter les documents administratifs. L'ouverture des données est destinée à élargir l'accessibilité



à l'information et développer son utilisation. A travers ce site, la Ville et ses partenaires mettent à disposition des données publiques ayant une dimension territoriale. Les informations proposées sont organisées par grands domaines : Citoyenneté, Culture, loisirs et sports, Éducation et enfance, Environnement et espaces publics, Santé et solidarité,

Urbanisme. Elles proviennent des services de la Ville, du CCAS. D'autres acteurs pourront rejoindre cette démarche.

De plus, un espace citoyens de Dourdan a été créé sur internet, afin que chacun puisse accéder en ligne aux documents administratifs comme les papiers-citoyenneté, le stationnement et les transports, des documents en lien avec le thème de la famille et de l'enfance. Dans une démarche d'amélioration constante des services qui sont proposés, la municipalité a décidé de transformer l'Espace famille en Espace citoyens pour donner accès aux activités périscolaires des enfants, mais aussi aux démarches administratives. Il permet en toute simplicité de réserver ou d'annuler les présences des enfants aux accueils périscolaires, de consulter et de suivre les demandes, de disposer d'un espace sécurisé pour stocker les pièces jointes. Il est consultable sur tout type d'écran : smartphone, tablette, ordinateur... Des règlements peuvent être effectués.

La municipalité communique également par le biais de la presse locale (le Républicain et le Parisien) mais également dans certains magazines spécialisés notamment sur la culture et le patrimoine.

De nombreux tournages sont régulièrement réalisés sur Dourdan (mairie, château, vieille ville de Dourdan...).

La municipalité communique très rarement par la radio locale, notamment lors de certaines manifestations touristiques ou des festivités.

La Médiathèque de Dourdan a également un site internet permettant aux citoyens d'effectuer des réservations en ligne et encourage la lecture.

La municipalité souhaite encourager le plus possible les actions en ligne afin de faciliter les démarches par et pour les citoyens.

Elle envisage de créer en ligne un moyen pour que les associations puissent gérer et réserver directement et en ligne la réservation des salles.

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> * Bonne politique d'information interne sur la commune, en effet la municipalité organise en interne, de nombreuses réunions comme 2 comités de direction par mois et des réunions chaque semaine. Un conseil municipal par mois complété par une réunion de bureau par semaine. Des lettres internes aux conseillers municipaux sont envoyées * La municipalité a élaboré un guide pour les agents en version papier mais également en version dématérialisée * Bonne communication entre la mairie et l'intercommunalité. Cette dernière est localisée dans la même rue en face de la mairie ce qui facilite l'accès aux documents * Affichage des informations légales sur des panneaux d'affichage. Des tablettes pour la consultation sont également présentes. Des panneaux « sucette publicitaire » sont présentes sur la commune, 18 permettent des affichages légaux et 29 permettent de diffuser des événements * Les informations complémentaires sont disponibles en mairie, sur des présentoirs mais également téléchargeables sur le site internet de la mairie et les réseaux sociaux de la mairie * Des réunions publiques sont organisées très régulièrement comme des conseils de quartiers mais des également des rencontres en direct avec les habitants de chaque quartier. Des réunions publiques sont organisées en fonction du projet communal notamment lors des aménagements urbains... * Permanence de madame le Maire pour régler les problèmes des habitants * Un bulletin municipal mensuel est présent sur la commune et géré par le service de communication de la mairie. Création de newsletter * La municipalité communique également par le biais de son site internet et au niveau des réseaux sociaux. Les ressources sont également disponibles sur un site « e ressources » * Un espace citoyen pour les habitants de Dourdan en ligne sur internet a été créé afin que les citoyens puissent accéder plus rapidement aux documents administratifs (papiers-citoyenneté, stationnement-transport, famille et enfance) * Communication sur la commune par le biais de la presse locale et de certains magazines spécialisés (culture, patrimoine...) ou tournage de films
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> * Très peu de consultation publique excepté le vote citoyen pour le choix entre la semaine à 4 jours ou à 4 jours et demi ainsi que l'organisation d'une conférence avec Claire Leconte sur les rythmes scolaires * Absence d'intranet pour les conseillers municipaux afin d'avoir tous les documents relatifs à la mairie sans avoir obligation de l'imprimer * Absence de boîtes mails pour les agents techniques mais également d'accès internet. Il est nécessaire de rendre internet accessible aux agents techniques en rajoutant des ordinateurs dans le bureau qui sert aux formations * Il n'y a pas de conseil des jeunes sur la commune * Absence de communication par le biais de la radio locale pour les annonces de manifestations, rencontres...
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> * Réflexion par la municipalité de constituer après les élections de 2020, un conseil consultative des jeunes

* Projet de créer en ligne un moyen pour que les associations puissent gérer et réserver leur salle directement

4.2. GESTION DE L'ESPACE

4.2.1. Documents d'urbanisme et maîtrise foncière

Des documents d'urbanisme sont présents sur la commune. Un **Plan Local d'Urbanisme** a été établi en 2014 et en cours de révision en 2019. Il fait suite au Plan d'Occupation des Sols qui datait de 2000.

4 Opérations d'aménagement et de programmation (OAP) :

- le Puits-des-Champs,
- le secteur du camping,
- le Pôle gare,
- le secteur de l'Hôpital.

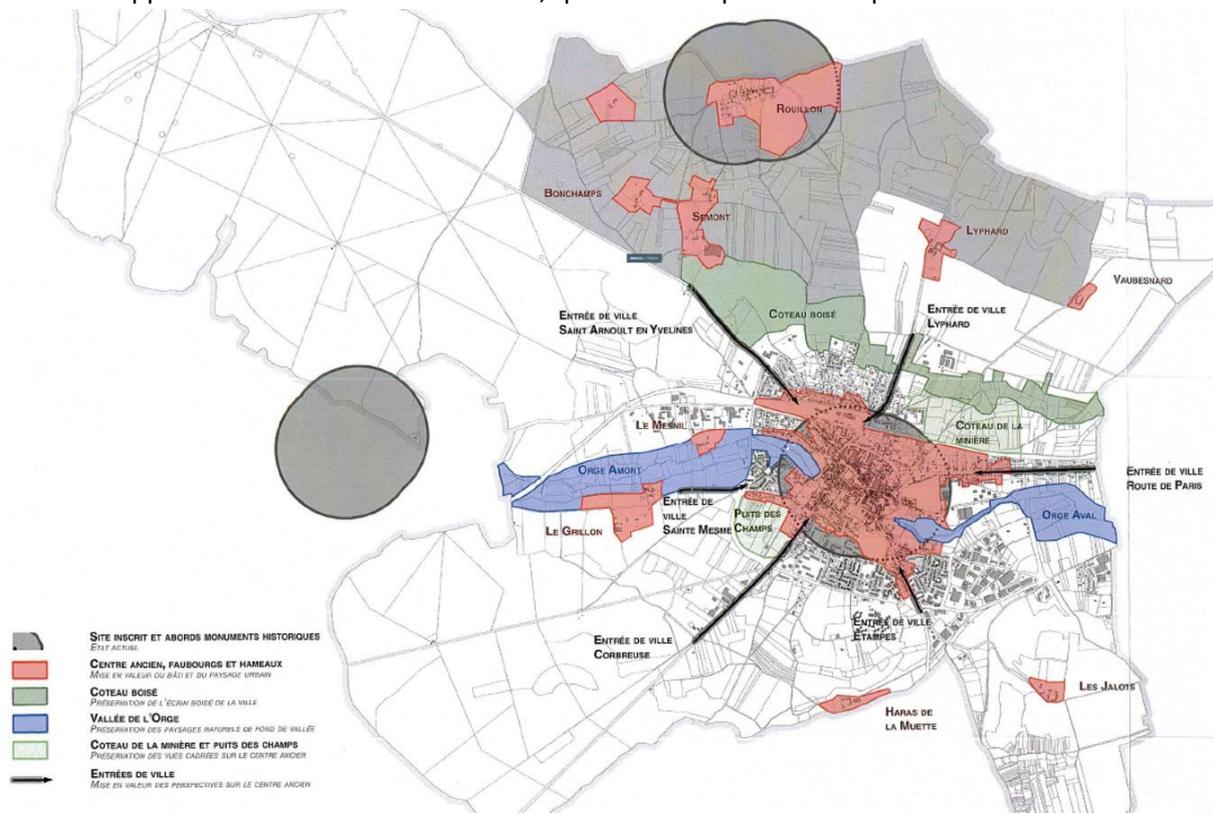
Un objectif de population de 13 000 habitants en 2030 a été fixé, soit la construction de 1 227 logements. 255 logements ont été construits de 2012 à 2017 et 219 devraient être achevés d'ici 2020.

Un droit de préemption urbain est présent et des délibérations peuvent être prises afin de protéger certains espaces paysagers.

Présence d'une **Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)** sur la commune de Dourdan. L'AVAP a été approuvée par délibération n°2014-12 du conseil municipal en date du 07/02/2014 et rendue exécutoire le 10/03/2014. Elle est actuellement en révision.

Instituées par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine reprennent les enjeux de conservation du patrimoine historique des anciennes ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) en y associant des objectifs de développement durable. Instrument de gestion du territoire, l'AVAP comprend un périmètre de protection permettant un traitement plus cohérent des abords des monuments historiques et une prise en compte plus large du patrimoine, qu'il soit bâti ou paysager. Elle s'appuie sur un diagnostic du territoire communal, tant architectural, patrimonial qu'environnemental.

L'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), servitude d'utilité publique intégrée au Plan local d'urbanisme (PLU), est devenue le 7 juillet 2016 (loi n°2016-925 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine), le **Site patrimonial remarquable (SPR)**. Le décret d'application n°2017-456 du 29 mars, qui a modifié plusieurs dispositions dans le domaine du



patrimoine, a également revu la composition des commissions locales.

Un Plan de Prévention des Risques Inondation est présent sur la commune de Dourdan, il date de 2017 et concerne la rivière l'Orge.

Un Plan de Prévention des Risques Inondation est cours d'élaboration pour la rivière la Rémarde.

Un Plan Communal de Sauvegarde/DICRIM a été créé en 2013 et va être réactualisé en 2019/2020.

Le DICRIM est disponible en mairie. Il reprend les risques naturels sur la commune comme le risque inondation (l'Orge), risque de mouvement de terrain, risque sismique, risque de tempête, risque de chute de neige, risque de feu de forêt, la canicule. Mais également le risque technologique comme le transport de matières dangereuses. Pour chaque risque identifié, des « bons réflexes » sont expliqués et préconisés.



Le PAPI d'intention Orge-Yvette a été élaboré selon le cahier des charges PAPI 3 en vigueur depuis le 1er janvier 2018. Il a été labellisé en Comité Technique Plan Seine (CTPS) en octobre 2018. Il est composé d'un diagnostic regroupant toutes les connaissances en termes d'inondation connues sur

le territoire. Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) composé de 35 actions permet de définir une gestion intégrée des risques inondations à l'échelle du bassin versant en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économique et l'environnement. C'est un outil opérationnel de contractualisation entre l'Etat et les collectivités qui permet d'élaborer une politique globale intégrant les enjeux liés à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme ainsi qu'à la préservation de milieux naturels. Il définit les actions et travaux à réaliser à l'échelle du bassin versant Orge-Yvette. Le PAPI doit contribuer aux objectifs et dispositions du PGRI (Plan de gestion des risques d'inondation), des SLGRI (Stratégie locale de gestion des risques d'inondation) ainsi que, du SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux).

78

Il n'y a pas de construction irrégulière sur la commune. Il y a eu des travaux non-conformes ou non autorisés mais ils ont été mis sous procédures judiciaires. Des procédures sont en cours.

Des réserves foncières sont présentes sur la commune, en effet, la municipalité achète des terres afin de mettre en place des travaux en vue de créer de nouveaux logements sur la commune (exemple : Puits des Champs). La municipalité a pour projet d'acheter des réserves foncières afin de créer de nouveaux aménagements urbains et de nouveaux quartiers.

La municipalité achète également des terrains forestiers afin qu'ils soient entretenus.

Un établissement Public Foncier d'Ile de France (régional) est présent. L'Établissement Public Foncier mobilise le foncier dans une dynamique qui vise à favoriser l'émergence de nouveaux projets à court, moyen et long terme.

4.2.2. Bâti

Une trentaine de logements communaux sont présents sur la ville de Dourdan, ils sont gérés directement par la municipalité. Ce sont des logements présents dans les bâtiments communaux comme les écoles mais également des logements de fonction pour des agents et des gardiens de locaux (au camping, au centre-équestre, au centre technique...).

Présence également de locaux commerciaux communaux comme le centre équestre, le bar-restaurant, le cinéma, l'épicerie sociale...

Le diagnostic amiante a été réalisé dans tous les bâtiments communaux ainsi que dans les parties privatives des logements communaux.

Le diagnostic plomb (CREP) n'a pas encore été réalisé dans l'unique immeuble mis en location antérieur à 1949.

L'état des risques pollution (ERP) n'a pas été réalisé dans les logements et les locaux communaux.

La commune possède des logements récents qui ont été conçu pour être en basse consommation comme la maison de santé et l'extension du Château. Aucun bâtiment n'a été classé par un label officiel, pas de bâtiment HQE, BBC...

Les 5 bâtiments des restaurants scolaires ont bénéficié de travaux d'isolation.

L'utilisation de bois certifié se retrouve dans le bâtiment de l'extension du château.

La municipalité a pour projet d'agrandir l'école primaire Charles Peguy.

Il n'y a pas d'opération d'aménagement de bourg sur la commune, en revanche des aides financières ont été versées aux commerces du centre-ville afin de rénover leur local. Ces rénovations devaient suivre un cahier des charges et respecter une charte. Cette opération n'est plus en cours actuellement. L'objectif est de rendre le centre-ville de Dourdan attractif et inciter un maximum de personnes à venir en centre-ville pour faire leurs courses, se promener...

Des travaux d'aménagement urbains sont réalisés sur le centre-ville de la commune comme au niveau de la Halle et la rénovation des sanitaires. La municipalité a également créé des stationnements « minute » pour faciliter l'accès aux commerces rapides comme l'accès à la boulangerie, à la presse, au tabac...

Dourdan est une ville historique encore entourée de ses remparts. Elle possède du patrimoine architectural varié et bien conservé. Des entités regroupant un grand nombre d'édifices se distinguent comme le centre ancien, le nord de la voie ferrée, l'avenue Carnot, le boulevard des alliés et l'avenue de Paris ainsi que l'avenue d'Etampes et la rue St Jacques. Quelques constructions isolées dans les hameaux et à proximité de la forêt comme des corps de ferme, moulin, châteaux et grandes propriétés.

Des sites inscrits ainsi qu'une AVAP/SPR sont présents sur la commune. Plusieurs monuments sont inscrits ou classés au titre des monuments historiques :

Les édifices classés au titre des Monuments Historiques :

- **L'église Saint Germain l'Auxerrois** : cet édifice est classé depuis le 26 octobre 1967. Il a été construit entre le XIIème et le XVIIème siècle. Il a connu plusieurs restaurations et reconstructions au cours des siècles.

- **Le Château de Dourdan** : il fut érigé au XIIIème siècle par Philippe Auguste. Il est composé de plusieurs tours défensives et d'un donjon. Ce monument est classé au titre des monuments historiques depuis le 9 décembre 1964.

- **Le musée municipal (partie du château)**. Ce bâtiment date de la 2^{ème} moitié du XVIIIème siècle. Longtemps utilisé comme grenier à sel, aux XVIIIème siècles et XIXème siècles, il fut racheté par la commune en 1961.

Les édifices inscrits au titre des Monuments Historiques :

- **Le portail latéral remarquable de l'église Saint Germain de l'Auxerrois** datant de 1513. Il est inscrit depuis le 12 juillet 1965.

- **Maison 15 rue St Pierre (façades et toitures remarquables)**. Inscrit depuis le 3 avril 1969.

- **Ferme seigneuriale avec tourelles au hameau de Rouillon**. Inscrit depuis le 14 janvier 1977.

- **Porte principale en plein cintre hameau de Rouillon**, inscrite depuis le 14 novembre 1977.

- **L'Hôtel-Dieu** : une partie des façades, toitures, la chapelle et certains éléments intérieurs sont inscrit depuis le 19 septembre 1988. Un projet « privé » est cours pour rénover et restaurer

l'Hôtel Dieu afin de créer des logements et éventuellement installer des artisans d'art dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu.

Des édifices d'intérêt patrimonial ne bénéficiant pas de protection au titre des Monuments Historiques sont présents sur la commune comme :

- **L'Hôtel de Ville** : ce château a été construit à la demande de Michel-Jacques Lévy, bailli de Dourdan au XVIIIème siècle. Il devient propriété de la commune en 1863.
- **L'école Georges-Leplâtre** qui date dont un bâtiment date du XVIIIe siècle et le bâtiment en façade du XIXe siècle.
- **La médiathèque Lejars-Rouillon** qui date du début du XXème siècle. Elle fût bâtie par Léon Lejars, maire de Dourdan de 1920 à 1923.
- **Le collège Emile-Auvray** construite à la fin du XIXe siècle pour être une Ecole primaire supérieure
- **Le Centre médico-psychologique**, cette ancienne école de style néoclassique date du XIXème siècle.
- **D'autres châteaux comme Sémont, du Mesnil, Val Biron...**

3 espaces protégés inscrits au titre de la loi du 2 mai 1930 qui concerne des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique... sont présents sur le territoire :

- hameau de Rouillon et ses abords
- la vallée de la Rémarde
- le centre ancien

D'autres édifices architecturaux sont présents sur la commune comme les Halles au cœur de la ville, des maisons de ville, des maisons bourgeoises de la fin du XIX siècle et du début du XXème siècle...

On trouve également du patrimoine plus rural comme des anciens corps de ferme, des maisons de maraicher et l'ancien moulin de Grillon (patrimoine historique lié à l'Orge).

80

Du patrimoine vernaculaire est présent comme des sentes dans le centre ancien, des lavoirs au bord de l'Orge (restauration du lavoir Veneau), des fontaines, des ponts, des puits...

Des objets mobiliers classés au titre des monuments historiques sont également présents au Musée du château et à l'église.

Le patrimoine architectural de la commune est protégé et entretenu par la municipalité. Des travaux de restauration sont organisés comme en 2012 avec des jeunes bénévoles, pour la restauration des remparts.

La municipalité souhaite refaire des chantiers « jeunes » afin d'entretenir et restaurer les monuments de la commune.

Le patrimoine architectural de la commune est mis en valeur de différentes manières, avec des panneaux d'informations présents dans le centre-ville, des circuits d'itinéraires et de balades (circuits de randonnées, boucles dans la ville...).

Un parcours d'interprétation en 22 panneaux jalonne la visite extérieure du château. Ce parcours d'interprétation raconte l'histoire de la forteresse médiévale par lieux avec des illustrations légendées, des textes pour les plus petits, une frise chronologique et un résumé en anglais. Les visiteurs deviennent ainsi acteurs de leurs parcours.

Présence d'un musée au Château et de Dourdan tourisme qui permet d'apporter toutes les informations touristiques et architecturales aux citoyens et aux visiteurs.

Un musée municipal est donc présent sur la commune, dans l'enceinte du château de Dourdan. A partir des années 1960, la maison privée de la famille Guyot est progressivement transformée en musée par Maître Jean Chanson, notaire à Dourdan. Aidé de l'association des Amis du château et du musée de Dourdan, il commence à réunir les premières collections. L'établissement devient musée municipal contrôlé par l'État en 1975. Un premier conservateur est nommé en 1977. Le musée bénéficie depuis 2003 du label Musée de France.

Réalisation d'un nouveau bâtiment de 132 m² entre 2018 et 2019. Il est implanté à l'emplacement



d'un ancien logis médiéval, transformé en écurie au XVI^{ème} siècle, puis en prison avant de disparaître. Ce bâtiment pédagogique, réversible, respectera tout à la fois le sous-sol archéologique, avec la mise en valeur d'un puits du XIII^{ème} siècle, grâce à un sol vitré, et la courtine nord-est avec un espace de circulation entre le nouveau bâtiment et le mur de courtine. Autre parti pris, les façades de l'extension sont vitrées avec vue sur le donjon, la cour et les différents espaces. L'intérêt de ce nouvel accueil est qu'il se compose de deux espaces modulables. Ainsi, une salle

d'introduction à l'histoire du château et une salle pédagogique réservée aux ateliers du patrimoine pour les scolaires sont disponibles dans le musée. Grâce à la modularité de l'équipement, les deux salles peuvent n'en former qu'une pour des conférences, des concerts ou des animations. Conçue comme un observatoire, l'extension permet de découvrir sous un autre angle la cour ou encore le donjon du château. En effet, tout un panel d'outils numériques (film 3D, tablettes, maquettes tactiles) contribue à rendre accessible l'histoire du monument à des publics variés. Cinq maquettes montrent notamment l'évolution architecturale du château philippin et ses principes défensifs au cours du temps. Les salles du rez-de-chaussée du musée ne sont pas en reste. Elles ont bénéficié d'une refonte de la muséographie. Ces salles déclinent un thème permettant de comprendre la longue histoire de ce château emblématique. Il est ainsi resitué dans son contexte historique, politique, géographique.

Le musée et Dourdan tourisme organisent un gros programme de découverte pour la journée du Patrimoine (animations, ateliers, visites guidées, concerts...).

4.2.3. Aménagements de sécurité routière

La municipalité a constaté des problèmes au niveau de la sécurité routière notamment en lien avec la circulation des camions sur la commune qui quittent l'autoroute pour éviter le péage. Cela entraîne de l'insécurité et des difficultés de circulation pour les bus et les voitures ainsi qu'une vitesse excessive.

Des aménagements au niveau de la sécurité routière ont été réalisés comme une zone partagée en centre-ville, l'installation d'aménagements pour la sécurité au niveau des écoles. Des rues ont été élargies afin de protéger les piétons et les cyclistes. Des radars pédagogiques ont été installés. La municipalité a installé à la mairie depuis 2018, la police municipale. La municipalité souhaite améliorer la circulation routière sur la commune et améliorer la sécurité tout en facilitant la circulation.

Des problèmes de stationnement sont également présents sur la commune. Il n'y a pas assez de places de parking en centre-ville qui pourraient permettre aux habitants d'aller faire leurs courses.

4.2.4. Préservation de l'esthétique



La préservation de l'esthétique est très importante sur la commune de Dourdan notamment sur la qualité des espaces verts. Les agents techniques fleurissent la commune et créés des structures fleuries chaque année. De plus, des actions sont menées toute l'année autour du végétal :

installation à venir de nichoirs...

En revanche, le compostage n'est pas réalisé par les agents techniques notamment les déchets verts communaux et les déchets issus des cantines. Ce compostage pourrait être utilisé dans les massifs de fleurs.



La commune de Dourdan est classée 3 fleurs au concours des « Villes et Villages Fleuris ». Ce label a pour objectif de valoriser les communes qui œuvrent à la création

d'un environnement favorable à l'accueil et au bien-être des habitants et des touristes. Il récompense les actions menées par les collectivités locales en faveur d'un patrimoine végétal et naturel propice à l'amélioration de la qualité de vie.

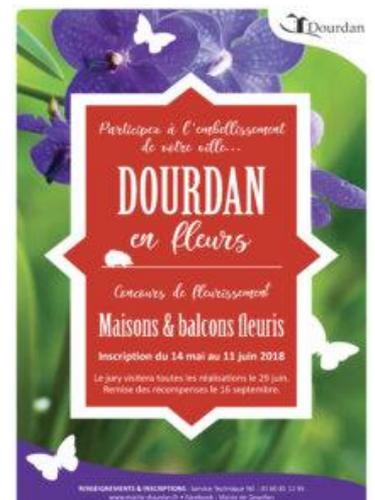
Les 12 agents municipaux en charge du fleurissement améliorent régulièrement leurs méthodes et prennent en compte depuis de nombreuses années le développement durable pour un fleurissement de la commune plus raisonné. Des serres municipales sont présentes sur la commune pour réaliser les structures fleuries dont le thème change chaque année et garnir les massifs, réaliser de la mosaïciculture....

Un concours des maisons et des balcons fleuris est organisé chaque année pour les particuliers.

Les agents municipaux récupèrent les sapins de Noël des particuliers afin de les transformer en paillage pour les massifs de la commune.

Les agents n'utilisent plus de produits phytosanitaires exceptés au cimetière et sur les murs d'enceinte du Château pour éviter que les herbes n'abîment le mur et les remparts.

Le mobilier urbain présent sur la commune est de bonne qualité, il s'intègre parfaitement avec l'architecture de la commune, utilisation de matériaux minéral mais également de bois afin de prendre en compte l'esthétique de la commune (respect du choix des couleurs...).



Les rues sont propres, une balayeuse communale est utilisée dans le centre-ville. Pour le reste de la commune, la municipalité a recours à un prestataire extérieur qui nettoie les chemins communaux... Les agents techniques nettoient et vident régulièrement les 250 poubelles de la ville.

Lors des Journées citoyennes qui sont organisées depuis 2018, des actions de nettoyage de la commune sont réalisées par les citoyens mais également des actions de rénovation de bâtiments (nettoyage de la forêt communale, fabrication d'un composteur collectif, ramassage des mégots de cigarettes, ramassage des déchets le long de l'Orge, mise en valeur place Gaëtan Brégeon, nettoyage et valorisation du pont situé au pied de l'ancienne grille du château de Grillon, rénovation de mobilier urbain...).

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> * Des documents d'urbanisme sont présents sur la commune comme un PLU qui date de 2014 et en cours de révision * Une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) est présente sur Dourdan, c'est une des premières AVAP d'Ile de France. Prise en compte du patrimoine architectural et paysager * Un Plan de Prévention des Risques Inondation est présent sur la commune de Dourdan et date de 2017. Il concerne la rivière de l'Orge. Un Plan Communal de Sauvegarde /DICRIM a été créé en 2013 et va être réactualisé en 2019. Un PAPI Orge Yvette date de 2018 * Absence de constructions irrégulières sur la commune. Les travaux non conformes ou les constructions non autorisées ont été mises sous procédures judiciaires * Des terres sont achetées par la mairie afin d'avoir des réserves foncières pour créer des logements. La municipalité achète également des bois * Une trentaine de logements communaux sont présents sur la communes et sont gérés directement par la municipalité. Des logements de fonction sont également présents comme le logement du gardien du camping et du centre équestre, pavillon du gardien du centre technique... * Présence de locaux commerciaux communaux comme le centre équestre communal, le bar-restaurant, le cinéma, l'épicerie sociale.... * Le diagnostic amiante a été réalisé dans tous les bâtiments communaux ainsi que le diagnostic amiante des parties privatives des logements communaux * Présence de bâtiments récents en basse consommation comme la maison de santé et l'extension du Château mais pas d'obtention de label officiel comme (HQE/BBC...). Travaux d'isolation réalisés dans les cantines. * Utilisation de bois certifié pour l'extension du musée du Château * Des aides financières ont été versées aux commerces pour rénover leur local tout en respectant une Charte mais n'est plus en cours actuellement. L'objectif étant de rendre le centre-ville attractif * Des secteurs sauvegardés et une AVAP sont présents sur la commune, de nombreux monuments historiques inscrits et classés comme le Château, l'église, l'Hôtel-Dieu, le hameau de Rouillon...ainsi que des immeubles inscrits et classés * La commune possède également du patrimoine rural non protégé mais entretenus par la municipalité comme l'Hôtel de ville, la bibliothèque, l'école Georges Leplâtre, le collège Emile Auvray, le centre médico-psychologique, la Halle, les 2 lavoirs publics, les passerelles et les ponts, les remparts, des croix... * Le patrimoine architectural est protégé et entretenu par la municipalité, des travaux
---------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>de restauration sont organisés comme la restauration des tours en 2012 avec l'aide de stagiaires. Des chantiers avec des écoles spécialisées permettent la restauration de meubles...</p> <ul style="list-style-type: none"> * Un musée au Château est présent. Des panneaux d'informations sont également présents dans la ville notamment des panneaux d'itinéraires de balades et de découvertes... * La municipalité avec Dourdan tourisme et le musée participent à la Journée du Patrimoine * Des aménagements en faveur de la sécurité routière sont présents comme la zone partagée en centre-ville, sécurité au niveau des écoles, élargissement de rue, radar pédagogique... * La préservation de l'esthétique est très importante pour la municipalité de Dourdan notamment sur la qualité des espaces verts. Les agents municipaux en charge de ce domaine améliorent systématiquement leurs méthodes et prennent en compte le développement durable. Récupération des sapins de Noël pour en faire du paillage pour les massifs, plantations de fleurs en massif (serres municipales)... * Les agents n'utilisent plus de produits phytosanitaires excepté au cimetière et sur les murs d'enceinte du Château * Techniques de fleurissement, mosaïciculture, structures fleuries sur des thèmes différents tous les ans... 12 agents travaillent aux espaces verts * Participation au concours des Villes et Villages fleuris et obtention du label 3 fleurs. Recours au fleurissement durable. Concours municipal des maisons et balcons fleuris * Mobilier urbain de qualité avec intégration des matériaux minéral mais également du bois avec prise en compte de l'esthétique. Respect des couleurs dans les zones de protection architectural * Propreté des rues avec une balayeuse communale pour le centre-ville. Pour les extérieurs, la municipalité a recours à un prestataire extérieur. Nettoyage régulier des 250 poubelles de villes * Des journées citoyennes sont organisées depuis 2018 pour le nettoyage de la commune ou la rénovation de bâtiments...
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> * Des problèmes de sécurité routière sont encore présents sur la commune notamment en raison de la problématique de circulation des camions sur la commune pour éviter de payer l'autoroute. Problème également de circulation des bus et de la forte circulation des voitures... * La municipalité rencontre également des problèmes de stationnement, il n'y a pas assez de places de parking pour inciter les habitants à aller en centre-ville et faire leurs courses * Vitesse importante sur la commune malgré la présence de la police municipale * Absence de réalisation du compostage (déchets verts et déchets issus des cantines) par les agents techniques pour réutilisation dans les massifs...
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> * Révision du PLU de la commune de Dourdan * Un plan de prévention des risques inondation est en cours d'élaboration pour la rivière Rémarde * Le PCS datant de 2013 va être réactualisé en 2019 * Projet d'acheter des réserves foncières pour les futurs aménagements urbains

	<ul style="list-style-type: none"> * Création de nouveaux quartiers * Projet d'extension de l'école primaire Charles Peguy et utilisation de bois pour l'extension du Château * La municipalité réalise des travaux d'aménagement urbains notamment au niveau de la Halle comme les sanitaires et la création de stationnements « minute » pour faciliter l'accès aux commerces rapides (boulangerie...) * Projet de refaire des chantiers « jeunes » pour l'entretien et la restauration de monuments historiques * Projet privé de rénovation et de restauration de l'Hôtel Dieu * Réflexion pour améliorer la sécurité routière, facilité la circulation... * Projet de créer du compostage sur la commune en utilisant les déchets verts municipaux et en récupérant les déchets alimentaires des cantines
Critères discriminants	<ul style="list-style-type: none"> * Diagnostic plomb CREP non réalisé dans les bâtiment construits avant 1949 * Etat des risques pollution (ERP) pour les logements et locaux non réalisé

4.3. RESSOURCES HUMAINES ET EMPLOIS LOCAUX

La population de Dourdan est majoritairement active et comprend environ 76% d'actifs en 2015. Seulement 38% de ces actifs ont un emploi sur la commune de Dourdan. Les actifs de Dourdan travaillent essentiellement dans le nord de l'Essonne, le sud des Yvelines (Arpajon ; Etampes, Rambouillet et Les Ulis) et à Paris (sud de la Seine).

Présence sur la commune de Pôle Emploi et de la Mission Locale. De nombreux partenariats sont présents sur la commune avec la mission locale et Pôle emploi notamment avec le PIJ.

Un Point Information Jeunesse (Avenir 1625) est présent sur la commune de Dourdan, il a pour objectif de faciliter l'insertion des jeunes. Des permanences sont organisées régulièrement. La structure organise, avec les partenaires locaux, le Forum emploi jeunesse ainsi que le Festival Jeunesse Moov'Dourdan.

Un Forum Emploi Jeunesse est organisé annuellement par le PIJ en partenariat avec Pôle Emploi, la Mission Locale et l'IUT d'Évry. L'intérêt du forum : donner l'opportunité aux jeunes de 17 à 30 ans de rencontrer des chefs d'entreprise, des responsables de service et de postuler à des offres d'emploi sous différentes formes : CDD/CDI, Contrats d'apprentissage, Emploi d'avenir, Service civique, Jobs saisonniers... Des animations sont organisées de 16h à 20h afin de découvrir des offres d'emplois, des jobs d'été... un apéritif dinatoire est organisé à 20h.

Des espaces seront mis à disposition et délimités par des panneaux :

- Accueil des candidats
- Espace information / documentation
- Espace Pause café
- Espace partenaires : Faculté des métiers de l'Essonne, ESSONNE MobilitéS, Epide, Avenir 1625, Greta, Afpa, la Mission Locale
- Espace offres d'emplois et conseils : table d'orientation pour accompagner les candidats dans leurs recherches d'emploi et les aiguiller vers les partenaires



- Espace ateliers : informatique CV, lettre de motivation), coaching (positionnement, gestuelle, éloquution), entretiens flash
- Espace jobdating : une 20aine d'entreprises présentes pour recruter des CDD et des CDI. Au préalable au Forum, toutes les offres d'emploi sont collectées et disponibles au Point information jeunesse, qui reçoit les candidatures et organise avec Pôle emploi la mise en relation avec les employeurs pour les entretiens le jour du forum. De plus, pour préparer ces rencontres, une prépa job est proposée par le Point information jeunesse, avec une semaine, regroupant diverses activités, pour aider les jeunes à préparer leur candidature (accompagnement pour rédiger les CV et lettre de motivation, à préparer les entretiens).

Chaque année, le service Jeunesse reconduit son **Festival jeunesse Moov'Dourdan**. Durant un après-midi, diverses animations et sensibilisations sont proposées. Info, prévention, diététique, conduite, sport, passions, témoignages, conférence, défis, flash mob, shows de danse...

Un point essentiel de ce festival : la participation de professionnels témoignant auprès des jeunes de leur parcours et passion.

Le Point information jeunesse Avenir 1625 (PIJ) programme chaque année une session Bafa au printemps. Selon les années, la formation peut concerner les parties théoriques ou approfondissement. Avec cette formation, qui doit aboutir au Brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateur (Bafa), la Ville accompagne les jeunes qui désirent travailler dans les structures de petite enfance, enfance et jeunesse. Cette formation s'adresse aux 17-30 ans. Une aide financière de 100 € est proposée par la commune aux Dourdannais, en contrepartie d'un engagement citoyen auprès des services municipaux. Afin de déterminer la motivation des candidats, des entretiens sont organisés par les informateurs jeunesse, après envoi d'un CV et d'une lettre de motivation. 20 places sont disponibles par session. La formation est dispensée par un centre de formation. Les thématiques abordées : grands jeux, journées à thème, jeux de plein air... Des formations pour devenir baby-sitter sont organisées par le PIJ.

Avec **le Pass Avantage +**, le PIJ Avenir 1625 ans a inventé un dispositif promouvant l'engagement citoyen des 16-25 ans, tout en développant leur autonomie. Ce projet « pilote » mobilise associations, commerces et services municipaux. Le principe est simple, les jeunes qui rejoignent le dispositif en participant à une action au sein d'une association locale ou à l'organisation d'un événement municipal, bénéficient en échange d'une gratuité ou de remises, pendant un an, auprès des services publics locaux et des commerçants partenaires. A travers cette action, les objectifs sont d'inciter les 16-25 ans à s'impliquer dans la vie de la commune, de lutter contre la précarité et de faciliter leur accès aux loisirs, à la culture. Le pass s'adresse aux 16-25 ans, résidents, travaillants ou scolarisés à Dourdan. Pour y accéder, il faut faire acte de candidature auprès du Point information jeunesse. Une mission est définie et une convention établie avec l'association ou le service municipal définissant l'objet de l'action, la mission confiée, la période, les horaires et le lieu. Un bilan sera ensuite dressé, déterminant l'obtention ou non du Pass Avantage +.

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> * Population active majoritairement avec 76% d'actifs en 2015. Environ 38% des actifs de la commune travaille sur le territoire * Pôle emploi et la mission locale sont présents sur la commune. Forum emploi, jobdating * Partenariats avec la mission locale et le Pôle emploi au Point Information Jeunesse (permanence, Forum emploi jeunesse). Formations, stages, sessions BAFA grâce au PIJ
Points faibles	
Orientations	

4.4. DÉVELOPPEMENT DES SERVICES DE SANTE

4.4.1. Services de santé

De nombreux services de santé sont présents et très diversifiés sur la commune de Dourdan.

Une maison de santé (bâtiment communal) est présente sur la commune depuis mai 2017, la structure est composée de 10 cabinets pour 10 professionnels. La Maison de santé répond à une demande de médecine de proximité. Elle est ouverte de 8h à 20h du lundi au vendredi et le samedi de 8h à 12h. Un secrétariat téléphonique est mis en place pour les médecins généralistes et gynécologue de 7h30 à 20h du lundi au vendredi et de 7h30 à 13h le samedi.

Sont présents : 2 médecins généralistes, 1 gynécologue, cabinet d'infirmières (4), 1 ostéopathe, 1 psychologue et 1 hypnothérapeute.



D'autres praticiens sont également présents sur la commune :

- 7 Médecins généralistes
- 1 Cardiologue
- 1 Dermatologue
- 1 Diététicienne
- 1 Etiopathe
- 1 Gynécologue
- 3 Infirmières libérales
- 8 Dentistes
- 1 Kinésologue
- 1 Ophtalmologue
- 11 Kinésithérapeutes
- 6 Orthophonistes
- 2 Orthoptistes
- 1 Orthodontiste
- 5 Ostéopathes
- 6 Pédicures-podologues
- 1 Prothésiste-dentaire
- 2 Psychiatres
- 6 Psychologues
- 1 Psycho-relaxologue
- 2 Psychomotriciennes
- 4 Psychothérapeutes
- 1 Relaxologue
- 2 Sages-femmes
- 1 Shiatsu
- 2 Sophrologues

5 pharmacies sont présentes sur la commune.

Un laboratoire d'analyse médical est également présent à côté de la maison de santé dont le local est

communal. Le centre hospitalier possède un laboratoire d'analyse médical.

Une unité de dialyse médicalisée (UDM) ainsi qu'un centre de radiologie sont présents à l'hôpital de Dourdan.



Un centre hospitalier est présent sur la commune de Dourdan. Le Centre Hospitalier Sud Essonne Dourdan-Etampes est issu de la fusion des Hôpitaux de Dourdan et d'Etampes. Le Centre Hospitalier est ainsi installé sur 2 sites, comportant chacun un service d'accueil des Urgences et des activités de Médecine (dont Pédiatrie, Réanimation et Surveillance Continue), Chirurgie, Obstétrique, Soins de Suite et de Réadaptation polyvalents et EVC-EPR (Etats Végétatifs Chroniques et Pauci Relationnels) et Gériatrie (Soins de suite et de Réadaptation gériatriques, Unités de Soins de Longue Durée et Etablissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes).

19 défibrillateurs sont présents sur la commune de Dourdan et installés au niveau des bâtiments publics.

4.4.2. Services aux personnes âgées

Des services aux personnes âgées sont présents sur la commune.

2 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sont présents sur la commune de Dourdan :

- L'EHPAD du Centre Hospitalier Sud-Essonne, dénommé « Jean Sarran, » est un établissement médicalisé qui accueille des personnes âgées dépendantes quel que soit leur niveau de dépendance. Il peut être amené à accueillir, avec dérogation d'âge, des personnes de moins de 60 ans. Cet EHPAD est situé sur le site hospitalier de Dourdan. Le site de l'Hôtel-Dieu de Dourdan a fermé ses portes en 2018 et un nouvel ehpad est en construction pour une ouverture d'ici 2020. Ce nouvel établissement pourra accueillir une centaine de résidents ainsi qu'une quinzaine de personnes handicapées vieillissantes. Cet établissement restera public.
- La maison de retraite RENE LEGROS est un EHPAD privé de 83 places. Cet EHPAD dispose d'une unité Alzheimer de 13 places. Il propose un hébergement temporaire de 3 places. Il est situé à l'extrémité de la forêt de Dourdan, au cœur d'un parc arboré de 5 hectares.

Un foyer logement est également présent à Dourdan. L'établissement RESIDENCE LES MESANGES est une résidence autonomie (foyer logement) pour personnes âgées qui compte 35 logements. Cette résidence n'est pas médicalisée. Il est géré par le groupe ARPAVIE.

Un projet de 55 nouveaux logements va voir le jour à la place de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers de Dourdan. Pour le Département, propriétaire actuel de la caserne, ce projet a pour objectif de proposer une nouvelle offre d'hébergement pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Le projet de 55 logements porté par le Groupe Pierreval sera composé de 33 logements qui seront soit en locatif aidé soit en accession à la propriété aidée et 22 studios en foyer logement. Ces 22 logements seront acquis par l'IADES (L'IADES est une inter-association de loi 1901, composée de membres, tous bénévoles).

Des services d'aides à domicile sont présents sur la commune, on trouve 3 établissements privés :

- Get Séniors
- Tout à Dom services
- - AXEO services

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) a pour buts d'aider et de soutenir les personnes dépendantes ou en perte d'autonomie, même passagère. L'Aide à domicile est un de ses services.

Le service d'aides à domicile a pour objectif de soutenir la personne aidée et son entourage dans le choix de rester à domicile, malgré une altération physique et/ou morale (personnes âgées, personnes handicapées, personnes en convalescence). Les différents services :

- Réaliser ou les aider dans les activités domestiques (entretien du logement, repassage, vaisselle, préparation repas, petites courses...)
- Aider aux soins d'hygiène, aux transferts, au lever, au coucher et à la prise de repas...
- Apporter un soutien psychologique (sorties, activités ludiques, lectures...)
- Proposer un soutien administratif (petits courriers, règlement de factures...)
- Participer au maintien du lien social

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile, qui intervient en qualité de prestataire, est assuré par une équipe d'aides à domicile et d'auxiliaires de vie qui interviennent auprès des personnes vulnérables. Un plan d'aide personnalisé, définissant les missions et le nombre d'heures nécessaires, est établi selon les besoins du bénéficiaire. Il donne lieu à une visite à domicile et à l'établissement d'un document individuel contractuel de prise en charge. Ce document fixe les heures d'intervention, les missions à réaliser par l'aide à domicile. Le service fonctionne du lundi au vendredi de 8h à 20h. En cas de grande dépendance de la personne aidée, le service peut être assuré le samedi, dimanche et jour férié. Le territoire couvert comprend les communes membres de la Communauté de Communes.

Le service intervient sur prescription médicale, sur sollicitation de l'utilisateur ou de sa famille, du Centre Local d'information et de Coordination gérontologique (Clic) dans le cadre d'une prise en charge par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) ou de l'équipe médico-sociale dans le cadre d'une prise en charge par le Conseil départemental de l'Allocation personnalisée à l'autonomie (Apa) ou de l'aide sociale.

Des soins infirmiers à domicile peuvent également être apportés par l'équipe du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS). Le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) est un service du CIAS autorisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS 91). Le SSIAD a pour objectifs :

- Accompagner les personnes dépendantes nécessitant des soins d'hygiène si les conditions au domicile le permettent
- Ecourter une hospitalisation, voire l'éviter
- Faciliter le retour à domicile après une hospitalisation
- Retarder l'entrée en établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Autour de l'infirmière coordinatrice responsable, l'équipe est constituée d'une infirmière coordinatrice adjointe, de 14 aides-soignant(e)s et d'une assistante administrative. L'équipe assure, par roulement, les soins d'hygiène (aide à la toilette, douche, toilette au lit...) de l'utilisateur selon un rythme de passage déterminé en fonction des besoins. Elle a également un rôle de surveillance, de conseil et d'accompagnement personnalisé auprès de la personne aidée et de l'aidant. Le service intervient auprès de personnes de plus de 60 ans ainsi que de celles de moins de 60 ans adultes handicapées.

Le portage des repas pour les personnes âgées est présent sur la commune, il est géré par le CIAS. Ce service permet aux usagers de bénéficier de repas réguliers ou ponctuels sur quelques jours ou sur une longue durée, d'assurer l'accès à une alimentation équilibrée aux personnes retraitées, handicapées ou convalescentes. Les repas et le pain sont portés tous les matins, du lundi au vendredi (repas du midi et/ou soir) entre 9h et 12h. Les repas du week-end sont livrés le vendredi. Les usagers ont le choix entre deux propositions d'entrée, de plat, de fromage et de dessert. Sur demande, des repas sans sel ou sans sucre ajouté sont fournis. Les menus sont établis par un diététicien. La livraison des repas s'effectue en liaison froide. Les repas sont préparés par un prestataire extérieur. La livraison au domicile des usagers du CIAS est assurée au moyen d'un véhicule réfrigéré.

Le CIAS gère également le service de téléalarme. Ce service a pour objectif d'améliorer la sécurité des usagers (personnes âgées et/ou handicapées), de renforcer la confiance des personnes...

Ce service s'appuie sur un dispositif simple : un bouton qui permet à l'utilisateur d'être relié à une centrale d'écoute fonctionnant 24h/24h. Ce système d'alerte est proposé par le CIAS et le Conseil Départemental. Ce service, destiné aux personnes disposant d'un téléphone fixe ou, à défaut, d'un téléphone portable, permet aux usagers en cas de difficultés (malaise, urgence médicale ou autres) d'alerter facilement la centrale d'écoute, par simple pression sur un bouton. Ces appels sont suivis, selon leur nature et les souhaits de l'abonné, par l'intervention du service le mieux adapté (médecin, sapeurs-pompiers, police...), d'un proche ou d'un service social.

Un repas des aînés « Repas de l'âge d'or » est organisé par le Centre Communal d'Action Social de Dourdan (CCAS). Le CCAS organise tous les ans, le 3ème mercredi de novembre, le repas de l'âge d'or. C'est un grand dîner dansant avec une animation musicale. Le centre d'action sociale s'appuie sur la liste électorale afin d'envoyer un coupon d'invitation à tous les Dourdannais âgés de 65 ans et plus. Chaque année, ce dîner dansant remporte un franc succès. Selon leur état de santé, les résidents des maisons de retraites se rendent à la fête. En 2017, 540 personnes étaient au rendez-vous.

Le centre d'action sociale offre également des boîtes de chocolats pour Noël aux personnes âgées de 85 ans et plus qui vivent toujours chez elles. Ces anciens sont conviés à une cérémonie en mairie pendant laquelle ils reçoivent une boîte de chocolat. Ce moment de convivialité est l'occasion pour les personnes âgées d'échanger entre elles ainsi qu'avec les élus et les services de la mairie. Si les personnes ne peuvent pas se déplacer, les boîtes de chocolat sont livrées à domicile. Le CCAS offre également une animation musicale aux résidents des lieux d'hébergement seniors de la commune.

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> * Les services de santé sont présents et très diversifiés sur la commune. Un hôpital est également présent. De nombreux praticiens comme des médecins généralistes, gynécologues, psychologues, ostéopathes, infirmières libérales, kinésithérapeutes, dentistes, orthophonistes... * Présence d'une maison de santé, de 5 pharmacies sur la communes, d'un laboratoire, d'un centre de dialyse et d'un centre de radiologie * 19 défibrillateurs sont présents sur la commune dans les bâtiments publics * Des services pour les personnes âgées sont présents sur la commune comme 2 EPHAD et 1 foyer logement * Des services d'aides à domiciles sont présents sur la commune ainsi que le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) * Le portage des repas pour les personnes âgées est présent sur la commune et géré par le CIAS qui gère également le service de téléalarme * Un repas des aînés est organisé sur la commune ainsi qu'une distribution de chocolat pour Noël
Points faibles	
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> * EPHAD en cours de construction avec unité pour les personnes handicapées vieillissantes et l'ancienne caserne de pompiers va accueillir une unité de personnes handicapées

4.5. MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT DES SERVICES AU PUBLIC

4.5.1. Les services au public

Des services au public sont présents sur la commune :

- Centre équestre communal qui compte 150 adhérents. Des cours équestres sont apportés aux scolaires. Des animations sont organisées pour les habitants lors des manifestations...
- 2 vétérinaires
- 1 jardin partagé
- 11 taxis

De nombreux équipements sportifs sont présents sur la commune, on y trouve 3 gymnases :

- Gymnase Michel-AUDIARD (2099,91 m²) doté d'une grande salle de sports, deux salles d'arts martiaux.
- Gymnase Nicolas-BILLIAULT (1618,10 m²) accueille une salle omnisports, une salle d'échauffement, des gradins de 405 personnes. Ce gymnase accueille les grandes manifestations sportives telles que la coupe du monde de sabre junior, les championnats de France de gymnastique rythmique.
- Gymnase Lino-VENTURA comprend une salle omnisports, trois salles de sports de plus de 200 m² et d'un terrain de sport extérieur, avec un terrain de handball.

Le stade « Maurice Gallais » qui accueille sur une superficie de 48 260 m² un terrain de rugby, un terrain d'honneur de football engazonné, un terrain de football stabilisé, une piste d'athlétisme de 400 m en cendrée, deux sautoirs, un terrain de pétanque.

Deux salles de réunion d'une capacité de 50 personnes chacune sont mises à disposition des associations par la Ville de Dourdan.

Un stabilisé pour la pratique du football et un terrain de rugby sont situés rue du Mesnil.

Plusieurs équipements sont destinés à la pratique sportive de loisirs et à l'activité physique comme :

- Le City stade (buts handball, basket)
- Des terrains de tennis (la ville est propriétaire de trois courts extérieurs (terre battue), trois courts couverts (Green set), trois courts quick, un court de squash, un mur d'entraînement et deux clubs house mis à la disposition du Tennis club de Dourdan.
- Un Skate park : à proximité des terrains de tennis, les passionnés de roller, skate et BMX peuvent pratiquer sur une aire prévue à cet effet de 1000m². Celle-ci dispose d'un lanceur de 1,5 m, d'une pyramide, une deuxième batterie de lanceurs de 1,8 m de haut et d'une barre slide.
- 3 plateaux sportifs Rue Jubé-de-la-Pérelle (terrain de basket/handball, terrain de pétanque), Rue Jules-Ferry (terrain de basket/handball) et Ecole Charles-PEGUY (buts handball et basket).
- Le centre aquatique Hudolia pour la natation plaisir, la natation forme ou la natation sportive (bassin intérieur et bassin extérieur). Présence également d'un espace forme et bien-être, une salle de cardio-training et un studio de fitness. Ce site est accessible aux personnes à mobilité réduite. Il est ouvert du lundi au dimanche et jours fériés sauf le 1^{er} janvier, le 1^{er} mai et le 25 décembre.

Depuis 2008, la gestion des gymnases et stades est assurée par la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix, les autres équipements restant de la compétence de la mairie de Dourdan.

De nombreuses aires de jeux pour les enfants sont réparties sur l'ensemble de la commune.

Un centre culturel « René Cassin » est également présent sur la commune avec de nombreux spectacles (théâtre classique ou contemporain, danses, festivals, spectacles humoristiques).

Un site cinéraire est présent sur la commune de Dourdan, avec des emplacements traditionnels, caveaux, columbarium et jardin du souvenir.

4.5.2. Mise à disposition d'outil informatique dans un lieu ouvert au public

Un point informatique gratuit est présent au PIJ et mis à disposition le lundi matin.

4.5.3. Réseaux Internet et téléphonie mobile

Le haut débit est présent sur toute la commune. Passage à la fibre pour internet au 2^{ème} semestre 2019.

Un point internet wifi gratuit est présent sur le site de Dourdan Tourisme.

Concernant la téléphonie mobile, présence de la 4G sur l'ensemble de la commune.

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> * Des services au public sont présents sur la commune comme le centre équestre communal qui compte 150 adhérents avec cours pour les écoles et animations pour les habitants, de nombreux jardins partagés, incroyables comestibles... * De nombreux équipements sportifs sont présents sur la commune (stades, gymnases, terrains de tennis, centre aquatique, skate park, citystade et aires de jeux...) * Site cinéraire présent avec emplacements traditionnels, caveautin, columbarium, jardin du souvenir... * Mise à disposition d'un point informatique gratuit au PIJ le lundi matin * Haut débit sur toute la commune et couverture 4G sur toute la commune * Point internet wifi gratuit à Dourdan Tourisme
Points faibles	
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> * Passage à la fibre pour internet au 2^{ème} semestre 2019

4.6. IMPLICATION DANS LE TISSU INTERCOMMUNAL

4.6.1. Appartenance à un ou plusieurs EPCI



DOURDANNAIS EN HUREPOIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La ville de Dourdan appartient à la communauté de communes « Le Dourdannais en Hurepoix » dont le siège est localisé en face de la mairie de Dourdan ce qui facilite les échanges entre les élus et les agents. La ville de Dourdan participe aux travaux de la communauté de communes comme le PCAET, le projet de territoire qui est en cours de réalisation...

4.6.2. Adhésion à un syndicat intercommunal

La commune appartient également à de nombreux syndicats :

- Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédécelle (SYORP)
- Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et des Ordures Ménagères (SIREDOM)
- Syndicat Intercommunal des Transports de la Région de Dourdan (SITRD)

4.6.3. Appartenance à une ou plusieurs structures autres





La commune de Dourdan est classée « Ville porte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse ».

Une réflexion est en cours par la municipalité pour intégrer le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse seulement pour la partie forestière de la commune. Une demande a été faite par la mairie de Dourdan auprès du président du PNR.

4.6.4. Jumelage

La ville de Dourdan a développé des relations fraternelles de jumelage avec 5 pays.

Les jumelages en Europe

- **Bad-Wiessee en Allemagne**

Le plus ancien est le jumelage avec Bad Wiessee, il date de 1963, année du traité Franco-allemand signé par le général de Gaulle et le chancelier Adenauer. Bad Wiessee est une jolie petite ville de Haute Bavière, station thermale au bord du lac de Tegernsee à 50km de Munich et 30km de la frontière autrichienne.

Ce jumelage a fêté ses 50 ans en 2013, ainsi que l'association des "Amis du Jumelage Dourdan Bad Wiessee".

- **Great Dunmow - Angleterre**

Le jumelage avec Great Dunmow date de 1991. L'amitié franco-britannique, qui ne se dément pas, poursuit son bonhomme de chemin. Great Dunmow, dans l'Essex à 60 km au Nord Est de Londres, est une ville pleine de traditions de la " vieille Angleterre ".

L'activité de ce jumelage est stimulée par l'action de l'association "l'Entente Cordiale".

- **Montserrat - Espagne**

Ce nouveau jumelage avec Montserrat en Espagne a été signé le 2 juin 2013.

La ville de Montserrat se trouve à 26 km de Valence. Elle a la caractéristique d'être proche de la mer Méditerranée et d'être entourée de deux chaînes de montagne. Cette ville est réputée pour son agriculture (vignes, oliviers, amandiers, orangers). Montserrat est par ailleurs renommée pour ses festivals (festival de musique de chambre, fallas) et son école de musique. Les premiers échanges entre Dourdan et Montserrat étaient scolaires et musicaux.

Ce jumelage est développé par l'association «Le Donjon et l'Amandier».

Les jumelages dans le reste du monde

- **Troungoumbé au Mali**

Dans le cadre des relations Nord/Sud, afin de développer des liens entre les pays industrialisés et ceux en voie de développement, un jumelage-coopération avec le Mali a été créé en 1988.

Ce jumelage avec la ville de Troungoumbe, arrondissement faisant partie du Cercle de Nioumou du Sahel, dans la Région de Kayes, est développé par l'association Maliance.

- **Lac Mégantic - Québec**

Afin de défendre la francophonie, le jumelage avec le Québec est une façon de renforcer des liens historiques et forts. C'est en 1989 que fut créé le jumelage avec Lac Mégantic, ville située au sud du Québec, en Estrie, aux confins de la Beauce et de l'Etat du Maine aux U.S.A.

L'association "Le Chêne et l'Erable" est le lien privilégié.



Ces 5 jumelages sont très présents dans la vie de la commune. Présence des 5 plaques sur la place près de la mairie et des drapeaux. Présences également de statues des jumelages :

Dourdan a inauguré en 1999 une statue intitulée "Un seul mouvement pour Dourdan et ses quatre villes jumelles".

Dans le cadre du jumelage franco-allemand, la Bad Wiessee a offert en 2017, une sculpture dans une grume de hêtre de 3,5m. Elle été installée sur la place du même nom à Dourdan.



ville jumelée/
faite sur place
installée sur la



Points forts	<ul style="list-style-type: none"> * Forte implication de la commune dans le tissu intercommunal. Elle appartient à la Communauté de Communes "Le Dourdannais en Hurepoix" ainsi qu'à de nombreux syndicats comme le SYORP pour les rivières et l'assainissement, le SIREDOM pour le traitement des déchets... * Dourdan est Ville Porte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse * La municipalité possède 5 jumelages très actifs et pour certains très anciens (le plus ancien date de 1963). Ils sont très présents dans la vie de la commune ainsi que sur le territoire (places, statues...). Chaque jumelage est suivi par une association.
Points faibles	
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> * Réflexion de la municipalité pour intégrer le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse mais seulement pour la partie forestière (attente réponse du PNR) * Projet de Territoire de l'intercommunalité en cours de réalisation

FINALITE 5 : DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES



5.1. ACTIVITES AGRICOLES ET FORESTIERES

5.1.1. Espaces agricoles

Les espaces agricoles sont présents sur la commune de Dourdan mais ils sont minoritaires en terme de surface, en effet, il ne représente que 15% de la surface totale de la commune.

En 2010, il ne restait que 6 exploitations agricoles.

Les activités dominantes sont essentiellement du maraîchage et des cultures céréalières que l'on appelle le Plateau de l'Hurepoix.

Présence d'agriculture biologique sur la commune de Dourdan. La commune de Dourdan compte 2 Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP):

- **Jardins en Hurepoix** avec une distribution le jeudi de 18h à 19h30 au Hameau de Rouillon de différents produits comme des légumes, céréales, viandes, miel, œufs, bière, volaille...
- **Le Panais de Dourdan** avec une distribution le mardi à la Ferme au Hameau de Rouillon de différents produits comme des légumes, fruits, pain, œufs, volaille, viande, fromage de chèvre, farine, légumineuses, miel

95

Un agriculteur biologique est également présent sur la commune.

5.1.2. Politique d'accueil des exploitations agricoles

Des terrains qui appartiennent au CCAS de la municipalité sont mis à la disposition des agriculteurs pour l'exploitation de ces terres agricoles municipales.

5.1.3. Espaces naturels (non agricoles)

En dehors des espaces urbanisés et des terres agricoles, la commune de Dourdan possède une majorité d'espaces naturels. Ce sont des espaces naturels sensibles, des espaces naturels, des zones humides et des espaces forestiers. Le total de ces espaces représente 71% de la commune.

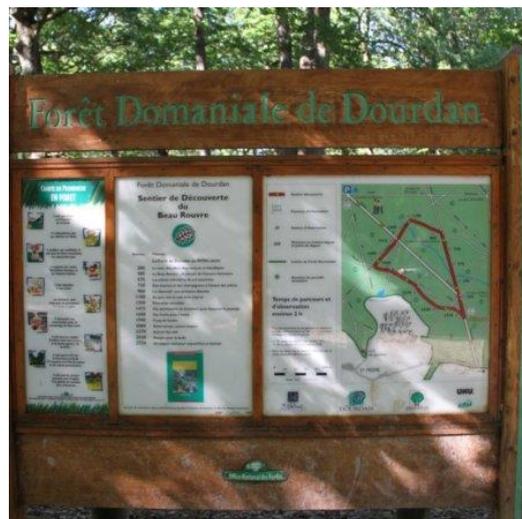
Ces espaces naturels prennent différentes formes, qui constituent une trame verte et bleue remarquable, mais fragile lorsqu'elle se situe en espace urbain. Les éléments constitutifs de la trame verte sont les suivants :

- espaces boisés structurants, qui ceinturent la commune
- espaces agricoles implantés sur les plateaux au nord et au sud du territoire
- espaces naturels de la vallée de l'Orge, souvent identifiés comme des espaces humides
- parcs et espaces verts en milieu urbain, qui agrémentent le cadre de vie, mais qui ont aussi un rôle écologique important

Un crapauduc a été mis en place en 2003 par le département sous la RD116 entre Dourdan et Saint Mesme.

Présence d'une forêt communale et d'une forêt domaniale (Massif de Saint Arnoult et de l'Ouÿe). Cet espace forestier est géré par l'ONF.

En englobant la forêt communale et les parcelles boisées privées, le massif forestier s'étend du massif de Saint-Arnoult au massif de l'Ouÿe au nord-ouest de Dourdan. Répartie sur plusieurs communes et à cheval sur les départements des Yvelines et de l'Essonne, la forêt domaniale couvre 52,1% du territoire dourdanais. Ancien territoire de chasse des rois de France, ce statut de forêt royale lui confère une protection durable. Très prisée par les riverains, la forêt de Dourdan abrite de nombreux trésors. Elle est composée de châtaigniers, de charmes, de résineux, de hêtres et de frênes mais c'est le chêne sessile qui règne sur toutes les essences de la forêt. L'un des plus beaux spécimens est le Chêne du Beau Rouvre sur le massif de Saint-Arnoult. Droit et majestueux, il a plus de 200 ans et a été conservé pour sa beauté. Le chêne des six Frères, situé dans le bois des Boissières, est également une particularité de la forêt, une rareté de la nature. A trois mètres du sol, il se détache en six troncs distincts. Il serait âgé de 500 ans et domine les autres arbres de la forêt. Tous ces arbres ont permis à la forêt d'être classée.



Des forêts privées sont également présentes sur la commune.

Présence d'une ceinture naturelle boisée. La ceinture boisée (espaces boisés des coteaux) enveloppe la ville de Dourdan et constitue une véritable toile de fond, derrière l'église Saint-Germain. Cette ceinture boisée domine toute la ville et crée un horizon naturel très présent dans le paysage.

Des zones humides sont présentes sur la commune et participent à la gestion de manière naturelle pour lutter contre les risques d'inondation de l'Orge en favorisant l'écoulement et l'expansion des crues.

Présence également de prairies et de friches en vue de servir aux prochains projets d'aménagement urbain de la commune.

Points forts	
	<ul style="list-style-type: none"> * L'espace agricole ainsi que les espaces naturels et forestiers sont très présents sur la commune * L'espace agricole seulement est minoritaire et représente 15% d'espaces cultivés. Il restait 6 exploitations en 2010 * Les activités dominantes sont essentiellement le maraîchage et la culture de céréales (plateau de l'Hurepoix) * Des terrains appartenant à la commune notamment au CCAS sont mis à la disposition des agriculteurs pour l'exploitation de ces terres municipales * Présence d'agriculteurs bio sur la commune avec 2 AMAP dans une démarche bio sur la commune et un agriculteur biologique * Le reste des espaces non urbanisés sont des espaces naturels très présents sur la commune, espaces naturels sensibles et espaces forestiers. Ces espaces représentent 71% de la commune * Présence de forêt communale et de forêt domaniale (Massif de Saint Arnoult et de l'Ouÿe) avec gestion par l'ONF. Des forêts privées sont également présentes sur la commune. Présence également d'une ceinture boisée * Présence de zones humides qui participent à la gestion du risque inondation de l'Orge

	en servant de zone d'expansion lors de crues * Présence également de quelques prairies et friches pour des prochains projets d'aménagement
Points faibles	
Orientations	

5.2. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES ENTREPRISES

5.2.1. Activités polluantes

Il n'y a pas d'activités classées en CEVESO mais 4 installations sont classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Ce sont des exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Tableau récapitulatif des ICPE de Dourdan – site internet du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

Nom établissement ⁽¹⁾	Code postal	Commune	Régime en vigueur ⁽²⁾	Statut Seveso
AKZO NOBEL POWDER COATINGS	91410	DOURDAN	Autorisation	Non Seveso
GARAGE AUTOSUD	91410	DOURDAN	Inconnu	Non Seveso
MDS	91410	DOURDAN	Enregistrement	Non Seveso
SENIOR AEROSPACE CALORSTAT	91410	DOURDAN	Autorisation	Non Seveso
SITREVA	91410	DOURDAN	Enregistrement	Non Seveso

97

Garage Autosud est à l'arrêt.

5.2.2. PME

Plus de 200 entreprises sont localisées sur la commune, elles sont réparties sur les 5 zones d'activités. Cela apporte près de 3000 emplois (secteur privé) sur la commune.

5.2.3. Politique d'accueil

5 zones d'activités sont présentes sur la commune, elles sont gérées par l'intercommunalité.

ECO-PARC DE VAUBESNARD

Il accueille une importante entreprise de radiocommunication et de nombreuses petites et moyennes entreprises (PME). Cette zone est actuellement en pleine restructuration.

Requalification et extension de l'éco-parc Vaubesnard/Dourdan nord

L'éco-parc Dourdan-Nord/Vaubesnard figure parmi les projets majeurs de la communauté de communes, en collaboration avec la SPL des territoires de l'Essonne, qui vise la requalification de cette zone d'activités, son extension et son amélioration en intégrant des critères de développement durable. L'objectif : proposer un cadre et les équipements pour l'installation d'entreprises, en lien avec le développement du plateau de Saclay.

PARC ÉCONOMIQUE LAVOISIER

Il accueille de grosses unités de fabrication (Akzo Nobel, Blanchisserie de Saint-Chéron), des PME et depuis peu le Parc Lavoisier où de nouvelles constructions ont vu le jour (Stef Métal, Ardufer, Biohit,

Madsoft, San et Pat). Le parc économique accueille aussi des sociétés des secteurs de la logistique et des services (La Poste, Véolia, Signature...) dont la plus grande entreprise de Dourdan, MDS (spécialisée dans la distribution des livres).

ZONE DE LA BELETTE

Elle accueille des très petites entreprises (TPE) dans différents domaines (cabinet d'expertise comptable, bureau d'études) ou des PME du secteur tertiaire (ADMC, PMT France, Serepro Numéric, Naturéo).

BEAUREPAIRE

Le Beaurepaire abrite la société Oray (fabricant d'écrans de projection) mais aussi un hôtel d'entreprises moderne de 1000 m² avec tous les comforts et à des prix abordables.

Des services aux entreprises sont apportés par la communauté de communes.

Parce que le tissu économique est en perpétuelle évolution, la Communauté de communes doit être présente sur le terrain auprès des entreprises, des artisans, des professions libérales, des commerces et des porteurs de projets. Pour cela, le Dourdannais en Hurepoix tient à jour la **bourse aux locaux** (pour mettre en relation les offreurs et les demandeurs de locaux), l'annuaire économique, la liste des acteurs de l'emploi, des partenaires privés et institutionnels. La CCDH accompagne également tous les acteurs du territoire dans les différentes étapes de la création et de la vie des entreprises.

Deux fois par mois, la CCDH organise une **permanence ouverte aux futurs créateurs ou repreneurs d'entreprise**. Cette permanence est assurée par un agent de la communauté de communes qui guide les porteurs de projet et les aide à mener à bien leur entreprise. Cela leur permet d'obtenir des renseignements sur les statuts, les financements, les locaux disponibles... Un vrai plus qui facilite la création. Pour cette action, des partenaires sont identifiés pour accompagner les porteurs de projet, qu'ils aient un projet de création, de reprise ou de développement d'entreprise (Initiative Essonne, CCI Essonne, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Essonne Active, Essonne Développement).



Le GEHU a pour ambition de regrouper les entrepreneurs implantés au sein de la Communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix afin de développer un réseau, force de propositions et d'échanges.

Cette association, en pleine croissance, compte aujourd'hui une cinquantaine de chefs d'entreprises issus de différents secteurs de l'industrie, du commerce, des services et de l'artisanat.



PARTAGEZ PLUS
QU'UN RÉSEAU!

La Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix a lancé un nouveau dispositif lié à l'emploi le 4 juillet 2019 : **Plato**.

Déjà très engagée dans l'accompagnement des porteurs de projets, et soucieuse d'aider les entreprises implantées sur son territoire, l'intercommunalité se mobilise aux côtés de la CCI Essonne pour cette nouvelle démarche concrète et efficace afin d'aider les dirigeants à rompre avec leur isolement, acquérir de nouvelles compétences et ainsi développer leur activité.

La communauté de communes a pour objectif de faciliter les échanges entre les entreprises et envisage de créer des espaces de co working... Réflexion pour créer un hôtel ou une pépinière d'entreprises.

Points forts

* Présence de 5 zones d'activités sur la commune qui sont gérées par l'intercommunalité

	<ul style="list-style-type: none"> * 4 installations sont classées pour la protection de l'environnement (ICPE) * Environ 200 entreprises sur la commune avec près de 3000 emplois privés
Points faibles	
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> * Réflexion par l'intercommunalité de créer des espaces de co working et de mettre à disposition des entreprises et PME, des bureaux, des espaces de travail.. * Réflexion pour créer un hôtel ou pépinière d'entreprises

5.3. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES COMMERCES

5.3.1. Commerces

De nombreux commerces sont présents sur Dourdan soit en centre-ville soit dans les zones d'activités ou dans certains quartiers de Dourdan.

En 2014, Dourdan compte 165 commerces et services sur le territoire. Ce sont essentiellement des commerces alimentaires comme des boulangeries-pâtisseries, boucheries-charcuteries, traiteurs, des cafés, bars à vins, un hôtel, des restaurants. Un commerce sur 5 est un café-restaurant.

Des commerces d'hygiène et de santé sont également présents ainsi que des commerces vestimentaires... Ils représentent plus de 40% des activités.

17 commerces en lien avec la culture et les loisirs sont présents.

67% des commerces de la ville de Dourdan sont localisés dans le centre-ville. Les autres commerces sont situés dans les zones d'activités et dans le quartier de la Croix Saint Jacques.

Présence de grandes surfaces comme Intermarché, U express en centre-ville, des magasins de bricolage dans les zones d'activités...

Un marché est organisé sur la place et sous les halles de la ville. Il a lieu tous les mercredis et samedis matins.

Malgré cela, de nombreuses grandes enseignes ferment et ces zones ne sont pas ou peu réutilisées. Ces enseignes se retrouvent en concurrence car elles s'installent dans les zones d'activités les unes à côté des autres. Plusieurs zones d'activité se trouvent à proximité de Dourdan, un sur la commune de Roinville, pôles commerciaux dans un rayon de 20 kilomètres de Dourdan comme à Saint Geneviève des Bois, Brétigny sur Orge, Evry, Etampes, Rambouillet, Les Ulis et Chartres. Il est important de lutter contre les friches industrielles lorsque les entreprises ferment.

5.3.2. Qualité des commerces (accueil, horaires, approvisionnement...)

Les commerces sont très diversifiés sur la commune autant en terme de propositions (alimentaire, hygiène, loisirs, décoration, jardinage et bricolage...) mais également sur le plan géographique (centre-ville et dans différents quartiers comme la gare, la Croix Saint Jacques et certaines zones d'activités).

Il n'y a pas d'espaces de co-working sur la commune et pas non plus de commerces mis à la disposition pour des commerces « éphémères » pendant certaines périodes de l'année (été, Noël...).

Il n'y a pas de « tiers lieu » qui sont des espaces mis à la disposition du public pour faciliter les échanges, les rencontres, créer des projets professionnels...

5.3.3. Politique d'accueil



Des aides financières pour la rénovation des façades des commerces ont été accordées aux commerçants afin de les aider à valoriser leur enseigne et à rendre le centre-ville plus dynamique et plus attractif. Cette aide financière a été accordée en 2016 mais n'a pas été reconduite. Une réflexion est en cours pour accompagner les commerçants dans la valorisation de leur enseigne...

Mise à disposition par la municipalité d'un local pour un restaurant « Les saveurs d'Himalaya » (cuisine indienne/népalaise) depuis le 2^{ème} semestre 2019. Les locaux sont communaux et situés à côté du cinéma communal « Le Parterre ». Auparavant, ce local était un espace café « Le Pitchtime ».

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> * De nombreux commerces sont présents sur la commune principalement en centre-ville mais également dans certaines zones d'activités. En 2014, on compte 165 commerces et services sur le territoire. Les commerces alimentaires, cafés/hôtels/restaurants et hygiène-santé représentent 42% des activités. Un commerce sur 5 est un café/restaurant * 67% des commerces sont en centre-ville mais on trouve également des commerces dans le quartier de la Croix Saint Jacques * Des aides financières pour la rénovation des façades des commerces ont permis en 2016 à aider les commerçants à valoriser leur enseigne et rendre le centre-ville dynamique et attractif * Présence de grandes surfaces dans les zones d'activités et de grandes enseignes * Mise à disposition par la municipalité d'un espace café restaurant à côté du cinéma de Dourdan
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> * Activités commerciales qui ferment notamment des grandes enseignes et espaces vides ou peu utilisés. Beaucoup de concurrences. Eviter les friches industrielles * Pas d'espace de co working sur la commune ni de commerces "éphémères" pendant certaines périodes de l'année * Absence de "tiers lieu", qui permettent de faciliter les échanges, les rencontres, le travail...
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> * Réflexion pour aider les commerçants à valoriser leurs commerces, enseignes...

5.4. POLITIQUE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DE L'ARTISANAT

5.4.1. Artisanat

De nombreux artisans de métiers sont présents sur la commune, ils représentent 9% des entreprises. On les retrouve essentiellement dans les zones d'activités. Les autres ont leur siège social à leur domicile.

Des artisans d'art sont également présents sur la commune.

Des artisans d'art exposent dans une salle qui jouxte le local de « Dourdan Tourisme ». Les artisans d'art sont également présents lors des manifestations comme le marché des potiers, des expositions au centre culturel...

2 artistes exposent dans un local privé (Fonderie Art Culture). Noufou Sissao et Moussa Ouattara sont des artistes sculpteurs et fondeurs d'art de métier depuis 20 ans. Leur fonderie d'art à la cire perdue est un mélange de savoir-faire ancestral et de modernité (réalisation d'œuvres en bronze selon les techniques de la cire perdue, ciselure et patines...).

5.4.2. Qualité de l'offre

Les artisans sont très diversifiés et proposent différentes activités.

5.4.3. Politique d'accueil

Les artisans sont principalement localisés dans les zones d'activités dont la gestion dépend de l'intercommunalité qui propose de nombreux services aux entrepreneurs et aux artisans.

Points forts	<p>* Présences de nombreux artisans sur la commune, ils représentent 9% des entreprises. Ils sont principalement situés dans les zones d'activités. On y trouve des artisans de métier et des artisans d'art</p> <p>* Des artisans d'art exposent dans la salle adaptée du local « Doudan Tourisme » mais également lors de manifestations, au marché des potiers, au centre culturel... Présence de 2 artistes dans un local privé (Fonderie d'art)</p>
Points faibles	
Orientations	

5.5. VALORISATION ECONOMIQUE DU TOURISME

5.5.1. Fréquentation touristique

Le tourisme est présent sur la commune de Dourdan grâce à la présence d'un patrimoine riche en terme architectural mais également sur le plan environnemental tant sur la commune que dans les environs.

C'est un tourisme essentiellement estival qui commence dès le printemps grâce aux randonneurs.

Des espaces sont mis gratuitement à la disposition du public pour les touristes et les randonneurs comme des tables de pique-nique, des WC publics sous la halle mais qui doivent être rénovés.

5.5.2. Hébergements et services payants pour les touristes

Des hébergements pour les touristes sont présents sur la commune et très variés :

- 4 gîtes privés
- 4 chambres d'hôtes
- Un hôtel 3 étoiles en centre-ville entièrement rénové – Hôtel Best Western « Blanche de Castille »
- Un village de vacance 3 étoiles qui fait également hôtel (à la nuitée) – Bélambra Club « Le Domaine du Normont »



Les hébergements présents sur Dourdan ont des tarifs assez élevés. Il manque un hôtel « moyenne gamme ».

Présence d'un camping municipal 2 étoiles « Les Petits Prés » qui comporte 120 emplacements. Il

« Village Terre d'Avenir »[®]

accueille les caravanes, les toiles de tente et les camping-cars. Ce sont essentiellement des courts-séjours en juillet et en août. Le camping est ouvert du 1er avril au 30 septembre.

Le camping accueille également les scouts et les sorties scolaires ou périscolaire.

Il est géré par 2 agents communaux avec un renforcement des effectifs en saison.

Il n'y a pas d'aire de stationnement pour les camping-cars mais ils peuvent aller au camping municipal.

5.5.3. Qualité de la politique d'accueil touristique



De nombreux labels touristiques sont présents sur la commune comme le label « Tourisme Handicap » décerné à Dourdan Tourisme. Ce label permet aux personnes handicapées et à leurs proches de disposer d'informations fiables sur les 4 types de handicaps (auditif, mental, moteur et visuel). Ce label permet de sensibiliser et d'engager les professionnels du tourisme dans une démarche d'accueil, d'accessibilité et d'information en direction de la clientèle handicapée. Ces professionnels deviennent ainsi les acteurs et les ambassadeurs de l'accueil du public handicapé.

La ville de Dourdan est labellisée 3 fleurs au concours des « Villes et villages fleuris ».



Elle a obtenu en 2017 le label national APicité avec 2 abeilles pour sa démarche remarquable de ruchers pédagogiques communaux installés depuis 2015 dans le parc de la ville. Ce label récompense les collectivités impliquées dans la préservation des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages. Ce label, lancé en 2016 par l'Union Nationale de l'Apiculture Française, se situe dans le prolongement du programme « Abeille, Sentinelle de l'Environnement » : il s'inscrit dans cette même philosophie de communication et de sensibilisation sur le rôle primordial de l'ensemble des pollinisateurs dans le maintien de la biodiversité, et la nécessité de les protéger. L'objectif de ce label, accordé pour deux ans, est donc de valoriser les politiques locales en matière de protection des pollinisateurs. Au-delà de la récompense officielle, le label doit inciter à la poursuite d'une stratégie municipale cohérente en faveur des abeilles domestiques, des pollinisateurs sauvages et de la biodiversité ainsi qu'une meilleure qualité de vie envers les citoyens.

Le comité a été particulièrement sensible à plusieurs points :

- la création du rucher pédagogique communal en 2015,
- l'arrêté communal contre le frelon asiatique sur le domaine public et chez les particuliers,
- la mise en œuvre du plan zéro phyto.

La Ville a également rempli d'autres critères en matière de développement durable, gestion différenciés des espaces verts, biodiversité, pratiques favorables aux pollinisateurs, utilisation de plantes mellifères et organisation d'événements autour des abeilles et pollinisateurs...

La commune souhaiterait obtenir le label « Ville d'art et d'Histoire ».



Un local pour accueillir et informer les touristes et les visiteurs sur le patrimoine de Dourdan et des environs ainsi que des modes d'hébergements, des activités... est présent sur la commune : Dourdan Tourisme. Il est localisé à proximité du château.

Cet établissement est communal et géré sous forme d'un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC). Une salle d'exposition jouxte Dourdan Tourisme

afin d'exposer des produits artisanaux et locaux... Dourdan Tourisme est un espace d'informations touristiques situé en centre-ville près du château et qui permet d'accueillir les touristes. Il est chargé de fournir l'information, la promotion, l'organisation des évènements, la billetterie du centre culturel, les visites à thèmes pour les individuels, les visites pour les groupes et les ateliers pour les enfants.

Des affichages publicitaires touristiques sont présents sur la commune notamment par l'installation de grands panneaux, de Totem, d'écrans dynamiques...

Des documents de présentation de la commune sont présent à Dourdan Tourisme comme le Mag, des guides hébergements et restaurants, les flyers de randonnées, les documents sur Dourdan et son patrimoine, sur les activités culturelles et les animations, le guide des associations, des cartes postales, livres en vente...

5.5.4. Manifestations commerciales et culturelles à vocation touristique

Un marché est organisé 2 fois par semaine sous la halle et dans le centre-ville de Dourdan, le mercredi matin et le samedi matin.



De nombreuses manifestations culturelles et commerciales sont organisées sur la commune ainsi que des festivités locales :

- Fête médiévale (tournois équestre, spectacle de fauconnerie, théâtre, musique, jonglerie, danses, contes, spectacles de feu...)
- Marché des potiers anciens métiers artistiques, vingtaine d'exposants...
- Foire Ventôse (fête foraine et foire commerciale)
- Saint Félicien pour les jardiniers, vente de produits – fête des jardiniers
- Festival de voitures anciennes
- Parc en fête (concerts, grimpe d'arbre, jeux de plein-air, jeu de piste, visite guidée, sensibilisation au recyclage et à la protection de l'environnement...)
- Fête de la peinture (peintres dans les rues)
- Décembre en fête : fête de la Saint Nicolas, Marché de Noël, parade et animations, manèges, commerces en fêtes...

Des vides greniers sont organisés par la municipalité et les associations de la commune.

Des salons sont organisés sur la commune comme le salon du jouet ancien, le salon du livre, le salon du vin, le salon de printemps...

La municipalité avec le service jeunesse souhaiterait organiser des animations thématiques à destination des enfants comme la fête d'Halloween, des animations pour les enfants lors du marché de Noël.

Elle souhaiterait également développer les jeux de pistes pour les adolescents et les jeunes, créer un Escape Game sur le thème du château, développer le géocaching pour faire découvrir la ville et son patrimoine aux jeunes et aux enfants...

Projet également de faire découvrir la forêt aux enfants et aux adultes en organisant des randonnées découvertes, des trails... Créer un accrobranche dans la forêt pourrait permettre de faire connaître la ville et son territoire.

Des festivals et des concerts sont organisés sur la commune notamment pour la fête de la musique. Des concerts sont organisés au Conservatoire de musique et de danse, dans le cadre des concerts de poche et de la Sainte Cécile...

Des expositions ont lieu sur la commune notamment au musée du Château mais également dans le local de Dourdan Tourisme. Une réflexion est en cours pour installer des artisans d'art dans la chapelle de l'Hôtel Dieu qui sera rénovée.

De nombreux films et téléfilms ont été tournés à Dourdan notamment dans le centre-ville, au niveau du château et des rues anciennes, de l'Hôtel de Ville... La municipalité souhaite utiliser ce support pour faire connaître sa ville et son patrimoine (film, publicité, affiches...).

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> * Le tourisme est présent à Dourdan grâce au patrimoine architectural et environnemental de la commune et des environs. C'est un tourisme principalement en période estivale et à partir du printemps pour les marcheurs et les randonneurs * Des hébergements variés sont présents sur la commune comme des gîtes privés, des chambres d'hôtes, un village de vacances 3 étoiles qui fait également hôtel, un hôtel entièrement rénové 3 étoiles en centre-ville * Un camping municipal 2 étoiles est également présent, il comporte environ 120 emplacements. Il accueille les caravanes, les tentes et les campings cars essentiellement pour des courts séjours en juillet-août * Le camping accueil également les scouts et les sorties scolaires ou périscolaire * La commune possède des labels touristiques comme le label "Tourisme Handicap" pour l'Office du tourisme. La ville est classée 3 fleurs au concours Ville et Village fleuris. Elle a également obtenu en 2017 le label national APicité avec 2 abeilles pour sa démarche remarquable de ruchers pédagogiques communaux depuis 2015 dans le parc et protection des abeilles et de la biodiversité (démarche zéro phyto) * Un local pour accueillir et informer les touristes est présent sur la commune, il est communal sous gestion EPIC (Dourdan Tourisme) et salle d'exposition * Des affichages publicitaires touristiques sont présents sur la commune comme des grands panneaux, des totem, des écrans dynamiques... * Un marché a lieu 2 fois par semaines le mercredi et le samedi * De nombreuses manifestations culturelles, commerciales et festivités locales sont organisées comme la fête médiévale début juin, le marché des potiers, la fête de la peinture, Décembre en fête, le festival des voitures anciennes... Vide grenier organisé par la municipalité et les associations, un salon du jouet ancien, un salon du livre et un salon du vin... * Des festivals et concerts sont organisés comme la fête de la musique, les concerts du Conservatoire, concert de poche, la Sainte Cécile... * De nombreuses expositions sont présentes notamment au Château, au local touristique, le musée et boutique du Château
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> * Les hébergements présents sur Dourdan ont des tarifs assez élevés, il manque un hôtel « moyenne gamme » sur le territoire
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> * La commune envisage de devenir « Ville d'Art et d'Histoire » * Réflexion pour installer des artisans d'art dans la chapelle de l'Hôtel Dieu * Projet d'organiser avec le service jeunesse, des animations à thème pour les enfants comme Halloween, développer le marché de Noël... * Projet de valoriser la forêt et la faire découvrir, randonnées, trails.... * Développer le système du géocaching pour faire découvrir la ville à de nouvelles personnes, aux jeunes, aux enfants... * Développer les jeux de pistes pour les ados et les jeunes, créer un escape game * Créer un accrobranches dans la forêt

	* Faire connaître la ville de Dourdan grâce à son patrimoine (Film, publicité, affiches...)
--	---------------------------------------------------------------------------------------------

5.6. ACHATS PUBLICS INTEGRANT L'ENVIRONNEMENT

5.6.1. Introduction de critères environnementaux et sociaux dans les travaux et marchés publics

La municipalité prend en compte les critères environnementaux lors des travaux publics. Ils sont également intégrés dans chaque cahier des charges lors des projets d'aménagement. C'est l'un des critères d'obtention pour les subventions régionales.

En revanche, il n'y a pas de clauses sociales dans les marchés publics ni dans les cahiers des charges. Il est important d'ajouter des clauses d'Economie Sociale et Solidaire, de privilégier le recours aux artisans locaux mais également de choisir des matières premières régionales et écologiques (chanvre du département Essonne...).

Il est important également d'intégrer des clauses pour la protection de la santé comme par exemple la lutte contre les perturbateurs endocriniens...

5.6.2. Achat de produits certifiés ou labellisés pour le fonctionnement des services publics

La municipalité achète des produits certifiés ou labellisés comme l'achat de papier PEFC.

Le recours aux produits bio ou aux circuits courts sont également intégrés dans le cahier des charges avec le prestataire extérieur pour les repas des restaurants scolaires.

La municipalité a également recours à l'achat de produits d'entretien labellisés pour les bâtiments communaux (mairie, école, cantine, gymnases...).

Pour le marché de fournitures administratives, un lot est réservé pour l'aide au travail des personnes handicapées (ANTILOPE ENTREPRISE ADAPTEE).

5.6.3. Démarche éco-responsable de la collectivité

5.6.3.1. En interne

Les agents municipaux sont sensibilisés au développement durable, ils impriment le plus possible en recto verso afin de diminuer la consommation de papier. Un quota pour l'impression des photocopies couleur a été installé sur la photocopieuse. Des codes pour chaque service ont été installés.

En revanche, on observe une forte consommation de produits en plastique dans les bâtiments communaux comme à la Mairie comme par exemple l'utilisation de gobelets et de « touillettes » en plastique lors des conseils municipaux, l'utilisation de bouteille d'eau en plastique à la place de carafe d'eau... La municipalité a pour projet de diminuer sa consommation de plastique, de supprimer les bouteilles d'eau en plastique, les gobelets...

Lors des manifestations ou événements organisés par la municipalité, cette dernière a très peu recours aux circuits courts pour les vins d'honneur ou apéritif. Elle se fournit dans les commerces locaux.

Les agents municipaux en charge du fleurissement et de l'entretien des espaces verts n'utilisent plus de produits phyto sanitaire sur la commune sauf au cimetière et sur les remparts du château.

Les terrains de sport sont gérés par l'intercommunalité. Un stade au terrain de football est en synthétique à base de liège et 100% naturel.

Les agents techniques sont sensibilisés au développement durable depuis de nombreuses années et notamment par la démarche zéro phyto, le respect des milieux naturels et de la biodiversité, le respect de la ressource en eau, des abeilles (ruchers pédagogiques).

Ils ont recours à des machines spécifiques plus respectueuses de l'environnement et des milieux naturels. Des formations sur ces techniques ont été données aux agents techniques.

La municipalité effectue des groupements de commande afin de réduire le coût de certains achats notamment en effectuant avec d'autres communes ou structures des groupements de factures pour le marché de consommables informatiques, les fournitures administratives, les fournitures de papier pour le service de l'imprimerie, l'électricité, le gaz, la téléphonie ou l'achat de véhicules municipaux.

La dématérialisation des actes administratifs et des documents n'est pas été réalisé entièrement dans les services administratifs de la municipalité. Les convocations pour les conseils municipaux ou bureaux ne sont pas dématérialisés mais encore adressées en version papier. La municipalité déploie actuellement la dématérialisation des actes administratifs et souhaite dématérialiser les courriers des convocations.

5.6.3.2. Envers les citoyens

La municipalité a également mis en place des outils interactifs pour le public afin de diminuer la consommation de papier, des documents administratifs sont téléchargeables directement sur des rubriques de site internet « e ressource » depuis 2018, des règlements peuvent être effectués directement en ligne... Cela permet de faciliter les démarches administratives pour les citoyens, évitent les déplacements en voiture pour se rendre à la mairie pour récupérer un dossier et permet de gagner du temps aux citoyens et aux agents...

106

Les informations sur la commune comme les bulletins d'informations de la municipalité ou de Dourdan Tourisme sont tous dématérialisés et mis en ligne sur leur site internet respectif.

Des versions sont également imprimés notamment le bulletin municipal pour les citoyens à environ 7000 exemplaires. Des documents touristiques sont également imprimés pour les visiteurs et les touristes. La commune possède une imprimerie municipale pour l'impression des bulletins, des affiches...

Toutes les informations de la commune sont également mises en ligne sur les réseaux sociaux.

La municipalité ne participe pas à la Semaine Européenne du Développement Durable mais certaines associations comme « Au cœur des possibles » qui sont engagées dans le développement durable participent à certaines actions nationales ou européennes comme la semaine européenne des déchets.

Il est important pour les agents et pour les citoyens de Dourdan que la municipalité valorise les démarches de développement durable engagées par la collectivité, les associations et les citoyens notamment les actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie, de la préservation de la biodiversité...

Montrer que Dourdan est une commune durable, en créant un logo « Dourdan Durable », une signalétique spécifique, un magazine reprenant le programme d'actions...

Points forts	<ul style="list-style-type: none"> * La municipalité prend en compte les critères environnementaux dans les travaux et marchés publics. Les critères environnementaux sont intégrés dans le cahier des charges, c'est l'une des conditions pour l'obtention des subventions régionales * La municipalité achète des produits certifiés ou labellisés comme l'achat de papier
---------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<p>PEFC et produits bio ou circuits courts pour la cantine (critère intégré dans le cahier des charges). Elle a également recours aux produits d'entretien labellisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Les agents municipaux impriment le plus possible en recto verso pour diminuer la consommation de papier. Un quota pour l'impression des photocopies couleur a été installé sur les photocopieuses et des codes par services ont été installés * Les agents municipaux n'utilisent plus de produits phyto sanitaire sur la commune excepté au cimetière et au niveau du Château. Les terrains de sport sont gérés par l'intercommunalité dont 1 stade est synthétique à base de liège (100% naturel) * Les agents techniques sont très sensibilisés à la démarche zéro phyto et au respect des milieux naturels, de la biodiversité... Machines spécifiques, formations des agents techniques... <p>Ruchers pédagogiques dans le parc...</p> <ul style="list-style-type: none"> * Pour le grand public, la municipalité a conçu un site "e ressource" depuis 2018 afin que les habitants puissent télécharger directement leur document administrative mais également effectuer des règlements * Des groupements de commande sont effectués afin de réduire le coût de certains achats comme des groupements de factures pour l'électricité, le gaz, la téléphonie, l'achat des véhicules municipaux... * Les informations sur la commune comme les bulletins d'infos... sont dématérialisés et mis en ligne sur le site internet. Malgré cela, ils sont imprimés à environ 7000 exemplaires (imprimerie municipal pour les bulletins, affiches...). Toutes les informations sont également mises en ligne sur les réseaux sociaux...
Points faibles	<ul style="list-style-type: none"> * Absence de clauses sociales dans les marchés publics et les cahiers des charges * forte consommation de produits en plastique dans les bâtiments communaux notamment à la mairie, gobelets plastiques lors des conseils municipaux, eau en bouteille... * La dématérialisation des actes administratifs et documents n'est pas réalisé au sein des bâtiments administratifs de la commune. Toutes les convocations sont encore adressées en version papier * La municipalité a très peu recours aux circuits courts lors des manifestations et évènements, elle se fournit dans les commerces locaux. * La commune ne participe pas à la Semaine Européenne du Développement Durable mais certaines associations sont engagées dans cette thématique et participent par exemple à la semaine européenne des déchets
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> * Il faut améliorer l'intégration des clauses sociales dans les appels d'offres et marchés publics en y ajoutant des clauses ESS, privilégier les artisans locaux, les matières premières régionales... * Intégrer des clauses pour la protection de la santé comme la lutte contre les perturbateurs endocriniens.... * Valoriser les démarches de la collectivités et des associations, citoyens... en faveur de l'amélioration du cadre de vie, de la préservation de la biodiversité... (logo, signalétique spécifique...), montrer que Dourdan est une commune durable * Projet de diminuer la consommation de plastique au sein de la collectivité en supprimant les bouteilles d'eau en plastique contre des carafes, supprimer les gobelets

	<p>plastiques...</p> <ul style="list-style-type: none">* Dématérialisation des actes et documents administratifs en cours de déploiement* Dématérialiser les courriers notamment les convocations pour les conseillers municipaux...
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Plan d'actions 2019 -2022

Les axes stratégiques et la chronologie des actions

AXE 1 : Dourdan, une ville plus verte et plus durable		
	Date d'exécution effective	Page
Objectif global 1: Moins jeter et plus recycler : Objectif zéro déchet		
ACTIONS		
1 Accueillir une recyclerie sur le territoire	2022	
2 Equiper les restaurants scolaires de table de tri et sensibiliser les élèves	2022	
3 Développer le compostage partagé à l'école et sur la ville	2024	
4 Lutter contre la pollution des mégots	2022	
Objectif global 2: Promouvoir les circulations douces et les déplacements alternatifs		
ACTIONS		
5 Promouvoir les circulations douces et organiser une Journée sans voiture	2022	
6 Conforter les espaces publics partagés	2020	
7 Mieux adapter l'offre de transports en commun aux besoins du territoire	2020	
8 Favoriser la pratique du vélo comme mode de déplacement	2022	
9 Déployer des bornes de recharge électrique	2022	
Objectif global 3: Biodiversité : mieux connaître et mieux protéger		
ACTIONS		
10 Faire de la Maison forestière un espace dédié à la nature et la biodiversité	2022	
11 Encourager les démarches d'inventaires participatifs sur la	2022	

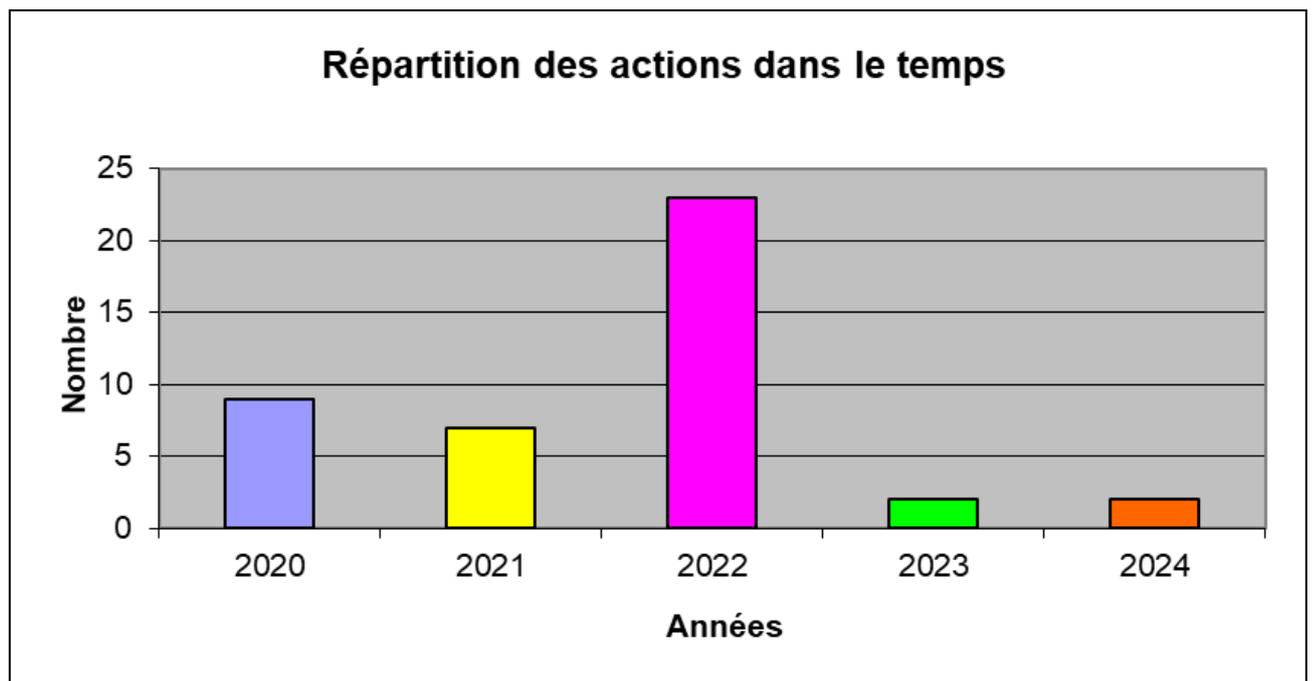
biodiversité		
12 Conforter la Trame verte et bleue pour préserver et restaurer la biodiversité	2022	
13 Initier la pratique de l'éco-pâturage	2022	
14 Intégrer les espaces naturels du territoire dans le PNR	2024	

AXE 2 : Mieux vivre ensemble à Dourdan		
	Date d'exécution effective	Page
Objectif global 4: Se rencontrer, échanger et s'entre-aider		
ACTIONS		
15 Créer un événement inter-quartiers pour renforcer les liens	2022	
16 Soutenir les projets intergénérationnels	2021	
17 Créer des espaces de potagers collectifs	2023	
18 Proposer un espace de restauration et d'animation convivial	2022	
Objectif global 5: Simplifier la vie des Dourdannais		
ACTIONS		
19 Amplifier la dématérialisation des procédures	2022	
20 Harmoniser les procédures pour simplifier les démarches	2023	
Objectif global 6 : Soutenir la richesse du tissu associatif Dourdannais		
ACTIONS		
21 Construire une Maison au service des associations	2022	
22 Développer une offre supplémentaire d'équipements sportifs adaptés	2020	
23 Réaliser un portail associatif interactif	2022	
Objectif global 7 : Développer des actions de santé pour tous		
ACTIONS		
24 Promouvoir la prévention par le sport	2021	
25 Communiquer sur les défibrillateurs pour sauver des vies	2020	

AXE 3 : Une économie et une agriculture plus locales et plus durables		
	Date d'exécution effective	Page
Objectif global 8: Privilégier les circuits courts et promouvoir une agriculture durable		
ACTIONS		
26 Soutenir le projet de création d'une cuisine centrale dans le Sud Essonne	2022	
27 Permettre l'ouverture d'un service de vente de produits locaux	2022	
28 Encourager les démarches d'agriculture durable et la permaculture	2022	
Objectif global 9: Soutenir l'économie et le commerce local		
ACTIONS		
29 Déployer la monnaie locale La Racine	2022	
30 Expérimenter une boutique éphémère en centre-ville	2022	
31 Participer à la création par la Communauté de Communes d'un espace de co-working	2022	

AXE 4 : Dourdan, une commune engagée et exemplaire		
	Date d'exécution effective	Page
Objectif global 10 : Tendre vers une gestion durable de la collectivité		
ACTIONS		
32 Construire et rénover durablement les bâtiments communaux	2022	
33 Optimiser l'éclairage public pour diminuer la consommation et la pollution lumineuse	2020	
34 Installer des récupérateurs d'eau de pluie	2021	
35 Concevoir des manifestations locales plus durables et responsables	2020	

<p>Objectif global 11 : Faire du personnel communal des ambassadeurs du développement durable</p> <p style="text-align: center;">ACTIONS</p> <p>36 Équiper les services de vélos électriques 37 Dématérialiser les procédures et les échanges 38 Instaurer le tri sélectif dans tous les services communaux</p> <p>Objectif global 12 : Promouvoir le développement durable et la participation de tous les citoyens</p> <p style="text-align: center;">ACTIONS</p> <p>39 Lancer un appel à projets associatifs « développement durable » 40 Accompagner les écoles dans leurs projets de développement durable 41 Créer une charte « ville propre » 42 Participer à la Semaine du développement durable 43 Réunir le groupe de pilotage pour le suivi de l’agenda 2030</p>	<p>2022 2021 2021</p> <p>2020 2020</p> <p>2021 2021 2020</p>	
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------	--



Le programme d'actions

	Actions portées par la commune
	Actions portées par la communauté de communes (CCDH) ou le regroupement de 3 établissements publics intercommunaux Sud-Essonne
	Actions portées par Ile de France Mobilité
	Actions portées par la ville et des associations

Pour rappel, les 17 Objectifs de Développement Durable sont les suivants :



ACTION 1 (1.1.1) Accueillir une recyclerie sur le territoire	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 1 : Dourdan, une plus verte et plus durable	
Objectif Global 1 Moins jeter et plus recycler : objectif zéro déchet	
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte et modérée)	
	
	
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

114

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	<p>Les recycleries sont des sites où le grand public peut venir déposer gratuitement des biens usagers qu'ils n'utilisent plus, qui peuvent être ou non endommagés. C'est également un lieu de revente de ces mêmes produits réparés et revalorisés. Certaines recycleries sont spécialisées sur certains types de produits et d'autres sont plus généralistes. C'est le cas du réseau des ressourceries, créé en 2000, qui compte plus de 150 adhérents en France aujourd'hui.</p> <p>Ces structures permettent de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diminuer la part des déchets ménagers en favorisant leur recyclage et leur valorisation ; - prolonger la durée de vie des biens ; - d'offrir des produits de consommation accessibles et de qualité ; - de participer à changer le regard du public sur ses modes de

	<p>consommation et sur la protection de l'environnement.</p> <p>Elles répondent ainsi au grand enjeu du développement durable qu'est la mise en œuvre de modèles de production et de consommation alternatifs. Elles sont également une source d'emploi pour le territoire souvent axée vers la réinsertion.</p> <p>Des associations proposent des ateliers (par exemple le Repair café) aux dourdannais qui souhaitent revaloriser leurs objets altérés, mais il n'existe à ce jour aucun site permanent sur le territoire pour permettre à cette pratique de se développer.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diminuer la part de déchets ménagers à Dourdan ➤ Offrir un site de vente d'objets de qualité à faible prix ➤ Sensibiliser les Dourdannais sur leur mode de consommation ➤ Apporter des emplois sur le territoire
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre une étude faisabilité pour valider la pertinence du projet sur le territoire - Permettre une dynamique territoriale en rassemblant les acteurs qui pourront appuyer le projet et aider à son déploiement : associations, entreprises, Pôle Emploi, Mission locale... - Étudier la possibilité de mettre à disposition un terrain communal pour installer la structure - Etudier la possibilité de développer des prestations de service de la recyclerie pour les entreprises et les services publics, pour la collecte et le traitement de certains déchets - Faire intervenir la recyclerie dans les écoles ou à l'occasion de manifestations (Semaine du Développement durable), pour sensibiliser le public au recyclage et au réemploi
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Installation d'une recyclerie - Fréquentation de la structure - Chiffre d'affaire, nombre d'articles déposés / vendus - Diminution des déchets ménagers

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Possibilité de faire appel au réseau des ressourceries
Durée et/ou périodicité	Etude de faisabilité : 2021 – Puis durée permanente
Date de l'exécution effective	2022
Partenaires et outils	Commune, associations locales, partenaires institutionnels (région, département, communauté de communes...), entreprises, citoyens volontaires.

Coût de l'action	
Estimation du coût global	A estimer
Coût pour la commune	A estimer
Aides et subventions	- Aide financière de la Région IDF « Accompagner le développement des ressourceries, du emploi et de la réutilisation » - Aide à l'emploi

ACTION 2 (1.1.2) Equiper les restaurants scolaires de tables de tri et sensibiliser les élèves	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 1 : Dourdan, une ville plus verte et plus durable		
Objectif Global 1 Moins jeter et plus recycler : objectif zéro déchet		
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte et modérée)		
		
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

117

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	<p>La ville compte quatre restaurants scolaires maternels et élémentaires qui produisent une importante quantité de déchets. Les élèves de l'élémentaire se servent eux-mêmes grâce à un principe de self et débarrassent de la même manière leurs plateaux. A l'heure actuelle, seul le self de la cantine du Groupe scolaire Jean-François Regnard est équipé d'une table de tri permettant aux enfants de trier leurs déchets, afin qu'un recyclage des emballages soit effectué en bout de chaîne. La Ville de Dourdan souhaite mettre en place le compostage des déchets produits par les restaurants scolaires et instaurer le tri sélectif dans ces mêmes structures. La table de tri est donc un préalable indispensable pour instaurer ces pratiques. Elle permet, de plus, de confier cette tâche</p>

	aux élèves, et non au personnel de restauration, et donc de les sensibiliser aux questions de tri des déchets et de recyclage. C'est également un moyen de les confronter au gaspillage alimentaire et les faire réfléchir sur leur alimentation et leur manière de consommer.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Trier les déchets produits dans le cadre de la restauration scolaire ➤ Diminuer le gaspillage alimentaire ➤ Permettre la mise en œuvre du compostage des déchets organiques ➤ Eduquer les élèves au tri des déchets ➤ Sensibiliser les élèves au recyclage, à leur mode d'alimentation et de consommation
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de tables de tri dans les selfs des restaurants scolaires des écoles maternelles et élémentaires - Actions de sensibilisation auprès des élèves et du personnel de restauration - Formation des animateurs périscolaires intervenant sur le temps cantine pour qu'ils accompagnent les élèves dans le tri quotidien
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation respectueuse des tables de tri - Diminution du gaspillage alimentaire, pesée des déchets - Recyclage des emballages

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Ville de Dourdan et entreprise en charge de la restauration collective
Durée et/ou périodicité	Programme de mise en œuvre progressive sur 3 ans Durée permanente une fois la mise en place effectuée Campagne de sensibilisation annuelle auprès des animateurs du périscolaire et du personnel de restauration Campagne de sensibilisation annuelle auprès des élèves
Date de l'exécution effective	2020-2022
Partenaires et outils	Entreprise de restauration CONVIVIO, SIREDOM

Coût de l'action

Estimation du coût global	Prix moyen d'une table de tri : 2000 euros Nombre de tables à acheter : minimum 3 soit 6 000 euros
Coût pour la commune	6 000 euros
Aides et subventions	Aide financière Région IDF « Soutenir les actions et les programmes d'action pour la prévention des déchets »

ACTION 3 (1.1.3) Développer le compostage partagé à l'école et sur la ville	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 1 : Dourdan, une ville plus verte et plus durable		
Objectif Global 1 Moins jeter et plus recycler : objectif zéro déchet		
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte et modérée)		
		
		
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	■
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	■
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	■
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	■
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	■

119

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	<p>Nous faisons face à une augmentation constante de la production globale de déchets, avec la hausse induite des coûts de retraitement et d'élimination. Il faut donc réfléchir à limiter la production des déchets et à mieux les valoriser. En France, la quantité moyenne annuelle de déchet est d'environ 350 kg / habitant. 30% des ordures ménagères sont des déchets organiques et pourraient donc être recyclés et valorisés en les transformant en amendement organique, alors que le coût de leur traitement s'élève à 50€ / tonne.</p> <p>Le compostage est une pratique accélérant le processus naturel de</p>

	<p>décomposition de la matière organique en sels minéraux et humus. Il existe plusieurs méthodes qui permettent de produire du compost favorisant la refertilisation des terres agricoles, la réduction de notre empreinte écologique, la réduction des coûts collectifs d'élimination des déchets au profit de méthodes naturelles et moins dépendantes des industries pétrochimiques.</p> <p>La ville de Dourdan possède de nombreux quartiers d'habitats collectifs dans lesquels il n'est pas toujours facile de composter ses détritiques organiques. Les habitations individuelles n'offrent, quant à elles, pas toujours de débouchés pour utiliser le compost produit. L'installation de composteurs collectifs permettrait de pallier ces situations et de développer cette pratique sur l'ensemble du territoire. Un composteur partagé est déjà installé sur le territoire, dans un terrain communal mis à disposition d'une association locale qui a créé également, sur ce site, un jardin pédagogique.</p> <p>La pratique du compostage doit être utilisée par les individuels et par les structures collectives si on veut arriver à une baisse manifeste de la production de déchets.</p> <p>La ville compte quatre restaurants scolaires maternels et élémentaires qui produisent une importante quantité de déchets organique. Mettre en œuvre le compostage des déchets dans ces structures diminuerait nettement le poids de leurs ordures ménagères et serait un levier de sensibilisation auprès des élèves.</p> <p>Ce projet peut être mené en parallèle du projet sur les potagers collectifs (Fiche action 2.1.3.) avec une réflexion commune sur la localisation, l'entretien... Et la possibilité d'utiliser des composteurs qui intègrent directement des plantations.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diminuer la quantité d'ordures ménagères collectée ➤ Développer la pratique du compostage auprès des habitants ➤ Faire des restaurants scolaires des ambassadeurs du compostage à Dourdan ➤ Produire un compost local de qualité ➤ Sensibiliser les habitants à la diminution des déchets ➤ Créer du lien social en installant un équipement de quartier
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Constituer un comité de pilotage pour déterminer les implantations, les participants, le mode de fonctionnement des composteurs destinés aux individuels - Mailler le territoire progressivement de composteurs collectifs pour les citoyens - Organiser des chantiers participatifs pour la fabrication des composteurs pour impliquer la population - Installer des composteurs dans les restaurants scolaires

	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser le ramassage et le traitement du compost - Travailler avec les acteurs du périscolaire pour sensibiliser les enfants au compostage et les rendre acteur du tri des déchets produits dans leur cantine - Organiser la répartition du compost
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de composteurs collectifs implantés - Impact sur les déchets récoltés chaque année sur la commune - Quantité de compost produit et redistribué

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Ville de Dourdan et associations dourdannaïses
Durée et/ou périodicité	Phase d'étude par le comité de pilotage : 2021 Mise en œuvre permanente
Date de l'exécution effective	2022-2024
Partenaires et outils	<ul style="list-style-type: none"> - Associations locales - Entreprise en charge de la restauration scolaire - Académie de Versailles - SIREDOM - Jardins familiaux - ADEME guide du compostage partagé

121

Coût de l'action	
Estimation du coût global	8 à 12 000 euros - à affiner – prix estimatif d'un composteur de quartier (environ 100 familles) environ 2 000 euros – Possibilité fabrication artisanale lors de chantiers participatifs
Coût pour la commune	9 000 euros
Aides et subventions	Aide financière Région IDF « Soutenir les actions et les programmes d'action pour la prévention des déchets »

ACTION 4 (1.1.4) Lutter contre la pollution des mégots	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 1 : Dourdan, une ville plus verte et plus durable	
Objectif Global 1	
Moins jeter et plus recycler : objectif zéro déchet	
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte <input type="checkbox"/> et modérée <input type="checkbox"/>)	
	
	
Contribution aux 5 finalités du développement durable <input type="checkbox"/> contribution forte <input type="checkbox"/> contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

122

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	<p>Les mégots de cigarette mettent plus de 12 ans à se décomposer et comportent plus de 4 000 produits chimiques, pour certains très nocifs pour l'environnement et les êtres vivants. On estime que 8 millions de mégots sont jetés chaque minute dans le monde et la production de tabac est estimée à 4 000 milliards de cigarettes chaque année. Avec le vent et les eaux de pluie, ils peuvent rapidement emboliser les réseaux d'eaux pluviales et ensuite rejoindre les océans, où ils pollueront l'eau et son éco-système, sans nécessairement passer par des stations d'épuration. Un seul mégot peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau. Ils représentent déjà 40% des déchets présents dans la Méditerranée.</p> <p>La ville de Dourdan est dotée d'environ 250 poubelles de rue</p>

	<p>réparties sur l'ensemble du territoire communal. Toutefois, il manque des récupérateurs de mégots sur la ville. Lors de la 2^e édition de la Journée citoyenne, organisée le 11 mai 2019, une opération de ramassage entre les halles et la gare a permis de récolter 3,5 kg de mégots.</p> <p>Des villes, telle que Dinard, ont lancé de nouvelles initiatives, comme la campagne de sensibilisation « la mer commence ici », en apposant des plaques ou macarons sur l'ensemble de la ville pour faire comprendre à ses habitants que les bouches d'égout ne sont pas des poubelles.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diminuer la quantité de mégots jetés sur l'espace public ➤ Sensibiliser les fumeurs à la pollution engendrée par les mégots sur l'environnement et la santé ➤ Sensibiliser les fumeurs à l'utilisation des récupérateurs de mégots
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Achat et installation de cendriers récupérateurs de mégots - Actions de sensibilisation, campagnes de communication - Recyclage des mégots collectés
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de récupérateurs de mégots posés - Poids annuels de mégots dans ces récupérateurs - Propreté urbaine

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Ville de Dourdan
Durée et/ou périodicité	Permanente
Date de l'exécution effective	Mise en œuvre progressive sur 3 ans : 2020-2022
Partenaires et outils	Partenaires possibles : ARS, CCDH, PNR, Département de l'Essonne, Région Ile-de-France

Coût de l'action

Estimation du coût global	<p>Achat cendriers : environ 5 000 euros</p> <p>Coût cendrier variable en fonction du modèle (entre 100 à 200 euros)</p> <p>Nombre de cendriers à déterminer</p> <p>+ contrat annuel pour recyclage mégots</p>
Coût pour la commune	<p>Investissement 5 000 euros</p> <p>Fonctionnement : A estimer</p>
Aides et subventions	Aide financière Région IDF « Soutenir les actions et les programmes d'action pour la prévention des déchets »

ACTION 5 (1.2.1) Promouvoir les circulations douces et organiser une journée sans voiture	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 1 : Dourdan, une ville plus verte et plus durable		
Objectif Global 2 Promouvoir les circulations douces et les déplacements alternatifs		
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte et modérée)		
		
		
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

124

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	<p>Il est important d'inciter les habitants à laisser au maximum leur véhicule motorisé au garage pour diminuer la pollution mais aussi les problématiques de circulation routière et de stationnement en ville. Des voies de circulation douce existent déjà et sont en cours de développement sur le territoire, en lien avec les associations (Graine de Colibri notamment) : pistes cyclables dans le cadre du Plan Vélo, sentes piétonnes, coulée verte. Il est nécessaire de poursuivre ce mouvement de manière à faire de la circulation douce le mode de déplacement privilégié des Dourdannais pour les trajets internes au territoire. La jonction entre les services publics et les secteurs résidentiels doit ainsi être au cœur de cette</p>

	<p>démarche. Une signalétique destinée aux piétons, indiquant les temps de trajets à pied entre les parkings et les commerces/équipements publics, peut notamment être envisagée. Une nouvelle signalétique routière sur les parkings va être mise en place en 2020 pour inciter les automobilistes à laisser leurs véhicules sur les parkings périphériques et se rendre dans l'hyper centre à pied.</p> <p>Des évènements ponctuels peuvent être organisés pour sensibiliser progressivement les habitants à ce mode de déplacement. Participer à la <i>Journée mondiale sans voiture</i> pourrait être l'un d'eux en faisant, une fois dans l'année, d'une partie de la ville, un espace totalement piéton.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diminuer l'utilisation de véhicules moteurs sur le territoire ➤ Augmenter les voies de circulations douces ➤ Optimiser le maillage du territoire dédié à la circulation douce ➤ Communiquer sur ces espaces ➤ Promouvoir leur utilisation auprès des habitants
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre le Plan Vélo - Evaluer les besoins du territoire - Intégrer en amont les réflexions sur la circulation dans tous les nouveaux projets d'équipements publics et de logements - Développer les parkings périphériques et améliorer leur signalétique - Mettre en place une signalétique dédiée aux piétons - Mener à terme la jonction de la coulée verte au sud du territoire - Communiquer sur la circulation douce auprès des habitants - Participer à la <i>Journée mondiale sans voiture</i> - Organiser d'autres manifestations symboliques de sensibilisation comme des randonnées à vélo dans la ville ...
Indicateurs de suivi	

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Ville de Dourdan
Durée et/ou périodicité	Journée mondiale sans voiture : manifestation annuelle Communication/sensibilisation : campagnes régulières
Date de l'exécution effective	Participation Journée mondiale sans voiture : 2020 Campagnes communication : 2020 Mise e œuvre Plan Vélo : 2019-2022
Partenaires et outils	Associations locales PNR

Coût de l'action	
Estimation du coût global	Investissement : 60 000 euros pour les aménagements de pistes cyclables et la signalétique
Coût pour la commune	60 000 euros
Aides et subventions	Conseil régional d'Ile-de-France : Aide financière pour les actions en faveur des piétons et visant à limiter les comportements à risque

ACTION 6 (1.2.2) Conforter les espaces publics partagés	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 1 : Dourdan, une ville plus verte et plus durable		
Objectif Global 2 Promouvoir les circulations douces et les déplacements alternatifs		
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte et modérée)		
<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center;">  </div> <div style="text-align: center;">  </div> </div>		
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

127

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	<p>Comme dans beaucoup de villes, Dourdan connaît, sur une partie de son territoire, une problématique de vitesse excessive des véhicules motorisés entraînant des nuisances sonores, une pollution accrue de l'air et surtout des conditions de sécurité dégradées pour les piétons.</p> <p>Le centre-ville commerçant, comme les quartiers résidentiels, sont confrontés à cette situation. Pour y remédier, la vitesse autorisée a été abaissée sur une grande partie du territoire en instaurant des espaces publics partagés dans tous les lotissements et en hyper centre dans la partie basse de la rue de Chartres et dans la rue Saint-Pierre. Le principe de ces secteurs est de limiter la circulation</p>

	<p>routière à 20km et de faire du piéton l'utilisateur prioritaire de ces espaces.</p> <p>Les problèmes de vitesse excessive et d'insécurité pour les piétons sont pour autant toujours présents. Il est nécessaire d'augmenter la communication sur les règles inhérentes à ces espaces publics partagés, de réaliser des actions de sensibilisation pour que les automobilistes prennent pleinement conscience de la conduite à adopter dans ces secteurs.</p> <p>Même si la prévention est le facteur clé de la réussite de cette démarche, des actions de verbalisation doivent également être menées pour contraindre certains automobilistes à respecter les règles édictées.</p> <p>De manière plus générale, des campagnes sur le respect des règles de base de la sécurité routière doivent être conduites régulièrement sur le territoire pour assurer la sécurité des citoyens dans tous leurs déplacements.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Déployer de nouveaux espaces publics partagés et conforter ceux existants ➤ Diminuer la vitesse des véhicules motorisés ➤ Assurer une circulation piétonne et cycliste sécurisée ➤ Inciter les habitants à se déplacer à pied et/ou à vélo ➤ Diminuer le nombre d'accidents
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur les espaces publics partagés - Réaliser des aménagements renforçant la sécurité routière - Mener des actions de promotion des espaces publics partagés auprès des différents publics (auto-écoles, établissements scolaires...) - Verbaliser les automobilistes en infraction dans les espaces publics partagés - Mener ou relayer des campagnes de sécurité routière
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'accidents recensés sur le territoire - Linéaire de voiries partagées

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Ville de Dourdan
Durée et/ou périodicité	Permanente
Date de l'exécution effective	2020
Partenaires et outils	Gendarmerie Associations locales

	Association nationale sécurité routière Etablissements scolaires Auto-écoles
--	------------------------------------------------------------------------------------

Coût de l'action	
Estimation du coût global	Investissement : 45 000 euros pour des aménagements de voiries
Coût pour la commune	45 000 euros
Aides et subventions	Conseil régional d'Ile-de-France : Aide financière pour les actions en faveur des piétons et visant à limiter les comportements à risque

ACTION 7 (1.2.3) Mieux adapter l'offre de transports en commun aux besoins du territoire	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 1 : Dourdan, une ville plus verte et plus durable		
Objectif Global 2		
Promouvoir les circulations douces et déplacements alternatifs		
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte et modérée)		
		
		
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	■
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	■
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	■
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	■
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	■

130

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ile-de-France Mobilité et Ville de Dourdan
Contexte	<p>La Ville de Dourdan présente une offre de transports en commun assez développée permettant de circuler au sein du territoire et de relier les grands axes et communes alentours. Pour autant, les circuits en place, la fréquence, les horaires, la capacité d'accueil, ne correspondent pas toujours aux besoins des utilisateurs. Cette distorsion entre la demande et l'offre de transports est de fait un frein au développement de ces derniers, les utilisateurs pouvant être tentés de privilégier leur véhicule personnel. Les transports en commun, en complément des circulations douces, sont le pilier majeur sur lequel la commune souhaite s'appuyer pour diminuer le recours aux véhicules motorisés individuels. L'objectif est de diminuer l'impact carbone des déplacements, de désengorger la circulation sur le territoire et diminuer les besoins en stationnement.</p>

	<p>Une cohérence doit ainsi être trouvée entre les horaires des bus et les horaires de trains afin d'inciter les habitants à ne pas se rendre à la gare en voiture (stationnement aujourd'hui saturé aux abords de la gare). De même, les horaires des services publics (hôpital par exemple), des activités de loisirs... doivent être pris en compte. Les points de desserte doivent également répondre aux nombre d'usagers existants dans les différents quartiers et à leur profil.</p> <p>Le covoiturage doit être intégré à cette réflexion globale. Aucune gestion locale n'existe aujourd'hui et aucune aire officielle n'est référencée même si des espaces sont officieusement dédiés à cette pratique. La prise en charge du covoiturage sur le territoire avec une gestion communale ou associative permettrait de développer ce mode de déplacement en fixant son organisation et en communiquant sur cette dernière.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmenter l'utilisation des transports en commun pour les trajets internes et externes au territoire ➤ Fluidifier la circulation sur le territoire ➤ Diminuer les besoins en stationnement ➤ Diminuer l'impact carbone des déplacements ➤ Faciliter la vie des Dourdannais ➤ Augmenter l'attractivité de la ville pour les nouveaux arrivants
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Travail en partenariat avec l'entreprise en charge du transport urbain pour établir un diagnostic et mieux adapter les horaires et circuits de bus pour aux besoins des usagers et au fonctionnement des services publics - Concertation avec les habitants sur le diagnostic et les besoins - Organiser une gestion à l'échelle communale du covoiturage en lançant un appel à projet auprès notamment des associations
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquence des lignes de bus et fréquentation - Diminution du stationnement en ville et notamment aux abords de la gare - Nombre d'utilisateurs du covoiturage

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Ile-de-France Mobilités / Ville de Dourdan / associations
Durée et/ou périodicité	2020 - Durée permanente
Date de l'exécution effective	2020
Partenaires et outils	Ile-de-France Mobilités SNCF Entreprise en charge transport urbain

Coût de l'action	
Estimation du coût global	A estimer – coût pris en charge par le STIF
Coût pour la commune	Pas de coût direct
Aides et subventions	Ile-de-France Mobilités

ACTION 8 (1.2.4) Favoriser la pratique du vélo comme mode de déplacement	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 1 : Dourdan, une ville plus verte et plus durable		
Objectif Global 2 Promouvoir les circulations douces et les déplacements alternatifs		
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte et modérée)		
		
		
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

133

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de DOURDAN
Contexte	<p>La Ville de Dourdan souhaite promouvoir la pratique du vélo sur son territoire pour en faire un des modes de déplacement principal pour les trajets de courtes et moyennes distances (déplacements sur le territoire et pour assurer la jonction avec les villages voisins).</p> <p>Le développement de cette pratique repose sur plusieurs critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des espaces de circulation dédiés ou partagés - des espaces de stationnement dédiés - un public à l'aise avec la pratique du vélo en secteur urbain <p>Dans cet objectif, une réflexion a été lancée, à l'initiative notamment d'associations dourdanaises, pour concevoir un Plan</p>

	<p>vélo qui doit assurer, dans un délai de trois ans, une circulation facilitée des cyclistes sur l'ensemble du territoire avec l'aménagement de pistes cyclables, de voies partagées et la mise en place d'une circulation en double sens dans certaines rues. Ce projet s'inscrit dans le cadre plus large du <i>Plan Vélo départemental</i> lancé par le Conseil départemental en 2018.</p> <p>Par ailleurs, la ville de Dourdan s'est portée candidature pour l'opération portée par Ile-de-France Mobilités de nouveau service de location longue durée de vélos à assistance électrique, pour favoriser les trajets domicile-travail.</p> <p>Concernant les stationnements, un examen doit être réalisé pour savoir si leur nombre et leur emplacement répondent de manière satisfaisante aux besoins des habitants. Il est en effet attesté que le manque de stationnement ou un stationnement non adapté et surtout la peur du vol ont un effet dissuasif évident auprès des usagers pour adopter ce mode de déplacement.</p> <p>La sécurité routière est également élément clé pour faire du vélo un mode de déplacement privilégié. Les accidents impliquant des cyclistes sont encore nombreux. Des formations à la pratique du vélo en ville sont dispensées par une association dourdannaïse auprès des enfants, mais elles ne touchent pas tous les enfants. Pour toucher l'ensemble de la jeune génération, le cadre scolaire est le plus approprié. Une initiative appelée « Savoir rouler à vélo » existe depuis 2008 et vise à l'obtention d'un permis cycliste pour les élèves de CM2. Cette action devrait être reprise par l'Etat pour en faire un programme d'enseignement à part entière mais qui restera facultatif jusqu'à 2022. La Police municipale a pour objectif de piloter une action de prévention de cette nature dans les établissements scolaires de la ville. Aucune formation de ce type n'est proposée à l'échelle locale pour un public adulte.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Promouvoir et favoriser la pratique du vélo sur le territoire ➤ Proposer des espaces de circulation suffisants, adaptés et sécurisés ➤ Proposer des aires de stationnement adaptées et bien localisées ➤ Assurer une formation à la pratique du vélo en ville à tous les élèves de l'élémentaire ➤ Proposer des formations à la pratique du vélo en ville pour les adultes
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer le déploiement du Plan Vélo et participer au projet de location longue durée de vélo à assistance électrique

	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic sur l'utilisation des espaces de stationnement actuels en organisant une concertation auprès des usagers - Définir et mettre en œuvre un plan de déploiement des stationnements en déterminant leur nombre et leur localisation - Travailler sur le maillage des pistes cyclables à l'échelle intercommunale pour développer les trajets de village à village - Dispenser un enseignement dédié à la pratique du vélo pour tous les élèves de l'élémentaire dans le cadre de l'opération « Savoir rouler » - Créer une formation vélo dédiée aux adultes
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de stationnements vélo créés - Nombre de formations dispensées - Nombre de vélos électriques loués

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Ville de Dourdan / CCDH / Associations / Ile-de-France Mobilités
Durée et/ou périodicité	Permanente
Date de l'exécution effective	Mise en œuvre Plan Vélo : 2019-2022 Instauration permis cycliste dans les écoles : 2022
Partenaires et outils	CCDH – ADEME – Académie de Versailles – établissements scolaires – Conseil départemental 91 – Association Prévention Routière – associations dourdannaises

135

Coût de l'action

Estimation du coût global	Permis cycliste élèves : 50 euros par élèves
Coût pour la commune	Coût annuel permis cycliste : 2 000 €
Aides et subventions	Conseil départemental 91 pour plan Vélo

ACTION 9 (1.2.5) Déployer des bornes de recharge électrique	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 1 : Dourdan, une ville plus verte et plus durable		
Objectif Global 2 Promouvoir les circulations douces et les déplacements alternatifs		
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte et modérée)		
		
		
		
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

136

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	<p>La ville de Dourdan ne possède sur son territoire aucune borne de rechargement pour les voitures électriques. Cette situation est un frein au développement de la voiture électrique à plusieurs titres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les habitants ne pouvant pas installer de borne de rechargement à leur domicile et qui ne peuvent donc pas faire le choix de ce type de véhicule ; - pour la fréquentation du territoire par les personnes extérieures, notamment les touristes, possédant un véhicule électrique et ne pouvant pas venir le recharger sur le territoire ; - pour l'installation de nouveaux habitants et d'entreprises

	souhaitant utiliser ce type de véhicule ; - pour les travailleurs équipés d'un véhicule électrique souhaitant venir travailler à Dourdan.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer l'utilisation de la voiture électrique sur le territoire ➤ Mettre en œuvre les outils nécessaires pour permettre la transition vers ce mode de déplacement ➤ Augmenter l'attractivité de la ville ➤ Baisser l'émanation de gaz à effet de serre sur le territoire
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Définir un plan de déploiement de ces bornes sur le territoire et dans le temps en déterminant les meilleures localisations et en les priorisant - Définir la politique tarifaire - Choisir le mode d'utilisation (carte d'abonnement, application ...) - Installer progressivement les bornes électriques
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bornes installées - Fréquentation des bornes - Augmentation du nombre d'achat de véhicules électriques

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Ville de Dourdan
Durée et/ou périodicité	Phase d'étude : 2021 Permanente
Date de l'exécution effective	Premières implantations : 2022
Partenaires et outils	PCAET Commerçants

Coût de l'action

Estimation du coût global	Coût installation d'une borne : environ 15 000 euros
Coût pour la commune	15 000 euros par an
Aides et subventions	ADEME (aide au déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules hybrides et électriques) Appel à projet Territoire à énergie positive pour la croissance verte

ACTION 10 (1.3.1) Faire de la Maison forestière un espace dédié à la nature et la biodiversité	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 1 : Dourdan, une ville plus verte et plus durable		
Objectif Global 3		
Biodiversité : mieux connaître et mieux protéger		
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte <input type="checkbox"/> et modérée <input type="checkbox"/>)		
		
Contribution aux 5 finalités du développement durable <input type="checkbox"/> contribution forte <input type="checkbox"/> contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	<input type="checkbox"/>
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	<input type="checkbox"/>
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

138

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	La Ville de Dourdan souhaite développer le tourisme sur son territoire en misant sur deux axes : son patrimoine culturel, avec comme élément phare le château de Dourdan, et son patrimoine naturel. Le territoire possède des paysages naturels variés comme ses forêts (communales, privés ou domaniales), ses zones humides, ses landes, ses mares... L'intérêt biologique et écologique de plusieurs sites est reconnu au travers de protections comme les ZNIEFF ou les Espaces naturels sensibles. Plusieurs espèces rares (faune et flore) y sont recensées (orchidée sauvage par exemple). De nombreux randonneurs et promeneurs viennent déjà arpenter les chemins et sentiers qui sillonnent le territoire. La commune désire développer ce « tourisme vert » en offrant aux visiteurs un équipement touristique dédié à la nature et à la randonnée. Elle souhaite, en parallèle, que ses espaces naturels intègrent le Parc

	<p>naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse lors de la prochaine révision de son périmètre (Fiche action 1.3.5.). L'objectif est bien d'affirmer la volonté communale de protéger son patrimoine paysager et de le faire connaître au plus grand nombre.</p> <p>La Ville a fait l'acquisition d'une ancienne maison forestière située en forêt communale à proximité de la départementale 839 qui relie la ville à l'autoroute A10. Ce bâtiment est tout proche de plusieurs chemins de randonnée, de la forêt communale et de la forêt domaniale. Sa fonction initiale en fait le lieu idéal de préservation de la nature et de sa promotion. Ce site pourrait être à la fois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un lieu d'accueil des randonneurs et coureurs à pied, avec des informations relatives aux circuits existants, aux équipements, aux sites à visiter. Les règles sur la cueillette sauvage, la gestion des déchets, la prévention des feux... pourraient également y être présentées avec l'ambition de développer l'éco randonnée et l'éco-trail. Des contenants pour le ramassage des déchets pourraient ainsi être mis à la disposition des promeneurs avec des lieux de dépôts identifiés. - un centre d'interprétation du paysage et de la biodiversité locale présentant les éco-systèmes rencontrés, la faune et la flore, les corridors écologiques (Fiche action 1.3.3.). Des expositions temporaires pourraient être proposées, réalisées par différents partenaires comme le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, le Conseil départemental, l'Office National des Forêts... <p>Les visiteurs pourraient également être invités à participer à des inventaires participatifs (Fiche action 1.3.2.) pour enrichir les contenus.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre en lumière la richesse du patrimoine naturel ➤ Protéger la biodiversité locale ➤ Développer le tourisme vert ➤ Développer l'éco-randonnée et l'éco-trail
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Constituer un comité de pilotage constitué d'acteurs locaux (associations, PNR, CD91, comité départemental de randonnée...) pour affiner le projet et concevoir un cahier des charges - Lancer un appel à projet pour créer ce nouvel équipement - Réaliser des travaux de réhabilitation
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de la Maison au public - Nombre de visiteurs / randonneurs - Nombre de circuits de randonnées, - Nombre d'expositions montrées

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Ville de Dourdan pour la première étape (avant appel à projet)
Durée et/ou périodicité	3 ans

Date de l'exécution effective	Phase d'étude du comité de pilotage : 2020/21 Travaux de réhabilitation 2021/22, Appel à projet en 2022
Partenaires et outils	PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, Office National des Forêts, Conseil départemental de l'Essonne

Coût de l'action	
Estimation du coût global	A estimer Travaux de rénovation du bâtiment + aménagement et scénographie intérieur + travaux d'accessibilité : 150 000 € Coût en fonctionnement : à déterminer
Coût pour la commune	150 000 €
Aides et subventions	Subventions à rechercher auprès du Département et la Région

ACTION 11 (1.3.2) Encourager les démarches d'inventaires participatifs sur la biodiversité	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 1 : Dourdan, une ville plus verte et plus durable		
Objectif Global 3		
Biodiversité : mieux connaître et mieux protéger		
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte et modérée)		
		
		
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

141

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan et Associations locales
Contexte	<p>Les inventaires participatifs ont pour objectif d'enrichir les connaissances sur le patrimoine naturel tout en sensibilisant le grand public à sa richesse et sa fragilité. De nombreux programmes de sciences participatives à l'initiative d'institutions publiques ou d'associations de protection de la nature existent dont le principal est l'Inventaire national du patrimoine naturel, sous l'égide du Muséum nationale d'histoire naturelle. Des établissements scolaires dourdannais ont déjà participé à certains d'entre eux.</p> <p>Tous ces outils existent mais ils ne sont pas connus de tous. Une communication à l'échelle locale permettrait de les rendre plus accessibles et d'augmenter leur utilisation par les Dourdannais ou les randonneurs qui traversent notre territoire. Il est nécessaire également de regrouper les résultats de tous, de croiser les</p>

	<p>informations collectées pour disposer à terme d'un panorama plus riche et plus renseigné du patrimoine naturel dourdannais.</p> <p>Ces inventaires peuvent également être utilisés comme des outils de veille afin d'identifier des sites et/ou des espèces menacées, en lien avec la préservation des trames vertes et bleues (Fiche action 1.3.3.).</p> <p>Un site (physique et/ou en ligne) pourrait être dédié à la collecte de ces données et à leur valorisation auprès du grand public, des touristes, des scolaires (Fiche action 1.3.1.)</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enrichir les connaissances sur la biodiversité locale ➤ Sensibiliser le public et les institutions à la richesse de la biodiversité locale ➤ Identifier les faiblesses et risques pour la biodiversité sur territoire ➤ Réfléchir action protection/reconquête en se basant sur connaissance fine territoire et enjeux locaux
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Réfléchir avec les associations à la méthodologie à déployer - Identifier un lieu ressources pour rassembler les connaissances - Réaliser un site internet dédié à cette initiative - Déployer une communication spécifique pour informer de la démarche dans un premier temps, puis des résultats
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'inventaires participatifs réalisés - Nombre d'espèces identifiées - Pourcentage du territoire couvert

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Associations locales et citoyens
Durée et/ou périodicité	Permanente
Date de l'exécution effective	2021-2022
Partenaires et outils	Associations locales

Coût de l'action

Estimation du coût global	10 000 €
Coût pour la commune	10 000 €
Aides et subventions	A rechercher

ACTION 12 (1.3.3) Conforter la Trame verte et bleue pour préserver et restaurer la biodiversité	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 1 : Dourdan, une ville plus verte et plus durable		
Objectif Global 3		
Biodiversité : mieux connaître et mieux protéger		
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte et modérée)		
		
		
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

143

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	<p>La Ville de Dourdan possède sur son territoire plusieurs secteurs identifiés et reconnus pour leur intérêt écologique, faunistique, floristique. Des ZNIEFF et des ENS sont ainsi répertoriés. Un Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) a été établi par le Conseil régional d'Ile-de-France sur lequel les collectivités territoriales doivent s'appuyer pour développer leurs actions de recensement, de protection et de promotion de ces sites. Le plan local d'urbanisme de Dourdan identifie certains secteurs à enjeux avec des corridors écologiques à préserver et à restaurer. Des obstacles sont également pointés.</p> <p>La commune souhaite développer des actions pour conforter sa trame verte et bleue en s'appuyant sur ce corpus d'informations. La première étape de ce travail est déjà de rendre accessible ce</p>

	<p>contenu au grand public en créant des outils de médiation et de communication. Une exposition présentant la Trame verte et bleue pourrait être présentée sur le site internet ou dans un équipement public (fiche action 1.3.1.). Un travail avec les associations locales pourrait ainsi être lancé afin de définir les domaines et échelles d'intervention des différents acteurs du territoire.</p> <p>Parmi les enjeux identifiés, on peut citer pour exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un projet de restauration de la continuité écologique de deux biefs en secteur urbanisé en cours d'élaboration par le SYORP. - Une amélioration des connaissances sur les mares. <p>L'Orge, les zones humides et les secteurs forestiers sont les trois composantes principales ciblées par la Trame verte et bleue.</p> <p>La connaissance actualisée du territoire dans toutes ses composantes écologiques est un prérequis indispensable à la préservation et à la restauration de la Trame verte et bleue. Les inventaires participatifs sont un des outils envisageables pour parfaire cette connaissance et sensibiliser les habitants à la fragilité et l'importance de ces milieux (Fiche action 1.3.3.).</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Participer à préserver et restaurer les continuums écologiques, les corridors écologiques, les réservoirs de biodiversité ➤ Faire connaître la Trame verte et bleue aux Dourdannais et les rendre actifs dans sa protection et sa restauration ➤ Avoir une vision claire des problématiques écologiques du territoire ➤ Prioriser les interventions et identifier avec le SYORP et la Région Ile-de-France, dans le cadre de son SRCE, les actions à mettre en œuvre pour supprimer les éléments fragmentants, qui constituent des obstacles aux corridors et continuités des trames ➤ Développer les connaissances sur la biodiversité locale
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un document de synthèse accessible au grand public, aux établissements scolaires et aux associations sur la Trame verte et bleue - Faire un appel à projet auprès des associations pour mener des actions de sensibilisation, de préservation et de restauration de la Trame verte et bleue (fiche action 4.3.1.) - Mener des actions de sensibilisation dans les établissements scolaires - Développer les inventaires participatifs - Réaliser une exposition sur la Trame verte et bleue
Indicateurs de suivi	-

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Ville de Dourdan / associations locales
Durée et/ou périodicité	Permanente
Date de l'exécution effective	2021-2022
Partenaires et outils	Conseil départemental de l'Essonne Conseil régional d'Ile-de-France DRIEE PNR

Coût de l'action	
Estimation du coût global	5 000 euros pour les actions en fonctionnement, à estimer pour les actions sur les éléments fragmentants à réaliser via le SYORP
Coût pour la commune	5 000 €
Aides et subventions	Conseil régional d'Ile-de-France : aide financière Trame verte et bleu, eau et milieux associés

ACTION 13 (1.3.4) Initier la pratique de l'éco pâturage	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 1 : Dourdan, une ville plus verte et plus durable		
Objectif Global 3		
Biodiversité : mieux connaître et mieux protéger		
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte et modérée)		
		
		
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	■
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	■
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	■
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

146

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	<p>L'éco-pâturage est un service d'entretien des espaces verts assuré par les animaux, le plus fréquemment, chèvre ou mouton. Il s'agit d'une méthode alternative ou complémentaire à l'action mécanique.</p> <p>Technique ancestrale, elle revient en force auprès des entreprises et des collectivités souhaitant mettre en œuvre une gestion plus durable de leurs espaces verts. La loi zéro phyto de 2018 oblige aujourd'hui les collectivités à interroger leurs modes de travail et à se tourner vers de nouveaux dispositifs dont l'éco-pâturage peut faire partie.</p> <p>Les avantages sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecologiques d'abord car la tonte par les animaux n'émet aucune empreinte carbone, limitant la pollution de l'air et

	<p>de la terre. C'est un vecteur de développement de la biodiversité en protégeant les espèces présentes et en attirant de nouvelles. La tonte mécanique a, quant à elle, un impact négatif. L'éco-pâturage est aujourd'hui également un outil de lutte contre des plantes invasives. Les déjections animales permettent, en outre, une fertilisation naturelle des sols.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pédagogiques également car cela permet d'apporter de la connaissance sur ces espèces animales et d'interpeler les habitants sur l'entretien au quotidien des espaces publics. Des actions en direction des écoles peuvent être par exemple réalisées. - Sociales enfin, car la présence des animaux dans le cadre de la vie quotidienne est facteur d'apaisement et d'épanouissement mis en avant dans de nombreuses études notamment aux abords des écoles, des bâtiments médicaux et des bâtiments d'accueil des séniors. <p>Plusieurs modes d'organisations existent. La commune peut être propriétaire des animaux ou solliciter un prestataire pour une mise à disposition annuelle de quelques mois selon les besoins définis préalablement.</p> <p>La commune de Dourdan doit gérer une importante surface de tonte. Cela représente un coût annuel important dans le budget du service Espaces verts. L'éco-pâturage pourrait ainsi être une solution alternative, expérimentée sur certains terrains communaux.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diminuer la pollution engendrée par la tonte mécanique (impact carbone, déchets verts, pollution sonore) ➤ Protéger voir restaurer la biodiversité sur les sites de tonte ➤ Améliorer le bien-être des habitants ➤ Limiter les coûts de gestion d'entretien des espaces (moyens humains et matériels)
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les terrains propices à la mise en œuvre de l'éco pâturage - Choisir un prestataire qui fournira les animaux et leur lieu de vie, assurera le suivi sanitaire et administratif des animaux dont la tonte annuelle pour les moutons - Ou devenir propriétaire des animaux et prendre en charge le suivi inhérent - Communiquer auprès des habitants sur le respect des animaux - Mettre en place des actions de médiation auprès de différents publics

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de m² concernés par l'éco-pâturage - Nombre d'animaux pour l'éco-pâturage - Nombre d'heures des services espaces verts dédiés à la tonte - Economies en termes d'énergie et d'achat/réparation matériel de tonte
----------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Ville de Dourdan ou prestataire extérieur
Durée et/ou périodicité	Périodes de tonte, expérimentation dans un premier temps
Date de l'exécution effective	2021/2022
Partenaires et outils	Conservatoire des ENS, Conservatoire des ENS, Département de l'Essonne

Coût de l'action	
Estimation du coût global	8 000 € / an
Coût pour la commune	5 000 € (à affiner)
Aides et subventions	ADEME Appel à projet dans le cadre du plan climat « mon projet pour ma planète » Conservatoire des ENS, Conseil départemental de l'Essonne : A affiner

ACTION 14 (1.3.5) Intégrer les espaces naturels du territoire dans le PNR	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 1 : Dourdan, une ville plus verte et plus durable		
Objectif Global 3		
Biodiversité : mieux connaître et mieux protéger		
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte <input type="checkbox"/> et modérée <input type="checkbox"/>)		
		
Contribution aux 5 finalités du développement durable <input type="checkbox"/> contribution forte <input type="checkbox"/> contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	<input type="checkbox"/>
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	<input type="checkbox"/>
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	<input type="checkbox"/>
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	<input type="checkbox"/>

149

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	<p>La Ville de Dourdan est Ville Porte du Parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR) depuis 2012. Ce statut lui confère des relations privilégiées avec les services du PNR et une collaboration sur les sujets relatifs au tourisme, à l'urbanisme et à l'environnement.</p> <p>La commune souhaite, lors de la prochaine révision de la charte du PNR qui inclura une révision de son périmètre, proposer l'intégration des espaces naturels de la commune. Cette intégration partielle permettra à la commune de devenir une commune adhérente et de prendre une place à part entière dans le fonctionnement du PNR.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Reconnaître la qualité des espaces naturels du territoire ➤ Renforcer la protection des espaces naturels

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Intégrer le réseau des communes adhérentes au PNR et siéger au Comité syndical avec un droit de vote (aujourd'hui voix consultative) ➤ Accéder aux outils et financements ouverts aux communes adhérentes
Moyens	- Monter un dossier de candidature pour demander l'intégration au périmètre du PNR
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Acceptation de l'intégration des espaces naturels de Dourdan dans le périmètre du PNR - % des surfaces du territoire intégré au périmètre du PNR

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Ville de Dourdan
Durée et/ou périodicité	Permanente après intégration avec révision de la Charte tous les 12 ans
Date de l'exécution effective	Révision prochaine charte du PNR en 2024
Partenaires et outils	PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

Coût de l'action

Estimation du coût global	40 000 euros
Coût pour la commune	40 000 euros
Aides et subventions	Subventions possibles du PNR pour les actions portées par les communes membres et qui correspondent aux orientations stratégiques du PNR

ACTION 15 (2.1.1) Créer un évènement inter-quartier pour renforcer les liens	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 2 : Mieux vivre ensemble à Dourdan	
Objectif Global 4 Se rencontrer, échanger et s'entre-aider	
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte <input type="checkbox"/> et modérée <input type="checkbox"/>)	
	
	
Contribution aux 5 finalités du développement durable <input type="checkbox"/> contribution forte <input type="checkbox"/> contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

151

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	<p>La Ville de Dourdan possède plusieurs quartiers résidentiels qui se sont construits autour du centre ancien, le long des faubourgs puis en périphérie entre le XVII^e et le XXI^e siècle. Le secteur urbain est aujourd'hui circonscrit par les voies de contournement sud, est et ouest. Les quartiers qui se sont formés sont des zones de logements collectifs, comme La Croix-Saint-Jacques ou la résidence du Parc ou des secteurs de logements individuels comme les lotissements du Madre ou du Potelet. La répartition de certains équipements publics (gymnase, piscine) entraîne une fréquentation de certains secteurs par l'ensemble des habitants mais certains quartiers, uniquement résidentiels, sont plus isolés.</p> <p>Certaines manifestations, comme la parade de Noël ou la Fête de la musique, sont réalisées en partie dans les quartiers afin d'associer l'ensemble des habitants à ces évènements. Des actions ont lieu, en parallèle, au sein de certains quartiers à l'initiative d'associations</p>

	<p>locales (Fête des Voisins, Fête de quartier...)</p> <p>Le souhait de la commune serait de créer un évènement dont le fondement serait de faire se rencontrer les habitants des différents quartiers afin de favoriser la mixité et en même temps de renforcer l'identité des quartiers. Le principe pourrait être un jeu inter-quartiers, sur le modèle de ce que l'on retrouve dans de nombreuses villes de France, sous forme de compétitions conviviales, avec des épreuves impliquant la participation de représentants de différents quartiers.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer les liens entre les habitants ➤ Valoriser les différents quartiers ➤ Créer un évènement pour les habitants autour d'un esprit festif et convivial
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un groupe de réflexion avec des habitants, des associations locales pour définir le projet et affiner le profil et les modalités d'organisation de la manifestation - Définir le coordinateur (commune, Dourdan Tourisme, Association, voire création d'un comité d'organisation) - Mise à disposition de matériel (tables, chaises, barnum et matériel pour les épreuves) - Allouer un budget - Campagnes de communication pour amener les habitants à venir participer ou juste à y assister
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants - Nombre de spectateurs - Renouveaulement

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Ville de Dourdan / Dourdan Tourisme / associations locales / comité d'organisation
Durée et/ou périodicité	Groupe de réflexion : 2021 Manifestation annuelle
Date de l'exécution effective	2022
Partenaires et outils	Associations locales Syndics Dourdan tourisme

Coût de l'action

Estimation du coût global	3 000 euros
Coût pour la commune	3 000 euros
Aides et subventions	

ACTION 16 (2.1.2) Soutenir les projets intergénérationnels	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 2 : Mieux vivre ensemble à Dourdan	
Objectif Global 4 Se rencontrer, échanger et s'entre-aider	
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte et modérée)	
	
	
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

153

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan - CCAS
Contexte	<p>Faire se rencontrer des habitants de générations différentes autour d'un évènement, d'un objectif commun est le principe de base des actions intergénérationnelles. La tolérance, l'entraide, la transmission de connaissances et de savoir-faire, la cohésion sociale sont autant de finalités et de valeurs portées par ces actions.</p> <p>Des projets intergénérationnels sont déjà menés sur le territoire par des associations, la commune ou la CCDH. Il s'agit d'initiatives ponctuelles qui pourraient être développées et profiter d'une communication dédiée et faire l'objet de rendez-vous réguliers et symboliques dans le calendrier annuel des manifestations de la</p>

	<p>Ville.</p> <p>Le territoire possède plusieurs établissements scolaires allant de la maternelle au lycée ainsi qu'une structure d'accueil dédiée à la petite enfance et plusieurs structures d'accueil de personnes âgées (résidences seniors et Ehpad). La présence de ces structures est un atout car une politique intergénérationnelle ambitieuse pourrait s'appuyer sur des acteurs du territoire déjà identifiés, touchant une part importante de la population.</p> <p>Des propositions concrètes ont déjà été avancées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Confier la distribution des chocolats de Noël (par le CCAS) pour les seniors aux élèves des écoles de Dourdan - Impliquer les résidents des établissements d'accueil pour seniors dans le fonctionnement des bibliothèques (BCD) de chaque école pour assurer des permanences et des actions de sensibilisation auprès des élèves - Impliquer les résidents des établissements d'accueil pour seniors dans le fonctionnement de l'aide aux devoirs dispensée, soit au sein d'établissements scolaires dans le cadre périscolaire, soit par des associations.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser la solidarité entre les générations en créant des temps de rencontres et d'échanges ➤ Tisser des liens entre les enfants et les personnes âgées en créant des passerelles entre les établissements scolaires et les résidences seniors ➤ Renforcer l'implication des seniors dans la vie locale
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Questionner de manière systématique dans chaque projet la possibilité d'insérer une dimension intergénérationnelle - Appel à projets associatifs - Créer des actions permanentes ou régulières qui seraient ambassadrices de la politique intergénérationnelle à Dourdan afin de communiquer sur les bénéfices de cette démarche pour les différents acteurs impliqués - Mettre en œuvre des conventions de partenariat entre les établissements scolaires et les résidences Seniors - Recenser et mieux mettre en valeur les actions déjà mises en place et ayant un caractère intergénérationnel
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets avec une dimension intergénérationnelle - Nombre de personnes concernées par ces projets

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Ville de Dourdan – Associations – CCAS – Etablissements scolaires
Durée et/ou périodicité	Manifestations annuelles Interventions tout le long de l'année dans les établissements scolaires

Date de l'exécution effective	2020-2021
Partenaires et outils	Associations locales – Résidences d'accueil des séniors - Etablissements scolaires – Académie de Versailles

Coût de l'action	
Estimation du coût global	A définir en fonction du coût de la / des manifestation (s) mises en place : la majorité des dépenses existent déjà
Coût pour la commune	Coût à affiner : 2 000 €
Aides et subventions	Fondation Petits frères des pauvres sous l'égide Fondation de France Assurance retraite Ile de France appels à projet autour du mieux vieillir en Ile-de-France

ACTION 17 (2.1.3) Créer des espaces de potagers collectifs	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 2 : Mieux vivre ensemble à Dourdan		
Objectif Global 4 Se rencontrer, échanger et s'entre-aider		
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte <input type="checkbox"/> et modérée <input type="checkbox"/>)		
		
		
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

156

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	Mieux manger est devenu une préoccupation majeure pour de nombreuses personnes aujourd'hui, pour des raisons de santé mais également de plaisir (retrouver des produits de qualité). Cette qualité de produits va de pair avec un mode de production raisonné et local. Pour répondre à ces attentes, des projets d'agriculture urbaine participative, à petite ou grande échelle, se sont développés avec l'idée de cultiver des produits au plus près de leur lieu de consommation et de confier cette culture aux consommateurs eux-mêmes. La dimension sociale est un élément très important de ces actions. L'objectif est de permettre aux habitants d'un même immeuble, d'un même quartier, de se rencontrer et d'œuvrer ensemble pour le bien-être collectif et individuel. Il peut s'agir d'un simple carré au pied d'un immeuble ou

	<p>d'un jardin partagé au sein d'un lotissement.</p> <p>Deux jardins partagés sont présent sur le territoire communal, installés dans des terrains communaux mis à disposition d'associations locales, rue Jubé-de-la-Pérelle et derrière le bâtiment Bresse, avenue d'Orléans. Ils complètent les trois sites de jardins familiaux de la ville. Des expériences de potagers collectifs ont été également menées depuis quelques années à Dourdan, à l'initiative d'associations locales ou de groupements d'habitants. S'appuyant, pour certaines sur le mouvement des <i>Incroyables comestibles</i>, elles ont peiné à rencontrer leur public et ont été en partie abandonnées. La demande est pourtant bien présente chez les habitants qui évoquent ces initiatives lors des réunions publiques ou des balades de quartier. Il est donc nécessaire aujourd'hui de trouver un mode de fonctionnement pour que les habitants se les approprient et qu'ils les fassent vivre et se développer.</p> <p>Une synergie entre tous les acteurs, commune (en particulier le service des espaces verts), associations locales, habitants, écoles doit être trouvée pour mener à bien ces projets. Les savoir-faire (jardinage, permaculture), le matériel et des moyens humains doivent être mis à disposition et des campagnes de sensibilisation et de mobilisation doivent être réalisées.</p> <p>Ce projet peut être mené en parallèle du projet sur les composteurs partagés (fiche action 1.1.3.), avec une réflexion commune sur la localisation, l'entretien... et le projet sur la permaculture (fiche-action 3.1.3.)</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer la qualité de l'alimentation des Dourdannais ➤ Créer des espaces de convivialité au sein des quartiers ➤ Favoriser le lien social et l'entraide ➤ Renforcer la place du végétal sur le territoire ➤ Sensibiliser les habitants sur l'alimentation, la permaculture
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un bilan des expériences passées pour analyser les difficultés rencontrées - Créer un comité de pilotage afin de définir une stratégie de développement des potagers collectifs (lieux, personnes ressources, matériel, budget ...) - Faire des campagnes de communication auprès des habitants pour les sensibiliser, les rendre acteurs du projet - Lancer des chantiers participatifs pour créer les différents potagers - Assurer un suivi des installations et de l'appropriation des sites par les habitants
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de potagers réalisés - Fréquentation et entretien des potagers - Nombre de jardiniers amateurs - Quantité et qualité de la production

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Ville de Dourdan / associations
Durée et/ou périodicité	Phase d'étude du comité de pilotage : 2021 Permanente une fois les potagers créés
Date de l'exécution effective	Fabrication/aménagement des potagers : 2022/2023
Partenaires et outils	ADEME Associations

Coût de l'action	
Estimation du coût global	Coût investissement : 20 000 € aménagements collectifs Coût fonctionnement (achat plantes, petit matériel, animation...) : 5 000 €
Coût pour la commune	Coût investissement : 20 000 € Coût fonctionnement : 5 000 €
Aides et subventions	

ACTION 18 (2.1.4) Proposer un espace de restauration et d'animation convivial	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 2 : Mieux vivre ensemble à Dourdan	
Objectif Global 4 Se rencontrer, échanger et s'entre-aider	
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte <input type="checkbox"/> et modérée <input type="checkbox"/>)	
	
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

159

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan/Association des commerçants (Cœur de ville)
Contexte	La Ville de Dourdan possède plusieurs lieux de restauration, bars, cafés, restaurants permettant aux Dourdannais de se retrouver pour déjeuner ou pour dîner. Les parcs publics sont également des sites propices pour se réunir autour d'un pique-nique, d'un jeu ou juste pour discuter. Pour autant, cette offre devient extrêmement réduite, durant certaines périodes de l'année et certaines plages horaires hebdomadaires. Il est difficile pour les habitants, comme pour les touristes de passage venus visiter la ville et le château (ouvert les dimanches, les jours fériés et durant tout l'été), de trouver un espace de petite restauration ou même juste un lieu pour s'asseoir autour d'une table et discuter le dimanche après-midi et les lundis, les jours fériés, en soirée, ainsi qu'au mois d'août. La grande majorité des enseignes sont closes et les parcs publics ferment leurs portes en fin d'après-midi l'hiver et en début de soirée l'été.

	<p>Les Dourdannais et les élus pointent régulièrement ce manque et expriment leur envie de se retrouver dans un lieu convivial, animé, ouvert à tous et permettant aux habitants, mais également aux touristes, de se détendre et d'échanger.</p> <p>Plusieurs options se font jour pour répondre à cette demande, de la simple installation de bancs et tables dans un jardin public, à la venue d'un Food truck ou à l'édification d'un petit kiosque de restauration. Les formules peuvent varier, vente de glaces artisanales, boissons chaudes, mise à disposition de jeux de société... Différents lieux sont envisageables comme les parcs publics (parc Lejars-Rouillon), le jardin communal rue des Boucheries ou encore le centre-ville et sous les halles. De même, la gestion de cette activité pourrait être privée, communale ou encore associative.</p> <p>Une réflexion sur ce sujet pourrait ainsi être lancée avec des habitants, des représentants des commerçants, des associations locales ...</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Permettre aux Dourdannais de se réunir le soir, le dimanche et durant la période estivale dans un site convivial et animé ➤ Offrir un lieu de détente et éventuellement de restauration aux touristes durant les plages de fermeture des commerçants ➤ Dynamiser la ville en développant une nouvelle offre d'animation ➤ Favoriser la mixité et la cohésion sociale
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un groupe de réflexion pour définir le projet le plus adapté - Choisir le mode de gestion et le ou les lieux - Mettre à disposition des moyens humains, matériels et financiers
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation - Satisfaction des habitants et des touristes

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Ville de Dourdan / Prestataire privé / Association
Durée et/ou périodicité	Phase d'étude : 2021
Date de l'exécution effective	2022
Partenaires et outils	Association des commerçants, CCI

Coût de l'action

Estimation du coût global	A affiner
Coût pour la commune	A affiner, en fonction des options retenues
Aides et subventions	A rechercher

ACTION 19 (2.2.1) Amplifier la dématérialisation des procédures	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 2 : Mieux vivre ensemble à Dourdan		
Objectif Global 5 Simplifier la vie des Dourdannais		
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte et modérée)		
		
		
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	■
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	■
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	■
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	■
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	■

161

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	<p>De nombreuses procédures et/ou actes ont déjà fait l'objet de dématérialisation, telles que le portail famille pour la gestion des inscriptions scolaires et périscolaires, l'obtention des cartes d'identité et passeports, les échanges avec les notaires, avec le trésor public pour les bons de commandes, les mandatements... La municipalité souhaite poursuivre cette démarche de dématérialisation.</p> <p>Plusieurs domaines, comme la prise de rdv en ligne, la réponse aux courriers des usagers ou surtout la gestion de la quinzaine de salles communales et le prêt de matériels (chaises, tables, sono, barnums...) aux associations, pourraient bénéficier d'une dématérialisation, simplifiant ainsi la vie des Dourdannais, des associations et des services communaux concernés.</p>

	<p>Il est nécessaire de prendre en compte les questions d'accès à l'outil informatique et à internet pour ne pas laisser de côté des citoyens et complexifier ces mêmes démarches. Un accès libre à des postes informatiques (comme ceux mis à disposition à l'accueil de la mairie, ainsi qu'à la Médiathèque et au Point Informations Jeunesse) et à des bornes WIFI gratuites (comme cela existe déjà à Dourdan Tourisme) doit exister pour pallier l'absence de ces outils chez certains administrés. La formation à l'outil numérique, notamment chez les seniors, est également un critère essentiel pour la réussite d'une telle démarche. Des formations existent déjà, organisées par le CCAS. Elles doivent être poursuivies. Des séances courtes de formation dédiées uniquement aux procédures dématérialisées de la commune peuvent être envisagées pour démocratiser au maximum leur accès et optimiser leur utilisation par les habitants.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faciliter les démarches pour les citoyens et limiter au maximum les démarches à effectuer en mairie ➤ Faciliter le travail des services communaux ➤ Diminuer la consommation d'encre et de papier pour la collectivité ➤ Diminuer l'impact carbone des démarches administratives
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les procédures pouvant être dématérialisées et présentant un intérêt pour les habitants et les services - Mettre en place les logiciels de gestion adaptés à ces démarches - Former les services - Communiquer auprès des habitants et leur mettre à disposition des consignes claires d'utilisation - Former les habitants, particulièrement les seniors, aux outils numériques - Dispenser de courtes séances de formation portant sur les nouvelles démarches administratives proposées sous format dématérialisé par la commune
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de procédures mise en dématérialisation - Suivi de la consommation annuelle de papier

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Ville de Dourdan
Durée et/ou périodicité	Permanente
Date de l'exécution effective	A partir de 2020-21 pour l'acquisition du logiciel et 2022 pour les formations
Partenaires et outils	CCAS CCDH

Coût de l'action	
Estimation du coût global	Investissement : 30 000 euros Fonctionnement : 3 000 € (formations)
Coût pour la commune	Investissement : 30 000 euros Fonctionnement : 3 000 €
Aides et subventions	-

ACTION 20 (2.2.2) Harmoniser les procédures pour simplifier les démarches	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 2 : Mieux vivre à Dourdan	
Objectif Global 5 Simplifier la vie des Dourdannais	
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte et modérée)	
   	
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

164

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan/CCDH
Contexte	<p>Les Dourdannais sont amenés à effectuer différents types de démarches administratives auprès des services communaux comme les inscriptions périscolaires ou le renouvellement d'une pièce d'identité. Il est parfois complexe pour les citoyens de savoir à quel service s'adresser, de connaître la liste des pièces justificatives, les délais de traitement... Certaines démarches doivent être effectuées également auprès de la Communauté de communes accentuant ainsi la perception pour les administrés d'un mille-feuille administratif dans lequel il n'est pas facile de se retrouver.</p> <p>La commune a mis en place depuis plusieurs années un guichet unique pour les démarches liés aux activités scolaires et périscolaires (cantines, garderies, classes de découverte). Un espace dédié est ainsi ouvert au public pour effectuer et payer l'ensemble de ces prestations qui sont également accessibles sur le portail d'accès Espace citoyens.</p>

	<p>Mais les citoyens continuent par exemple de faire calculer leur quotient et donc leur participation au Conservatoire municipal, alors qu'une régie unique pourrait simplifier leurs démarches.</p> <p>Une réflexion pourrait ainsi être lancée pour étendre ce principe aux autres démarches administratives comme l'ont déjà fait de nombreuses villes avec l'ouverture d'un guichet unique généralisé à tous les domaines d'action de la collectivité. Ce projet nécessite une harmonisation des procédures et la formation d'agents d'accueil.</p> <p>Il est également envisageable de porter cette action à une échelle intercommunale en lançant un travail d'harmonisation avec la Communauté de communes, qui gère notamment les centres de loisirs. L'ouverture d'un guichet unique conjoint Ville de Dourdan / CCDH dédié aux affaires scolaires, périscolaires, aux accueils de loisirs et à la Petite Enfance constituerait une démarche novatrice ayant un impact fort dans la vie des familles Dourdannaises.</p> <p>Une première étape dans l'harmonisation des procédures et l'optimisation de l'accueil des administrés pourrait être le lancement d'une démarche qualité qui pourrait s'appuyer sur le travail déjà effectué sur la charte d'accueil, ce qui permettrait aux habitants d'avoir une vision claire et simplifiée des démarches existantes, des délais de réponse, des supports de consultation ...</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faciliter les démarches administratives des citoyens au quotidien ➤ Améliorer l'image de collectivité auprès des habitants
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Harmoniser les procédures internes pour tendre vers un guichet unique et une régie unique - S'inscrire dans une démarche qualité en s'appuyant sur la charte d'accueil qui avait été élaborée - Créer un groupe de travail avec la CCDH pour réfléchir à la création d'un guichet unique Enfance/Petit enfance
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de procédures harmonisées - Fréquentation du futur guichet unique

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Ville de Dourdan / CCDH
Durée et/ou périodicité	Phase d'étude : 2021-2022 Permanente
Date de l'exécution effective	2023
Partenaires et outils	CCDH

Coût de l'action	
Estimation du coût global	Moyens existants à redéployer, impacts des coûts à affiner

Coût pour la commune	Moyens existants à redéployer, impacts des coûts à affiner
Aides et subventions	-

ACTION 21 (2.3.1) Construire une maison au service des associations	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 2 : Mieux vivre ensemble à Dourdan	
Objectif Global 6	
Soutenir la richesse du tissu associatif Dourdannais	
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte et modérée)	
	
	
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

167

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	<p>La ville de Dourdan est riche de plus de 170 associations dans des domaines variés : associations sportives, caritatives, sociales, culturelles... Ce tissu est en constant développement et nécessite une mise à disposition croissante d'espaces pour leurs activités, le stockage éventuel de matériel.</p> <p>En parallèle, l'implication associative des bénévoles mérite d'être soutenue, pour faire face aux procédures administratives de plus en plus lourdes. Un accompagnement spécifique pourrait leur permettre de mener à bien toutes leurs actions : suivi administratif en matière budgétaire ou de ressources humaines, montage d'évènements, communication...</p> <p>La ville a déjà signé avec plusieurs associations des conventions</p>

	<p>pluri-annuelles d'objectifs et de moyens et accueille de nombreuses associations dans des locaux permanents ou sur des créneaux particuliers.</p> <p>Mais, du fait de la vitalité associative, le manque de plages horaires disponibles dans les différents espaces utilisés par les associations est un problème majeur. De nouveaux espaces doivent être créés pour pallier cette situation.</p> <p>La ville de Dourdan dispose en parallèle de 2 salles associatives vétustes près du stade, qu'il faut reconstruire.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mettre à disposition des associations un espace ressources pour leur permettre d'assurer au mieux leur gestion quotidienne ➤ Aider les associations à se former ➤ Avoir un nombre de plages horaires suffisants pour satisfaire aux demandes de toutes les associations ➤ Disposer d'espaces adaptés aux pratiques et au stockage des différents matériels
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un bâtiment équipé d'espaces communs (informatique, salle de réunion, salles d'activités, éventuellement stockage de matériel etc.) - Mise à disposition dans ce lieu de documentations, de services (accès internet, domiciliation boîtes aux lettres) formations, réunions - Organisation de séances de formation
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation des espaces de travail - Nombre de séances de formation proposées et fréquentation - Déploiement de nouveaux services d'accompagnement des associations (newsletter spécifique...) - Nombre de nouveaux créneaux mis à disposition et corrélation avec besoins existants

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Ville de Dourdan
Durée et/ou périodicité	Phase d'étude : 2019-2020 Permanente
Date de l'exécution effective	Construction en 2021-2022
Partenaires et outils	Associations dourdannaïses - Conseil régional Ile-de-France – Conseil départemental de l'Essonne, RNMA (réseau national des maisons des associations)

Coût de l'action	
Estimation du coût global	Investissement : 1 000 000 euros Fonctionnement : 10 000 euros pour les moyens nouveaux et formations
Coût pour la commune	Investissement : 550 000 euros Fonctionnement : 10 000 euros
Aides et subventions	Subvention de la région dans le cadre du projet de Contrat d'Aménagement Régional (450 000€)

ACTION 22 (2.3.2) Développer une offre supplémentaire d'équipements sportifs adaptés	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 2 : Mieux vivre ensemble à Dourdan	
Objectif Global 6	
Soutenir la richesse du tissu associatif Dourdannais	
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte et modérée)	
	
	
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

170

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix (CCDH) et Ville de Dourdan
Contexte	<p>Le territoire communal compte trois gymnases, un stade, deux terrains sportifs (Mesnil) et un centre aqualudique gérés par la CCDH. La Ville de Dourdan possède des courts de tennis, couverts et extérieurs, mis à disposition et gérés par une association locale. La construction de certaines de ces structures remonte aux années 60 et ils ont bénéficié depuis de travaux d'entretien et de restauration.</p> <p>Il apparait nécessaire aujourd'hui d'adapter cette offre aux besoins des associations sportives en constante évolution pour avoir des plages horaires plus nombreuses. Il faut également adapter ces structures à la mixité (vestiaires) et aux normes PMR. Ces interventions permettront notamment le développement du handisport sur le territoire.</p>

	<p>Seul un gymnase et le centre aqualudique sont aux normes d'accessibilité PMR. La mise en accessibilité des autres équipements est prévue d'ici 2022. Des vestiaires mixtes et aux normes PMR vont être aménagés en janvier 2020 au club de tennis.</p> <p>La construction d'une nouvelle structure ou l'agrandissement d'une ou plusieurs structures existantes pourrait aussi être envisagée pour pallier les manques de plages-horaires relevés par les associations.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Répondre aux demandes des usagers en termes de plages-horaires pour les activités sportives associatives ➤ Mettre aux normes PMR tous les équipements pour améliorer les conditions d'accueil et encourager la pratique du handisport ➤ Favoriser la pratique sportive féminine par la présence de vestiaires hommes et femmes séparés.
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'un nouvel équipement ou agrandissement d'un équipement sportif - Faire les aménagements nécessaires à la mise en accessibilité des équipements - Encourager les pratiques handisports - Revoir l'organisation des vestiaires pour permettre un accès séparé Femmes / Hommes ou créer des nouveaux vestiaires
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Construction et/ou agrandissement d'une structure sportive - Augmentation des plages-horaires - Accessibilité des équipements - Présence de vestiaires séparés H/F dans tous les équipements sportifs - Augmentation de la pratique handisport

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	CCDH et Ville de Dourdan
Durée et/ou périodicité	Permanente
Date de l'exécution effective	Plan de mise en accessibilité : 2019-2022 Vestiaires H/F club de tennis : 2020
Partenaires et outils	Associations sportives Etablissements scolaires

Coût de l'action

Estimation du coût global	A affiner en fonction de l'orientation du projet
Coût pour la commune	Coût des travaux d'investissement pour la mise aux normes des vestiaires du tennis : 40 000 €
Aides et subventions	Conseil régional Ile-de-France : Aide aux équipements sportifs de proximité

ACTION 23 (2.3.3) Réaliser un portail associatif interactif	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 2 : Mieux vivre ensemble à Dourdan		
Objectif Global 6		
Soutenir la richesse du tissu associatif Dourdannais		
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte <input type="checkbox"/> et modérée <input type="checkbox"/>)		
		
Contribution aux 5 finalités du développement durable <input type="checkbox"/> contribution forte <input type="checkbox"/> contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

172

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	<p>Un guide annuel des associations existe aujourd'hui et est diffusé au Forum des associations chaque mois de septembre. Il est également disponible en ligne sur le site de la ville. Un annuaire est également disponible sur ce même site. Il permet d'accéder aux informations de base : nom des présidents, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone.</p> <p>Un portail associatif interactif permettrait aux associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'enrichir le contenu de ce guide avec une gestion en direct des associations (actualités, agenda, etc.) - de faciliter et d'optimiser les recherches des habitants sur les associations grâce à une indexation, une recherche plein texte et aux fonctionnalités offertes par ce type d'outils

	- d'offrir à moyen terme des nouvelles fonctionnalités aux associations comme par exemple des appels aux bénévoles avec inscriptions en ligne, voire des adhésions aux associations en ligne
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Valoriser les associations ➤ Faciliter les recherches des habitants ➤ Disposer d'un support de communication commun à toutes les associations et évolutif ➤ Renforcer la dématérialisation des documents de communication de la commune et des démarches des habitants
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Consulter les associations et les habitants pour définir les besoins et les fonctionnalités à mettre en œuvre - Choisir le logiciel support et assurer le suivi du logiciel - Former les agents municipaux et les associations pour l'utilisation du guide interactif - Communiquer auprès des habitants sur l'existence et l'utilisation du guide interactif
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'utilisateurs - Satisfaction des habitants - Satisfaction des associations

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Ville de Dourdan
Durée et/ou périodicité	Permanente
Date de l'exécution effective	2021-2022 en parallèle de l'ouverture de la Maison des associations
Partenaires et outils	Associations dourdannaïses - Conseil départemental de l'Essonne, RNMA (réseau national des maisons des associations)

Coût de l'action

Estimation du coût global	10 000 euros
Coût pour la commune	10 000 euros
Aides et subventions	-

ACTION 24 (2.4.1) Promouvoir la prévention par le sport	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 2 : Mieux vivre ensemble à Dourdan	
Objectif Global 7 Développer des actions de santé pour tous	
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte et modérée)	
	
	
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

174

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	<p>La Stratégie nationale Sport Santé a été inscrite dans le Plan national de santé publique comme une « Priorité prévention ». Il s'agit d'une reconnaissance par l'Etat du rôle joué par les activités physiques et sportives dans la santé des Français, la prévention de nombreuses pathologies mais également de leur place dans le parcours de soin de certaines maladies chroniques et de certains cancers.</p> <p>Parmi les actions en faveur du Sport Santé se trouvent la promotion des mobilités actives au quotidien comme la marche ou le vélo, des démarches locales visant à réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive et le recours à la prescription d'activité physique adaptée.</p> <p>La Ville de Dourdan souhaite développer des projets autour de ces</p>

	<p>actions en mobilisant les acteurs de santé présents sur son territoire : le Centre hospitalier Sud-Essonne, la maison pluri professionnelle de santé, les cabinets médicaux privés... et les acteurs du monde sportif comme la Communauté de communes, gestionnaire des équipements sportifs, et les associations sportives Dourdannaises. Plusieurs d'entre elles ont déjà créé des sections de sport adapté ou mis en avant le lien entre sport et santé dans leurs pratiques.</p> <p>L'objectif est d'une part de soutenir les initiatives déjà existantes, les projets en cours de construction et d'évaluer les besoins (humain, matériel) nécessaires à leur maintien et à leur développement.</p> <p>D'autre part, un enjeu est d'inciter tous les habitants à se tourner vers une pratique sportive en offrant des « coupons sport » à différents moments de la vie des Dourdannais : nouveaux arrivants, à des âges symboliques (18 ans, 65 ans). Ces coupons permettraient de participer à un nombre défini de séances dispensées par des associations sportives ou/et d'offrir des réductions pour l'adhésion à ces mêmes associations.</p> <p>La prescription d'activités sportives adaptée, appelée également « sport sur ordonnance », est aussi un axe sur lequel la collectivité souhaite lancer une réflexion. Le décret du 30 décembre 2016 a fixé les conditions d'application de ce principe. Il s'adresse aux patients atteints d'affections de longue durée (liste officielle). Le remboursement n'est pas pris en charge par la Sécurité sociale. Des collectivités, à l'image de la ville de Strasbourg, proposent des aides financières aux patients ayant recours au Sport sur ordonnance. Cette aide peut également être destinée aux associations afin qu'elles puissent embaucher des éducateurs sportifs formés au sport adapté et qu'elles puissent assumer financièrement une offre de séances à petit effectif (critère indispensable du fait des problèmes de santé des pratiquants). Au-delà de l'aspect financier, les communes peuvent jouer un rôle de sensibilisation et de relai auprès des professionnels de santé pour promouvoir auprès d'eux le sport sur ordonnance et harmoniser leurs pratiques sur le territoire pour que tous les patients aient accès à cette pratique.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer le bien-être et la santé des Dourdannais ➤ Faire du sport un allier quotidien de la santé des Dourdannais ➤ Lutter contre les inégalités d'accès à la pratique sportive ➤ Développer le sport adapté ➤ Encourager la prescription du « sport sur ordonnance » ➤ Mettre en synergie les professionnels de santé du territoire autour de l'enjeu Sport Santé

Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Réunir les professionnels de la santé autour de l'enjeu Sport Santé pour partager l'information, évaluer les pratiques existantes, recueillir les avis, évaluer les possibilités de développement, les freins éventuels ... - Réunir les associations sportives autour de l'enjeu Sport Santé et des questions d'inégalités d'accès à la pratique sportive pour recueillir leurs avis, leurs expériences, recenser les activités existantes, le nombre d'enseignants en activités physiques adaptés formés ou en cours de formation, les projets en cours de construction ou à venir, discuter des actions à mettre en place ... - Mettre en place des coupons-sport en définissant précisément, au préalable, l'offre proposée et les modalités d'application - Promouvoir la marche et le vélo en développant et en mettant en avant les circulations douces et la pratique du vélo (Fiches action 1.2.1. et 1.2.4.) - Mettre en place une aide financière pour le « sport sur ordonnance »
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'adhésions aux associations sportives - Nombre de professionnels de santé ayant recours au « sport sur ordonnance » - Nombre de patients bénéficiaires du sport santé et nombre de prescriptions dans ce cadre - Proportion d'éducateurs sportifs formés aux Activités physiques adaptées ou au sport sur prescription parmi les animateurs et éducateurs sportifs des associations

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Ville de Dourdan – Professionnels de santé – Associations locales
Durée et/ou périodicité	Phase d'études et de concertation : Durée permanente
Date de l'exécution effective	2021
Partenaires et outils	Agence régionale de santé, CPAM, Hôpital, MSP, Associations

Coût de l'action	
Estimation du coût global	10 000 euros
Coût pour la commune	5 000 €
Aides et subventions	A rechercher auprès de l'ARS, la CPAM...

ACTION 25 (2.4.2) Communiquer sur les défibrillateurs pour sauver des vies	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 2 : Mieux vivre ensemble à Dourdan	
Objectif Global 7	
Développer des actions de santé pour tous	
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte et modérée)	
	
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

177

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	<p>Les maladies cardiovasculaires sont la deuxième cause de mortalité en France. Les défibrillateurs automatisés externes sont un des outils majeurs de la lutte contre la mort subite par arrêt cardiaque.</p> <p>24 défibrillateurs sont accessibles dans les espaces et les bâtiments publics de la commune depuis 2008. Ils ont été installés en partenariat avec le Rotary Club qui a financé la pose de 11 d'entre eux. La loi du 13 octobre 2016 rend la présence d'un défibrillateur obligatoire dans chaque établissement recevant du public.</p> <p>La liste des sites équipés ainsi qu'une carte interactive permettant de les localiser sont accessibles sur une page du site internet de la commune dans la rubrique « Santé et bien être à tout âge ». Le</p>

	<p>principe d'utilisation de ce dispositif y est présenté en quelques lignes mais cela ne constitue pas un outil pédagogique permettant à chacun d'appréhender clairement l'utilisation d'un défibrillateur.</p> <p>Même si ce dispositif est conçu pour pouvoir être utilisé par une personne non formée, il est reconnu qu'une connaissance préalable optimise l'efficacité de son utilisation et la rapidité d'intervention.</p> <p>Des applications existent aussi pour recenser les défibrillateurs. Une formation d'une heure dédiée spécifiquement à l'utilisation d'un défibrillateur existe et peut être dispensée par des organismes habilités.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diminuer les morts subites par arrêt cardiaque sur le territoire ➤ Augmenter et optimiser le recours aux défibrillateurs en cas d'arrêt cardiaque
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Faire des actions de communication régulières pour rappeler au public la localisation des défibrillateurs - Organiser des sessions d'initiation à l'usage des défibrillateurs pour différents types de publics (scolaires – commerçants – agents publics – ouvertes à tous) - Mettre en place une signalétique commune dans tous les établissements et sites couverts
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de morts subites par arrêt cardiaque sur la commune - Nombre d'utilisation des défibrillateurs - Nombre de personnes participant aux séances d'initiation - Nombre de communications annuelles

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Ville de Dourdan / Association
Durée et/ou périodicité	Permanente
Date de l'exécution effective	2020
Partenaires et outils	La Croix Rouge – Rotary Club- associations – Centre Enseignement de Soins d'Urgence - Etablissements scolaires

Coût de l'action

Estimation du coût global	1 000 € pour les sessions de formation
Coût pour la commune	1 000 €
Aides et subventions	

ACTION 26 (3.1.1) Soutenir le projet de création d'une cuisine centrale dans le Sud Essonne	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 3 : Une agriculture et une économie plus locale et plus durable		
Objectif Global 8 Privilégier les circuits courts et promouvoir une agriculture durable		
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte et modérée)		
		
		
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

179

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Groupement de trois établissements publics intercommunaux Sud Essonne
Contexte	Les repas fournis dans les cantines scolaires Dourdannaises proviennent à l'heure actuelle d'une cuisine centrale basée dans la Sarthe (72), ce qui génère du transport et donc un impact sur l'environnement, même si l'entreprise s'est engagée sur un certain nombre de points (bac gastro sans plastique, norme de pollution de

	<p>ses camions, optimisation des circuits de distribution...). Par ailleurs, même si la commune a augmenté le nombre de composantes bio, en circuit court ou labellisée (1 par jour), l'origine géographique des ingrédients n'est pas toujours locale, avec un impact sur l'environnement.</p> <p>Un partenariat entre la Communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix, la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France, la Communauté d'agglomération Etampois Sud Essonne, la Communauté de communes entre Juine et Renarde a été lancé pour la mise en place d'un Projet alimentaire de territoire (PAT). Un diagnostic agricole et alimentaire est ainsi en cours pour évaluer les potentialités du territoire pour favoriser l'approvisionnement de proximité pour la restauration scolaire.</p> <p>Un projet est envisagé, à terme, d'ouverture d'une cuisine centrale installée sur le territoire et utilisant des produits issus de l'agriculture locale, dans une démarche durable.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Privilégier les circuits courts ➤ Offrir des voies de distribution régulières aux producteurs locaux ➤ Renforcer les relations producteurs/consommateurs ➤ Diminuer l'impact carbone de la restauration scolaire ➤ Connaitre la traçabilité des produits consommés ➤ Sensibiliser les élèves à une alimentation durable et responsable
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du Projet alimentaire de territoire - Etude de faisabilité de la création d'une cuisine centrale Sud Essonne - Ouverture d'une cuisine centrale utilisant des produits issus de l'agriculture locale
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une cuisine centrale - Origine des produits consommés - Actions de sensibilisation auprès des élèves

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	A définir avec la CCDH et les autres partenaires
Durée et/ou périodicité	Réflexion à mener entre 2020 et 2022 – Durée permanente
Date de l'exécution effective	A définir
Partenaires et outils	Chambre d'Agriculture d'Ile-de-France Conseil départemental de l'Essonne

Coût de l'action	
Estimation du coût global	Coût à affiner
Coût pour la commune	Coûts à affiner
Aides et subventions	A affiner

ACTION 27 (3.1.2) Permettre l'ouverture d'un service de vente de produits locaux	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 3 : Une économie et une agriculture plus locales et plus durables		
Objectif Global 8 Privilégier les circuits courts et promouvoir une agriculture durable		
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte ■ et modérée ■)		
		
		
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	■
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	■
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	■
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	■
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	■

182

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	<p>Deux AMAP (association pour le maintien d'une agriculture de proximité) sont présentes sur la commune de Dourdan. Elles proposent des paniers de fruits/légumes, dont le contenu est prédéterminé, issus de l'agriculture biologique locale que les adhérents doivent venir retirer à horaires fixes, deux fois par semaine sur le site de production.</p> <p>Ces structures ne sont pas en capacité de répondre à la demande croissante de la population de consommer des produits issus de l'agriculture biologique et/ou raisonnée locale. La place existe pour une offre complémentaire qui pourrait s'appuyer sur une autre</p>

	<p>organisation et offrir des services différents aux consommateurs.</p> <p>Il pourrait s'agir d'un fonds de commerce mis à disposition des producteurs locaux afin de leur offrir un site de vente fixe et permanent dans lequel les consommateurs pourraient venir choisir leurs produits comme dans un commerce classique mais avec l'assurance de n'acheter que des produits locaux.</p> <p>Un nouveau type de circuit de vente de produits locaux se développe également depuis quelques années. Il s'agit de site de vente en ligne avec récupérations des produits sur des sites physiques dédiés ou hébergés par des commerces locaux. La ville de Dourdan accueille déjà dans ce cadre « La Ruche qui dit Oui ». Ces « drive » sont gérés directement par les producteurs qui fixent les prix et assurent eux-mêmes la livraison des produits aux consommateurs, maintenant ainsi un contact physique avec ces derniers. Cette organisation offre plus de souplesse en permettant aux consommateurs de choisir le contenu de leur panier en fonction de leurs goûts et de leurs besoins. Il permet également une plus grande liberté dans le choix des horaires de récupération des produits.</p> <p>La Communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix a intégré ces enjeux et objectifs dans son Projet de territoire dans l'action 2.3. « Diversifier l'activité agricole en favorisant les circuits courts ».</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Privilégier les circuits courts ➤ Offrir des voies de distribution régulières aux producteurs locaux ➤ Renforcer les relations producteurs/consommateurs ➤ Faciliter l'accès aux produits locaux pour les habitants
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe de réflexion à monter avec les producteurs locaux, les associations locales et des consommateurs pour définir la structure la plus adaptée au territoire - Mise à disposition d'un fonds de commerce - Et/ou ouverture d'un site de vente en ligne
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de producteurs participants - Fréquentation, nombre de produits proposés et vendus - Satisfaction des consommateurs et producteurs

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Ville de Dourdan / Association / CCDH
Durée et/ou périodicité	2020-2022 – Durée permanente
Date de l'exécution effective	2021-2022
Partenaires et outils	Agriculteurs du territoire CCDH - Projet de territoire

	Réseau de Drive fermier « Bienvenu à la ferme » Chambre d'agriculture d'Ile-de-France
--	------------------------------------------------------------------------------------------

Coût de l'action	
Estimation du coût global	A affiner
Coût pour la commune	A affiner
Aides et subventions	-

ACTION 28 (3.1.3) Encourager les démarches d'agriculture durable et la permaculture	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 3 : Une économie et agriculture plus locales et plus durables	
Objectif Global 8 Privilégier les circuits courts et promouvoir une agriculture durable	
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte et modérée)	
     	
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique ■
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ■
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains ■
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ■
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables ■

185

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	Le territoire dourdannais compte six exploitations agricoles avec une surface agricole utile de 476 hectares soit près de 15% de sa superficie totale. L'agriculture biologique est majoritaire, elle est mise en œuvre par la quasi-totalité de ces exploitants. Le diagnostic du PCAET place la CCDH en tête des territoires accueillant des surfaces cultivées en agriculture biologique, au plan

	<p>régional.</p> <p>La Ville souhaite soutenir ses agriculteurs et tendre vers un objectif d'un territoire agricole en gestion 100% durable. L'agriculture, en raison de tous les enjeux qu'elle sous-tend, liés à l'alimentation, les paysages, la protection de la biodiversité, doit être au cœur des actions de développement durable de la commune.</p> <p>Les agriculteurs qui ont choisi un mode de production respectueux de l'environnement et au service du bien-être et de la santé des consommateurs ont beaucoup de choses à transmettre et à offrir aux « habitants urbains ». Leurs pratiques et leur expérience peuvent être une source d'inspiration pour les jardiniers amateurs. La pratique de la permaculture est notamment un des sujets qui peut intéresser de nombreux habitants ainsi que des professionnels comme les paysagistes, les maraichers, le service des Espaces verts de la commune, dont certains agents pratiquent déjà cette technique, et faire l'objet de débats et d'échanges de bonnes pratiques... Des relations peuvent aussi se tisser au travers de rencontres, de conférences, de balades dans les exploitations, de dégustations de produits locaux. L'objectif est également de faire connaître ces producteurs et de faire preuve de transparence sur les modes de production et de distribution des produits afin de promouvoir un service de vente de produits locaux (Fiche action 3.1.2.).</p> <p>Une manifestation annuelle pourrait, en outre être organisée autour de l'agriculture à l'instar des comices agricoles qui se déroulaient encore à Dourdan au début du XX^e siècle. Dourdan accueille d'ailleurs depuis plus d'1 siècle et demi la Foire Ventôse.</p> <p>La Communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix a intégré ces enjeux et objectifs dans son Projet de territoire dans l'action 2.2. « Mettre en place une gouvernance agricole et alimentaire à l'échelle du territoire ».</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer une agriculture durable sur le territoire ➤ Tisser des relations entre les agriculteurs et les habitants ➤ Faire connaître les productions locales et développer les circuits-courts ➤ Partager les savoir-faire et les connaissances entre tous les acteurs du territoire, du simple jardinier à l'exploitant agricole
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer sur les exploitations existantes et leur mode de production et de distribution - Organiser un cycle de conférences et de rencontres entre les habitants et les agriculteurs - Organiser une manifestation annuelle autour de

	l'agriculture et/ou recentrer les manifestations existantes, comme la Foire Ventôse autour de l'agriculture durable et locale
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants aux actions - Augmentation de la part d'agriculture biologique et/ou raisonnée

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Ville de Dourdan / CCDH / Dourdan tourisme
Durée et/ou périodicité	2020-21 pour la réflexion - Durée permanente
Date de l'exécution effective	2022
Partenaires et outils	CCDH Exploitants agricoles Chambre d'agriculture d'Ile-de-France Jardins familiaux Associations locales

Coût de l'action	
Estimation du coût global	2 000 euros / an pour organiser un cycle de conférences et de rencontres, coût à affiner pour une manifestation annuelle
Coût pour la commune	3 000 euros
Aides et subventions	

ACTION 29 (3.2.1) Déployer la monnaie locale La Racine	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 3 : Une économie et une agriculture plus locales et plus durables		
Objectif Global 9		
Soutenir l'économie et le commerce local		
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte et modérée)		
		
		
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

188

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	La Racine est une monnaie locale complémentaire citoyenne créée dans la vallée de Chevreuse avec l'appui du Parc naturel régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse. L'objectif est de cibler où circule notre argent pour agir en faveur de l'économie locale, pour encourager l'esprit de solidarité et de responsabilité entre consommateurs et professionnels, pour devenir un acheteur averti et créer du lien social. La monnaie locale donne la garantie de faire ses achats auprès d'entreprises installées sur le territoire. C'est un geste concret et visible du quotidien, simple à utiliser, pour soutenir le tissu économique local. Cela permet aux professionnels de fidéliser leur clientèle, de gagner de nouveaux clients et d'accroître leur chiffre d'affaire. La monnaie locale permet

	<p>également d'économiser les commissions prises sur les transactions bancaires (0,5 à 2%) ou les chèques-déjeuner (environ 5 à 8%).</p> <p>Le principe est qu'1 Racine = 1 €. Plus de 100 structures sont déjà adhérentes : 18 comptoirs de change, 32 services et 44 commerces.</p> <p>Il faut noter que le projet de Racine a été retenu par le Conseil départemental en 2018 à travers son prix de l'innovation durable, parmi les projets innovants et durables, faisant converger l'innovation sociale, le développement durable et la création d'emplois locaux.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutenir l'économie locale et particulièrement les commerces de proximité ➤ Créer du lien social en renforçant le sentiment d'appartenance au territoire ➤ Se rapprocher du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse en renforçant le statut de Dourdan de Ville Porte
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Lancer une phase d'études de faisabilité et d'intérêts - Adhésion à l'association - Sensibilisation des commerçants et entreprises pour susciter leur adhésion et évaluer la faisabilité du projet (réunions) - Sensibilisation du grand public pour le rendre utilisateur de la monnaie (réunions) - Associer la commune en proposant des encaissements de recettes communales en régie directe : cantine, périscolaire, saison culturelle... en monnaie locale
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de recettes encaissées en monnaie locale - Nombre de commerçants, associations et entreprises adhérents à la monnaie locale sur le territoire de Dourdan

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Ville de Dourdan
Durée et/ou périodicité	3 ans - 2020-2022
Date de l'exécution effective	2022
Partenaires et outils	Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, association des commerçants Réunions publiques

Coût de l'action

Estimation du coût global	2 000 euros (adhésion et mise en place)
Coût pour la commune	2 000 euros
Aides et subventions	PNR (à affiner)

ACTION 30 (3.2.2) Expérimenter une boutique éphémère en centre-ville	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 3 : Une économie et une agriculture plus locales et plus durables	
Objectif Global 9 Soutenir l'économie et le commerce local	
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte ■ et modérée ■)	
	
	
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

190

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	<p>La Ville de Dourdan souhaite soutenir et dynamiser son commerce local. Un des outils de développement utilisé par les collectivités est la création d'une boutique éphémère.</p> <p>Une boutique éphémère est un espace de vente installé pour une durée provisoire et souvent très courte.</p> <p>Elle peut permettre, d'une part, à des artisans, artistes ou petits créateurs, ne pouvant ou ne souhaitant pas avoir un local commercial permanent, de promouvoir leur activité. L'intérêt pour eux est d'accéder à un local commercial sur une durée courte, selon les moyens financiers dont ils disposent. Cela permet de valoriser l'artisanat local et de diversifier l'offre commerciale en s'adaptant à la saisonnalité (boutique de cadeaux à l'approche de Noël par</p>

	<p>exemple).</p> <p>D'autre part, une boutique éphémère peut également servir de vitrine commerciale « test » pour un commerçant/artisan souhaitant s'installer de manière pérenne mais n'ayant pas de visibilité suffisante sur le succès de son activité sur le territoire. Il peut ainsi mieux évaluer sa clientèle potentielle et la pertinence d'acheter ou de louer un local commercial permanent.</p> <p>Cela permet d'attirer de nouveaux commerçants/artisans parfois timorés à l'idée de s'engager directement dans une installation définitive. Cela permet également de minimiser les échecs commerciaux et un turn-over des enseignes, qui peut nuire à l'image du commerce local.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inciter des nouveaux commerçants/artisans à s'installer à Dourdan ➤ Offrir un espace de vente temporaire aux artistes et artisans locaux ➤ Dynamiser l'économie et le commerce local ➤ Diminuer la vacance des locaux commerciaux
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition ou location par la commune d'un local dédié à l'ouverture d'une boutique éphémère - Définition des critères de location (prix, durée, matériel mis à disposition ...) - Communication sur l'existence de cette boutique pour attirer commerçants/artisans/artistes
Indicateurs de suivi	

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Ville de Dourdan
Durée et/ou périodicité	Permanente – test dans un premier temps durant les fêtes de fin d'année
Date de l'exécution effective	2021-2022
Partenaires et outils	Association des commerçants de Dourdan CCDH Chambre de commerce et de l'industrie de l'Essonne

Coût de l'action

Estimation du coût global	A affiner en fonction du mode opératoire (achat d'un local ou location)
Coût pour la commune	Acquisition d'un local commercial
Aides et subventions	A rechercher

ACTION 31 (3.2.3) Participer à la création par la Communauté de Communes d'un espace de co-working	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 3 : Une économie et une agriculture plus locales et plus durables

Objectif Global 9

Soutenir l'économie et le commerce local

Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable

(forte □ et modérée □)



Contribution aux 5 finalités du développement durable

■ contribution forte ■ contribution modérée

Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action

Porteur de l'action	Communauté de commune du Dourdannais en Hurepoix
Contexte	<p>Les espaces de coworking sont en pleine expansion et jouent un rôle important, en favorisant la structuration d'un véritable réseau de cotrailleurs. Les échanges directs facilitent la coopération et la créativité. Ces espaces urbains collaboratifs séduisent les travailleurs indépendants, mais aussi des salariés. En 2010, on recensait environ 21 000 personnes travaillant dans des espaces de coworking. Elles sont aujourd'hui près de 1,7 million, selon une récente étude.</p> <p>Aucun espace de ce type n'existe aujourd'hui sur le territoire de la</p>

	Communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix. Créer un espace de coworking serait un facteur de développement pour l'économie locale. La ville de Dourdan, par son emplacement, son accessibilité (autoroute, gare) et son rayonnement, est le territoire idéal pour implanter ce type d'équipement.
Objectif	➤ Développer l'attractivité économique de la ville et du territoire communautaire
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude de marché (offre et demande existante, environnement...), afin de valider l'opportunité du projet. - Choisir un emplacement stratégique et bien desservi (près de la gare ou en centre-ville) - Définir l'identité et le positionnement de l'espace de coworking (multiples formes de structures). - Identification des normes juridiques et administratives. - Choisir le financement (autofinancement, emprunt, dotations et subventions). - Penser l'espace de travail (aménagement). - Identifier et mettre en place les équipements de base. - Envisager des services additionnels pour faire de cet espace un vrai lieu de vie (petits déjeuners pour échanger, soirées films, cours de cuisine, de sport, de yoga, etc.).
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises et d'utilisateurs - Taux de remplissage

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix
Durée et/ou périodicité	Etudes : 2020-2021 - Durée permanente
Date de l'exécution effective	2022
Partenaires et outils	CCI

Coût de l'action

Estimation du coût global	A déterminer, en fonction
Coût pour la commune	-
Aides et subventions	CCDH, CCI

ACTION 32 (4.1.1) Construire et rénover durablement les bâtiments communaux	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 4 : Dourdan, une commune engagée et exemplaire		
Objectif Global 10 Tendre vers une gestion durable de la collectivité		
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte et modérée)		
		
		
		
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

194

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	<p>La ville de Dourdan possède un patrimoine important de bâtiments administratifs (mairie), techniques (CTM), scolaires, patrimoniaux et culturels (centre culturel, médiathèque, cinéma, musée et château, salle des fêtes...), de tourisme et de loisirs (camping, centre équestre, Maison forestière), associatifs (salles Auvray, du Potelet, préfabriqués Maurice-Gallais et Péguy)... à entretenir.</p> <p>En effet, Dourdan est une ville centre de près de 11 000 habitants du Sud Essonne qui rayonne sur un bassin beaucoup plus large et qui dispose de nombreuses charges de centralité liées. Compte-tenu des enjeux climatiques et de l'évolution constatée et à la hausse du prix des énergies, la municipalité souhaite, lorsque cela est possible, construire ou rénover des bâtiments en se fixant un niveau de performance énergétique et d'isolation ambitieux.</p>

	Cela, en tenant compte des critères HQE (Haute Qualité Environnementale) et en fixant l'exigence d'atteindre un niveau de performance énergétique, principalement d'isolation, plus ambitieux que la norme standard, soit par exemple le niveau « Basse Consommation » (BBC).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Construire ou rénover des bâtiments communaux de manière durable, en veillant à utiliser les grilles d'analyse des cibles HQE et en se fixant pour objectif d'atteindre le niveau BBC ➤ Améliorer l'isolation des bâtiments communaux ➤ Installer des équipements peu énergivores ou utilisant des énergies renouvelables ➤ Baisser la consommation en énergie des bâtiments ➤ Améliorer le confort des bâtiments communaux
Moyens	- Intégrer des cibles HQE et la norme BBC dans les cahiers des charges de tous les travaux de réhabilitation importante sur les bâtiments communaux et pour la construction de nouveaux bâtiments
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - % de cibles HQE intégrées dans les marchés de travaux - % de bâtiments construits ou rénovés avec un objectif BBC

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Ville de Dourdan
Durée et/ou périodicité	3 ans
Date de l'exécution effective	2020-2022
Partenaires et outils	Conseil départemental de l'Essonne Grille HQE, Niveau BBC

195

Coût de l'action

Estimation du coût global	Surcoût pour chaque projet de construction ou de réhabilitation à prendre en compte dans les estimations initiales
Coût pour la commune	A déterminer
Aides et subventions	Subventions possibles avec les bonifications du Département ou de la Région en cas de haute performance énergétique, à déterminer au cas par cas.

ACTION 33 (4.1.2) Optimiser l'éclairage public pour diminuer la consommation d'énergie et la pollution lumineuse	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 4 : Dourdan, une commune engagée et exemplaire		
Objectif Global 10		
Tendre vers une gestion durable de la collectivité		
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte et modérée)		
		
		
		
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	■
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	■
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	■
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	■
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	■

196

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	<p>L'éclairage représente une part importante de la consommation d'énergie de la collectivité. Il comprend l'éclairage extérieur des espaces publics et l'éclairage intérieur des bâtiments communaux. Pour ces derniers, des dispositifs (interrupteurs temporisés) existent, permettant de limiter le temps d'éclairage et donc la consommation. Il est nécessaire en complément d'agir sur les pratiques quotidiennes des agents en les sensibilisant à l'extinction des lumières quand ils quittent une pièce, en optimisant le nombre et l'orientation de luminaires...</p> <p>Concernant l'éclairage extérieur, un diagnostic thermographique a été réalisé en 2009 pour déterminer les secteurs les plus</p>

	<p>énergivores. Un plan de modernisation de l'éclairage public a été mis en œuvre à la suite, à travers un marché d'éclairage public à performance énergétique sur 6 ans et ¼ du parc a été ainsi renouvelé par la pose d'ampoules basse consommation, de modules bi-puissance et surtout de LED. Cette modernisation doit être poursuivie.</p> <p>Un des enjeux actuels de l'éclairage public est le choix de son maintien ou non la nuit. La Ville de Dourdan a décidé, pour le moment, de diminuer l'intensité de l'éclairage la nuit mais de ne pas l'éteindre totalement. Des collectivités ont choisi de couper totalement l'éclairage nocturne pour baisser leur consommation d'énergie mais aussi pour lutter contre la pollution lumineuse, bien que cela peut poser des questions de sécurité.</p> <p>La pollution lumineuse est devenue depuis plusieurs années un sujet majeur qui commence à être connu du grand public. L'éclairage nocturne a un impact important sur la biodiversité (insectes pollinisateurs, animaux nocturnes...) et sur l'homme (troubles du sommeil). L'orientation du faisceau lumineux (vers le bas, mise en œuvre à Dourdan) permet de diminuer cette nuisance mais ne la supprime pas. L'éclairage public et les enseignes lumineuses sont les principales sources de pollution lumineuse.</p> <p>Ce sujet revient régulièrement dans les échanges avec les habitants lors des réunions publiques. Une réflexion doit être lancée en concertation avec les habitants pour déterminer l'avenir de l'éclairage nocturne. Une manifestation de sensibilisation pourrait être organisée autour de ce sujet avec une extinction « test » de l'éclairage le temps d'une nuit pour lancer les débats. Cette dernière pourrait être faite dans le cadre de l'opération nationale « Le jour de la nuit » dédiée à la sensibilisation à la pollution lumineuse à laquelle la commune (la médiathèque) et Dourdan tourisme ont déjà participé à plusieurs reprises.</p> <p>L'optimisation de l'éclairage public doit donc prendre en compte l'ensemble de ces critères pour répondre aux enjeux environnementaux.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Baisser la consommation énergétique générée par l'éclairage dans les bâtiments communaux ➤ Baisser la consommation énergétique générée par l'éclairage public extérieur ➤ Baisser la pollution lumineuse ➤ Sensibiliser le public à la pollution lumineuse
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer le plan de modernisation du parc d'éclairage public

	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer d'installer des dispositifs visant à diminuer le temps d'éclairage dans les bâtiments communaux - Sensibiliser les agents aux bonnes pratiques en matière d'éclairage - Organiser une manifestation de sensibilisation à la pollution lumineuse comprenant une coupure ponctuelle de l'éclairage nocturne - Lancer un débat public sur l'éclairage nocturne
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Consommation d'énergie - Temps et niveau d'intensité de l'éclairage nocturne - Impact de l'éclairage nocturne sur la biodiversité - Qualité de la clarté nocturne

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Ville de Dourdan
Durée et/ou périodicité	Manifestation annuelle Modernisation parc d'éclairage public : nouveau plan sur 3 ans 2020-2022
Date de l'exécution effective	Lancement des actions en 2020
Partenaires et outils	ADEME Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse Alec Ouest Essonne Conseil départemental de l'Essonne Associations locales

198

Coût de l'action	
Estimation du coût global	Marché d'éclairage public à performance énergétique : 1 million d'euros sur 9 ans
Coût pour la commune	1 millions d'euros
Aides et subventions	-

ACTION 34 (4.1.3) Installer des récupérateurs d'eau de pluie	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 4 : Dourdan, une commune engagée et exemplaire		
Objectif Global 10		
Tendre vers une gestion durable de la collectivité		
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte et modérée)		
		
		
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	<p>Dans le cadre de la préservation de l'environnement et notamment des ressources, il est indispensable de préserver l'eau potable. Les principaux consommateurs pour la collectivité sont le service Espaces verts pour l'arrosage et la Propreté urbaine (balayeuse).</p> <p>La ville de Dourdan est labellisée « Ville et villages fleuris » avec 3 fleurs. Le service Espaces verts utilise plusieurs techniques pour baisser sa consommation en eau : arrosage automatique nocturne par micro aspersion, tapis de fleurs, paillage, choix d'espèces de</p>

	<p>plantes moins gourmandes en eau. L'arrosage manuel des 170 jardinières de la ville entraîne une consommation d'environ 2 500 litres d'eau par jour durant la période estivale. L'arrosage automatique provient directement des canalisations souterraines. L'eau utilisée provient à 100% du réseau d'eau potable.</p> <p>Un récupérateur d'eau mural (accroché à la façade) de 7 500 litres va être installé au centre technique municipal mais sa capacité ne couvre les besoins en eau que de 3 jours d'arrosage. Ce type de récupérateur n'apporte donc qu'un complément limité et ponctuel. Il paraît intéressant d'en poser sur les établissements scolaires pour que les élèves puissent être sensibilisés à l'économie d'eau et qu'ils utilisent l'eau de pluie collectée pour arroser leurs plantations.</p> <p>Il est nécessaire de réfléchir, en parallèle, à une solution sur une plus grande échelle pour tendre vers une autosuffisance en eau du service Propreté urbaine et de l'arrosage manuel du service Espaces verts.</p> <p>Il existe des récupérateurs souples de grande capacité, appelés aussi citernes souples de récupération, qui permettent de collecter, selon les modèles, jusqu'à 100/150 m³ d'eau de pluie, pour couvrir en partie les besoins en eau de ces services.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Baisser la consommation en eau potable de la collectivité ➤ Tendre vers un arrosage manuel issu à 100% de la récupération d'eau de pluie ➤ Tendre vers un nettoyage des espaces publics utilisant uniquement de l'eau de pluie ➤ Sensibiliser les élèves à la récupération d'eau de pluie
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Achat et installation de récupérateurs muraux pour les écoles - Achat et installation d'une ou deux citerne(s) souple(s) de récupération au CTM ou sur un autre site adapté - Action de sensibilisation spécifique dans les écoles
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de récupérateurs installés - Nombre de litres d'eau de pluie utilisée chaque année pour l'arrosage et la balayeuse - Evaluation de l'eau potable non consommée et de l'économie réalisée annuellement

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Ville de Dourdan
Durée et/ou périodicité	2020 – Durée permanente
Date de l'exécution effective	Déploiement sur 2 ans : 2020-2021

Partenaires et outils	-
-----------------------	---

Coût de l'action	
Estimation du coût global	Citerne souple : environ 2 500 euros Récupérateurs muraux : environ 200 euros pour un récupérateur de 500 litres soit 1 000 euros pour équiper les 5 écoles
Coût pour la commune	3 500 euros + coût d'installation, soit 6 000 euros
Aides et subventions	A rechercher

ACTION 35 (4.1.4) Concevoir des manifestations locales plus durables et responsables	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 4 : Dourdan, une commune engagée et exemplaire		
Objectif Global 10		
Tendre vers une gestion durable de la collectivité		
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte et modérée)		
		
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

202

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan – Dourdan Tourisme
Contexte	<p>Les services communaux et Dourdan tourisme organisent de nombreuses manifestations tout au long de l'année, au premier rang desquelles : Fête médiévale, Foire ventôse, Saint Félicien, Parc en fête... Des cérémonies officielles du souvenir ou des inaugurations ont également lieu. Les produits sont achetés majoritairement dans des commerces locaux mais ne sont pas nécessairement issus des circuits courts. Dourdan Tourisme développe l'utilisation des écocup depuis quelques années mais utilise encore de la vaisselle jetable. La vaisselle plastique est supprimée progressivement mais l'utilisation de bouteilles d'eau plastique est constante.</p> <p>Une réflexion doit donc être menée pour fixer un cadre pour tous les événements avec des règles claires visant à diminuer la production de déchets, à favoriser le recyclage et à privilégier les</p>

	<p>circuits courts. Le recours à des carafes d'eau et la systématisation des écocup ou de gobelets en carton sont des exemples de mesures à mettre en place. La question du gaspillage alimentaire doit également être prise en compte.</p> <p>Le coût énergétique (éclairage, eau, chauffage...) doit aussi être identifié et questionné. Les invitations papier, l'impression et la mise sous pli doivent être aussi évaluées afin de privilégier au maximum les envois dématérialisés.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diminuer l'impact carbone des manifestations ➤ Diminuer la quantité de déchets produits ➤ Privilégier les matériaux recyclables ➤ Favoriser les circuits courts et l'achat dans les commerces locaux ➤ Evaluer et diminuer le coût énergétique des manifestations
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un groupe de travail réunissant Dourdan Tourisme et les services communaux en charge de l'évènementiel et des cérémonies pour créer une charte des manifestations durables - Supprimer le recours à la vaisselle plastique jetable et aux bouteilles plastiques - Systématiser le recours à de la vaisselle réutilisable - Acheter les produits de consommation uniquement dans les commerces locaux - Augmenter la part de produits consommés issus des circuits courts - Echanger avec les associations pour qu'elles appliquent les mêmes critères lors de leurs propres évènements
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Quantité de déchets produits - Pourcentage d'utilisation vaisselle réutilisable - Pourcentage de produits issus du commerce local et de circuits courts - Quantité d'énergie consommée

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Ville de Dourdan
Durée et/ou périodicité	Permanente
Date de l'exécution effective	2020 – Durée permanente
Partenaires et outils	Dourdan Tourisme

Coût de l'action

Estimation du coût global	4 000 € pour des acquisitions de vaisselle plus durable et le surcoût éventuel de produits en circuit-court
Coût pour la commune	4 000 €
Aides et subventions	-

ACTION 36 (4.2.1) Equiper les services de vélos électriques	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 4 : Dourdan, une commune engagée et exemplaire		
Objectif Global 11 Faire du personnel communal des ambassadeurs du développement durable		
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte et modérée)		
		
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

204

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	La ville de Dourdan compte environ 190 postes équivalents temps plein, répartis sur de nombreux sites (mairie, ateliers techniques, écoles, Point jeunes, Point information jeunesse, sites culturels, camping, centre équestre...). La ville possède un parc de véhicules (voitures, utilitaires pour les services techniques, la logistique...). De par leurs missions, de nombreux agents communaux sont amenés à se déplacer fréquemment sur la ville, par exemple pour des interventions de maintenance informatique, des réunions, des visites, des événements... La taille de la ville, l'éloignement des sites et la volonté de ne pas perdre de temps, imposent souvent aux agents d'utiliser un véhicule, ce qui contribue à la pollution de notre cité, alors que ces petits déplacements pourraient s'effectuer

	différemment. Des modes de déplacement alternatifs doivent ainsi être trouvés pour diminuer l'impact carbone des agents communaux.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diminuer l'empreinte carbone de la collectivité en limitant l'utilisation des voitures communales ➤ Favoriser les déplacements doux en permettant aux agents d'utiliser un vélo ou une trottinette électrique pour les petits trajets ➤ Baisser la consommation d'énergie de la collectivité
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Achat de vélos et/ou trottinettes électriques (coût estimé entre 500 et 2 000 euros par appareil) - Gestion du parc (lieu de stockage, borne électrique de recharge, entretien, cadenas pour éviter les vols, casques) - Communication (sérigraphie communale) - Sécurité routière, formation des agents à la pratique du vélo en ville
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de vélos et/ou trottinettes électriques achetés - Nombre de kms parcourus avec ces moyens de transports doux - Nombre de sites équipés

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Ville de Dourdan
Durée et/ou périodicité	Déploiement sur 3 ans
Date de l'exécution effective	2020 - 2022
Partenaires et outils	A déterminer

Coût de l'action

Estimation du coût global	10 000 euros sur 3 ans
Coût pour la commune	10 000 euros
Aides et subventions	A déterminer

ACTION 37 (4.2.2) Dématérialiser les procédures et les échanges	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 4 : Dourdan, une commune engagée et exemplaire		
Objectif Global 11 Faire du personnel communal des ambassadeurs du développement durable		
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte <input type="checkbox"/> et modérée <input type="checkbox"/>)		
		
		
Contribution aux 5 finalités du développement durable <input type="checkbox"/> contribution forte <input type="checkbox"/> contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	<input type="checkbox"/>
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	<input type="checkbox"/>
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	<input type="checkbox"/>
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	<input type="checkbox"/>
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	<input type="checkbox"/>

206

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	La ville de Dourdan compte environ 190 postes équivalents temps plein, répartis sur de nombreux sites (mairie, ateliers techniques, écoles, point jeunes, Point information jeunesse, sites culturels, camping, centre équestre...). Un vagemestre assure le transport des dossiers et du courrier de la mairie aux services extérieurs et entre services. Des réunions sont organisées pour permettre un travail collaboratif entre les agents et la circulation des informations internes. Une lettre interne mensuelle a été instituée pour améliorer la communication interne. Des documents sont disponibles sur un serveur accessible à tous. Ce dernier est une source de documentation mais pas un outil interactif.

	<p>Le circuit de préparation des conseils municipaux, des commissions et des bureaux municipaux se fait majoritairement encore sous format papier même si des envois par mail se font notamment pour les commissions municipales. La diffusion par plateforme de téléchargement se développe également. Un site e-ressources a été développé pour permettre l'accès par les citoyens aux documents administratifs.</p> <p>La diffusion du courrier reçu se fait également encore en grande partie sous format papier. Le circuit de validation, via des parapheurs, impliquent des impressions papier nombreuses (notes, projets de délibération, courriers).</p> <p>La dématérialisation a été mise en place progressivement touchant en premier lieu, comme la loi l'exige, les procédures budgétaires et les marchés publics mais également le contrôle de légalité.</p> <p>Il apparait nécessaire aujourd'hui de poursuivre cette démarche et de l'étendre aux autres documents produits par la collectivité qu'ils soient d'un usage interne ou externe.</p> <p>L'objectif est triple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dématérialiser les procédures internes comme le traitement de courrier, les envois de dossiers aux élus, le circuit de visa via le parapheur électronique... afin d'amener plus d'efficacité au quotidien et un meilleur service rendu à l'utilisateur - Améliorer le quotidien des agents en leur mettant à disposition un outil offrant un accès facile et interactif aux documents transversaux, aux actualités de la collectivité, à la vie quotidienne des agents (règles de sécurité, annuaire, formulaires RH, lettre interne, organisation de covoiturage...) - Ces actions seraient également un moyen concret et efficace pour diminuer la quantité de papier et d'encre consommée par la collectivité.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diminuer l'empreinte carbone de la collectivité en limitant les impressions papier ➤ Optimiser les communications internes ➤ Optimiser les procédures internes pour un traitement plus rapide et une traçabilité assurée
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Equiper la collectivité d'un logiciel de traitement du courrier - Réfléchir à la mise en place d'un parapheur électronique - Equiper la collectivité d'un intranet pour les agents - Lancer une réflexion sur l'extension de la dématérialisation à d'autres procédures internes

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de procédures dématérialisées - Installation d'un intranet - Consommation de papier
----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Ville de Dourdan
Durée et/ou périodicité	2020 – Durée permanente
Date de l'exécution effective	2020-2021
Partenaires et outils	A déterminer

Coût de l'action	
Estimation du coût global	Investissement : 70 000 euros (estimatif)
Coût pour la commune	Investissement 70 000 euros
Aides et subventions	A déterminer

ACTION 38 (4.2.3) Instaurer le tri sélectif dans les services communaux	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 4 : Dourdan, une commune engagée et exemplaire	
Objectif Global 11 Faire du personnel communal des ambassadeurs du développement durable	
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte et modérée)	
	
	
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

209

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	<p>La ville de Dourdan possède des services communaux installés dans plusieurs sites et bâtiments sur le territoire communal (Centre technique municipal, mairie, musée, médiathèque...). Des déchets sont produits dans tous ces lieux, d'une quantité et d'une nature différente en fonction des missions de chacun.</p> <p>Des bacs de récupération du papier et des conteneurs pour la collecte des cartouches d'encre usagées sont installés à la mairie pour être recyclés. Des initiatives ponctuelles et individuelles sont menées pour le recyclage de déchets spécifiques comme les bouchons plastiques, les piles ...</p> <p>Il est nécessaire d'étendre et de systématiser ces opérations à</p>

	<p>l'ensemble de services communaux et d'augmenter leur champ d'action dans un objectif de tri sélectif prenant en compte l'ensemble des déchets produits par la collectivité.</p> <p>La question des fournitures et des matériaux utilisés doit également être pris en compte pour identifier éventuellement des achats superflus et favoriser au maximum le principe du réemploi.</p> <p>Une sensibilisation doit ainsi être faire auprès de tous les agents communaux pour participer à ce tri sélectif et diminuer au quotidien les déchets produits.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diminuer la quantité de déchets produits par les services communaux ➤ Trier et recycler au maximum les déchets communaux ➤ Faire des agents communaux des ambassadeurs du tri sélectif auprès de la population
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Revoir le mode de collecte et de traitement des déchets produits par la ville - Identifier la nature et la quantité des déchets produits dans chaque service - Questionner le fonctionnement interne de chaque service pour diminuer la quantité de déchets produits et favoriser la réutilisation des fournitures et matériaux - Installer des bacs spécifiques pour chaque typologie de déchets produits dans les services - Faire des actions de sensibilisation et de formation auprès des agents - Nommer des agents référents pour le suivi du tri sélectif dans les services
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bacs de récupérations installés - Implication des agents - Quantité de déchets produits

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Ville de Dourdan
Durée et/ou périodicité	Phase d'études : 2020 Durée permanente
Date de l'exécution effective	2021
Partenaires et outils	SIREDOM Associations locales

Coût de l'action

Estimation du coût global	10 000 euros (à affiner)
Coût pour la commune	10 000 euros
Aides et subventions	-

ACTION 39 (4.3.1) Lancer un appel à projets associatifs « Développement durable »	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 4 : Dourdan, une commune engagée et exemplaire	
Objectif Global 12 Promouvoir le développement durable et la participation de tous les citoyens	
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte et modérée)	
<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="border: 2px solid red; padding: 5px; text-align: center;"> 12 UNE CONSOMMATION ET UNE PRODUCTION DURABLES  </div> <div style="border: 2px solid orange; padding: 5px; text-align: center;"> 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES  </div> <div style="border: 2px solid green; padding: 5px; text-align: center;"> 13 LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE  </div> <div style="border: 2px solid yellow; padding: 5px; text-align: center;"> 15 PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE TERRESTRES  </div> </div>	
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée	
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

211

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	<p>La commune de Dourdan est forte d'un réseau de plus de 170 associations dynamiques, qui structurent la ville et participent à son animation, ainsi qu'à la cohésion sociale et à la solidarité entre les Dourdannais. Les associations regroupent des milliers de d'habitants qui pratiquent des activités sportives, culturelles, caritatives...</p> <p>La commune soutient ses associations par des conventions pluri-annuelles d'objectifs et de moyens, par des subventions annuelles de fonctionnement et de projets (mais sans qu'il soit thématiqué), ainsi que par un soutien logistique, en termes de prêt de salle ou de matériels. La ville de Dourdan a par ailleurs conditionné ses aides</p>

	<p>aux associations sportives à des critères de participation à la vie de la cité, mais aussi à des critères d'égalité entre les femmes et les hommes, de lutte contre les discriminations et d'insertion des personnes handicapées.</p> <p>La municipalité souhaite désormais lancer des appels à projet thématiques auprès des associations, afin d'orienter une partie de ses crédits de soutien aux projets en lien avec des thématiques de l'agenda 2030 et notamment la solidarité, la cohésion sociale, la santé par le sport, l'écologie...</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer les projets associatifs sur des thématiques de développement durable ➤ Inciter les associations à travailler sur des actions en faveur du développement durable ➤ Evaluer l'apport des associations aux objectifs de développement durable ➤ Impliquer les associations dans l'Agenda 2030
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Créer les outils pour lancer un appel à projets annuel thématique : plaquette d'information, réunions, dossier de subvention, dossier d'évaluation - Identifier un budget dédié à cet appel à projets
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions labellisées « Agenda 2030 » dans le cadre de l'appel à projet - Montant des aides affectées à cet appel à projets

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Ville de Dourdan
Durée et/ou périodicité	Annuelle
Date de l'exécution effective	2020
Partenaires et outils	Associations dourdannaises Appel à projet

Coût de l'action

Estimation du coût global	10 000 euros par an
Coût pour la commune	10 000 euros par an
Aides et subventions	-

ACTION 40 (4.3.2) Accompagner les écoles dans leurs projets développement durable	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 4 : Dourdan, une commune engagée et exemplaire		
Objectif Global 12 Promouvoir le développement durable et la participation de tous les citoyens		
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte ■ et modérée ■)		
		
		
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Commune de Dourdan
Contexte	La commune de Dourdan compte sur son territoire huit établissements scolaires. Cinq établissements (2 écoles élémentaires, une école maternelle, un collège et un lycée) sont labellisés E3D (niveaux 1 ou 2), les autres travaillent sur leur future labellisation. Ce label, du Ministère de l'Education nationale, reconnaît l'engagement d'un établissement scolaire dans une démarche de développement durable, tant sur le plan de la gestion

	<p>de l'établissement que dans le contenu des enseignements dispensés. Un comité de pilotage, à l'échelle de la ville, pour la mise en œuvre de ce label, a été créé regroupant les établissements maternels et élémentaires. Le programme éco-école est également déployé dans plusieurs écoles.</p> <p>Ces dispositifs accompagnent les acteurs du monde scolaire dans leurs démarches de développement durable en terme de méthodologie et permettent de valoriser l'implication de ces établissements. La commune, par sa compétence sur les affaires scolaires et périscolaires, peut aider les établissements en leur fournissant des moyens humains et matériels.</p> <p>La Ville apporte aussi son soutien dans le cadre du projet éducatif territorial, en organisant notamment des sorties/classes de découverte et en finançant des activités et des interventions sur le temps scolaire. Des projets ont déjà pu être montés comme la création d'un jardin pédagogique dans l'école Lepître, des ateliers de jardinage, des opérations de ramassage de déchets Ces expériences pourraient être étendues et mise en place régulièrement dans l'ensemble des établissements afin de faire de tous les élèves des acteurs majeurs du développement durable.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire des établissements scolaires des acteurs majeurs du développement durable sur le territoire ➤ Sensibiliser les élèves au développement durable, les responsabiliser et en faire des personnes relais auprès de la population ➤ Aider les établissements à obtenir le label E3D et à se hisser au niveau E3D 3 ➤ Avancer vers une gestion plus durable des établissements scolaires
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Définir une enveloppe budgétaire annuelle, pour chaque établissement scolaire maternelle et élémentaire, dédiée aux actions réalisées dans un objectif de développement durable - Communiquer sur les actions menées par les établissements, dont les collèges et le lycée, auprès des habitants - Faire du développement durable un des grands axes du Projet éducatif de territoire
Indicateurs de suivi	

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Ville de Dourdan
Durée et/ou périodicité	Permanente avec enveloppe financière annuelle
Date de l'exécution effective	2020
Partenaires et outils	Etablissements scolaires – Académie de Versailles – Région IDF – Ecophylle – E-graines d'images

Coût de l'action	
Estimation du coût global	2 000 € / an et par établissement scolaire
Coût pour la commune	10 000 euros par an
Aides et subventions	-

ACTION 41 (4.3.3) Créer une charte « Ville propre »	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 4 : Dourdan, une commune engagée et exemplaire		
Objectif Global 12 Promouvoir le développement durable et la participation de tous les citoyens		
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte et modérée)		
		
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	■
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	■
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	■
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	■
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	■

216

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	<p>De nombreuses actions existent aujourd'hui pour rendre la ville propre sans qu'elles soient formalisées et valorisées. Le service de la propreté urbaine et le service des espaces verts œuvrent ainsi au quotidien au ramassage des déchets, à la bonne tenue des espaces plantés, au nettoyage des murs, mobiliers urbains... Des interventions sont également réalisées dans ce domaine par des associations locales, le service jeunesse, les établissements scolaires... ou lors de la journée citoyenne.</p> <p>Il apparait nécessaire de mieux faire connaître toutes ces actions auprès de la population afin de rendre compte du service fait, d'informer de manière transparente sur la fréquence, le type d'intervention... Il est également important de porter auprès de la population un discours clair mettant en avant que la propreté est</p>

	<p>l'affaire de tous. Chaque habitant a une responsabilité à porter dans la collectivité dans ses gestes quotidiens, ses habitudes. Des arrêtés permanents, des articles sur le site internet, le journal municipal existent pour rappeler les obligations de chacun.</p> <p>Plusieurs communes ont fait le choix de clarifier leur politique en matière de propreté urbaine en créant une charte « Ville propre ». Il s'agit d'un document contractuel qui engage la collectivité et les habitants, en précisant le rôle et la responsabilité de chacun.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Marquer l'engagement de la commune pour la propreté urbaine ➤ Clarifier le rôle de la commune en matière de propreté urbaine ➤ Faire connaître à tous les citoyens leurs devoirs et leurs responsabilités en matière de propreté urbaine ➤ Améliorer la propreté sur l'espace public ➤ Faciliter le dialogue entre le service propreté urbaine et les habitants
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Monter un groupe de travail réunissant des habitants et des agents communaux pour écrire la charte « Ville propre » - Rassembler dans un document unique les objectifs et les moyens d'action de la commune pour la propreté urbaine - Rassembler dans un document unique les actions portées par les habitants et leurs devoirs et responsabilités pour la propreté urbaine - Communiquer sur les actions menées dans le territoire en les labellisant « Ville propre » - Diffuser la charte « Ville propre » sur le site internet, dans les établissements scolaires, dans les syndicats, lors de la cérémonie des nouveaux arrivants ...
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Etat de propreté de l'espace public

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Ville de Dourdan
Durée et/ou périodicité	Permanente
Date de l'exécution effective	2021
Partenaires et outils	SIREDOM – ADEME – Etablissements scolaires – associations locales Citoyens

Coût de l'action

Estimation du coût global	Sans incidence directe
Coût pour la commune	Sans incidence
Aides et subventions	-

ACTION 42 (4.3.4) Participer à la Semaine du développement durable	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 4 : Dourdan, une commune engagée et exemplaire		
Objectif Global 12 Promouvoir le développement durable et la participation de tous les citoyens		
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte <input type="checkbox"/> et modérée <input type="checkbox"/>)		
		
		
Contribution aux 5 finalités du développement durable <input type="checkbox"/> contribution forte <input type="checkbox"/> contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	<input type="checkbox"/>
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	<input type="checkbox"/>
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	<input checked="" type="checkbox"/>
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	<input type="checkbox"/>
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	<input type="checkbox"/>

218

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	<p>La Semaine du développement durable a été créée en 2015 avec pour but de promouvoir les enjeux du développement durable, l'Agenda 2030 et ses 17 objectifs officiels. Aujourd'hui d'ampleur européenne, cette manifestation a lieu chaque année du la première semaine du mois de juin.</p> <p>De nombreuses actions peuvent être portées dans ce cadre comme des conférences, des cafés débat, des ateliers, expositions Cet évènement doit mettre en lumière tous les acteurs et les projets menés en faveur du développement durable sur le territoire.</p> <p>La Semaine européenne du développement durable est</p>

	particulièrement l'occasion pour la Ville de Dourdan de présenter et d'expliquer son Agenda 2030. C'est aussi une occasion de mobiliser les habitants, les associations autour du plan d'action et de rendre compte des projets déjà réalisés ou en cours.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Expliquer les objectifs de développement durable ➤ Faire connaître l'Agenda 2030 auprès des habitants et de tous les acteurs du territoire ➤ Mettre en avant les actions engagées ou à venir ➤ Sensibiliser la population aux objectifs de développement durable ➤ Mettre en valeur toutes les actions en faveur du développement durable existant sur le territoire
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des panneaux de présentation - Organiser des conférences, des débats - Faire se rencontrer les différents acteurs du territoire œuvrant au développement durable - Associer les établissements scolaires, les résidences seniors
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Actions menées dans le cadre de la Semaine - Nombre de participants

Organisation de l'action

Maître d'œuvre	Ville de Dourdan
Durée et/ou périodicité	Annuelle
Date de l'exécution effective	2021
Partenaires et outils	Associations locale CCDH SIREDOM Académie de Versailles Etablissements scolaires ADEME Kit de communication mis à disposition par le Ministère de la transition écologique et solidaire

Coût de l'action

Estimation du coût global	2 000 € pour la réalisation des panneaux
Coût pour la commune	2 000 €
Aides et subventions	A rechercher

ACTION 43 (4.3.5) Réunir le groupe de pilotage pour le suivi de l'Agenda 2030	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

AXE 4 : Dourdan, une commune engagée et exemplaire		
Objectif Global 12 Promouvoir le développement durable et la participation de tous les citoyens		
Contribution aux 17 Objectifs de Développement Durable (forte ■ et modérée ■)		
<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 2px solid red; padding: 5px; text-align: center;"> 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES  </div> <div style="border: 2px solid orange; padding: 5px; text-align: center;"> 12 UNE CONSOMMATION ET UNE PRODUCTION DURABLES  </div> </div>		
Contribution aux 5 finalités du développement durable ■ contribution forte ■ contribution modérée		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	■
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	■
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	■
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	■
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	■

220

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	<p>L'Agenda 2030 a été élaboré en concertation avec des Dourdannais volontaires pour participer à des groupes de travail. 5 groupes de travail se sont ainsi réunis, chacun à trois reprises, pour échanger et réfléchir sur les cinq finalités de l'Agenda 2030. Les fiches action de l'Agenda 2030 de Dourdan sont issues de ces discussions.</p> <p>Cette mobilisation ne doit pas s'arrêter à l'élaboration de la charte, et doit se poursuivre au-delà, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions. Ces citoyens engagés, s'ils le souhaitent, pourraient intégrer un comité de pilotage qui assurerait le suivi de l'Agenda 2030 afin d'évaluer la mise en application des fiches et la concordance entre la philosophie et les objectifs initiaux. Ce comité</p>

	<p>pourrait également proposer au Conseil municipal des ajustements au fil du temps. Des partenaires institutionnels, associatifs pourraient également y prendre part, pour que les acteurs principaux de l'Agenda 2030 soient consultés et informés des avancées.</p> <p>Il est possible également d'envisager la communication auprès du grand public des compte-rendu des réunions de ce comité afin de rendre compte aux habitants et de poursuivre cette démarche dans un souci de démocratie participative et de transparence, avec la volonté d'associer et d'impliquer tous les Dourdannais.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre le partenariat avec les membres des groupes de travail qui ont participé à l'élaboration de l'Agenda 2030 ➤ Assurer le suivi et l'évaluation régulière de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ➤ Informer les partenaires des avancées de l'Agenda 2030 ➤ Rendre au compte aux habitants des avancées de l'Agenda 2030
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Définir la composition du comité de pilotage, la fréquence de ses réunions, ses missions - Réaliser des compte-rendu des réunions du comité
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions - Mise en ligne des compte-rendu - Présence aux réunions des membres du comité

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Ville de Dourdan
Durée et/ou périodicité	Annuelle
Date de l'exécution effective	2020
Partenaires et outils	Associations locale CCDH SIREDOM Académie de Versailles

Coût de l'action	
Estimation du coût global	Sans incidence
Coût pour la commune	Sans incidence
Aides et subventions	6

Fiches actions relatives aux critères discriminants

Réaliser un diagnostic performance énergétique des bâtiments communaux	Date de création :
	Date de mise à jour :

Contribution aux 5 finalités du Développement Durable (forte ■ et modérée ■)		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	<p>La Ville de Dourdan possède de nombreux bâtiments communaux répartis à sur l'ensemble de son territoire et construits à différentes périodes.</p> <p>Un diagnostic de la thermographie du territoire a été réalisé en 2009 afin d'observer et d'évaluer la déperdition énergétique de l'ensemble des bâtiments dont les bâtiments communaux. Cet outil a permis une première analyse des interventions à réaliser dans ces édifices.</p> <p>Il apparait nécessaire aujourd'hui de compléter ce document par un diagnostic individualisé et plus large de la performance énergétique de chaque bâtiment communal appelé DPE. Cela permettra d'établir un plan d'intervention en vue de l'amélioration de la performance énergétique du parc immobilier communal et de prioriser les actions.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Avoir un état des lieux de la performance énergétique de chaque bâtiment communal ➤ Définir les interventions à réaliser et les prioriser dans un souci d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux ➤ Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux ➤ diminuer la consommation d'énergie et l'empreinte carbone

	de la collectivité
Moyens	- Réaliser un diagnostic de la performance énergétique de chaque bâtiment communal
Indicateurs de suivi	- Existence d'un DPE par bâtiment

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Ville de Dourdan / Bureau d'étude en charge de l'élaboration du DPE
Durée et/ou périodicité	2020-2021
Date de l'exécution effective	2021
Partenaires et outils	Associations locales Portail d'information sur les Ad'Ap

Coût de l'action	
Estimation du coût global	Environ 5 000 €, soit 100 à 150 € par bâtiment
Coût pour la commune	5 000 €
Aides et subventions	-

Réaliser un diagnostic plomb hydrique dans les écoles et les cantines

Date de création :
08/11/2019

Date de mise à jour :

Contribution aux 5 finalités du Développement Durable

(forte ■ modérée ■)

Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action

Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	<p>La Ville de Dourdan compte 5 écoles et trois restaurants scolaires. Trois établissements sont des points de prélèvement fixes pour les contrôles sanitaires de type D1 effectués sur l'eau potable annuellement par l'Agence régionale de santé (ARS). Les critères pris en compte dans ces analyses sont fixés par le Code de la santé publique et n'incluent pas la mesure du taux de plomb.</p> <p>Ce diagnostic doit donc être réalisé dans le cadre des opérations menées par l'ARS de type D2 sur des points de distributions différents chaque année et prenant en compte la mesure du taux de plomb dans l'eau.</p> <p>Le Groupe scolaire Jean-François Regnard a bénéficié ainsi en 2006 de ce type d'analyse qui a révélé un taux conforme de plomb dans les prélèvements. Les prélèvements ont été faits dans les sanitaires de l'école et non dans le restaurant scolaire.</p> <p>Pour compléter ce diagnostic, la Ville doit demander à l'ARS d'inscrire les écoles Charles Péguy, Les Alliés et Leplâtre ainsi que l'ensemble des restaurants scolaires sur la liste des points de distribution à analyser pour les opérations de contrôle sanitaire de type D2 dans les années à venir.</p> <p>En complément de ces analyses, la commune prévoit de réaliser un diagnostic plomb dans l'ensemble des bâtiments communaux afin de vérifier les réseaux internes et d'éliminer toutes les sources de contamination de l'eau et les potentialités de pollution de l'air. Les réseaux externes ont, quant à eux, déjà fait l'objet d'un diagnostic</p>

	complet et toutes les canalisations en plomb restantes ont été supprimées.
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vérifier le taux de plomb dans les écoles et les restaurants scolaires ➤ Identifier les sites pouvant faire l'objet d'une contamination au plomb ➤ Prévenir toute forme d'intoxication au plomb pour les élèves
Moyens	- Faire réaliser les analyses par l'ARS
Indicateurs de suivi	- Résultats des analyses effectuées par l'ARS

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Agence régionale de santé (ARS)
Durée et/ou périodicité	Permanente
Date de l'exécution effective	2020-2021
Partenaires et outils	Etablissements scolaires, ARS

Coût de l'action	
Estimation du coût global	Sans incidence
Coût pour la commune	Sans incidence
Aides et subventions	Prise en charge par l'ARS

Etablir un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

Contribution aux 5 finalités du Développement Durable		
<i>(forte ■ modérée ■)</i>		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	<p>La Ville de Dourdan a réalisé un diagnostic des conditions d'accessibilité des établissements publics communaux qui a permis de fixer un Agenda d'accessibilité programmé (AD'AP) couvrant la période 2016-2024 et validé par le Préfet.</p> <p>Un calendrier des travaux à réaliser dans les différents bâtiments communaux a été déterminé et des chantiers ont été réalisés ou sont prévus à court et moyen terme. Tous les bâtiments neufs sont construits et aménagés pour répondre aux différents critères d'accessibilité.</p> <p>La commune prévoit de mettre en place la même démarche pour la voirie et les espaces publics en établissant un Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics. Des actions d'évaluation et d'amélioration sont déjà initiées dans ce domaine dans le cadre d'un travail en partenariat avec la commission accessibilité qui a été mise en place 2010.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Avoir un état des lieux des conditions d'accessibilité actuelles de la voirie et des espaces publics ➤ Définir les dispositions nécessaires pour rendre accessibles la voirie et les espaces publics ➤ Améliorer les conditions de circulation des personnes handicapées
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un diagnostic des conditions d'accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics - Définition du PAVE - Travailler en concertation avec la commission accessibilité et les associations locales

Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du PAVE - Taux de mise en conformité
----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Ville de Dourdan / Bureau d'étude en charge de l'élaboration du PAVE
Durée et/ou périodicité	2020-2021
Date de l'exécution effective	2021 pour la réalisation du PAVE
Partenaires et outils	Associations locales Portail d'information sur les Ad'Ap

Coût de l'action	
Estimation du coût global	Coût investissements : 25 000 €
Coût pour la commune	25 000 €
Aides et subventions	A rechercher

Etablir un constat de risque d'exposition au plomb pour les bâtiments communaux loués antérieurs à 1949	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

Contribution aux 5 finalités du Développement Durable (forte ■ et modérée ■)		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	<p>Le CREP – constat des risque d'exposition au plomb - est un document qui doit être fourni par le bailleur à son locataire en application du Code de la santé publique. Il vise à mesurer la concentration en plomb des revêtements du logement pour identifier l'éventuelle présence de plomb dans un souci de prévention et de lutte contre le saturnisme infantile. Il n'est obligatoire que dans les bâtiments construits avant 1949, le plomb n'étant plus utilisé dans la construction de logement au-delà de cette date.</p> <p>La Ville de Dourdan possède un seul logement communal aménagé dans un bâtiment antérieur à 1949 (bâtiment appelé les « communs d'Orgemont » à côté de la Médiathèque municipale). Il est donc nécessaire d'établir un CREP pour ce bâtiment.</p> <p>Ce constat pourra se faire dans le cadre d'un diagnostic plomb, plus général, que la commune souhaite faire réaliser sur l'ensemble de son parc immobilier afin d'évaluer les risques de pollution induits par la peinture au plomb, mais aussi par la présence de plomb dans les canalisations internes.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Avoir un état des lieux de la présence de plomb dans le bâtiment communal concerné par cette obligation ➤ Supprimer la source de pollution au plomb dans ce bâtiment si la présence de plomb a été révélée
Moyens	- Réalisation d'un diagnostic de la présence de plomb dans le bâtiment communal concerné

Indicateurs de suivi	- Réalisation du diagnostic et mesures correctrices
----------------------	-----------------------------------------------------

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Ville de Dourdan / Bureau de contrôle en charge de l'élaboration du diagnostic plomb
Durée et/ou périodicité	Annuelle
Date de l'exécution effective	2020
Partenaires et outils	-

Coût de l'action	
Estimation du coût global	1 000 € et complément en fonction des travaux de correction éventuels
Coût pour la commune	1 000 €
Aides et subventions	-

Etablir un état des risques et pollutions pour les bâtiments communaux mis en location	Date de création : 08/11/2019
	Date de mise à jour :

Contribution aux 5 finalités du Développement Durable (forte ■ et modérée ■)		
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique	
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains	
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	

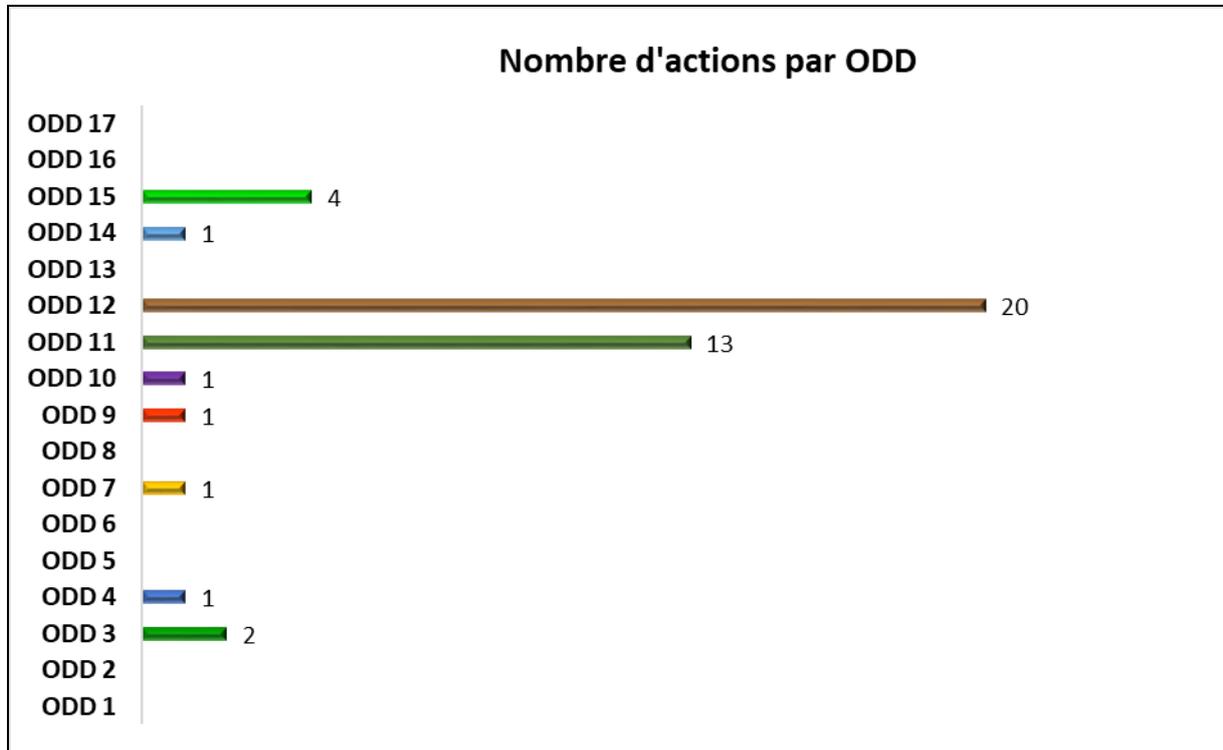
Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Ville de Dourdan
Contexte	<p>La Ville de Dourdan compte 32 logements loués à des agents communaux ou à des professeurs des écoles répartis dans 11 bâtiments communaux. L'arrêté préfectoral du 22 septembre 2017 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels prévisibles et technologiques majeurs sur la commune de Dourdan est transmis lors de chaque signature de bail permettant de renseigner le locataire sur l'état des risques naturels courant sur la commune.</p> <p>Ce document doit aujourd'hui être accompagné d'un formulaire d'état des risques et pollutions pour se conformer à la législation en vigueur. Les articles L. 125-5 à L.125-7 et R. 125-23 à 27 du code de l'environnement précisent en effet qu'il est de la responsabilité de tout bailleur de bien immobilier de compléter ce formulaire et de le fournir à son locataire.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Informer le locataire sur l'état des risques pollution existant sur le logement qu'il occupe ➤ Se mettre en conformité avec la législation en vigueur
Moyens	- Remplir systématique un formulaire état des risques pollution lors de la signature d'un bail de location et le transmettre au locataire
Indicateurs de suivi	- Présence systématique dans les dossiers de bail d'un état des risques pollution

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Ville de Dourdan
Durée et/ou périodicité	Lors de la signature de chaque bail
Date de l'exécution effective	2020
Partenaires et outils	-

Coût de l'action	
Estimation du coût global	Sans objet
Coût pour la commune	Sans objet
Aides et subventions	Sans objet

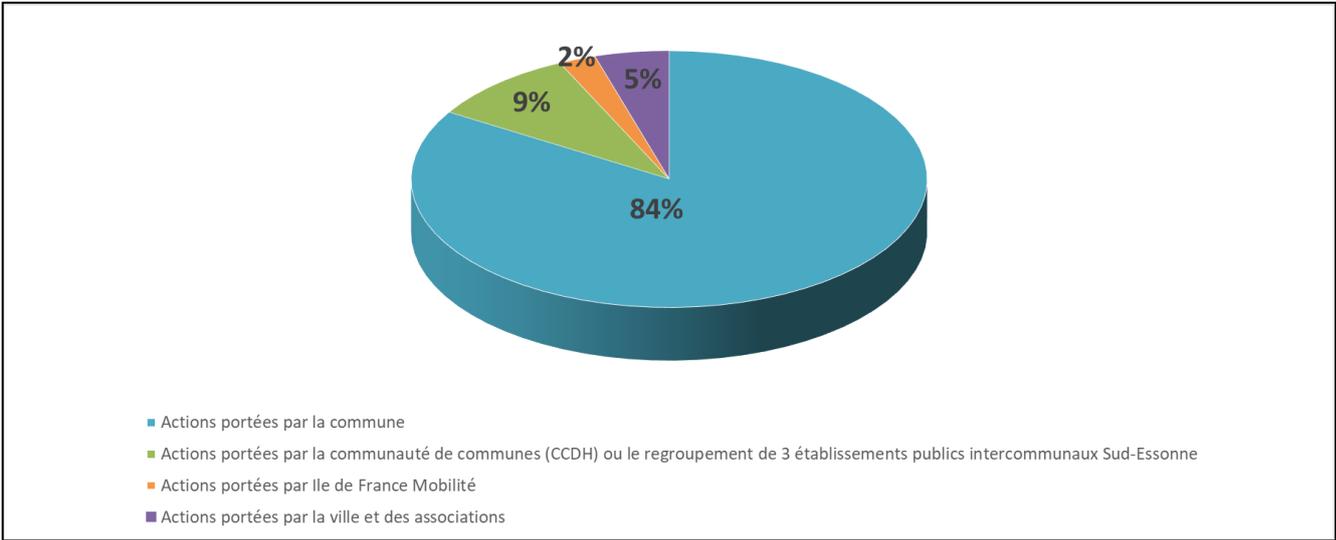
Transversalité du programme d'actions

Transversalité avec les 17 Objectifs de Développement Durable (contribution forte)

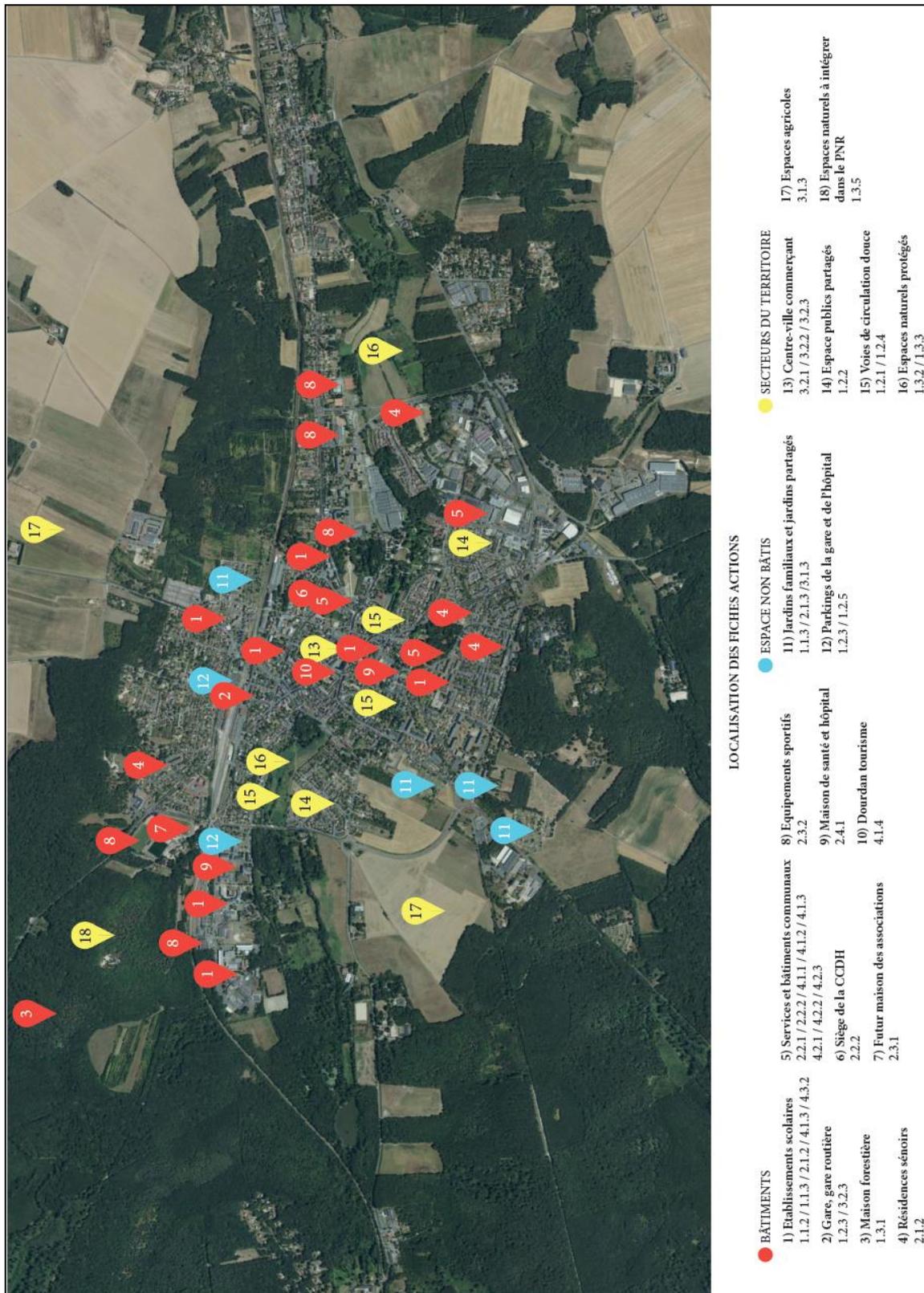


Transversalité avec les 5 finalités du développement durable (contribution forte)

Transversalité avec tous les acteurs



Localisation des actions sur le territoire



Un aperçu de la commune

Source : photothèque Notre Village

Photos 1.1.3 Huisseries anciennes et lampes « boules »



Photo 1.1.3 bis Véhicule électrique



Photos 1.2.1 Itinéraires de promenades



Photos 2.1.1 Arboretum parc Lejars-Rouillon



Photos 2.2.1 L'Orge

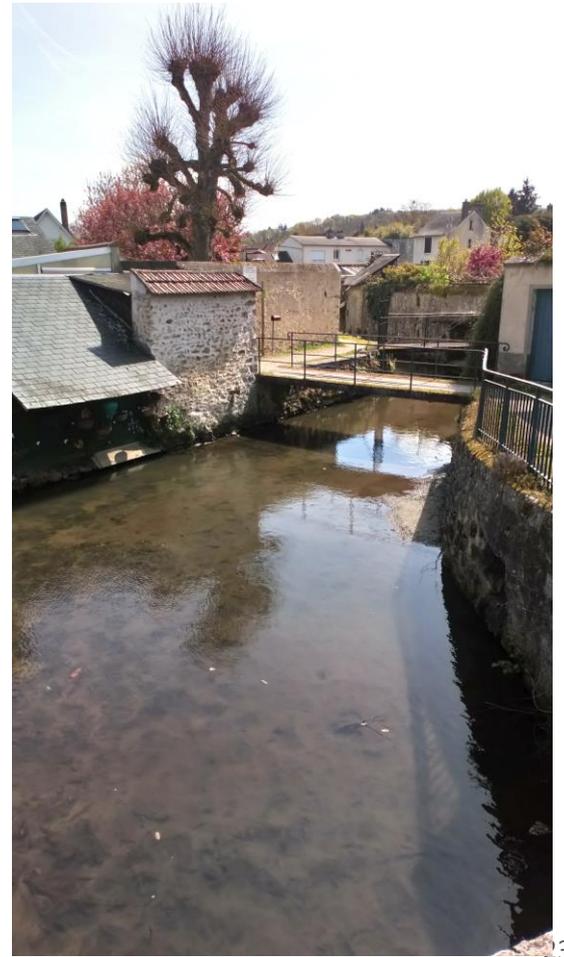


Photo 2.2.2 Les fontaines bouillantes



Photo 2.4.1.1 bornes tri des déchets



Photo 3.2.1 Ecole publique



Photos 3.2.2 Rucher pédagogique



Photo 3.2.3 Crèche familiale « A Petits Pas »



Photo 3.3.1 Logements sociaux



Photos 3.3.2 Dispositions en faveur des personnes handicapées



Photos 3.4.5 Salles pour les associations



Photos 3.6 Services publics (Mairie, Médiathèque, Point Jeunes)





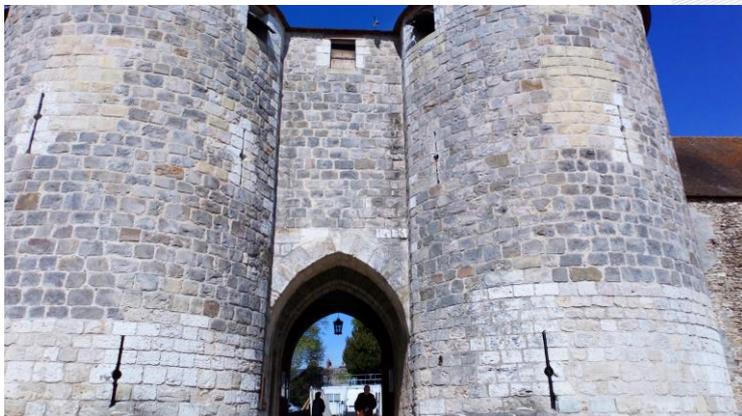
Photos 4.2.2
Le Cinéma et l'épicerie sociale



Photos 4.2.2 bis Patrimoine architectural

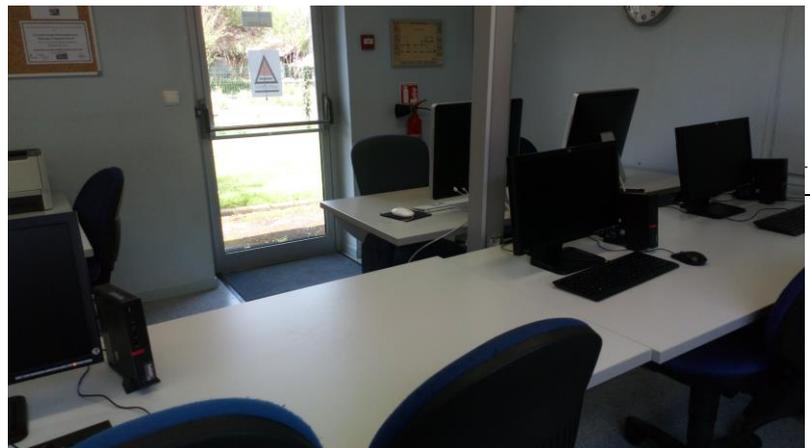


240





Photos 4.2.4 Fleurissement et esthétique



Photos 4.3 PIJ Avenir 1625

Photos 4.4.1 Maison de Santé et défibrillateur



©
Avenir »

Photos 4.5.1 Aires de jeux et centre culturel



Photo 4.6.1 Communauté de communes

Photo 5.1.3 Espaces naturels/agricoles et urbains



Photos 5.3.1 Commerces



Photo 5.5.2 Hôtel



Photos 5.5.3 Dourdan Tourisme

